



STRATÉGIE ET PLANS D' ACTIONS NATIONAUX POUR LA BIODIVERSITÉ

2026 – 2030

Madagascar

Liste des acronymes

5R :	Réduire, Réutiliser, Recycler, Refuser, Rendre à la terre ou composter
AGR :	Activités Génératrices de Revenus
AMCE :	Autres Mesures de Conservation Efficaces par zone (<i>Other Effective Conservation Measures</i> ou <i>OECM</i>)
AMP :	Aire Marine Protégée
ANAE :	Association Nationale des Actions Environnementales
ANC :	Autorité Nationale Compétente
ANDEA :	Autorité Nationale de l'Eau et de l'Assainissement
ANTM :	Agence Nationale du Tourisme de Madagascar
AP :	Aire Protégée
APA :	Accès et Partage des Avantages
API :	Analyse des politiques et des institutions
APMF :	Agence Portuaire Maritime et Fluviale
BBNJ :	<i>Biodiversity Beyond National Jurisdiction</i>
BES :	<i>Biodiversity and Ecosystem Services</i> – Biodiversité et Services Écosystémiques
BIOFIN :	<i>Biodiversity Finance Initiative</i>
BNCC-REDD+ :	Bureau National des Changements Climatiques et de la REDD+
BNGRC :	Bureau National de Gestion des Risques et des Catastrophes
BV :	<i>Blue Ventures</i>
CDB :	Convention sur la Diversité Biologique
CDMT :	Cadre de Dépenses à Moyen Terme
CDN :	Contribution Déterminée Nationale
CEF :	Cantonement des Eaux et Forêts
CEM :	Charte de l'Environnement Malagasy actualisée
CI :	<i>Conservation International</i>

CIME :	Comité Interministériel de l'Environnement
CIPA :	Comité Interministériel du Plan d'Aménagement
CIREF :	Circonscription de l'Environnement et des Forêts
CITES :	Convention sur le commerce international des espèces de faune et de flore sauvages menacées d'extinction
CL :	Communautés Locales
CMBKM :	Cadre mondial pour la biodiversité de Kunming-Montréal
CMS :	<i>Conservation of Migratory Species</i> – Convention sur les espèces migratrices
CN RPF :	Comité National pour la Restauration des paysages forestiers
CNARP :	Centre National d'Application de Recherches Pharmaceutiques
CNB :	Comité National de Biosécurité
CNRE :	Centre National de Recherche sur l'Environnement
CNRO :	Centre National de Recherches Océanographiques
COP :	Conférence des Parties (<i>Conference of the Parties</i>)
CST :	Conseil Scientifique et Technique
CTD :	Collectivité territoriale décentralisée
DAPRNE :	Direction des Aires Protégées, des Ressources Naturelles renouvelables et des Écosystèmes
DCSI :	Direction de la Communication et du Système d'information
DREDD :	Direction Régionale de l'Environnement et du Développement Durable
EbA :	<i>Ecosystem-based Approaches</i> – Approches basées sur les écosystèmes
EBSA :	<i>Ecologically or Biologically Significant marine Areas</i> – Aires marines d'importance écologique ou biologique
EEE :	Espèces Exotiques Envahissantes
EES :	Évaluation Environnementale Stratégique
EIE :	Étude d'Impact Environnementale
ERC :	Éviter – Réduire – Compenser
FAPBM :	Fondation pour les Aires Protégées et la Biodiversité de Madagascar

FFN :	Fonds forestier national
FOFIFA :	Centre national de la recherche appliquée au développement rural (<i>Foibem-pirenena momba ny Fikarohana ampiharina amin'ny Fampandrosoana ny eny Ambanivohitra</i>)
FRA :	<i>Forest Resources Assessment</i> – Évaluation des ressources forestières
GCF :	<i>Green Climate Fund</i>
GEF :	<i>Global Environment Facility</i> - Fonds pour l'Environnement Mondial
GELOSE :	Gestion Locale Sécurisée
GES :	Gaz à Effet de Serre
GIRE :	Gestion Intégrée des Ressources en eau
HAC :	Coalition pour la Haute Ambition pour la Nature et les Peuples
HHP :	<i>Highly Hazardous Pesticides</i>
IBA :	<i>Important Bird Area</i> – Zone importante pour la conservation des oiseaux (ZICO)
IEC :	Information, Education et Communication
IHSM :	Institut Halieutique et des Sciences Marines
INSTAT :	Institut National de la Statistique
IRD :	Institut de Recherche pour le Développement
ISO :	Organisation internationale de normalisation (<i>International Organization for Standardization</i>)
KBA :	<i>Key Biodiversity Area</i> – Zone clé pour la biodiversité
KEW :	<i>Royal Botanic Gardens, Kew</i>
LARIN :	Littoral, Aquatique, Récifal, Insulaire
LMMA :	Locally Managed Marine Areas
MATSF :	Ministère en charge de l'Aménagement du territoire et des Services fonciers
MBG :	<i>Missouri Botanical Garden</i>
MCC :	Ministère en charge de la Communication et de la Culture
MEAH :	Ministère en charge de l'Eau, de l'Assainissement et de l'Hygiène
MEAL :	<i>Monitoring, Evaluation, Accountability and Learning</i>

MECIE :	Mise en Compatibilité des Investissements avec l'Environnement
MEDD :	Ministère en charge de l'environnement, des forêts et du développement durable
MEF :	Ministère en charge de l'Économie et des Finances
MEH :	Ministère en charge de l'Énergie et des Hydrocarbures
MEN :	Ministère en charge de l'Éducation Nationale
MESUPRES :	Ministère en charge de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche Scientifique
MIC :	Ministère en charge du Commerce
MID :	Ministère en charge de l'Intérieur et de la Décentralisation
MINAE :	Ministère en charge de l'Agriculture et de l'Élevage
MinSanP :	Ministère en charge de la Santé Publique
MNP :	Madagascar National Parks
MPEB :	Ministère en charge de la Pêche et de l'Économie Bleue
MTA :	Ministère en charge du Tourisme et de l'Artisanat
MTM :	Ministère en charge des Transports et de la Météorologie
MTP :	Ministère en charge des Travaux publics
NIHYCRI :	Norme Malagasy des Infrastructures Hydro-agricoles contre les Crues et Inondations
NPSEnergy :	<i>National Planning Scenarios – Energy</i>
ODD :	Objectifs du Développement Durable
OGM :	Organisme Génétiquement Modifié
ONE :	Office National pour l'Environnement
ONG :	Organisation Non Gouvernementale
ONTM :	Office National du Tourisme de Madagascar
OSC :	Organisation de la Société Civile
OVM :	Organismes Vivants Modifiés
PAG :	Plan d'Aménagement et de Gestion
PANAGED :	Plan d'Action National Genre et Développement

PANEDD :	Plan d'Action National de l'Environnement pour le Développement Durable
PAP :	Plan d'Aménagement de Pêcheries
PBZT :	Parc Botanique et Zoologique de Tsimbazaza
PFN :	Point Focal National
PIB :	Produit Intérieur Brut
PME :	Petites et Moyennes Entreprises
PNB :	Plateforme Nationale sur la Biodiversité
PNRRC :	Plan National de Réduction des Risques et des Catastrophes
POS :	Plan d'Occupation des Sols
PPP :	Partenariat Public Privé
PSE :	Païement pour les Services Écosystémiques
PTF :	Partenaires Techniques et Financiers
PUDé :	Plan d'Urbanisme de Détails
PUDi :	Plan d'Urbanisme Directeur
REDD+ :	Réduction des Emissions dues à la Déforestation et à la Dégradation des forêts
REP :	Responsabilité Élargie des Producteurs
RLE :	<i>Red List of Ecosystems</i> – Liste rouge des écosystèmes
RNU :	Règlement National de l'Urbanisme
RPF :	Restauration des paysages forestiers
RRC :	Réduction des Risques et des Catastrophes
RSE :	Responsabilité sociétale des entreprises
SAC :	Schéma d'Aménagement Communal
SBC :	Changements Sociaux et Comportementaux
SCEE :	Système de comptabilité économique et environnementale
SfN :	Solutions fondées sur la Nature (Nature-based Solutions ou NbS)
SIF :	<i>Sehatra iombonana ho an'ny Fananan-tany</i> (Solidarité des Intervenants sur le foncier)

SLC :	Structure Locale de Concertation
SNGRC :	Stratégie Nationale de Gestion des Risques et des Catastrophes
SOCM :	Service Officiel de Contrôle Mixte
SOS :	Schéma d'Organisation Spatiale
SPANB :	Stratégie et Plans d'Action Nationaux pour la Biodiversité
STD :	Service Technique Déconcentré
TEF :	Triage des Eaux et Forêts
TGRH :	Transfert de Gestion des Ressources Halieutiques
TGRN :	Transfert de Gestion des Ressources Naturelles
TNFD :	<i>Taskforce on Nature-related Financial Disclosures</i>
UICN :	Union Internationale pour la Conservation de la Nature (<i>International Union of the Conservation Nature</i> ou <i>IUCN</i>)
UNCCD :	<i>United Nations Convention to Combat Desertification</i> – Convention des Nations Unies sur la lutte contre la désertification
USD :	United States Dollar (Dollar américain)
VOI :	<i>Vondron'Olona Ifotony</i>
WAVES :	<i>Wealth Accounting and Valuation of Ecosystem Services</i>
WCS :	<i>Wildlife Conservation Society</i>
WWF :	<i>World Wildlife fund</i> - Fonds Mondial pour la Nature

Liste des tableaux

Tableau 1 : Besoins financiers consolidés du Programme 1.....	98
Tableau 2 : Besoins financiers consolidés du Programme 2.....	118
Tableau 3 : Besoins financiers consolidés du Programme 3.....	158

Liste des figures

Figure 1 : Estimation des besoins financiers pour le Programme 1 (Cibles 1 à 8).....	12
Figure 2 : Estimation des besoins financiers pour le Programme 2 (Cibles 9 à 13).....	14
Figure 3 : Estimation des besoins financiers pour le Programme 3 (Cibles 14 à 23).....	18
Figure 4: Arrangement institutionnel pour la mise en œuvre des SPANB 2026-2030	163

Table des matières

Liste des acronymes.....	i
Liste des tableaux.....	vii
Liste des figures.....	vii
RÉSUMÉ À L'INTENTION DES DÉCIDEURS	1
1 Introduction.....	1
2 Stratégie nationale pour la biodiversité	2
2.1 Vision 2050.....	2
2.2 Mission 2030	3
2.3 Objectifs nationaux.....	3
2.4 Principes régissant la stratégie.....	4
3 Plans d'action nationaux 2026 – 2030 pour la biodiversité.....	8
4 Conditions de mise en œuvre	18
DOCUMENT PRINCIPAL.....	25
1 Introduction.....	25
1.1 Contexte.....	29
1.2 Valeurs de la biodiversité.....	33
1.2.1 Valeurs écologiques.....	34

1.2.2	Valeurs économiques	35
1.2.3	Valeurs sociales.....	38
2	Justification de la mise à jour des SPANB.....	39
2.1	Bilan des SPANB 2015-2025.....	39
2.1.1	Avancées.....	40
2.1.2	Défis majeurs	42
2.1.3	Axes d'amélioration	44
2.2	État de la biodiversité à la suite de la mise en œuvre des SPANB 2015-2025.....	46
2.3	Priorités multisectorielles et concertations des acteurs.....	52
2.3.1	Intégration de la biodiversité et alignement avec les politiques nationales et sectorielles.....	52
2.3.1.1	Révision du Décret MECIE (n°2025-080 du 28 janvier 2025).....	52
2.3.1.2	Refonte du code minier.....	53
2.3.1.3	Renouvellement des contrats de délégation de gestion des aires protégées	53
2.3.1.4	Renforcement de la planification et de la cohérence des cadres stratégiques	53
2.3.1.5	Intégration de la biodiversité dans les politiques sectorielles.....	55
2.3.2	Concertation et identification des priorités au niveau national et régional	56
2.4	Alignement au Cadre Mondial pour la Biodiversité de Kunming-Montréal.....	57
3	Stratégie nationale pour la biodiversité	58
3.1	Vision 2050.....	59
3.2	Mission 2030	59
3.3	Objectifs nationaux.....	59
3.3.1	Objectif A.....	60
3.3.2	Objectif B.....	60
3.3.3	Objectif C.....	60
3.3.4	Objectif D.....	61
3.4	Principes régissant la stratégie.....	61
3.4.1	Utilité publique et visibilité.....	61

3.4.2	Faisabilité, intégration de la biodiversité dans les enjeux sectoriels et prise en compte des circonstances nationales	63
3.4.3	Responsabilité partagée et redevabilité	64
3.4.4	Mécanisme de financement durable	65
4	Plans d'action nationaux 2026-2030 pour la biodiversité.....	66
4.1	Programme 1 : Réduire les menaces pesant sur la biodiversité	67
4.1.1	Cible 1	67
4.1.2	Cible 2	71
4.1.3	Cible 3	74
4.1.4	Cible 4	77
4.1.5	Cible 5	81
4.1.6	Cible 6	85
4.1.7	Cible 7	89
4.1.8	Cible 8	94
4.1.9	Besoins financiers consolidés du Programme 1 (2026-2030)	98
4.2	Programme 2 : Répondre aux besoins des populations malagasy par l'utilisation durable des ressources et le partage des bénéfices.....	98
4.2.1	Cible 9	98
4.2.2	Cible 10	102
4.2.3	Cible 11	106
4.2.4	Cible 12	109
4.2.5	Cible 13	113
4.2.6	Besoins financiers consolidés du Programme 2 (2026-2030)	118
4.3	Programme 3 : Mettre à la disposition des programmes des outils adéquats et des solutions cohérentes et intégrer la biodiversité dans les différents niveaux des plans d'action des cibles	118
4.3.1	Cible 14	119
4.3.2	Cible 15	122
4.3.3	Cible 16	126
4.3.4	Cible 17	130
4.3.5	Cible 18	133

4.3.6	Cible 19	136
4.3.7	Cible 20	141
4.3.8	Cible 21	145
4.3.9	Cible 22	150
4.3.10	Cible 23	154
4.3.11	Besoins financiers consolidés du Programme 3 (2026-2030)	158
4.4	Conditions de mise en œuvre.....	158
4.4.1	Mécanisme de mise en œuvre des SPANB	160
4.4.1.1	Arrangement institutionnel	160
4.4.1.2	Mécanisme de financement	164
4.4.1.3	Gestion des informations et communication.....	164
4.4.1.4	Suivi et évaluation.....	165
4.4.2	Cadre institutionnel.....	166
4.4.2.1	Institutions publiques	166
4.4.2.2	Acteurs et/ou institutions non étatiques.....	166
4.4.3	Structure organisationnelle interinstitutionnelle	167
4.4.4	Mobilisation des ressources financières.....	168
5	Références bibliographiques et webographiques.....	170
	Annexes.....	173

RÉSUMÉ À L'INTENTION DES DÉCIDEURS

1 Introduction

Madagascar, un pays unique et exceptionnel en biodiversité d'intérêt mondial fortement en péril

Madagascar, une des plus grandes îles océaniques au monde, est reconnue comme un sanctuaire de la nature avec ses richesses en biodiversité d'un taux d'endémicité sans égal. L'île concentre une part exceptionnelle de la biodiversité mondiale : l'île renferme environ 5 % de la biodiversité planétaire, alors qu'elle ne représente que 0,4 % de la surface terrestre globale. Ce contraste souligne un taux de richesse spécifique plus de douze fois supérieur à celui attendu pour une superficie équivalente, témoignant d'un niveau remarquable d'endémisme et d'une longue période d'isolement biogéographique. La gestion de ses ressources naturelles, notamment la biodiversité, est confrontée à des problèmes inhérents à son extinction. Malgré les divers moyens et initiatives mobilisés, la biodiversité malagasy et les biens environnementaux et services écosystémiques qu'elle fournit continuent de s'éroder. Les causes de cette érosion sont nombreuses, tant d'origine naturelle qu'anthropique, endogène et/ou exogène : conversion des espaces forestiers naturels en zones agricoles, extractions minières artisanales, extractions abusives et illégales des ressources terrestres forestières et aquatiques, les catastrophes naturelles (cyclones, sécheresses, inondations), feux de brousse, urbanisation anarchique, pollution terrestre et aquatique... Elles occasionnent la perte, la fragmentation et la dégradation alarmantes des habitats et des écosystèmes naturels. Les conséquences négatives du changement climatique ne font qu'exacerber et amplifier cette problématique. Ce patrimoine naturel du pays, essentiel à son développement et à la résilience socio-écologique et socio-économique de ses populations, est fortement compromis, comme le confirment le 6^e Rapport National sur la Biodiversité et les principales évaluations nationales.

Les SPANB 2026 – 2030 : positionner Madagascar comme un pays de solutions et d'actions pour la biodiversité

Face à ces enjeux écologiques, le pays s'est engagé, à travers plusieurs initiatives, à porter à au moins 30 % la part de son territoire dédiée aux zones de conservation, en veillant à la participation de l'ensemble des parties prenantes, et en particulier des communautés locales. D'ailleurs, le pays a engagé la révision de sa Stratégie et de ses Plans d'Action Nationaux pour la Biodiversité (SPANB) afin d'actualiser ses priorités et de renforcer un cadre de gestion intégré, efficace et résilient de son capital naturel. Ce processus traduit les efforts du Ministère de l'Environnement et du Développement Durable (MEDD) avec toutes les entités

gouvernementales, le secteur privé, la société civile, les populations et communautés locales, les communautés scientifiques, les partenaires techniques et financiers, pour contribuer ensemble à la conservation de la biodiversité et à la gestion durable des ressources naturelles du pays. Cette démarche s'inscrit également dans la dynamique du Cadre mondial de la biodiversité de Kunming-Montréal et répond aux recommandations de la COP 15 de la Convention sur la Diversité Biologique. Les SPANB 2026 – 2030 constituent un raffermissement et un prolongement des SPANB 2015 – 2025. Les SPANB s'inscrivent dans le cadre de gestion plus large de l'Environnement édicté par la Charte de l'Environnement Malagasy actualisée (CEM, loi n°2015-003), qui est une loi-cadre fixant les règles et principes fondamentaux pour la gestion de l'environnement, y compris sa valorisation.

Dans ce contexte, les SPANB veulent fortement mettre en perspective les principes-clés reconnus universellement, transcrits dans la CEM, que sont : le principe de pollueur-payeur, le principe de précaution, le principe de prévention, le principe de participation du public, le droit inhérent à chaque individu humain d'accéder aux informations susceptibles d'influencer sur l'état de l'environnement et le principe de l'accès à la justice en cas de violation du droit à l'information, qui constitue la valeur intrinsèque de la nouvelle Charte.

Les SPANB, en tant qu'initiatives inscrites dans un cadre plus large de gestion de l'environnement, suivent, répondent et satisfont les principes, orientations et objectifs des cadres inhérents à cette gestion plus large de l'environnement, dont principalement le Plan d'Action National de l'Environnement pour le Développement Durable (PANEDD). Le PANEDD (2024 – 2030) est établi sur la base de la vision du MEDD d'ici 2030 : gestion durable des ressources naturelles et valorisation de l'environnement pour le bien-être du peuple malagasy et le développement durable de Madagascar.

2 Stratégie nationale pour la biodiversité

Madagascar a aligné ses SPANB 2015 – 2025 avec le CMBKM, et a mis à jour et élaboré les SPANB 2026 – 2030, au regard du contexte international et des circonstances nationales.

2.1 Vision 2050

À l'horizon 2050, Madagascar ambitionne une société humaine pleinement conscientisée, responsable, engagée et bénéficiaire de la gestion rationnelle et durable de son patrimoine naturel. Le pays se projette vers un futur où le capital naturel et la biodiversité sont conservés, restaurés, valorisés et résilients, constituant ainsi un pilier fondamental et primordial du bien-être des populations et du développement durable.

« D'ici 2050, la biodiversité de Madagascar est valorisée, conservée, restaurée et utilisée de manière durable, permettant de maintenir les services écosystémiques, de préserver la santé des écosystèmes et d'assurer des bénéfices essentiels, équitables et durables pour l'ensemble de la population malagasy. »

2.2 Mission 2030

La mission des SPANB pour la période 2026–2030 est de positionner Madagascar comme un **pays de solutions et d'actions pour la biodiversité** :

« D'ici 2030, des mesures concrètes et urgentes sont mises en œuvre pour réduire, faire cesser et inverser la perte de biodiversité, favorisant le rétablissement de la nature au bénéfice de la population malagasy, en s'appuyant sur la conservation et l'utilisation durable de la biodiversité, le partage juste et équitable des avantages issus des ressources génétiques, et la mobilisation effective des moyens nécessaires à leur mise en œuvre. »

2.3 Objectifs nationaux

Objectif A : *D'ici 2050, les écosystèmes naturels, les agroécosystèmes et la diversité génétique sont préservés, restaurés et améliorés, et les pressions anthropiques et naturelles susceptibles d'entraîner des pertes d'espèces sont réduites ou éliminées, garantissant l'intégrité, la connectivité et la résilience des écosystèmes de Madagascar.*

La biodiversité de Madagascar subit des pressions importantes, notamment la déforestation, la perte et la fragmentation des habitats et l'exploitation non durable des ressources naturelles, qui compromettent la résilience des écosystèmes et la survie des espèces endémiques. Cet objectif vise à inverser ces tendances négatives par la prévention, la restauration et la gestion intégrée des écosystèmes, en préservant la diversité génétique et en renforçant les capacités d'adaptation biologique des espèces face aux changements environnementaux.

Objectif B : *D'ici 2050, la biodiversité et ses services écosystémiques sont utilisés de manière durable, leurs contributions au bien-être et au développement des populations malagasy sont maintenues, restaurées et renforcées, et leur valeur sociale et économique est pleinement reconnue.*

La perte de biodiversité constitue un frein au développement national, affectant la sécurité alimentaire, la santé et les revenus des populations. La promotion de l'utilisation durable de la biodiversité et la valorisation des services écosystémiques permettront de restaurer les fonctions écologiques naturelles, de soutenir le développement socioéconomique, de réduire

la pauvreté et d'inciter les communautés à s'engager activement dans la conservation de la biodiversité.

Objectif C : *D'ici 2050, les avantages monétaires et non monétaires issus de l'utilisation des ressources génétiques et de l'information de séquençage numérique, ainsi que les connaissances traditionnelles associées, sont partagés de manière juste et durable, contribuant à la conservation et à l'utilisation durable de la biodiversité.*

Le partage équitable des avantages renforce la souveraineté des communautés locales et des groupes humains vulnérables, améliore leurs moyens de subsistance et soutient la conservation. Cet objectif garantit également la conformité avec les instruments internationaux et favorise une valorisation durable des connaissances et ressources locales.

Objectif D : *D'ici 2050, les mécanismes de financement, le renforcement des capacités techniques, la coopération scientifique et technique, ainsi que l'accès aux technologies et leur transfert sont pleinement opérationnels pour assurer la mise en œuvre efficace et équitable des SPANB.*

La réalisation des objectifs des SPANB repose sur la disponibilité de moyens adéquats et sur une coordination institutionnelle efficace. Le renforcement des capacités humaines, financières et techniques, le développement de partenariats et le transfert de technologies sont essentiels pour créer des conditions favorables à la conservation et à l'utilisation durable de la biodiversité et pour garantir le suivi et l'évaluation des actions prioritaires.

2.4 Principes régissant la stratégie

Utilité publique et visibilité : Les SPANB sont un instrument stratégique d'intérêt national qui traduit l'engagement de la République de Madagascar à mettre en œuvre les objectifs du Cadre mondial pour la biodiversité de Kunming-Montréal (2022-2030) et les dispositions de la Convention sur la diversité biologique (CDB). Leur élaboration et leur mise en œuvre répondent à la nécessité de préserver le patrimoine naturel unique et exceptionnel de Madagascar, tout en soutenant le bien-être des populations et le développement durable du pays.

- **Reconnaissance de l'utilité publique :** Le caractère d'utilité publique des SPANB sera consolidé par sa reconnaissance officielle à travers un décret validant et entérinant le document en tant que référence nationale pour la biodiversité.

- *Appropriation et communication stratégique* : La stratégie de communication et d'appropriation vise à promouvoir la compréhension et la valorisation de la biodiversité auprès du grand public, des décideurs et des acteurs du développement durable, à favoriser la participation active des citoyens, des jeunes, des groupes vulnérables, des femmes et des communautés locales dans la mise en œuvre des actions. Il s'agit de mettre en avant et de poursuivre les initiatives réussies, les innovations locales et les bonnes pratiques contribuant à la conservation de la biodiversité et à l'utilisation durable des ressources naturelles, et à renforcer le dialogue permanent et la transparence entre les institutions publiques, la société civile et les partenaires de développement.

Au niveau national, afin d'assurer son appropriation et son efficacité, la visibilité des SPANB doit être renforcée à tous les niveaux : diffusion du document auprès de l'ensemble des institutions publiques, des collectivités territoriales, des organisations de la société civile, du secteur privé et des institutions académiques ; vulgarisation de ses contenus à travers des outils accessibles et adaptés au niveau local et en langue nationale, ainsi que l'intégration de ses objectifs dans les programmes éducatifs, de recherche et de sensibilisation et d'éducation environnementale.

Au niveau international, il s'agit de valoriser les SPANB comme instrument de référence démontrant l'engagement de Madagascar dans la mise en œuvre du Cadre mondial pour la biodiversité de Kunming-Montréal, de positionner Madagascar comme un acteur exemplaire et engagé dans cette dynamique environnementale, de présenter le document dans les instances régionales et mondiales et de renforcer la coopération ainsi que la mobilisation des partenaires techniques et financiers en appui à la mise en œuvre du plan d'actions.

Faisabilité, intégration de la biodiversité dans les enjeux sectoriels et prise en compte des circonstances nationales : La mise à jour des SPANB s'appuie sur une approche réaliste et intégrée, fondée sur la faisabilité des actions, l'intégration effective de la biodiversité dans les politiques sectorielles, et la prise en compte des circonstances nationales qui déterminent la capacité technique et organisationnelle du pays à mettre en œuvre le Cadre mondial pour la biodiversité de Kunming-Montréal.

- *Faisabilité, renforcement des capacités techniques et environnement favorable* : Les SPANB se positionnent comme un levier de cohérence et de complémentarité entre les actions des différents secteurs, de mobilisation concertée des acteurs autour d'une vision commune et de pérennité des investissements liés à la biodiversité et aux ressources naturelles et au développement durable. Ils proposent une approche adaptative et différenciée, qui renforce les synergies entre conservation, développement local et amélioration des conditions de vie. Ils reposent sur la

mobilisation des acteurs publics et privés, des collectivités territoriales et des communautés locales de base, sur le renforcement des capacités institutionnelles et techniques à tous les niveaux, avec un accent particulier sur les acteurs locaux, et sur la disponibilité progressive des ressources financières internes et externes pour soutenir la mise en œuvre des plans d'action. Dans cette perspective, les SPANB encouragent une transition progressive d'un modèle centré sur les mesures de répression vers une approche fondée sur des incitations positives. Ils privilégient la valorisation des comportements responsables, la reconnaissance des bonnes pratiques et la mise en place de mécanismes de soutien qui stimulent l'engagement volontaire et approprié des acteurs.

- *Intégration de la biodiversité dans les enjeux sectoriels* : Les SPANB reconnaissent que la biodiversité est au cœur du développement durable et constitue un levier transversal pour la sécurité alimentaire, la santé, le climat, le tourisme, l'énergie, les infrastructures, l'eau, la foresterie, la pêche, l'agriculture, l'élevage, le financement durable et la paix sociale. Leur intégration dans les politiques et stratégies sectorielles vise à assurer la cohérence entre les priorités de développement durable et les objectifs de conservation, à promouvoir des approches fondées sur la nature dans les politiques publiques, à réduire les pressions exercées sur les écosystèmes et les paysages naturels par les activités productives et à encourager des modes de production et de consommation durables. Dans cette dynamique, le secteur privé joue un rôle essentiel en orientant ses investissements vers des pratiques plus responsables, en innovant dans des modèles économiques durables et en contribuant à la création de chaînes de valeur respectueuses de l'environnement naturel. Cette intégration, qui mobilise à la fois les acteurs publics, privés et communautaires, constitue une condition essentielle de faisabilité à long terme et renforce la contribution de la biodiversité à une croissance verte et inclusive pour le pays.

Responsabilité partagée et redevabilité : Les SPANB établissent un cadre de gouvernance participative où chaque acteur dispose d'un rôle clairement défini. Cette répartition des rôles garantit une mise en œuvre concertée et efficace, fondée sur la complémentarité des actions et la coresponsabilité. Dans cette logique, les SPANB incitent à un environnement favorable où les acteurs investissent dans des processus viables en valorisant des chaînes d'approvisionnement durables et en éradiquant progressivement les potentielles subventions nuisibles à la biodiversité.

- *Redevabilité, transparence et inclusion* : La redevabilité constitue un principe central des SPANB. Elle se traduit par des mécanismes clairs de suivi, d'évaluation et de communication des progrès réalisés dans la mise en œuvre des plans d'action. Un système national de suivi, aligné sur le Cadre mondial pour la biodiversité de Kunming-

Montréal, permettra de mesurer les avancées stratégiques vers les cibles, d'assurer la transparence dans l'utilisation des ressources et de faciliter la communication régulière des résultats auprès des acteurs et du public sous la coordination du MEDD.

Cette démarche repose sur une approche fondée sur la participation collaborative communautaire, la prise en compte du genre et l'inclusion sociale. Les femmes, les jeunes, les communautés locales et les groupes humains vulnérables sont reconnus comme des acteurs essentiels de la conservation et bénéficient d'un appui spécifique destiné à renforcer leur participation et leur leadership. Cette approche inclusive favorise une gestion équitable et durable de la biodiversité, tout en contribuant à la justice et à la cohésion sociales.

Mécanisme de financement durable : Le mécanisme de financement vise à mobiliser, gérer et canaliser les ressources financières nationales et internationales de manière cohérente, transparente et alignée sur les priorités nationales définies dans la stratégie et les plans d'action.

- *Intégration de la biodiversité dans la planification financière* : La mobilisation du financement repose sur une reconnaissance par l'État malagasy de l'importance stratégique de la biodiversité de Madagascar, traduite par un renforcement des investissements nationaux. Le MEDD mène d'ailleurs un lobbying soutenu auprès du Gouvernement malagasy afin d'assurer une contribution financière accrue dans les lois de finances futures et de faciliter l'utilisation des budgets alloués, en consolidant son rôle de soutien dans la réalisation des activités prévues. Cette démarche vise à garantir aux acteurs un appui technique et financier continu à tous les niveaux. Elle implique également l'intégration des enjeux de biodiversité dans les mécanismes de décentralisation et dans les principaux documents de planification nationale, plus particulièrement les plans sectoriels. L'efficacité de cette intégration dépend de la mise en place de budgets publics orientés vers la durabilité, notamment à travers des dépenses fiscales environnementales, des politiques fiscales et des incitations favorables à la conservation et à l'économie circulaire, ainsi que de mécanismes de gouvernance financière transparents, fondés sur des règles claires. Elle nécessite en outre une coordination renforcée entre les institutions financières nationales, les ministères sectoriels et les partenaires techniques et financiers, l'amélioration des capacités nationales en planification budgétaire et en gestion des fonds environnementaux, ainsi que le développement de fonds spécialisés (fonds fiduciaires environnementaux et les mécanismes de financement communautaire). L'ensemble de ces mesures vise à garantir une utilisation efficiente, responsable et orientée vers l'impact positif et durable des financements mobilisés.

- *Diversification des sources de financement et réduction des subventions nuisibles* : Le modèle de financement des SPANB repose sur une approche multi-sources qui mobilise à la fois les ressources publiques nationales, incluant les budgets sectoriels et les paiements pour services environnementaux, les ressources internationales issues des fonds multilatéraux ou les financements bilatéraux, ainsi que les mécanismes de coopération. Il s'appuie également sur les investissements privés, les initiatives vertes et les partenariats public-privé, ainsi que sur des mécanismes innovants tels que la finance carbone et bleue, les obligations vertes, les taxes environnementales, les redevances d'exploitation durable et les certifications durables. Cette diversification des sources de financement vise à réduire la dépendance aux financements externes et à promouvoir une souveraineté accrue dans la conservation tout en reconnaissant le rôle clé de leur réinvestissement dans le secteur.
- Conformément aux cibles du Cadre mondial pour la biodiversité de Kunming-Montréal, les SPANB encouragent l'élimination progressive des subventions nuisibles à la biodiversité, telles que celles liées aux pratiques agricoles (dont l'élevage et la foresterie) non durables, à l'exploitation non réglementée ou aux activités génératrices de pollution. Ils promeuvent la mise en place d'incitations financières positives, notamment pour la restauration des écosystèmes, le développement de pratiques agricoles durables, la pêche responsable et l'économie circulaire. Ils valorisent également les initiatives fondées sur des solutions basées sur la nature et encouragent la création/mise en œuvre d'activités génératrices de revenus durables au profit des communautés locales.

3 Plans d'action nationaux 2026 – 2030 pour la biodiversité

Les SPANB s'articulent autour de trois programmes stratégiques de mise en œuvre :

- Programme 1 : Réduire les menaces pesant sur la biodiversité (Cibles 1 à 8) ;
- Programme 2 : Répondre aux besoins des populations malagasy par l'utilisation durable des ressources et le partage des bénéfices (Cibles 9 à 13) ;
- Programme 3 : Mettre à la disposition des programmes des outils adéquats et des solutions cohérentes et intégrer la biodiversité dans les différents niveaux des plans d'action des cibles (Cibles 14 à 23).

Ces programmes regroupent l'ensemble des 23 cibles du Cadre mondial pour la biodiversité de Kunming-Montréal, adaptées au contexte national et organisées selon une logique de résultats. Ils constituent le squelette opérationnel de la stratégie nationale et guident la planification et le suivi-évaluation des actions à tous les niveaux.

Programme 1 : Réduire les menaces pesant sur la biodiversité

La réduction des pressions sur la biodiversité dans le cadre de la planification stratégique de la biodiversité est cruciale car elle protège les services écosystémiques vitaux pour l'économie et le bien-être humain, tels que la disponibilité de la ressource en eau (sources d'eau, cours et plans d'eau, nappes phréatiques), la préservation des couvertures forestières/végétales, le maintien des couches pédologiques et la fertilité de sols, la purification de l'air ambiant et la pollinisation. Elle prévient également l'appauvrissement en composantes biologiques des écosystèmes naturels, la perte de richesse spécifique et l'effondrement des populations naturelles, et assure la résilience des paysages naturels et des communautés humaines face aux risques liés à la dégradation de l'environnement. L'atteinte de cet objectif repose sur la poursuite de huit (08) cibles.

Cible 1 : D'ici 2030, le taux de perte des zones de grande importance pour la biodiversité est réduit en s'appuyant sur une planification spatiale participative, intégrée et respectueuse de la biodiversité.

La protection effective et la gestion durable des zones à haute valeur pour la biodiversité sont essentielles à Madagascar, où les forêts naturelles et d'autres habitats naturels restent vulnérables. Une planification spatiale intégrée et participative est nécessaire pour assurer la conservation des écosystèmes tout en respectant les droits des communautés locales et en coordonnant les enjeux sectoriels. Les principaux défis résident dans l'évaluation et la cartographie complètes des habitats naturels non protégés, la mise en œuvre effective des instruments de planification à toutes les échelles et la conciliation des droits locaux avec les objectifs de conservation. Dix-neuf (19) actions s'articulant autour de quatre (04) axes stratégiques sont mises en œuvre. Les besoins financiers estimés pour la mise en œuvre de la Cible 1 s'élèvent à 56 477 743 USD.

Cible 2 : Veiller à ce que d'ici 2030, au moins 25% des zones dégradées de tous les écosystèmes terrestres, lacustres, côtières et marins fassent l'objet d'une restauration efficace.

La restauration des zones écologiques/forestières dégradées est cruciale pour rétablir la biodiversité, les fonctions écologiques et les services écosystémiques, et pour renforcer la résilience des paysages. Madagascar a déjà fourni des efforts de restauration. Les défis incluent la mise en place de mécanismes durables de suivi et d'évaluation, l'accès aux ressources financières et techniques, et l'intégration des communautés locales dans la gestion à long terme des écosystèmes restaurés. La cible 2 mobilise vingt-deux actions autour de trois (03) axes stratégiques. Les besoins financiers estimés pour la mise en œuvre de la Cible 2 s'élèvent à 22 179 962 USD.

Cible 3 : D'ici 2030, au moins 21,5 % des zones terrestres et 8,5 % des zones marines d'importance particulière pour la biodiversité et les services écosystémiques sont conservées

et gérées efficacement au moyen de réseaux écologiquement représentatifs, d'aires protégées et d'autres mesures de conservation effectives par zone.

La conservation efficace des aires protégées terrestres et marines est fondamentale pour préserver la biodiversité et les services écosystémiques à Madagascar. Les superficies des aires protégées ont été largement augmentées, constituant une base solide pour la conservation. Les principaux obstacles concernent la gestion efficace des aires protégées, le financement pérenne, le suivi écologique, l'intégration dans des paysages écologiques vivants/fonctionnels et la participation équitable des communautés locales. Six (06) actions sont mises en œuvre autour de trois (03) axes stratégiques. Les besoins financiers estimés pour la mise en œuvre de la Cible 3 s'élèvent à 529 739 546 USD.

Cible 4 : *D'ici 2030, l'extinction d'espèces menacées est significativement réduite, qu'elles soient indigènes ou sauvages, et la diversité génétique des espèces est préservée grâce à des actions de recherche, de conservation, de gestion durable et de restauration, tant in situ qu'ex situ.*

La protection des espèces menacées et la préservation de la diversité génétique sont vitales, Madagascar étant un hotspot de biodiversité avec de nombreuses espèces endémiques uniques. Des évaluations et plans de conservation existent pour certains groupes taxonomiques. Les défis consistent à compléter les inventaires nationaux, étendre les plans de conservation à toutes les espèces menacées, renforcer le suivi écologique, et créer des structures intersectorielles pour prévenir le trafic et assurer la gestion durable des espèces. Quinze actions sont mises en œuvre autour de quatre (04) axes stratégiques. Les besoins financiers estimés pour la mise en œuvre de la Cible 4 s'élèvent à 25 210 235 USD.

Cible 5 : *D'ici 2030, les espèces sauvages (terrestre, marine et aquatique) sont utilisées, récoltées et commercialisées d'une manière durable, sûre et légale ; en prévenant la surexploitation, en minimisant les impacts sur les espèces non ciblées et les écosystèmes, en réduisant le risque de propagation d'agents pathogènes tout en respectant et en protégeant les pratiques traditionnelles des communautés locales en matière d'utilisation durable.*

L'utilisation durable des espèces sauvages est essentielle surtout dans les zones rurales où les populations dépendent de la faune et de la flore pour leur subsistance et leurs revenus. Il s'agit d'assurer la sécurité alimentaire et économique tout en protégeant la biodiversité. Les défis incluent la régulation légale et sécurisée de l'exploitation, la prévention de la surexploitation des ressources naturelles et la promotion des pratiques coutumières durables au niveau local et national. Cinq (05) axes stratégiques articulant seize (16) actions soutiennent la réalisation de la cible 5. Les besoins financiers estimés pour la mise en œuvre de la Cible 5 s'élèvent à 3 009 575 USD.

Cible 6 : *D'ici 2030, Madagascar dispose d'une base de connaissances consolidée sur les espèces exotiques envahissantes (EEE) et leurs voies d'introduction, permettant de guider des actions coordonnées de prévention, de surveillance, de sensibilisation, de recherche*

appliquée, de valorisation des espèces à potentiel utile, et de mobilisation de financements durables, en vue de réduire de manière significative les risques et les impacts associés aux EEE sur la biodiversité et les services écosystémiques.

La maîtrise des espèces exotiques envahissantes est critique pour protéger la biodiversité native insulaire de Madagascar et préserver les services écosystémiques. Des cadres juridiques et des réseaux régionaux existent pour la prévention et le contrôle. Les défis incluent le manque de connaissances complètes, l'insuffisance de la mise en œuvre des mesures de contrôle, la sensibilisation du public et le développement d'une stratégie de valorisation durable des espèces envahissantes. Quinze (15) actions s'articulant autour de quatre (04) axes stratégiques assurent la mise en œuvre de la cible. Les besoins financiers estimés pour la mise en œuvre de la Cible 6 s'élèvent à 13 820 842 USD.

Cible 7 : D'ici 2030, réduire la pollution de l'air, de l'eau et des sols liée aux plastiques, pesticides et produits chimiques hautement dangereux afin de préserver la biodiversité et d'assurer le maintien des services écosystémiques, contribuant ainsi à un équilibre durable.

La réduction de la pollution de l'air, de l'eau et des sols est nécessaire pour maintenir la biodiversité et les services écosystémiques, dans un contexte de croissance urbaine, d'activités agricoles et industrielles. Des plans et conventions existent pour encadrer la gestion des pollutions. Les défis majeurs concernent le renforcement des capacités techniques et financières, la mise en œuvre effective des mesures de contrôle et de mitigation, et l'intégration des différentes sources de pollution dans une stratégie nationale cohérente. La cible compte dix-sept actions s'articulant autour de quatre (04) axes stratégiques. Les besoins financiers estimés pour la mise en œuvre de la Cible 7 s'élèvent à 8 748 338 USD.

Cible 8 : D'ici 2030, l'impact des changements climatiques sur la biodiversité est réduit au minimum et la résilience des écosystèmes est renforcée grâce à des mesures d'atténuation et d'adaptation, ainsi qu'à des mesures de réduction des risques de catastrophe naturelle, soutenues par la recherche, l'innovation et le suivi scientifique.

La réduction des impacts négatifs du changement climatique sur la biodiversité et le renforcement de la résilience des écosystèmes sont essentiels, Madagascar étant particulièrement vulnérable aux changements climatiques. Des stratégies d'atténuation et d'adaptation existent pour préserver les habitats et restaurer les écosystèmes. Les défis incluent la quantification des impacts négatifs à long terme, le renforcement de la gouvernance et des capacités locales, la coordination intersectorielle et l'assurance de la pérennité des actions et des financements pour que les mesures soient durables et efficaces. Vingt-deux actions sont menées autour de quatre (04) axes stratégiques. Les besoins financiers estimés pour la mise en œuvre de la Cible 8 s'élèvent à 25 141 742 USD.

L'estimation des besoins financiers du Programme 1, pour la période 2026–2030, s'élève à **684,3 millions USD**.

Cibles	Besoins estimés (USD)
Cible 1	56 477 743
Cible 2	22 179 962
Cible 3	529 739 546
Cible 4	25 210 235
Cible 5	3 009 575
Cible 6	13 820 842
Cible 7	8 748 338
Cible 8	25 141 742
Programme 1	684 327 983

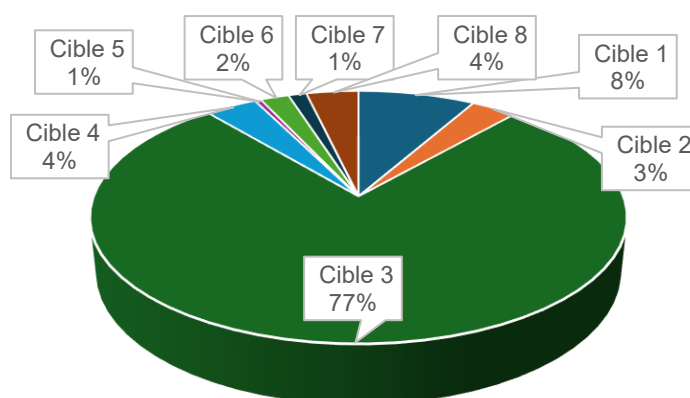


Figure 1 : Estimation des besoins financiers pour le Programme 1 (Cibles 1 à 8)

Programme 2 : Répondre aux besoins des populations malagasy par l'utilisation durable des ressources et le partage des bénéfices

L'utilisation durable de la biodiversité est essentielle dans la planification stratégique des ressources naturelles car elle garantit la satisfaction des besoins des générations actuelles et futures en utilisant de façon rationnelle les ressources naturelles à un rythme écologique compatible avec leur potentiel de renouvellement. Cela permet de maintenir des écosystèmes résilients et productifs, d'assurer la santé humaine, de soutenir l'économie et de promouvoir l'équité et la prospérité à long terme.

Cible 9 : *D'ici 2030, les espèces sauvages sont utilisées et gérées durablement, de façon à procurer des avantages sociaux, économiques et environnementaux aux populations, en particulier aux populations vulnérables.*

L'utilisation et la gestion durable des espèces sauvages sont essentielles à Madagascar, où 80 % de la population dépend directement des ressources naturelles pour l'alimentation, la médecine, l'énergie et d'autres services écosystémiques. Ces activités soutiennent le bien-être humain tout en contribuant à la régulation des sols, de l'eau et des pollinisateurs. Les défis consistent à prévenir la surexploitation des ressources, à maintenir l'équilibre entre usage humain et conservation de la biodiversité, et à garantir que l'exploitation des espèces sauvages ne dégrade pas les habitats ou ne perturbe pas les services écosystémiques essentiels. Onze (11) actions sont mises en œuvre autour de trois (03) axes stratégiques pour atteindre la cible. Les besoins financiers estimés pour la mise en œuvre de la Cible 9 s'élèvent à 2 852 880 USD.

Cible 10 : *D'ici 2030, les zones agricoles, pastorales, aquacoles, halieutiques et forestières sont gérées de manière durable et intégrée, en faveur de la conservation de la biodiversité.*

La gestion durable des zones agricoles, pastorales, aquacoles, halieutiques et forestières est cruciale pour concilier production et conservation de la biodiversité, dans un pays où plus de 80 % de la population vit de l'agriculture et de l'élevage, et où l'aquaculture et l'exploitation forestière non durables ont déjà dégradé des écosystèmes sensibles. Les défis incluent la mise en place de plans d'aménagement intégrés, la diffusion de pratiques agricoles, sylvicoles et aquacoles durables, le renforcement des capacités techniques locales et le contrôle de la surexploitation des ressources forestières, marines et halieutiques. Dix-neuf (19) actions s'articulant autour de trois (03) axes stratégiques assurent l'atteinte de la cible. Les besoins financiers estimés pour la mise en œuvre de la Cible 10 s'élèvent à 18 570 451 USD.

Cible 11 : D'ici 2030, les parts des solutions fondées sur la nature et les biens et services écosystémiques aux populations sont restaurées, préservées et renforcées.

La restauration et la préservation des contributions de la nature sont vitales pour le bien-être des populations malagasy, notamment pour l'eau, les forêts et les zones humides, qui fournissent des services écologiques essentiels et sont actuellement dégradés. Les défis portent sur l'identification et la quantification des services écosystémiques, la mise en œuvre de stratégies de restauration adaptées, la gestion durable des bassins versants et la prise en compte des besoins des communautés locales, en particulier des femmes qui dépendent directement de ces ressources. Dix (10) actions sont menées autour de quatre (04) axes stratégiques pour l'atteinte de la cible. Les besoins financiers estimés pour la mise en œuvre de la Cible 11 s'élèvent à 14 194 889 USD.

Cible 12 : En 2030, les espaces verts et bleus urbains sont améliorés pour le bien-être humain et la biodiversité.

L'amélioration des espaces verts et bleus urbains est importante pour la biodiversité et le bien-être humain, en réduisant les effets des inondations, des sécheresses et de la pollution dans les villes comme Antananarivo, où ces espaces sont rares et fragmentés. Les défis consistent à intégrer la nature dans la planification urbaine, à promouvoir des infrastructures vertes et des solutions fondées sur la nature, à gérer ces espaces de manière écologique et connectée, et à concilier développement urbain et préservation des écosystèmes. Dix-sept (17) actions sont rattachées autour de quatre (04) axes stratégiques pour atteindre la cible. Les besoins financiers estimés pour la mise en œuvre de la Cible 12 s'élèvent à 9 631 950 USD.

Cible 13 : D'ici 2030, compléter, vulgariser et mettre en œuvre les mesures juridiques, politiques, administratives et de renforcement des capacités efficaces à tous les niveaux et pour toutes les parties prenantes nationales pour assurer un accès facilité, réglementé et transparent aux ressources génétiques, suivant des normes techniques pour une valorisation rationnelle et durable, dans le cadre des actions de recherche et développement, tout en garantissant un partage juste et équitable des avantages découlant de l'utilisation des ressources génétiques, des connaissances traditionnelles associées et des informations de

séquençage numérique, et d'en faire bénéficier les communautés locales et la gestion durable de la biodiversité.

Le partage équitable des avantages issus des ressources génétiques et des connaissances traditionnelles est crucial pour Madagascar, en conformité avec le Protocole de Nagoya, afin d'assurer que la recherche et l'exploitation commerciale profitent au pays et aux communautés locales. Les défis incluent la mise en œuvre effective du cadre réglementaire et institutionnel, la sensibilisation et le renforcement des capacités des acteurs concernés, et l'harmonisation des activités commerciales et scientifiques avec les objectifs de l'APA pour garantir justice et équité dans le partage des bénéfices. Dix-sept (17) actions s'articulent autour de trois (03) axes stratégiques pour réaliser la cible. Les besoins financiers estimés pour la mise en œuvre de la Cible 13 s'élèvent à 1 981 648 USD.

L'estimation des besoins financiers du Programme 2 pour la période 2026–2030 s'élève à **47,2 millions USD**.

Cibles	Besoins estimés (USD)
Cible 9	2 852 880
Cible 10	18 570 451
Cible 11	14 194 889
Cible 12	9 631 950
Cible 13	1 981 648
Programme 2	47 231 818

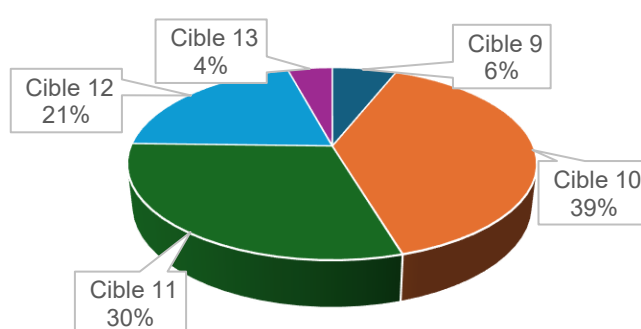


Figure 2 : Estimation des besoins financiers pour le Programme 2 (Cibles 9 à 13)

Programme 3 : Mettre à la disposition des programmes des outils adéquats et des solutions cohérentes et intégrer la biodiversité dans les différents niveaux des plans d'action des cibles

Les cibles stratégiques 14 à 23 constituent des approches alternatives capitales pour la planification stratégique de la biodiversité car elles permettent d'assurer une gestion durable et appropriée des ressources naturelles, de mettre en coordination les acteurs et parties prenantes et de concilier les axes stratégiques, les objectifs de conservation avec les activités humaines et entreprises. Ces cibles définies permettent d'intégrer les enjeux de biodiversité dans les politiques sectorielles et l'approche de développement durable, et à mobiliser les moyens humains, financiers et techniques nécessaires pour atteindre les ambitions fixées.

Cible 14 : *D'ici 2030, la biodiversité et ses multiples valeurs sont intégrées dans la prise de décision à tous les niveaux.*

L'intégration de la biodiversité dans toutes les décisions sectorielles est cruciale à Madagascar, où la richesse du capital naturel influence directement l'agriculture, l'énergie, la santé et le développement économique. Les initiatives existantes, comme les pratiques de

l'agroécologie, la comptabilité du capital naturel et les évaluations environnementales des investissements, montrent l'importance de considérer la valeur écologique dans la planification nationale. Le principal défi reste l'incorporation systématique de ces valeurs dans l'économie, la planification politique et le système comptable, afin que la biodiversité guide efficacement les décisions et les budgets nationaux. La cible mobilise treize (13) actions articulées autour de trois (03) axes stratégiques. Les besoins financiers estimés pour la mise en œuvre de la Cible 14 s'élèvent à 7 935 695 USD.

Cible 15 : En 2030, les entreprises, en particulier les grandes entreprises et les institutions financières évaluent, divulguent et réduisent leurs impacts négatifs sur la biodiversité, tout en promouvant des modes de production et de consommation responsables et durables.

Les entreprises et institutions financières doivent évaluer et réduire leurs impacts négatifs sur la biodiversité tout en adoptant des modes de production responsables. Madagascar dispose d'un cadre réglementaire via le Décret MECIE et certaines entreprises privées appliquent des normes ISO 14001, mais les données et connaissances sur les limites écologiques restent limitées. Les défis incluent la coordination entre acteurs de la chaîne de production, l'adoption de politiques RSE plus ambitieuses et le développement de plans d'aménagement intégrés pour assurer l'utilisation durable des ressources naturelles.

Dix-sept actions articulées autour de trois (03) axes stratégiques sont mises en œuvre pour atteindre la cible. Les besoins financiers estimés pour la mise en œuvre de la Cible 15 s'élèvent à 5 665 285 USD.

Cible 16 : D'ici 2030, les consommateurs nationaux adoptent aisément et systématiquement des pratiques durables d'achat et d'utilisation de biens et services, ainsi que de gestion de déchets, au service de la conservation de la biodiversité, en particulier dans les secteurs à forts impacts.

La promotion de pratiques de consommation durable est essentielle dans un pays où 80 % de la population dépend directement des ressources naturelles. Encourager une économie circulaire et des habitudes de consommation respectueuses de l'environnement contribuera à réduire la pression sur la biodiversité tout en améliorant la qualité de vie. Le défi consiste à sensibiliser et mobiliser efficacement les consommateurs, à développer des produits durables accessibles et à instaurer des systèmes de gestion de déchets et de ressources intégrés à l'ensemble du cycle de production et de consommation. Huit (08) actions sont mises en œuvre autour de quatre (04) axes stratégiques pour atteindre la cible. Les besoins financiers estimés pour la mise en œuvre de la Cible 16 s'élèvent à 4 709 841 USD.

Cible 17 : D'ici 2030, des mesures relatives à la sécurité biotechnologique, à sa gestion et au partage de ses avantages sont créées et renforcées.

La sécurité biotechnologique et le partage des avantages associés sont cruciaux pour gérer les risques liés aux OGM et promouvoir la biotechnologie moderne dans l'alimentation, l'agriculture et la santé. Madagascar dispose déjà d'un cadre réglementaire et d'institutions

telles que le CNB et des laboratoires nationaux. Les défis portent sur le renforcement des capacités techniques, l'acceptation politique, la gestion coordonnée des risques et l'application effective des mesures de biosécurité à l'échelle nationale pour protéger la biodiversité tout en tirant parti des innovations biotechnologiques. Trois (03) axes stratégiques supportent sept (07) actions de mise en œuvre de la cible. Les besoins financiers estimés pour la mise en œuvre de la Cible 17 s'élèvent à 6 053 552 USD.

Cible 18 : D'ici 2030, les incitations inappropriées et négatives sur la biodiversité sont éliminées ou réduites progressivement afin de minimiser les impacts négatifs, tandis que les incitations positives pour la conservation et l'utilisation durable de la biodiversité et des ressources naturelles sont développées et appliquées.

La réduction des incitations négatives et le développement d'incitations positives sont essentiels pour orienter les pratiques économiques vers la conservation et l'usage durable de la biodiversité. Des initiatives comme les paiements pour services écosystémiques ont commencé, mais la participation du secteur privé reste faible. Le défi consiste à renforcer et élargir ces mécanismes, notamment via des subventions réformées et des instruments financiers innovants, afin de soutenir durablement les actions favorables à la biodiversité. Sept (07) actions s'articulent autour de trois (03) axes stratégiques pour atteindre la cible. Les besoins financiers estimés pour la mise en œuvre de la Cible 18 s'élèvent à 1 542 427 USD.

Cible 19 : D'ici 2030, les capitaux humains et financiers pour la mise en œuvre de la Convention sur la biodiversité ont augmenté à des niveaux suffisants et adéquats pour atteindre les objectifs des SPANB.

Le financement et les ressources humaines sont au cœur de la mise en œuvre des SPANB. Madagascar dispose de fondations et de mécanismes comme REDD+ et PSE, mais les contributions publiques restent limitées. Les défis incluent l'augmentation des capitaux financiers et humains, la mise en place d'un système de financement durable, le renforcement des capacités à tous les niveaux et l'instauration de mécanismes innovants, tels que la taxation verte, pour soutenir la conservation et le développement socio-économique. Cinq (05) actions s'articulent autour de trois (03) axes stratégiques pour réaliser la cible. Les besoins financiers estimés pour la mise en œuvre de la Cible 19 s'élèvent à 6 937 302 USD.

Cible 20 : D'ici 2030, la prise de décision, l'action et les résultats liés à la biodiversité sont améliorés par le développement des capacités, la coopération technique et scientifique, le transfert de technologies et l'innovation

Le renforcement des capacités techniques, la coopération scientifique et le transfert de technologies sont essentiels pour améliorer l'efficacité des actions liées à la biodiversité. Le partenariat avec universités, centres nationaux de recherche et organisations internationales permet de combler les lacunes techniques. Le défi consiste à développer une coordination systémique pour favoriser l'innovation, l'échange de connaissances et l'intégration des

technologies adaptées aux besoins nationaux et régionaux. Quatre (04) axes stratégiques articulent neuf (09) actions pour la mise en œuvre de la cible. Les besoins financiers estimés pour la mise en œuvre de la Cible 20 s'élèvent à 10 208 825 USD.

Cible 21 : D'ici 2030, les décisions relatives à la biodiversité s'appuient sur des données, des informations et des connaissances fiables, accessibles et largement partagées avec les décideurs, les acteurs et le public.

La prise de décision fondée sur des données fiables est indispensable pour la conservation et l'usage durable de la biodiversité. Madagascar dispose de nombreuses informations scientifiques et stratégiques, mais leur partage et leur appropriation restent insuffisants. Le défi est de renforcer les systèmes de diffusion, tels que le Clearing House Mechanism, pour assurer l'accès et l'utilisation efficace des connaissances par les décideurs, les acteurs et le public. Treize (13) actions sont menées autour de quatre (04) axes stratégiques pour aller vers la cible. Les besoins financiers estimés pour la mise en œuvre de la Cible 21 s'élèvent à 17 728 736 USD.

Cible 22 : D'ici 2030, la participation de tous à la prise de décision et l'accès à la justice et à l'information relative à la biodiversité sont assurés.

La participation inclusive et l'accès à l'information et à la justice environnementale permettent de responsabiliser les communautés locales et d'intégrer les savoirs traditionnels dans la gestion des ressources. La loi GELOSE et les Protocoles Bio Culturels illustrent cette approche participative. Le défi est d'élargir et systématiser cette participation, de protéger les savoirs traditionnels et de garantir que toutes les décisions relatives à la biodiversité soient transparentes et équitables pour tous les acteurs, notamment les communautés locales. Les besoins financiers estimés pour la mise en œuvre de la Cible 22 s'élèvent à 5 317 370 USD.

Cible 23 : D'ici 2030, les actions en faveur de la biodiversité intègrent une approche sensible au genre.

L'intégration de la dimension genre est cruciale pour valoriser les savoirs locaux et renforcer la participation communautaire dans la conservation de la biodiversité. Madagascar a déjà mis en place des politiques nationales et des programmes comme le PANAGED pour promouvoir l'égalité des sexes. Le défi est de généraliser cette approche dans tous les projets et programmes de conservation, en assurant un accès équitable aux ressources et aux avantages, et en intégrant systématiquement la considération du genre, de l'équité intergénérationnelle et des populations vulnérables. La cible met en œuvre neuf (09) actions autour de trois (03) axes stratégiques. Les besoins financiers estimés pour la mise en œuvre de la Cible 23 s'élèvent à 14 634 046 USD.

Cibles	Besoins estimés (USD)
Cible 14	7 935 695
Cible 15	5 665 285
Cible 16	4 709 841
Cible 17	6 053 552
Cible 18	1 542 427
Cible 19	6 937 302
Cible 20	10 208 825
Cible 21	17 728 736
Cible 22	5 317 370
Cible 23	14 634 046
Programme 3	80 733 079

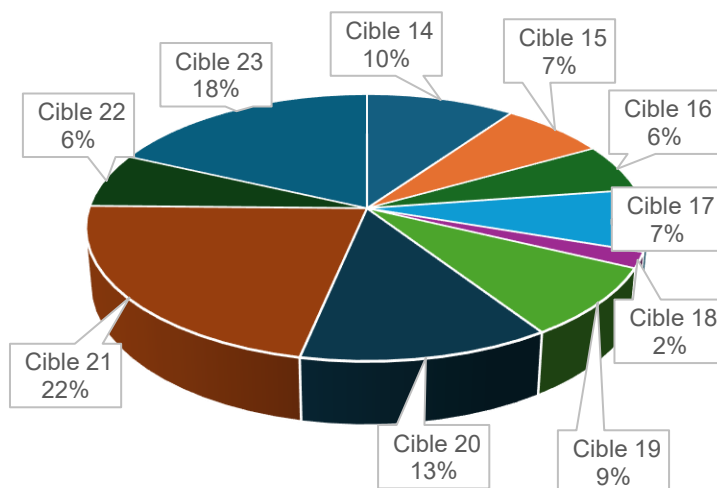


Figure 3 : Estimation des besoins financiers pour le Programme 3 (Cibles 14 à 23)

Les besoins financiers pour la mise en œuvre des SPANB 2026 – 2030 sont estimés à :

812 292 880 USD.

4 Conditions de mise en œuvre

La traduction des aspirations des SPANB 2026 – 2030 de « positionner Madagascar comme un **pays de solutions et d'actions pour la biodiversité** », en des actions concrètes dans la poursuite des objectifs, aux fins de produire et d'obtenir des résultats tangibles et utiles, conformes et répondant aux **principes** établis, nécessite des circonstances favorables. Il s'agit principalement de : (i) un engagement politique fort ; (ii) une gouvernance cohérente sur tous les piliers de gouvernance reconnus - Pilier 1 : Cadre politique, juridique et institutionnel ; Pilier 2 : Processus de planification et de prise de décision ; Pilier 3 : Mise en œuvre - ; (iii) un arrangement institutionnel approprié ; (iv) un ancrage opérationnel à tous les niveaux - du niveau central aux niveaux décentralisés et des terrains, comme le stipule la Charte de l'Environnement Malagasy - ; (v) des ressources adaptées et disponibles à temps.

Mécanisme de mise en œuvre des SPANB

Arrangement institutionnel : La mise en œuvre des SPANB repose sur un cadre institutionnel renforcé et une structure interinstitutionnelle cohérente, conçus pour garantir une gouvernance efficace de la biodiversité à tous les niveaux, conformément aux principes les régissant (SPANB). Il est composé :

- (i). du *Comité Interministériel de l'Environnement (CIME)* : Il joue le rôle d'instance stratégique nationale. Il assure l'intégration de l'environnement dans toutes les

politiques publiques, arbitre les conflits entre secteurs et soutient les ministères dans la mise en œuvre de leurs engagements environnementaux.

- (ii). du *Ministère de l'Environnement et du Développement Durable (MEDD)* : Il assure la tutelle technique et la coordination intersectorielle. Il pilote l'application des normes, supervise le suivi-évaluation et veille à ce que les SPANB soit déclinée dans l'ensemble des secteurs économiques et sociaux.
- (iii). d'un *Secrétariat Exécutif*, appuyé par la *Maison de la Biodiversité* : il assure la coordination opérationnelle quotidienne : gestion de l'information, suivi des programmes, capitalisation des données, appui aux ministères sectoriels et coordination avec les acteurs non étatiques.
- (iv). des *communautés* réunissent des expertises variées, situées autour de cette structure centrale : scientifiques, techniques, juridiques, sociales, publiques, privées et financières. Elles contribuent à éclairer la décision, harmoniser les actions, renforcer la cohérence des politiques et proposer des solutions fondées sur la science et les besoins du terrain.
- (v). des *ministères sectoriels* (*agriculture, élevage, pêche, mines, énergie, aménagement, finances, tourisme, éducation, etc.*) : intègrent les objectifs des SPANB dans leurs politiques, plans et budgets, selon leurs champs de compétence. Ils assurent l'opérationnalisation sectorielle des mesures prescrites.
- (vi). des *collectivités territoriales* (régions, communes) au niveau local, prennent en charge la mise en œuvre territoriale des SPANB, en adaptant les actions aux réalités locales, en mobilisant les communautés et en veillant au respect des obligations réglementaires.
- (vii). des *institutions de recherche et de formation*, appuyées par les services techniques déconcentrés, produisent les connaissances indispensables, renforcent les capacités techniques et garantissent un suivi scientifique rigoureux de la biodiversité.

Mécanisme de financement : il s'agit d'un dispositif intégré, établi par l'État malagasy afin d'assurer la mobilisation, l'allocation et la gestion efficaces et transparentes des ressources nécessaires à la mise en œuvre des objectifs nationaux pour la biodiversité. Il repose sur un portefeuille diversifié de sources financières, combinant :

- les *ressources publiques nationales* à travers l'intégration des priorités stratégiques des SPANB dans la Loi des finances et les Cadres de Dépenses à Moyen Terme (CDMT) des secteurs concernés, dans le cadre d'une budgétisation sensible à la biodiversité ;

- la *mobilisation des partenaires techniques et financiers*, bilatéraux et multilatéraux ;
- la *contribution du secteur privé* à travers la Responsabilité Sociétale des Entreprises (RSE), les partenariats public–privé et les mécanismes de compensation ;
- le *recours aux instruments économiques et financiers innovants*, incluant les crédits carbone, les paiements des services écosystémiques (PSE), les obligations vertes, les fonds environnementaux.

Les financements mobilisés sont administrés par des dispositifs nationaux habilités, notamment les Fonds Environnementaux et autres mécanismes reconnus de gestion financière, conformément aux principes de transparence, de redevabilité et d'efficacité.

Le Gouvernement malagasy engage un processus progressif de réexamen, de réduction et de suppression des subventions nuisibles à la biodiversité, conformément aux engagements nationaux et internationaux. Ce mécanisme vise à sécuriser un financement pérenne et prévisible, à optimiser l'efficacité des investissements, à réduire les coûts liés à la dégradation des écosystèmes et à créer un environnement favorable à la conservation, la restauration et la valorisation durable de la biodiversité au niveau national, sectoriel, privé et communautaire.

Gestion des informations et communication : Pour mieux protéger la biodiversité unique de Madagascar, un système national a été mis en place. Il rassemble toutes les informations importantes sur la nature : où se trouvent les espèces de flore et de faune sauvages, comment les habitats naturels et les forêts changent, quelles menaces pèsent sur les écosystèmes, et quelles actions sont en cours de réflexion et/ou de mise en œuvre. Ensemble, ce *Système National d'Information sur la Biodiversité*, les autres *Centre d'Échange d'Informations* et la *Plateforme Nationale pour la Biodiversité (PNB)*, ils collectent les données venant de nombreux acteurs : l'État malagasy, les scientifiques, les communautés locales, les ONG, le secteur privé à qui beaucoup plus d'attention est maintenant accordée par rapport à la gestion de la Biodiversité.

Les informations sont stockées et organisées grâce à des outils informatiques modernes : cartes numériques, inventaires d'espèces, bases de données, systèmes de suivi écologique sur le terrain, etc. Cela permet de mieux comprendre l'état de la nature et de ses composantes biologiques et de prendre de bonnes décisions pour les protéger.

La communication a pour rôle d'informer, d'éduquer et de sensibiliser le public, et permet à chacun de comprendre l'importance de la biodiversité et d'agir pour sa préservation. Les institutions, comme l'Office National pour l'Environnement (ONE), partagent régulièrement des informations, des alertes et des conseils pour encourager un comportement responsable envers la biodiversité.

D'ici 2030, l'objectif est simple : *que toutes les décisions importantes – dans les villages, les communes, les régions et au niveau national – puissent s'appuyer sur des informations fiables*

et accessibles, et que chaque citoyen dispose des connaissances nécessaires pour participer à la protection du patrimoine naturel malagasy.

Suivi et évaluation : un système national de suivi-évaluation conçu pour mesurer les progrès, vérifier l'efficacité des actions et assurer la transparence dans la mise en œuvre de la stratégie qui va être mise en place. Ce dispositif s'appuie sur un cadre de performance comprenant des indicateurs quantitatifs et qualitatifs alignés sur le Cadre mondial de la biodiversité de Kunming–Montréal. Il inclut des mécanismes de collecte, d'analyse, de vérification et de revue périodique des données, ainsi que des rapports réguliers destinés aux instances nationales et aux obligations internationales. Le ministère en charge de l'Environnement pilote ce système en collaboration avec les autres parties prenantes. Des évaluations indépendantes peuvent être réalisées pour apprécier l'efficacité des interventions et proposer des ajustements.

Ce dispositif intègre également le suivi des liens entre biodiversité et changement climatique. Il prévoit le renforcement des capacités des acteurs, la formation aux solutions fondées sur la nature, la capitalisation des bonnes pratiques, ainsi que le développement de recherches scientifiques sur les impacts climatiques. Un système intégré et spatialisé de suivi biodiversité-climat, ainsi que des indicateurs dédiés (SfN/EbA), permettra de suivre les co-bénéfices et d'intégrer les données de biodiversité dans les inventaires sectoriels de gaz à effet de serre.

Enfin, la transparence et le reporting commun climat-biodiversité sont consolidés pour assurer une information fiable, accessible et conforme aux engagements nationaux et internationaux.

Cadre institutionnel

Institutions publiques : elles constituent l'ossature de la mise en œuvre des SPANB. Elles interviennent à tous les niveaux — national, sectoriel et local — afin d'assurer une gestion coordonnée, cohérente et efficace de la biodiversité :

- le *Comité Interministériel de l'Environnement (CIME)*, placé sous l'autorité du Premier Ministre, joue un rôle stratégique majeur : il garantit l'intégration des enjeux environnementaux dans l'ensemble des politiques publiques, facilite l'arbitrage entre secteurs et renforce la cohérence des décisions gouvernementales.
- le *ministère chargé de l'Environnement* assure la tutelle technique des SPANB, coordonne l'action intersectorielle et supervise le suivi-évaluation. Les ministères sectoriels (agriculture, élevage, pêches, foresterie, mines, énergie, aménagement du territoire, tourisme, finances, éducation, etc.) ont l'obligation d'intégrer les mesures des SPANB dans leurs plans d'action, programmes d'activités et budgets, afin de réduire les pressions sur la biodiversité et de promouvoir un développement durable cohérent.

- au niveau territorial, les *collectivités décentralisées (Régions, Communes urbaines/rurales)* sont responsables de l'adaptation et de la mise en œuvre locale des actions, en veillant à l'implication des communautés, à la protection des ressources naturelles et au respect des règles environnementales.
- enfin, les *institutions de recherche, les universités et les services techniques déconcentrés* soutiennent l'ensemble du dispositif à travers la production de données, le renforcement des capacités techniques et le suivi scientifique.

Acteurs et/ou institutions non étatiques : Ces acteurs ont un rôle essentiel et complémentaire à celui de l'État dans la mise en œuvre des SPANB. Ils contribuent à la conservation, à la restauration et à la valorisation durable de la biodiversité, tout en renforçant la mobilisation sociale, la recherche et l'innovation :

- les *organisations de la société civile (OSC) et les ONG nationales et internationales* : elles apportent l'expertise technique, les capacités opérationnelles, le plaidoyer et l'appui aux communautés. Elles participent également aux espaces de concertation, à la mise en œuvre des projets de développement et au suivi des actions, bien que leur implication reste parfois limitée par l'absence de cadres institutionnels clairs de collaboration avec l'État.
- les *communautés locales de base* : véritables gardiennes des ressources naturelles, sont au cœur de la gestion territoriale. Elles participent à la gouvernance, au suivi communautaire, et contribuent à la mise en œuvre d'actions de restauration, d'aménagement durable et de valorisation économique.
- le *secteur privé* : il est engagé à travers la Responsabilité Sociétale des Entreprises (RSE), l'innovation verte, les filières durables et le respect des normes environnementales. Il contribue financièrement et techniquement, notamment via la finance durable et les partenariats public-privé.
- les *institutions académiques et de recherche* : elles jouent un rôle clé dans la production de connaissances, l'innovation, le suivi scientifique et le développement des compétences.
- les *Partenaires Techniques et Financiers (PTF)* : ils soutiennent les SPANB via le financement, l'appui technique, la supervision et l'évaluation des résultats. Ils appuient également la communication, le plaidoyer et la coordination nationale.
- les *populations locales* : principales bénéficiaires, contribuent par leur engagement, leurs savoirs, leurs efforts directs et, parfois, leur participation financière ou matérielle. Elles sont aussi les premières concernées par les effets positifs et négatifs des actions menées ou mises en œuvre.

Structure organisationnelle interinstitutionnelle

La mise en œuvre des SPANB repose sur une structure organisationnelle interinstitutionnelle conçue pour assurer la cohérence, la coordination et l'efficacité des actions de conservation à tous les niveaux :

- Au niveau national : une instance de pilotage définit les orientations stratégiques et garantit l'intégration de la biodiversité dans l'ensemble des politiques publiques. Elle est appuyée par des comités sectoriels et thématiques, chargés d'harmoniser les interventions des différents secteurs (agriculture, élevage, pêche, foresterie, eau, mines, énergie, aménagement, etc.) et de prévenir les conflits d'usage des ressources naturelles.
- Au niveau territorial : des plateformes régionales de coordination assurent la planification locale, l'engagement des collectivités et des communautés, ainsi que le suivi opérationnel des actions. Ces dispositifs fonctionnent selon des mandats et responsabilités clairement définis par voie réglementaire, couvrant la planification intersectorielle, la coordination technique, l'arbitrage, la gestion du partage d'information et le suivi des résultats sur le terrain.

Cette organisation favorise une gouvernance collaborative, incluant l'État, les institutions publiques, les organisations de la société civile, les communautés locales, le secteur privé, les chercheurs et les partenaires techniques. Elle permet une prise de décision fondée sur des données fiables et garantit une mise en œuvre cohérente, transparente et concertée des SPANB, tant au niveau national que local.

Mobilisation des ressources financières

Elle repose sur un cadre institutionnel et budgétaire conçu pour garantir des financements suffisants, durables et cohérents en faveur de la biodiversité. L'État intègre désormais les priorités environnementales dans la Loi de Finances, les budgets sectoriels et les cadres nationaux tels que le PANEDD et les engagements climatiques, afin d'assurer une action publique harmonisée. Cette démarche s'appuie sur des mécanismes financiers équitables, incluant des mesures fiscales incitatives, des instruments innovants et la réduction progressive des soutiens nuisibles à l'environnement naturel, tout en veillant à une redistribution juste des bénéfices issus des ressources naturelles.

Le renforcement de cette dynamique va s'appuyer sur une Stratégie Nationale de Mobilisation des Ressources, qui est encore en attente du fait des événements politiques nationaux récents. Cette stratégie permettra d'identifier précisément les besoins financiers, les particularités écologiques du pays et les capacités institutionnelles, afin d'orienter efficacement les investissements et de faciliter l'accès aux financements internationaux. Elle tiendra compte

de toutes les sources de financement possibles, publiques ou privées, nationales ou internationales, en fonction des priorités et des capacités du pays.

La mise en œuvre de cette stratégie reposera sur la transparence, la redevabilité et une forte volonté politique, appuyée par un suivi technique régulier, des évaluations et des ajustements continus selon le contexte. Son objectif global est de garantir un financement durable, équitable et efficace des actions en faveur de la biodiversité, afin de préserver les écosystèmes et paysages naturels de Madagascar et d'assurer leurs biens environnementaux et services écosystémiques pour les générations actuelles et futures.

L'ensemble de ces dispositifs stratégiques et techniques et des circonstances de coordination et d'organisation favorise et rend opérationnelle la mise en œuvre des SPANB et occasionne la production des résultats attendus appropriés, conformes aux principes établis.

DOCUMENT PRINCIPAL

1 Introduction

Madagascar est un territoire unique au monde, reconnu pour sa biodiversité exceptionnelle et d'intérêt planétaire. Elle figure parmi les plus grandes îles océaniques du globe et se distingue à la fois comme un pays de mégadiversité biologique et comme l'un des hauts lieux prioritaires de la biodiversité mondiale.

Madagascar est une nation insulaire de l'hémisphère sud, située dans la partie occidentale de l'Océan Indien, au large de la côte sud-est de l'Afrique. Séparée du continent africain par le canal du Mozambique, elle se trouve à environ 400 km à l'est des côtes mozambicaines et est traversée par le tropique du Capricorne. Le pays s'étend entre 12° et 26° de latitude sud et entre 43° et 50° de longitude est, pour une superficie d'environ 587 000 km². L'île est entourée de plusieurs archipels et îles voisines, notamment les Comores au nord-ouest, les Seychelles au nord, ainsi que La Réunion, l'Île Maurice et les îles Éparses à l'est.

Comme mentionné précédemment, Madagascar est souvent qualifiée de « point chaud » de biodiversité (centre d'endémisme et de spéciation) de première importance mondiale, en raison de ses niveaux extrêmement élevés de diversité spécifique et d'endémisme, mais aussi des menaces anthropiques croissantes qui pèsent sur ses écosystèmes. Les chiffres relatifs à sa biodiversité, largement documentés dans la littérature scientifique, sont particulièrement remarquables : pour la flore, cinq familles endémiques (Sphaerosepalaceae, Sarcolenaceae, Phyllanthaceae, Barbeuiaceae et Asteropeiaceae) ont été recensées, ainsi que plus de 15 000 espèces de plantes vasculaires, incluant de nombreuses espèces rares, endémiques ou de grande valeur économique telles que les bois précieux (*Dalbergia* spp. et *Diospyros* spp.), dont plus de 80 % sont endémiques. L'île abrite également davantage d'espèces de palmiers et d'orchidées que l'ensemble du continent africain.

Pour la faune, on compte cinq familles endémiques d'oiseaux, sept familles endémiques de mammifères terrestres, plus de 400 espèces de reptiles dont plus de 90 % sont endémiques, ainsi qu'une diversité exceptionnelle d'amphibiens, avec près de 350 espèces décrites à ce jour (environ 99 % d'endémisme) et plus de 200 encore en attente de description. Ces chiffres prennent une dimension encore plus frappante lorsqu'on les rapporte à la superficie relativement modeste de Madagascar à l'échelle mondiale (moins de 2 % de celle de l'Afrique continentale et 0,4 % de la surface terrestre globale), tout en concentrant environ 5 % de la biodiversité planétaire estimée (Goodman *et al.*, 2018).

Cette richesse biologique hors du commun, conjuguée à la vulnérabilité croissante des écosystèmes face aux pressions anthropiques (déforestation, feux, exploitation illégale des ressources, changement climatique), a conduit Madagascar à renforcer progressivement ses

engagements nationaux et internationaux en matière de conservation de la biodiversité. Le pays ambitionne désormais de consacrer au moins 30 % de son territoire aux zones de conservation, en cohérence avec les objectifs mondiaux de protection de la biodiversité.

Madagascar est par ailleurs une grande île montagneuse structurée en cinq grandes régions naturelles : la côte est, le massif du Tsaratanana, les hautes terres centrales, la côte ouest et le sud-ouest. Sur le plan géologique, l'île repose sur un socle cristallin ancien (précambrien), complété par des formations plus récentes d'origine sédimentaire et volcanique. Sa géomorphologie se caractérise par des hauts plateaux centraux, une plaine côtière étroite et abrupte à l'est, et une zone plus étendue et plus douce à l'ouest. Cette diversité géologique et topographique contribue directement à la mosaïque d'écosystèmes présents sur l'île — forêts humides, forêts sèches, mangroves, récifs coralliens, savanes, massifs montagneux — et explique en grande partie les niveaux exceptionnels de spéciation et d'endémisme observés.

Relief, géomorphologie et géologie

Madagascar présente un relief et une géomorphologie d'une grande diversité, qui contribuent directement à la richesse exceptionnelle de ses écosystèmes. L'île s'étend depuis des bandes côtières de faible altitude jusqu'aux hauts plateaux culminant à plus de 2 500 m, formant une mosaïque de paysages contrastés. Cette variation topographique, combinée à l'ancienneté géologique du socle précambrien et aux formations sédimentaires et volcaniques plus récentes, met en place une multitude de niches écologiques favorisant la spéciation et l'endémisme, caractéristiques majeures de la biodiversité malagasy.

La façade orientale de l'île est marquée par une bande côtière étroite, dominée par des falaises abruptes qui plongent vers l'Océan Indien. Cette zone, exposée aux alizés humides, abrite les forêts tropicales denses et humides parmi les plus anciennes et les plus riches du pays. En progressant vers l'intérieur des terres, les paysages s'élèvent rapidement pour former les hauts plateaux centraux, structurés par de vastes chaînes montagneuses orientées nord-sud, des collines ondulées et des vallées encaissées. Les plus hauts sommets, situés principalement dans la partie orientale, jouent un rôle déterminant dans la régulation climatique et hydrologique, alimentant les principaux bassins versants du pays.

À l'ouest et au sud-ouest, le relief s'adoucit pour laisser place à de larges plaines, des zones alluvionnaires et des plateaux calcaires. Ces régions, plus sèches et soumises à un climat tropical semi-aride, accueillent des écosystèmes uniques tels que les forêts sèches, les savanes herbeuses et arborées et les formations karstiques. Elles constituent également l'aire de répartition privilégiée des baobabs endémiques, véritables espèces clés de voûte des paysages occidentaux. La combinaison de ces reliefs variés, des conditions climatiques contrastées et de l'isolement biogéographique de l'île explique en grande partie la diversité

biologique exceptionnelle de Madagascar et renforce la nécessité de stratégies de conservation adaptées à chaque zone écofloristique/écofaunique.

L'hétérogénéité climatique joue un rôle déterminant dans l'endémisme exceptionnel de l'île. Les gradients de température, d'humidité et de saisonnalité ont favorisé l'isolement écologique de nombreuses espèces, conduisant à des processus de spéciation rapides et à l'apparition de niches écologiques très spécialisées. Les forêts humides de l'est, constamment alimentées en eau, abritent une flore et une faune adaptées à des conditions stables, tandis que les zones sèches de l'ouest et du sud et du sud-ouest ont vu émerger des espèces résilientes à la sécheresse, comme les baobabs, les euphorbes arborescentes ou certains lémuriens frugivores. Le climat, en interaction avec le relief et la pédologie, constitue ainsi un moteur fondamental de l'unicité de la biodiversité malagasy.

Les zones côtières de Madagascar abritent également des écosystèmes de mangroves parmi les plus étendus et les plus diversifiés de l'Océan Indien occidental. Ces mangroves se développent principalement dans les baies, les estuaires et les zones alluvionnaires de la façade ouest, où le relief plus doux, les apports sédimentaires importants et les marées favorisent leur installation. Leur présence est intimement liée à la géomorphologie littorale : les deltas, les plaines côtières et les embouchures de rivières offrent des conditions idéales pour l'enracinement des palétuviers. Ces forêts côtières jouent un rôle écologique essentiel en servant de nurseries pour de nombreuses espèces marines et estuariennes, en stabilisant les sols, en protégeant les côtes contre l'érosion et en stockant d'importantes quantités de carbone. Elles constituent ainsi un maillon fondamental de la biodiversité malagasy, tout en soutenant les moyens de subsistance des communautés locales.

Au-delà des mangroves, Madagascar possède une vaste zone marine et côtière caractérisée par une grande diversité d'habitats : récifs coralliens, herbiers marins, lagons, vasières, îlots, plateaux continentaux étroits à l'est et plus larges à l'ouest. La géologie sous-marine et la configuration du plateau continental influencent fortement la distribution de ces écosystèmes. Les récifs coralliens, particulièrement développés sur la côte ouest et dans le nord, bénéficient de conditions favorables liées à la faible profondeur, à la clarté des eaux et à la protection offerte par les baies et les barrières récifales. Ces zones marines abritent une biodiversité remarquable, incluant des milliers d'espèces de poissons, d'invertébrés, de coraux et de tortues marines, ainsi que des mammifères marins tels que les baleines à bosse et les dauphins. Elles jouent un rôle crucial dans la productivité halieutique et marine, la résilience écologique et la régulation climatique, renforçant l'importance de stratégies de conservation intégrées reliant les milieux terrestres, côtiers et marins.

Pédologie

La pédologie de Madagascar reflète la grande diversité géologique et topographique de l'île, donnant naissance à une mosaïque de sols aux propriétés contrastées. Les hauts plateaux centraux sont dominés par des sols ferralitiques anciens, fortement lessivés et pauvres en nutriments, issus de l'altération du socle cristallin précambrien. Ces sols, naturellement fragiles, deviennent particulièrement vulnérables lorsqu'ils sont exposés à la déforestation : la disparition du couvert végétal accélère les processus d'érosion hydrique, favorise le ruissellement et conduit à la formation de ravines profondes appelées *lavaka*. Ces systèmes d'érosion en entonnoir, caractéristiques du paysage des hautes terres malagasy, résultent de l'instabilité des sols argilo-sableux et de la forte pente des reliefs et peuvent s'étendre rapidement, dégradant les terres agricoles, les infrastructures et les bassins versants. À l'est, les fortes pentes et les précipitations abondantes favorisent la formation de sols hydromorphes et de sols rouges acides, qui soutiennent les forêts humides mais restent eux aussi sensibles à l'érosion en cas de déboisement. À l'ouest et au sud-ouest, les formations sédimentaires et calcaires donnent lieu à des sols plus jeunes, souvent riches en carbonates, plus fertiles et mieux adaptés aux écosystèmes secs, aux savanes arbustives et aux forêts de baobabs. Cette diversité pédologique conditionne la distribution des habitats naturels, la productivité des écosystèmes et les dynamiques de spéciation, en influençant directement la disponibilité en eau, en nutriments et en micro-habitats.

Les sols côtiers et alluvionnaires jouent également un rôle déterminant dans la biodiversité marine et littorale. Les plaines de l'ouest, caractérisées par des sols argileux et limoneux issus des dépôts fluviaux, alimentent les estuaires et les zones intertidales en sédiments fins, favorisant l'installation et l'expansion des mangroves. Ces dernières dépendent étroitement de la qualité et de la composition des sols : les palétuviers s'enracinent dans des substrats meubles, riches en matière organique, où la sédimentation est régulée par les apports continentaux. De même, la nature des sols et des formations géologiques sous-marines influence la distribution des récifs coralliens, des herbiers marins et des lagons. Les zones calcaires du sud-ouest, par exemple, offrent des conditions idéales pour le développement des récifs, tandis que les bassins sédimentaires de l'ouest soutiennent des écosystèmes estuariens productifs. Ainsi, la pédologie malagasy, en interaction avec le relief et la géomorphologie, façonne non seulement la biodiversité terrestre, mais aussi la santé et la résilience des écosystèmes marins et côtiers.

1.1 Contexte

Le Cadre mondial pour la biodiversité de Kunming-Montréal constitue un accord international majeur, adopté en décembre 2022 lors de la COP15 de la Convention sur la diversité biologique. Il établit une feuille de route ambitieuse visant à stopper et inverser la perte de biodiversité d'ici 2030, articulée autour de quatre objectifs globaux à l'horizon 2050 et de 23 cibles opérationnelles pour 2030. Ce cadre appelle à protéger les écosystèmes, restaurer les zones dégradées, réduire les pressions anthropiques qui menacent la biodiversité et promouvoir une utilisation durable, équitable et rationnelle des ressources naturelles.

Dans ce contexte, la mise à jour des SPANB de Madagascar revêt une importance stratégique. Elle vise à aligner les politiques nationales sur les engagements internationaux, en particulier ceux du nouveau Cadre mondial pour la biodiversité, tout en répondant aux défis internes les plus pressants : déforestation persistante, trafic d'espèces endémiques de faune et de flore, pauvreté structurelle, vulnérabilité accrue face au changement climatique. Cette révision a pour objectif de renforcer la gouvernance des ressources naturelles, d'améliorer la coordination entre les secteurs clés (Environnement, Agriculture, Élevage, Pêche, Foresterie, Tourisme et écotourisme, Eau, Mines, Énergie, Ressources stratégiques, etc.) et de consolider les mécanismes de financement dédiés à la conservation des ressources naturelles.

Pour être pleinement efficace, cette démarche doit tenir compte de différents niveaux de contexte, écologique, socio-économique, institutionnel et territorial, afin d'inverser les tendances négatives actuelles de dégradation de la biodiversité. Elle implique une approche intégrée, fondée sur la science, la participation des parties prenantes et la prise en compte des réalités locales, afin de garantir une mise en œuvre cohérente, durable et équitable des engagements nationaux et internationaux.

Contexte international

La Convention sur la diversité biologique, adoptée en 1992 lors du Sommet de la Terre à Rio, constitue le fondement juridique et politique de l'action internationale en faveur de la biodiversité. Elle repose sur trois objectifs majeurs : la conservation de la diversité biologique, l'utilisation durable de ses composantes et le partage juste et équitable des avantages issus des ressources génétiques. Pour Madagascar, pays mégadivers et fortement dépendant de ses ressources naturelles, la CDB représente le cadre global qui oriente les politiques nationales de conservation. Les SPANB sont précisément l'outil national de mise en œuvre de cette convention, garantissant la cohérence entre engagements internationaux et priorités nationales.

Adopté en décembre 2022 lors de la COP15, le Cadre mondial pour la biodiversité de Kunming-Montréal marque une étape décisive dans la gouvernance mondiale de la

biodiversité. Il fixe quatre objectifs globaux à l'horizon 2050 et vingt-trois cibles opérationnelles pour 2030, dont la protection de 30 % des terres et des mers, la restauration des écosystèmes dégradés, la réduction des pressions anthropiques et le financement durable de la biodiversité. Pour Madagascar, ce cadre constitue une feuille de route stratégique sur laquelle les SPANB doivent s'aligner afin d'assurer une mise en œuvre cohérente et ambitieuse des engagements internationaux. Cette vision s'insère elle-même dans un cadre plus large, celui de l'Agenda 2030 et des Objectifs de développement durable.

L'Agenda 2030 et ses 17 Objectifs de Développement Durable forment un cadre global qui relie biodiversité, climat, développement humain et gouvernance. Les ODD 14 (Vie aquatique), 15 (Vie terrestre), 13 (Action climatique), 2 (Faim zéro) et 6 (Eau propre) sont particulièrement pertinents pour Madagascar. Les SPANB contribuent directement à l'atteinte de ces objectifs en renforçant la gestion durable des ressources naturelles, la résilience des écosystèmes et la sécurité alimentaire des populations rurales.

Cette cohérence entre biodiversité et climat est d'autant plus essentielle que Madagascar est également engagée dans l'Accord de Paris. L'Accord de Paris reconnaît le rôle crucial des écosystèmes dans l'atténuation et l'adaptation au changement climatique. Pour Madagascar, fortement exposé aux cyclones, aux sécheresses et à l'érosion, l'intégration des enjeux climatiques dans les SPANB est indispensable. La conservation de la biodiversité devient ainsi un levier majeur pour renforcer la résilience biológico-écologique et socio-économique du pays. D'ailleurs, cette articulation s'étend sur des enjeux terrestres et marins au niveau des implications du pays dans la Région de l'Océan Indien et des pays de l'Afrique de l'Est, plus particulièrement sur la gestion durable des ressources marines et halieutiques, la conservation des récifs coralliens, la lutte contre la pêche illégale et la promotion des aires marines protégées.

D'autres protocoles plus spécifiques complètent également le cadre d'action des SPANB. Le Protocole de Nagoya, entré en vigueur en 2014, encadre l'accès aux ressources génétiques et le partage juste et équitable des avantages issus de leur utilisation. Pour Madagascar, dont la biodiversité est marquée par un endémisme exceptionnel et une richesse génétique unique, ce protocole constitue un instrument stratégique essentiel pour garantir une valorisation durable et équitable de son patrimoine biologique. L'intégration de ses principes dans les SPANB permet de renforcer la gouvernance, la transparence et la justice dans l'utilisation des ressources naturelles.

Le Protocole de Carthagène sur la biosécurité complète cet ensemble en visant à prévenir les risques associés aux organismes vivants modifiés (OVM) susceptibles d'affecter la biodiversité. Il impose des normes strictes en matière de biosécurité, de transport et d'utilisation des OVM. Pour Madagascar, ce cadre est déterminant pour protéger ses écosystèmes naturels sensibles et éviter l'introduction d'organismes pouvant perturber les

équilibres écologiques. Les SPANB doivent ainsi intégrer ces exigences afin d'assurer une gestion responsable et préventive des risques biologiques.

À ces protocoles s'ajoutent les synergies nécessaires avec plusieurs conventions internationales qui renforcent les engagements de Madagascar en matière de conservation. Il s'agit notamment de la Convention de Ramsar sur les zones humides, de la CITES sur le commerce des espèces de flore et de faune sauvages menacées, de la Convention sur les espèces migratrices (CMS) et de la Convention des Nations Unies sur la lutte contre la désertification (UNCCD). Ensemble, ces instruments contribuent à la protection des écosystèmes clés, des espèces migratrices, des zones humides et des terres arides, et s'intègrent pleinement dans les priorités stratégiques des SPANB.

Par ailleurs, l'adhésion de Madagascar en 2021 à la Coalition pour la Haute Ambition pour la Nature et les Peuples (HAC) témoigne d'un engagement politique fort en faveur de la protection d'au moins 30 % des terres et des mers d'ici 2030. Cette coalition rassemble des États mondiaux déterminés à promouvoir une gouvernance inclusive et à placer les communautés locales au cœur des efforts de conservation des ressources naturelles. Pour Madagascar, cette adhésion renforce la crédibilité de ses engagements internationaux et soutient la mise en œuvre des SPANB dans une perspective de conservation équitable et participative.

Enfin, les engagements relatifs aux aires marines protégées et au Traité BBNJ (Biodiversity Beyond National Jurisdiction), adopté en 2023, complètent ce cadre international. Madagascar s'est engagé à étendre et à renforcer la gestion durable de ses zones marines et côtières, essentielles pour la biodiversité halieutique et marine et les moyens de subsistance des communautés littorales. Le Traité BBNJ, qui encadre la conservation de la biodiversité halieutique et marine au-delà des juridictions nationales, impose de nouvelles obligations en matière de protection de la haute mer, d'évaluations d'impact environnemental et de partage des avantages. Pour un pays insulaire fortement dépendant de l'océan, ces engagements sont cruciaux pour garantir la résilience écologique et la sécurité alimentaire des populations côtières.

Contexte national

La gestion de la biodiversité à Madagascar s'inscrit dans un ensemble de cadres nationaux qui structurent l'action publique en matière d'environnement, de climat, de gestion des ressources naturelles et de développement durable. Ces cadres définissent les grandes orientations stratégiques du pays pour intégrer l'environnement et la biodiversité dans les politiques sectorielles, renforcer la résilience face aux aléas climatiques, réduire les pressions anthropiques et assurer une gestion durable des écosystèmes. Ils mettent l'accent sur la

restauration des paysages naturels dégradés, la lutte contre la déforestation, la gestion durable des forêts, la protection des zones humides, la maîtrise des risques naturels et l'adaptation des communautés aux changements climatiques. Ils encadrent également la gestion de l'eau, la préservation des bassins versants et la lutte contre l'érosion des sols, éléments essentiels pour maintenir les services écosystémiques dont dépend une grande partie de la population.

Les secteurs productifs jouent un rôle déterminant dans l'évolution de la biodiversité. L'agriculture, l'élevage et la pêche façonnent les paysages ruraux et marins, influencent la disponibilité des ressources naturelles et conditionnent la sécurité alimentaire. Les orientations nationales encouragent une intensification durable, la gestion intégrée de la fertilité des sols, la diversification des systèmes de production, la santé animale, la gestion durable des pâturages et la lutte contre la surexploitation des ressources halieutiques et marines. Elles visent également à renforcer la résilience des systèmes agricoles face au climat, à promouvoir des pratiques respectueuses des écosystèmes et à soutenir les communautés rurales dans la gestion durable de leurs ressources.

L'aménagement du territoire et la gestion foncière constituent un autre pilier essentiel. Les cadres nationaux encouragent une planification territoriale équilibrée, la sécurisation foncière, la gestion durable des paysages et la prise en compte des enjeux environnementaux dans les décisions d'occupation des sols. Ils visent à réduire la fragmentation des habitats, à encadrer l'expansion urbaine et à promouvoir une gestion intégrée des espaces ruraux, forestiers et côtiers.

Les secteurs minier et énergétique influencent également la biodiversité à travers l'exploitation des ressources naturelles, l'implantation d'infrastructures et la demande croissante en énergie. Les orientations nationales cherchent à encadrer les impacts environnementaux des activités extractives, à promouvoir les énergies renouvelables, à renforcer les mesures de réhabilitation des sites naturels dégradés et à améliorer la gouvernance environnementale du secteur.

Le tourisme, notamment dans sa dimension écologique, représente un levier important pour la valorisation du patrimoine naturel. Les stratégies nationales encouragent un tourisme durable, fondé sur la mise en valeur des sites naturels, la participation des communautés locales et la préservation des écosystèmes sensibles.

Les infrastructures constituent un facteur majeur de transformation des paysages. Les orientations nationales visent à améliorer la connectivité du pays tout en limitant les impacts sur les habitats naturels et leurs composantes biologiques, en renforçant les évaluations environnementales, en intégrant des mesures de compensation et en promouvant des infrastructures résilientes et compatibles avec la conservation de la biodiversité.

La dynamique démographique et sociale influence fortement la pression exercée sur les ressources naturelles. Les politiques nationales mettent l'accent sur la gestion de la croissance urbaine, la réduction de la pauvreté, l'amélioration de la santé communautaire, la protection sociale et la participation des populations à la gestion durable des ressources. Elles encouragent également l'éducation environnementale et la sensibilisation des communautés.

La décentralisation joue un rôle clé dans la gouvernance de la biodiversité. Les collectivités territoriales sont de plus en plus impliquées dans la gestion des ressources naturelles, l'aménagement local, la planification du développement et la mise en œuvre des actions de conservation. Les cadres nationaux encouragent une gouvernance locale renforcée, participative et adaptée aux réalités territoriales.

Le secteur des finances publiques influence directement la capacité du pays à mettre en œuvre ses engagements environnementaux. Les orientations nationales portent sur la mobilisation des ressources, l'intégration de l'environnement dans la budgétisation, le développement de mécanismes de financement innovants et l'amélioration de la transparence dans l'allocation des ressources destinées à la conservation.

1.2 Valeurs de la biodiversité

La biodiversité et les ressources naturelles de Madagascar portent des valeurs intrinsèques exceptionnelles, liées à l'unicité de ses paysages, à la diversité de ses écosystèmes et à l'extraordinaire endémicité de sa flore et de sa faune. Elles possèdent également des valeurs extrinsèques essentielles, à travers les fonctions écologiques, les biens environnementaux et les services écosystémiques qu'elles fournissent. Ces services soutiennent non seulement le bien-être des populations malagasy, mais aussi des opportunités majeures de développement socio-économique et socio-culturel, constituant ainsi un pilier fondamental du développement durable du pays.

Malgré les efforts de conservation entrepris, la biodiversité demeure fortement menacée. Ces pressions persistent notamment en raison d'une intégration encore insuffisante de la biodiversité dans les politiques sectorielles et d'un niveau d'investissement qui reste en deçà des besoins réels.

Face à cette situation urgente, l'Initiative Mondiale pour la Finance de la Biodiversité (BIOFIN) à Madagascar a élaboré plusieurs outils stratégiques, dont un Plan de Financement de la Biodiversité, une Analyse des Dépenses liées à la Biodiversité, une Analyse des Politiques et des Institutions, ainsi qu'une Évaluation des besoins en financement. Ces travaux visent à mieux reconnaître, renforcer et valoriser l'importance écologique, économique et sociale de la

biodiversité malagasy, et à orienter le pays vers une mobilisation accrue et plus efficace des ressources nécessaires à sa conservation

1.2.1 Valeurs écologiques

La biodiversité de Madagascar possède des valeurs écologiques d'une importance exceptionnelle, tant par son caractère unique que par les fonctions vitales qu'elle assure pour la stabilité des écosystèmes et le bien-être des populations. L'île figure parmi les principaux hotspots mondiaux de biodiversité, avec des niveaux d'endémicité parmi les plus élevés au monde : entre 80 % et 90 % des espèces terrestres et aquatiques sont uniques à Madagascar. Cette singularité biologique confère au pays une responsabilité mondiale en matière de conservation.

L'endémisme exceptionnel de la faune et de la flore malagasy est largement documenté par la communauté scientifique. Les lémuriens en sont l'exemple le plus emblématique : 100 % des espèces sont strictement endémiques, comme l'ont démontré Goodman & Benstead (2003). Les amphibiens présentent un taux d'endémicité avoisinant les 99 %, tandis que les reptiles dépassent les 90 %, notamment chez les caméléons et les geckos (Raselimanana, 2008 ; Glaw & Vences, 2007). L'avifaune, bien que plus mobile, compte environ 61 % d'espèces endémiques, dont plusieurs familles strictement malagasy (Hawkins *et al.*, 2015). La flore vasculaire affiche également une singularité remarquable, avec plus de 80 % d'espèces endémiques (Callmänder *et al.*, 2011). Les mammifères terrestres non volants, hors lémuriens, atteignent près de 90 % d'endémicité, comme l'ont confirmé les travaux récents de Goodman *et al.* (2018). Les poissons d'eau douce dépassent les 70 % d'endémicité (Sparks & Stiassny, 2003), tandis que les invertébrés terrestres, bien que moins étudiés, présentent souvent des taux supérieurs à 80 % (Fisher, 1997 ; Paulian, 1961).

Ces niveaux d'endémicité illustrent la valeur biologique exceptionnelle de Madagascar et soulignent l'importance cruciale de préserver des écosystèmes uniques, dont la disparition entraînerait des pertes irréversibles pour le patrimoine naturel mondial.

La richesse écologique de Madagascar se manifeste également à travers la diversité de ses écosystèmes. L'île abrite une mosaïque de milieux naturels allant des forêts tropicales humides de l'Est aux forêts sèches et épineuses du Sud, en passant par les forêts littorales, les forêts galeries, les savanes, les zones humides continentales et les lacs intérieurs. En tant que pays insulaire, Madagascar possède aussi l'un des plus vastes complexes récifaux de l'océan Indien, comprenant récifs coralliens, mangroves, herbiers marins, vasières, escarpements rocheux et plages. Ces écosystèmes marins et côtiers jouent un rôle essentiel dans la productivité halieutique, la protection du littoral et la régulation du climat.

Les services écosystémiques fournis par la biodiversité malagasy sont vitaux pour la société. Ils incluent l'approvisionnement en eau potable, en nourriture, en matériaux de construction et en plantes médicinales. Les écosystèmes assurent également des fonctions de régulation essentielles : filtration de l'eau, stabilisation des sols, contrôle de l'érosion, stockage du carbone, atténuation des inondations et des cyclones, régulation du microclimat et maintien du cycle des nutriments.

La biodiversité contribue aussi à la résilience face au changement climatique. Les aires protégées et les écosystèmes naturels offrent des solutions fondées sur la nature, permettant de réduire les risques climatiques, de stabiliser les paysages et de soutenir l'adaptation des communautés. La diversité génétique des espèces malagasy constitue un réservoir essentiel pour l'adaptation future des écosystèmes et des systèmes agricoles.

Enfin, la biodiversité soutient des fonctions écologiques fondamentales souvent invisibles mais indispensables : formation et fertilité des sols, décomposition de la matière organique, pollinisation des cultures, régulation des maladies, maintien de la connectivité écologique et équilibre des chaînes trophiques. Ces processus assurent la continuité de la vie sur l'île et conditionnent la durabilité des systèmes socio-écologiques.

Dans son ensemble, la biodiversité de Madagascar représente un capital écologique irremplaçable, dont la préservation est essentielle non seulement pour le pays, mais aussi pour la planète. Sa perte constituerait un appauvrissement irréversible du patrimoine naturel mondial.

1.2.2 Valeurs économiques

La biodiversité de Madagascar constitue un capital naturel d'une importance stratégique pour l'économie nationale. Ses écosystèmes, ses espèces endémiques et ses paysages uniques soutiennent directement ou indirectement les principaux secteurs productifs du pays. La conservation n'est donc pas seulement un impératif écologique : elle conditionne la stabilité économique, la sécurité alimentaire et la résilience des communautés.

Le tourisme illustre de manière évidente cette dépendance. En 2018 (période pré-covid), près de 250 000 visiteurs ont généré plus de 528 millions de dollars, principalement attirés par les aires protégées, les forêts tropicales, les récifs coralliens et les espèces emblématiques telles que les lémuriens. La reprise post-covid a été lente mais l'Office National du Tourisme de Madagascar (ONTM) a rapporté une reprise significative à partir de 2023 avec 223 000 visiteurs générant une légère augmentation en termes de valeur (580 millions de dollars). La préservation des milieux naturels est ainsi indispensable pour maintenir l'attractivité du pays et sécuriser les recettes touristiques, qui constituent l'une des principales sources de devises étrangères.

L'agriculture, la pêche et l'élevage, qui représentent une part essentielle du PIB et de l'emploi, reposent également sur la bonne santé des écosystèmes. La fertilité des sols, la disponibilité en eau, la pollinisation des cultures et l'abondance des ressources halieutiques dépendent directement de la conservation des forêts, des bassins versants, des mangroves et des récifs coralliens. La dégradation de ces milieux entraîne une baisse de productivité, une insécurité alimentaire accrue et une vulnérabilité économique pour les ménages ruraux. Protéger les écosystèmes revient donc à préserver les fondements mêmes de la production agricole et halieutique. Selon les évaluations du programme WAVES de la Banque mondiale, les services hydrologiques fournis par les bassins versants forestiers, notamment la régulation des débits, la stabilisation des sols et l'alimentation des systèmes d'irrigation, représentent une valeur économique estimée à plusieurs dizaines de millions de dollars par an pour l'agriculture malagasy. Leur dégradation entraîne des pertes importantes liées à l'érosion des sols, à l'envasement des infrastructures et à la baisse de productivité agricole.

Depuis l'an 2000, le coût économique total de la dégradation des terres dans le pays est estimé à 6,7 milliards de dollars, soit environ 1,78 % de son PIB (Banque Mondiale, 2022)

Au-delà des secteurs traditionnels, la biodiversité malagasy possède une valeur économique future considérable grâce à ses ressources génétiques uniques. L'endémisme exceptionnel de la flore et de la faune en fait un réservoir de molécules, de gènes et de composés naturels susceptibles d'alimenter la recherche pharmaceutique, biotechnologique et cosmétique. La conservation de ces espèces est essentielle pour préserver ce potentiel d'innovation, dont la valeur économique, bien que difficile à quantifier, est reconnue à l'échelle internationale

Les aires protégées jouent un rôle central dans cette dynamique. Leur gestion durable pourrait générer jusqu'à 7,74 milliards de dollars par an en services écosystémiques, incluant la séquestration du carbone, la régulation hydrologique, la protection contre les catastrophes naturelles et les bénéfices touristiques (FAPBM, 2022). Les mécanismes de financement, tels que la Fondation pour les Aires Protégées et la Biodiversité de Madagascar (FAPBM), contribuent à renforcer la résilience des communautés locales en soutenant des activités économiques durables et en assurant la pérennité des écosystèmes.

La valorisation du carbone constitue déjà une source de revenus concrète pour Madagascar dans le cadre du mécanisme REDD+. En 2023, le pays a reçu 8,8 millions de dollars de la Banque mondiale en paiement pour la réduction vérifiée de 1,76 million de tonnes d'émissions de carbone réalisée en 2020. Ce premier versement s'inscrit dans un accord plus large de paiements basés sur les résultats, qui vise à récompenser les efforts de réduction de la déforestation et de dégradation forestière. A plus long terme, les crédits carbone peuvent devenir une source de financement durable pour la conservation. Compte tenu de l'étendue des forêts malagasy et de leur capacité de séquestration, le potentiel économique futur est considérable : si les programmes REDD+, les aires protégées et les efforts de restauration

étaient pleinement valorisés sur les marchés carbone, Madagascar pourrait mobiliser **des montants bien supérieurs**, faisant du carbone un levier stratégique pour financer la biodiversité et renforcer la résilience climatique

Les services écosystémiques fournis par la biodiversité constituent par ailleurs un socle occulte mais indispensable au fonctionnement de l'économie. Les forêts régulent le climat, stabilisent les sols et assurent la qualité et la pérennisation de l'eau. Les mangroves et les récifs coralliens protègent les côtes contre les cyclones et l'érosion. Les pollinisateurs soutiennent les filières d'exportation comme la vanille ou le girofle. La perte de ces services entraînerait des coûts économiques considérables, tant pour l'État que pour les ménages.

Cependant, ce capital naturel est gravement menacé. La déforestation, la surpêche, la dégradation des récifs, l'érosion des sols et les impacts du changement climatique fragilisent les écosystèmes et compromettent les bénéfices économiques qu'ils génèrent. La pauvreté, en poussant les populations à exploiter les ressources de manière non durable, accentue encore cette pression. Le financement de la conservation reste insuffisant, alors même que les pertes économiques liées à la dégradation environnementale ne cessent d'augmenter.

Malgré son potentiel économique considérable, la biodiversité malagasy fait face à plusieurs contraintes structurelles qui limitent sa capacité à soutenir durablement le développement national. Ces menaces ne sont pas seulement écologiques : elles ont des répercussions économiques directes, en fragilisant les secteurs productifs dépendants des services écosystémiques.

La déforestation, la dégradation des sols, la surpêche et les impacts croissants du changement climatique réduisent la capacité des écosystèmes à fournir les services essentiels qui soutiennent l'agriculture, la pêche, l'élevage, le tourisme et la régulation hydrologique. Chaque perte d'habitat ou d'espèce se traduit par une diminution de la productivité agricole, une baisse des ressources halieutiques, une vulnérabilité accrue aux catastrophes naturelles et, in fine, une réduction des revenus pour les ménages et pour l'État.

L'extrême pauvreté constitue un autre facteur aggravant. Dans de nombreuses régions rurales, les populations dépendent directement des ressources naturelles pour leur subsistance. Faute d'alternatives économiques, cette dépendance peut conduire à des pratiques de surexploitation, agriculture sur brûlis, coupe de bois, pêche non durable, qui compromettent la capacité des écosystèmes à générer des bénéfices économiques à long terme. La pauvreté devient ainsi à la fois une conséquence et un moteur de la dégradation environnementale.

À cela s'ajoute un déficit chronique de financement pour la conservation. Les ressources mobilisées restent largement insuffisantes pour assurer la gestion efficace des aires protégées, restaurer les écosystèmes dégradés ou soutenir les initiatives communautaires

durables. Le manque de financement limite la capacité du pays à valoriser pleinement son capital naturel, alors même que les bénéfices économiques potentiels, notamment en services écosystémiques, tourisme, ressources génétiques et résilience climatique, sont considérables. La mobilisation de financements innovants et de partenariats entre l'État, le secteur privé, les bailleurs et les communautés locales apparaît donc indispensable pour transformer la biodiversité en véritable moteur de développement durable.

1.2.3 Valeurs sociales

La biodiversité de Madagascar porte des valeurs sociales et culturelles d'une richesse exceptionnelle. Elle constitue à la fois un socle de savoirs traditionnels, une source de matériaux et de moyens de subsistance, un pilier de l'identité collective et un élément central des pratiques spirituelles et communautaires. Ces dimensions immatérielles, souvent invisibles dans les analyses économiques classiques, jouent pourtant un rôle déterminant dans la cohésion sociale, la transmission des savoirs et la gestion durable des ressources naturelles.

Les savoirs traditionnels liés à la biodiversité occupent une place essentielle dans la vie des communautés. La phytothérapie, la pharmacopée locale et les connaissances sur les plantes médicinales sont le fruit d'une longue observation de la nature, transmise de génération en génération. De même, l'artisanat malagasy, vannerie, sculpture, construction de pirogues, fabrication d'objets rituels, repose sur l'utilisation durable de fibres végétales, de bois et d'autres ressources naturelles, qui façonnent les pratiques quotidiennes autant que les expressions culturelles.

La biodiversité est également au cœur de l'identité culturelle et spirituelle. De nombreux sites naturels, forêts, arbres remarquables, lacs, montagnes, sont considérés comme sacrés car associés aux ancêtres (*Razana*). Les lémuriens, perçus dans certaines régions comme des messagers des esprits, bénéficient de tabous (*Fady*) qui interdisent leur chasse et contribuent ainsi à leur protection. Les rituels traditionnels, comme les offrandes à *Zanahary* ou le *famadihana*, témoignent d'un lien profond entre les communautés, leurs ancêtres et la terre qui les nourrit. Ces pratiques, loin d'être symboliques, ont historiquement contribué à préserver des espaces naturels et à réguler l'usage des ressources.

Sur le plan social, la biodiversité soutient des formes de coopération communautaire essentielles au développement local. Les initiatives de gestion participative des ressources naturelles permettent aux communautés d'être actrices de la conservation tout en bénéficiant d'avantages concrets : accès à l'eau, amélioration des services sociaux, opportunités économiques. La biodiversité constitue également un moteur d'emploi et de subsistance, que ce soit dans l'agriculture, l'artisanat, la pêche ou les activités liées aux parcs nationaux et à

l'écotourisme. Dans de nombreuses régions rurales, elle représente la base même de la sécurité alimentaire et de la résilience économique.

Enfin, la relation entre les communautés et leur environnement naturel façonne un paysage culturel unique, où la nature et la culture sont indissociables. Les paysages emblématiques, forêts denses, *tsingy*, baobabs, récifs coralliens, ne sont pas seulement des éléments du patrimoine naturel : ils sont porteurs de sens, de mémoire et d'identité. La reconnaissance des pratiques traditionnelles, des innovations locales et des systèmes de gouvernance coutumiers est ainsi essentielle pour renforcer la conservation de la biodiversité et assurer la transmission de ce patrimoine aux générations futures.

La préservation de la biodiversité malagasy ne peut donc être dissociée de la préservation de son patrimoine culturel. Les deux dimensions sont intimement liées dans les pratiques, les croyances et les modes de vie des communautés, et constituent ensemble un fondement essentiel du développement durable du pays.

2 Justification de la mise à jour des SPANB

2.1 Bilan des SPANB 2015-2025

Un bilan analytique des réalisations des SPANB 2015-2025 a été établi en amont du développement de la nouvelle stratégie nationale. Ce processus a permis de mettre en évidence les principaux enjeux, lacunes et marges de progression, tout en proposant des recommandations pour orienter les SPANB 2026-2030. Il a éclairé l'évaluation de la biodiversité en identifiant les secteurs (Agriculture, Elevage, Pêche, Foresterie et Environnement, Santé humaine, Education, Economie, Social, Justice et Tribunal vert, Mine, Foncier et Aménagement du territoire, Hôtellerie et Tourisme, Urbanisation, Transport, Transition énergétique, etc....) nécessitant des efforts accrus pour sa préservation en particulier la restauration des paysages forestiers de grande envergure, la restauration de terres dégradées et la séquestration de carbone, la sauvegarde des espèces menacées d'extinction selon UICN et des habitats menacés (RLE), la lutte contre la pollution et la gestion des déchets (plastiques, pesticides, ordures, latrines, etc...).

Les SPANB 2026-2030 constituent la version révisée des SPANB 2015-2025 et s'alignent sur le Cadre mondial pour la biodiversité de Kunming-Montréal (CMBKM). Leur élaboration a nécessité des analyses documentaires approfondies, une évaluation de l'état actuel de la biodiversité dans le pays, la prise en compte des nouveaux défis, ainsi qu'une harmonisation et un examen des politiques et des institutions afin d'assurer la cohérence avec le CMB.

2.1.1 Avancées

Au terme de la période 2015-2025, Madagascar a consigné plusieurs avancées importantes dans la mise en œuvre des SPANB.

- **Renforcement du cadre stratégique, institutionnel et de la gouvernance environnementale**

La décennie 2015-2025 a été marquée par une consolidation notable du cadre stratégique national de la biodiversité. Les principes de conservation de la biodiversité ont été progressivement intégrés dans plusieurs documents nationaux de planification, notamment dans les politiques sectorielles relatives à l'environnement, aux forêts, à l'aménagement du territoire, au développement rural ou encore à certaines filières productives. Parallèlement, la mise à jour de plusieurs instruments juridiques a permis d'améliorer la cohérence des interventions et de renforcer la prise en compte de la biodiversité dans les décisions publiques.

La gouvernance environnementale s'est également améliorée grâce à l'implication accrue des parties prenantes. Des plateformes de concertation multi-acteurs ont favorisé une complémentarité des actions et une prise de décision plus inclusive. La participation renforcée des communautés locales, de la société civile et de certains opérateurs privés a contribué à ancrer les actions de conservation dans les dynamiques territoriales.

- **Extension et consolidation du réseau d'aires protégées**

L'un des acquis majeurs des SPANB 2015-2025 réside dans l'amélioration substantielle de la couverture des aires protégées, aussi bien terrestres que marines. Plusieurs nouvelles aires protégées ont été créées, tandis que des extensions ont permis d'accroître la représentativité écologique/taxonomique du réseau national. Les plans de gestion des écosystèmes terrestres, littoraux et marins ont été révisés ou élaborés, fournissant des outils opérationnels pour une gestion plus efficace des habitats naturels et des espèces. Ces avancées ont consolidé la contribution de Madagascar au réseau mondial des aires protégées et renforcé la préservation de ses écosystèmes uniques.

- **Progrès en matière de connaissances, de suivi et de gestion durable**

Des progrès importants ont été réalisés dans la production, la consolidation et la diffusion des connaissances sur la biodiversité malagasy. Des inventaires taxonomiques, des études écologiques et des analyses d'écosystèmes terrestres, humides et marins ont été menés durant la période. La création ou l'amélioration de bases de données nationales et la mise en place d'outils de suivi ont renforcé les capacités de Madagascar à évaluer l'état de sa biodiversité et à suivre les tendances à long terme.

Ces avancées ont été accompagnées d'activités soutenues de formation, de sensibilisation et de renforcement des capacités techniques permettant aux acteurs locaux, aux techniciens et

aux gestionnaires de mieux comprendre et gérer les ressources naturelles. Elles ont également contribué à améliorer la reconnaissance des services écosystémiques, notamment ceux liés à l'eau, aux sols et à la régulation climatique, qui sont désormais davantage pris en compte dans la planification du développement.

- **Intégration progressive de la biodiversité dans le développement durable et les secteurs économiques**

Même si des défis subsistent, la période 2015-2025 a marqué une progression certaine dans l'intégration des enjeux de biodiversité dans différents secteurs du développement. Des études scientifiques ont été conduites pour intégrer la biodiversité dans des secteurs stratégiques tels que l'Agriculture, l'écotourisme, l'aménagement du territoire, la santé ou certaines filières productives. Cette dynamique traduit une volonté croissante d'aligner les activités économiques avec la conservation et l'utilisation durable des écosystèmes et de leurs composantes biologiques.

Sur le plan socio-économique, la biodiversité est de plus en plus reconnue comme un capital essentiel au développement national, à la qualité de vie et à la résilience des populations malagasy. Cette reconnaissance se reflète dans divers mécanismes institutionnels visant une gestion plus responsable des ressources naturelles.

- **Avancées dans le partage des avantages et la valorisation des connaissances traditionnelles**

Un autre domaine d'avancement concerne le partage juste et équitable des avantages issus de l'utilisation des ressources génétiques. Les SPANB ont permis de mieux protéger les connaissances traditionnelles et les innovations communautaires et de progresser dans la mise en œuvre des principes d'accès et de partage des avantages (APA/ABS). Les communautés locales ont été davantage impliquées dans la gouvernance des ressources biologiques, renforçant leur rôle dans la gestion durable et la valorisation de leur patrimoine naturel et culturel.

- **Mobilisation des ressources financières et renforcement des capacités**

Plusieurs programmes et projets, soutenus tant par les ressources nationales que par les partenaires techniques et financiers, ont permis de renforcer les capacités institutionnelles, techniques et opérationnelles des acteurs impliqués dans la conservation. Ces appuis ont permis d'améliorer la planification, la gouvernance, la mise en œuvre des actions de terrain et le suivi des résultats.

2.1.2 Défis majeurs

Malgré les avancées significatives enregistrées au cours de la période 2015-2025, la mise en œuvre des SPANB a été confrontée à des défis structurels, institutionnels, techniques et financiers qui ont limité l'atteinte des résultats attendus. Les pressions pesant sur la biodiversité malagasy demeurent fortes et persistantes, et les réponses apportées n'ont pas permis d'infléchir de manière significative les tendances de dégradation des écosystèmes.

- **Pressions persistantes et intensification de la dégradation des écosystèmes**

La biodiversité malagasy continue de subir des pressions multiples, dont la majorité est d'origine anthropique et étroitement liée aux dynamiques socio-économiques du pays. La conversion rapide des habitats naturels, la perte et la fragmentation des forêts, l'érosion et la dégradation des zones humides, les feux de végétation, ainsi que la surexploitation des ressources biologiques restent des facteurs majeurs de perte de biodiversité. À cela s'ajoutent le braconnage, les pollutions multiples, l'urbanisation non contrôlée et la pression croissante sur les terres liée à la croissance démographique.

Ces pressions n'ont pas été significativement réduites au cours de la période, en partie parce que les politiques publiques sectorielles à l'origine de ces dynamiques n'ont pas été suffisamment transformées. Le manque d'objectifs chiffrés, de mécanismes d'application cohérents et d'actions intersectorielles coordonnées a limité l'efficacité des réponses apportées.

- **Insuffisance des ressources financières, humaines et techniques**

L'un des défis majeurs réside dans le manque de ressources financières stables et suffisantes pour la conservation. Les financements disponibles, largement dépendants des partenaires extérieurs, sont restés en deçà des besoins réels. Les institutions publiques dédiées à la conservation manquent de moyens pour mettre en œuvre durablement les actions prévues.

Les capacités humaines et techniques sont également limitées : le pays dispose d'un nombre réduit d'agents sur le terrain. Les infrastructures de recherche et les équipements scientifiques restent insuffisants, particulièrement au niveau régional et local. Cette situation affecte la capacité nationale à mener des inventaires, des suivis écologiques ou des programmes d'évaluation de la biodiversité à l'échelle appropriée.

- **Lacunes importantes dans les données, les connaissances et le suivi-évaluation**

Malgré certains progrès techniques, le système national de suivi-évaluation de la biodiversité demeure insuffisamment structuré. Les inventaires biologiques restent incomplets, plusieurs groupes taxonomiques sont mal documentés et les données génétiques sont souvent

inexistantes. Les informations concernant les ressources génétiques végétales et animales, les espèces exotiques envahissantes, ou encore la dynamique des services écosystémiques présentent d'importantes lacunes.

Le partage de l'information entre les institutions concernées souffre de l'absence d'un nœud central de coordination et de diffusion des données. L'hétérogénéité des méthodes de collecte, le manque de mise à jour régulière et l'absence de mécanismes de suivi standardisés limitent fortement la capacité du pays à évaluer les tendances, à élaborer des scénarios intégrés ou à soutenir la prise de décision fondée sur les preuves.

Ces lacunes, également mises en évidence par l'IPBES (2019), concernent les données taxonomiques, les contributions des biens et services de la nature aux populations, les scénarios de changement et les approches politiques intégrées.

- **Gouvernance environnementale, coordination intersectorielle et cohérence des politiques encore insuffisantes**

La gouvernance environnementale reste entravée par une coordination intersectorielle faible. Les secteurs clés – agriculture, pêche, mines, énergie, infrastructures, aménagement du territoire ou santé – n'intègrent pas encore suffisamment les enjeux de conservation dans leurs plans, stratégies ou programmes. Certaines politiques sectorielles continuent même de produire des pressions négatives sur les écosystèmes, en l'absence d'une harmonisation suffisante avec les objectifs des SPANB.

Par ailleurs, la gouvernance interministérielle a été marquée par un portage politique irrégulier et une mobilisation inégale des acteurs au fil du temps. Les responsabilités institutionnelles restent parfois floues, ce qui complique la coordination et l'appropriation des actions. L'absence d'un dispositif national robuste de pilotage et de suivi de la stratégie a également limité la capitalisation des résultats et l'évaluation de la performance des interventions.

- **Mobilisation des acteurs et appropriation des SPANB encore limitées**

Bien que des efforts aient été entrepris, la sensibilisation des partenaires de mise en œuvre, notamment au niveau régional, districtal et communal, demeure insuffisante. Les collectivités territoriales, les communautés locales et les opérateurs économiques ne disposent pas toujours des capacités de gestion ou des ressources nécessaires pour mettre en œuvre efficacement les actions de conservation.

La faible appropriation de la stratégie s'explique également par la complexité des mécanismes institutionnels, l'absence de mécanismes d'incitation et un déficit de communication sur les enjeux et bénéfices de la conservation. Cette situation a contribué à une mobilisation inégale et souvent fragile dans le temps.

2.1.3 Axes d'amélioration

Le bilan des SPANB 2015-2025 met en évidence plusieurs axes prioritaires d'amélioration qui doivent orienter la conception et la mise en œuvre des SPANB 2026-2030. Ces enseignements constituent les bases d'un renforcement global de la gouvernance environnementale, des diverses capacités et de l'efficacité des politiques de biodiversité à Madagascar.

- **Renforcement du financement durable et des capacités nationales**

Accroître substantiellement les ressources financières destinées à la biodiversité est nécessaire, en mobilisant simultanément les financements publics nationaux, les contributions internationales, les investissements privés et des mécanismes innovants (fonds fiduciaires, partenariats public-privé, paiements pour services écosystémiques, instruments économiques incitatifs, etc.).

Parallèlement, il est essentiel de renforcer les compétences techniques et institutionnelles : gestion des aires protégées, restauration écologique, taxonomie, suivi écologique, gouvernance locale des ressources, planification territoriale. La professionnalisation des acteurs, en particulier au niveau local (régions, districts, collectivités locales), demeure un enjeu prioritaire.

- **Amélioration du système national de suivi, d'évaluation et de gestion des données**

La mise en place d'un système national intégré de suivi de la biodiversité est préconisée, reposant sur :

- des indicateurs nationaux clairs et harmonisés ;
- une collecte régulière, centralisée et accessible des données ;
- un cadre institutionnel précisant les rôles et responsabilités ;
- des plateformes fonctionnelles de partage d'information.

Le manque actuel de données fiables et actualisées constitue un obstacle majeur à l'évaluation des progrès, à la prise de décision et à l'élaboration de propositions de financement. Un mécanisme robuste de suivi-évaluation, assorti d'un reporting régulier, est indispensable pour mesurer l'efficacité des actions et ajuster les stratégies en temps réel.

- **Consolidation de la gouvernance et de la coordination intersectorielle**

La mise en œuvre des précédents SPANB a démontré l'importance d'une approche véritablement multisectorielle. La clarification des rôles des institutions publiques, une meilleure articulation entre les secteurs productifs (agriculture, pêche, mines, infrastructures, énergie, transport, etc.) et l'intégration systématique de la biodiversité dans les politiques nationales et sectorielles sont recommandées.

Il est également nécessaire de renforcer les cadres de concertation nationaux, régionaux et locaux, et de doter chaque secteur d'un plan d'action aligné sur les SPANB 2026-2030. L'engagement politique de haut niveau s'avère indispensable pour assurer la cohérence des politiques de biodiversité, de changement climatique et de santé.

- **Renforcement de l'engagement, de la sensibilisation et de l'appropriation locale**

Il est nécessaire d'intensifier la sensibilisation et l'engagement de l'ensemble des parties prenantes : communautés locales, jeunes, femmes, collectivités territoriales, secteur privé, organisations de la société civile et autorités coutumières.

La participation active des communautés locales, notamment dans la gestion communautaire et le partage juste et équitable des avantages (APA), est un principe fondamental. Une communication inclusive, adaptée aux différents publics, est essentielle pour favoriser l'appropriation et le soutien aux actions de conservation.

- **Alignement stratégique et planification opérationnelle**

Il est recommandé que les nouveaux SPANB soient traduits en plans d'action opérationnels disposant :

- de cibles mesurables et alignées sur le Cadre mondial de la biodiversité de Kunming-Montréal ;
- d'indicateurs nationaux clairement définis ;
- d'échéances précises ;
- de responsables identifiés et partenariats déterminés ;
- d'un système de suivi-évaluation institutionnalisé.

La stratégie doit également tenir compte des facteurs de pression et impliquer les acteurs dont les activités contribuent à la dégradation de la biodiversité.

En résumé, ces axes d'amélioration constituent les principaux leviers de transformation des SPANB 2026-2030 :

- financement durable renforcé,
- système robuste de suivi-évaluation,
- coordination multisectorielle efficace,
- appropriation locale et engagement citoyen,
- intégration des politiques nationales et sectorielles,
- renforcement institutionnel et technique,
- incitations positives pour la conservation,
- plans d'action opérationnels fondés sur des données fiables.

2.2 État de la biodiversité à la suite de la mise en œuvre des SPANB 2015-2025

Comme le souligne le sixième Rapport national de Madagascar (RN6) ainsi qu'un large corpus de travaux scientifiques effectué, la biodiversité malagasy et les caractéristiques de ses paysages naturels présentent une singularité exceptionnelle à l'échelle mondiale. Le pays figure parmi les hauts lieux de la biodiversité planétaire en raison de son taux d'endémisme remarquablement élevé, tant pour la faune que pour la flore.

Cette richesse biologique exceptionnelle s'accompagne toutefois d'un niveau de menace particulièrement élevé : selon la Liste rouge de l'UICN, Madagascar compte aujourd'hui 4 081 espèces menacées, dont 3 097 espèces végétales sur 5 139 évaluées (547 CR, 1 559 EN, 991 VU) et 984 espèces animales sur 4 537 évaluées (176 CR, 506 EN, 302 VU), ce qui en fait l'un des pays les plus touchés au monde en termes d'érosion de la biodiversité. À ces 4 081 espèces déjà menacées s'ajoutent 488 espèces classées quasi menacées (NT, 242 végétales et 246 animales) et 4 506 espèces de préoccupation mineure (LC), soulignant que de nombreuses espèces actuellement jugées stables pourraient devenir menacées si les pressions sur les écosystèmes persistent.

Madagascar a engagé, depuis plusieurs décennies, des efforts importants et continus pour préserver son patrimoine naturel unique. Ces efforts combinent l'extension du réseau d'aires protégées, la professionnalisation de leur gestion rationnelle et durable, la restauration des paysages forestiers, l'implication accrue des communautés locales et l'intégration progressive de la conservation dans les politiques publiques. Depuis le début des années 2000, la superficie des aires protégées a considérablement augmenté pour mieux représenter la diversité des écosystèmes terrestres et marins, atteignant aujourd'hui 7 240 192 ha (4 388 047 ha terrestres, 207 ha marins et 2 851 938 ha mixtes, dont 807 285 ha marins et 2 044 652 ha terrestres). Cette expansion a permis d'inclure des écosystèmes auparavant sous-représentés et/ou orphelins, tels que les forêts sèches de l'Ouest, les mangroves, les récifs coralliens et les zones marines du Sud-Ouest.

Parallèlement, la gestion des aires protégées s'est progressivement professionnalisée grâce à la mise en place d'institutions dédiées, à l'utilisation d'outils de planification modernes, au renforcement de la surveillance, à la restauration écologique et à l'amélioration de l'accueil des visiteurs. La Fondation pour les Aires Protégées et la Biodiversité de Madagascar (FAPBM) joue un rôle déterminant en assurant un financement durable à long terme, initialement pour le réseau de Madagascar National Parks (MNP) puis, progressivement, pour l'ensemble du système national.

L'élaboration systématique de plans d'aménagement et de gestion, associée au renforcement du suivi écologique, a permis d'améliorer l'efficacité des actions de conservation. Ces

avancées s'appuient également sur une implication croissante des communautés locales, pionnières dans la gestion participative et collaborative des ressources naturelles. Les dispositifs TGRN comprenant GELOSE et GCF permettent aujourd'hui à des milliers de communautés de gérer directement des forêts, des lacs, des mangroves et des zones marines. Les aires protégées communautaires et les aires marines gérées localement (LMMA) renforcent cette appropriation locale et génèrent des bénéfices socio-économiques tangibles, notamment à travers l'écotourisme, la pêche durable, l'artisanat ou l'agroforesterie. Les transferts de gestion couvrent désormais 2 179 615 ha, majoritairement terrestres mais incluant également des zones marines et côtières.

Les aires marines gérées localement (LMMA), qui s'étendent aujourd'hui sur 1 024 352 ha, se sont multipliées au cours des dernières années et constituent un pilier essentiel de la gouvernance participative. Elles renforcent la résilience des communautés, soutiennent des pratiques durables et contribuent de manière significative à la durabilité des actions de conservation. Cette dynamique participative et collaborative représente désormais un levier incontournable pour la préservation à long terme de la biodiversité malagasy.

Enfin, la conservation de la biodiversité est aujourd'hui mieux intégrée dans les principales politiques publiques du pays, en particulier dans le secteur primaire qui mobilise plus de 80 % de la population malagasy. Elle progresse également dans des secteurs clés comme la finance, afin de renforcer la transparence dans l'utilisation des fonds et de stimuler la mobilisation de ressources intersectorielles. Cette dynamique s'inscrit dans une participation accrue de Madagascar aux grands cadres internationaux, notamment la Convention sur la diversité biologique, le mécanisme REDD+ et le Cadre mondial de la biodiversité de Kunming-Montréal, à travers le développement de mécanismes innovants tels que les marchés carbone, les financements durables et les programmes de restauration des paysages forestiers. L'ensemble de ces avancées traduit une volonté nationale affirmée de concilier protection de la biodiversité et développement durable, dans un contexte de pressions croissantes sur les ressources naturelles.

Cependant, le patrimoine naturel exceptionnel de Madagascar demeure gravement menacé. Les forêts naturelles, qui couvraient autrefois la majeure partie de l'île, sont aujourd'hui fortement dégradées et fragmentées et continuent de réduire et même disparaître à un rythme alarmant. Cette biodiversité unique est soumise à de multiples pressions d'origine anthropique, dont la plus répandue reste la déforestation, exacerbée par les feux de brousse et de végétation. Selon un rapport interne du MEDD, plus de 6 millions d'hectares ont été incendiés en 2024, toutes catégories d'occupation du sol confondues. Ces dynamiques résultent notamment des pratiques ancestrales de cultures itinérantes sur brûlis, des coupes de bois à des fins domestiques ou industrielles, de la conversion des écosystèmes naturels en terres agricoles, ainsi que d'autres formes d'exploitation des ressources forestières.

Par conséquent, cette déforestation persistante affecte directement ou indirectement l'ensemble des écosystèmes. Elle laisse derrière elle des sols nus, fragiles et rapidement dégradés, favorisant l'apparition de *lavaka* ainsi que la prolifération d'Espèces Envahissantes Exotiques (EEE). L'érosion qui en résulte est particulièrement sévère et entraîne une dégradation marquée des milieux lacustres, côtiers et marins, déjà soumis à de fortes pressions liées à la conversion agricole et à une exploitation excessive des ressources.

Entre 2015 et 2025, Madagascar a enregistré une perte forestière majeure, estimée à près de 3,8 millions d'hectares. La couverture forestière est ainsi passée d'environ 13,68 millions à 9,92 millions d'hectares, soit une diminution de 27 %. Cette dynamique est principalement liée à l'expansion agricole et à la forte demande en bois-énergie, dans un contexte où les efforts de reboisement demeurent insuffisants. Ces données proviennent du rapport Évaluation des ressources forestières mondiales 2025 (FRA 2025) de la FAO, publié en 2025.

La déforestation à Madagascar s'inscrit dans un contexte de pressions multiples qui fragilisent les écosystèmes et accentuent la vulnérabilité des populations. La dépendance énergétique constitue l'un des principaux moteurs : plus de 90 % des ménages utilisent le bois-énergie comme source principale de cuisson, générant un déficit annuel important et alimentant l'exploitation illégale du bois. L'absence d'alternatives énergétiques accessibles et abordables renforce cette pression et accélère la destruction des forêts naturelles.

À cela s'ajoute l'expansion rapide de l'exploitation minière, tant artisanale qu'industrielle, notamment autour de l'or et des minerais précieux. Ces activités entraînent l'ouverture de pistes, l'abattage d'arbres et la dégradation de zones forestières jusque-là préservées. Souvent non réglementées, elles aggravent la fragmentation des habitats et menacent directement la biodiversité exceptionnelle de l'île.

Les initiatives de reboisement menées ces dernières années, bien que significatives, demeurent insuffisantes face à l'ampleur des pertes forestières. Les superficies plantées, estimées entre 40 000 et 80 000 hectares, présentent souvent des taux de réussite faibles en raison de conditions de mise en terre hétérogènes et d'un suivi technique insuffisant. Ces plantations restent par ailleurs majoritairement composées d'espèces exotiques à croissance rapide. Or, la déforestation persistante montre clairement que ces reboisements ne compensent ni ne remplacent les pertes annuelles de forêts naturelles. Souvent monospécifiques, ils ne peuvent se substituer à la richesse écologique, structurelle et fonctionnelle des forêts primaires.

Parallèlement, la croissance démographique exerce une pression anthropique croissante sur les ressources en terres et en bois. L'extension des surfaces cultivées, la demande accrue en charbon de bois et la recherche de nouvelles zones de subsistance poussent les

communautés à exploiter les forêts de manière intensive, souvent au détriment de pratiques durables.

Cette situation est aggravée par un contexte socio-économique difficile. La croissance démographique n'a pas été accompagnée d'une croissance économique suffisante pour offrir des alternatives viables aux populations rurales. Le niveau élevé de pauvreté dans de nombreuses régions contraint les ménages à adopter des stratégies de survie à court terme, reposant sur l'exploitation directe des ressources naturelles. Cette dépendance structurelle limite la capacité des communautés à mettre en œuvre des pratiques de gestion durable et accentue la pression sur les écosystèmes.

La dégradation de l'environnement a également des répercussions directes sur la sécurité alimentaire. La perte de fertilité des sols, la diminution des ressources en eau et la disparition d'espèces essentielles affectent la production agricole et compromettent les moyens de subsistance locaux.

Le changement climatique accentue fortement ces vulnérabilités. Les sécheresses prolongées, l'intensification des cyclones et les perturbations des régimes pluviométriques aggravent la dégradation des terres et contribuent à des situations de famine sévère dans plusieurs régions du pays. L'interaction de ces facteurs crée un cercle vicieux où déforestation, pauvreté, insécurité alimentaire et impacts climatiques se renforcent mutuellement, rendant indispensable la mise en œuvre de stratégies de conservation ambitieuses, intégrées et adaptées aux réalités locales. La préservation de la biodiversité malagasy apparaît ainsi non seulement comme un impératif écologique, mais également comme une condition essentielle à la résilience sociale, économique et climatique du pays.

Les recherches les plus récentes montrent par ailleurs que la consommation et le commerce de viande de brousse atteignent aujourd'hui des niveaux particulièrement préoccupants. Longtemps perçue comme une pratique essentiellement rurale liée à la subsistance, la viande de brousse s'est progressivement transformée en un véritable marché, avec des filières qui s'étendent désormais des zones forestières isolées jusqu'aux centres urbains. Cette évolution résulte d'une double dynamique : d'une part, la persistance des besoins protéiques dans les zones rurales où l'accès aux aliments est limité ; d'autre part, l'émergence de formes de consommation « de prestige » dans les villes, où certaines espèces, notamment les lémuriens, sont recherchées pour leur rareté ou leur valeur symbolique.

Des études récentes sur le commerce urbain de viande de lémuriens montrent que ce marché clandestin est désormais structuré, avec des réseaux d'approvisionnement capables d'acheminer la viande sur de longues distances. Cette demande urbaine, alimentée par des

pratiques culturelles, festives ou par la recherche d'aliments perçus comme traditionnels, intensifie la pression sur des espèces déjà menacées. Ainsi, les filières de viande de brousse ne répondent plus uniquement à des besoins de survie, mais s'inscrivent dans une économie parallèle où la rareté devient un facteur de prestige, aggravant encore les risques pesant sur la biodiversité malagasy.

Par ailleurs, les trafics internationaux d'espèces sauvages s'intensifient, et de nombreuses études scientifiques en démontrent aujourd'hui l'ampleur. Les tortues radiées (*Astrochelys radiata*) et araignées (*Pyxis arachnoides*) figurent parmi les espèces les plus ciblées, comme l'ont montré Randriamahazo *et al.* (2015) ainsi que Leuteritz & Pedrono (2008), qui décrivent un commerce transnational alimentant principalement les marchés asiatiques. Les travaux de Rakotondravony *et al.* (2013) et de Robinson *et al.* (2016) confirment également l'exportation illégale de nombreux reptiles endémiques, notamment plusieurs espèces de caméléons et de geckos très prisées dans le commerce international des animaux de compagnie.

De plus, les études de Le Manach *et al.* (2013) et de Doukakis *et al.* (2017) montrent que les requins pélagiques et côtiers capturés dans les eaux malagasy, notamment pour leurs ailerons, alimentent des filières d'exportation vers l'Asie, malgré l'inscription de plusieurs espèces à la CITES. L'ensemble de ces travaux met en évidence des réseaux structurés exploitant la vulnérabilité socio-économique locale et la faiblesse des contrôles, contribuant à l'érosion rapide de populations déjà fragilisées par la perte d'habitat et la surexploitation.

Les récifs coralliens de Madagascar présentent également des signes clairs de dégradation écologique, résultant de la combinaison de pressions climatiques et anthropiques. Les travaux de Randrianarivo *et al.* (2025) montrent que les récifs ont été fortement touchés par les récents épisodes de blanchissement, entraînant une mortalité importante des coraux sensibles. Les analyses révèlent une forte variabilité régionale : les récifs de la côte Est semblent présenter un meilleur potentiel de résilience, en raison d'une fréquence plus faible d'anomalies thermiques, tandis que ceux de la côte Ouest sont davantage exposés aux pressions humaines et aux stress thermiques répétés. Ces dynamiques se traduisent par une diminution progressive de la couverture corallienne et une altération de la structure des communautés récifales.

Malgré cela, certains récifs malagasy conservent une capacité de régénération notable. Botosoamananto *et al.* (2024) mettent en évidence une forte variabilité spatio-temporelle du recrutement corallien dans la région de Toliara, avec des densités de juvéniles élevées dans certaines stations, témoignant d'un potentiel de renouvellement important. Ces résultats montrent que, malgré les perturbations, des conditions favorables à la résilience subsistent,

mais qu'elles dépendent étroitement de la gestion locale et de la réduction des pressions anthropiques.

Les ressources halieutiques côtières de Madagascar présentent aujourd'hui des signes clairs de surexploitation, comme l'attestent plusieurs études. Maka *et al.* (2022) mettent en évidence une pression particulièrement forte sur les populations d'holothuries dans le Sud-Ouest, caractérisée par une diminution notable des tailles capturées et une raréfaction des espèces à forte valeur commerciale. Des observations similaires sur les herbiers marins montrent que la dégradation des habitats côtiers affecte directement la disponibilité des ressources halieutiques, en particulier pour les espèces dépendantes de ces herbiers pour leur reproduction ou leur alimentation. Ces tendances révèlent une vulnérabilité croissante des pêcheries artisanales, pourtant essentielles à la sécurité alimentaire des communautés littorales.

Les ressources marines pélagiques, notamment les requins et les thonidés, subissent également une pression importante. Les analyses de Le Manach *et al.* (2012) montrent que les captures de plusieurs espèces marines à Madagascar sont largement sous-déclarées, ce qui masque l'ampleur réelle de l'exploitation et complique la mise en place de mesures de gestion durable des stocks.

Les analyses continues des KBA (Key Biodiversity Areas) et KBA+ constituent aujourd'hui l'un des fondements scientifiques les plus robustes pour identifier les zones prioritaires pour la conservation de la biodiversité. À Madagascar, les évaluations KBA terrestres ont permis d'identifier plus de 200 sites critiques représentant 3 493 433 ha, situés hors aires protégées et transferts de gestion, et ont joué un rôle déterminant dans l'expansion du réseau national d'aires protégées ainsi que dans la planification de la conservation à long terme. L'intégration des KBAs marines, regroupées sous l'appellation LARIN (Littoral, Aquatique, Récifal, Insulaire), marque une avancée majeure dans la prise en compte des écosystèmes côtiers et marins. Longtemps sous-documentés par rapport aux milieux terrestres, ces écosystèmes ont fait l'objet d'évaluations approfondies depuis 2022, aboutissant à l'identification de 3 205 161 ha de KBA marines situées hors aires marines protégées, transferts de gestion et LMMA. Ces travaux ont permis de caractériser des habitats critiques tels que les récifs coralliens, les mangroves, les herbiers marins et les zones de reproduction des tortues marines, des requins-baleines et des raies mobulidés.

Les avancées récentes ont conduit à la confirmation officielle, en 2025, de la première KBA marine de Madagascar, couvrant une vaste zone du Grand Sud. D'autres sites, notamment dans le Nord-Ouest (Nosy Be – Tsimipaika), le Nord-Est (Baie d'Antongil) et la côte Est (Nosy Boraha), sont actuellement en cours de validation. Ces progrès témoignent de la montée en puissance de la conservation marine dans les priorités nationales. Ils renforcent également la

visibilité internationale de Madagascar, en alignant le pays sur les standards mondiaux de la biodiversité et en facilitant l'accès aux financements internationaux dédiés aux écosystèmes marins.

Les études KBA terrestres et marines constituent désormais un pilier essentiel de la planification stratégique de la biodiversité à Madagascar. Elles fournissent une base de données scientifiques solide pour orienter les décisions en matière d'aires protégées, de gestion durable, de résilience climatique et d'aménagement du territoire. Dans le cadre des SPANB, ces analyses ont permis d'identifier les zones où les efforts de conservation auront le plus grand impact, tout en intégrant les enjeux socio-économiques et les besoins des communautés locales. L'articulation entre KBAs terrestres et KBAs marines ouvre la voie à une vision intégrée des paysages et des *seascapes*, indispensable pour répondre aux défis actuels de la biodiversité malagasy, et a contribué à définir les indicateurs clés de la cible 3.

Enfin, les pertes historiques de couvert forestier soulignent la nécessité d'intensifier les efforts de restauration. Madagascar s'est engagé, dans le cadre d'AFR100 (Défi de Bonn et Agenda 2063), à restaurer au moins 4 millions d'hectares d'ici 2030. Les données actuelles indiquent qu'environ 1,5 million d'hectares (statistiques pays AFR100, 2025) sont déjà en cours de restauration. L'articulation de ces initiatives de restauration des paysages forestiers avec les autres actions de conservation de la biodiversité constitue un levier essentiel pour préserver, à long terme, la biodiversité des zones KBA et les services écosystémiques qui en dépendent.

2.3 Priorités multisectorielles et concertations des acteurs

2.3.1 Intégration de la biodiversité et alignement avec les politiques nationales et sectorielles

L'intégration sectorielle de la biodiversité est cruciale pour répondre aux enjeux de la perte de biodiversité à l'échelle nationale et mondiale.

2.3.1.1 Révision du Décret MECIE (n°2025-080 du 28 janvier 2025)

En ce sens, le décret n°2025-080 relatif à la Mise en Compatibilité des Investissements avec l'Environnement (MECIE) a été adopté le 28 janvier 2025. Ce décret établit les règles et procédures de l'évaluation environnementale et sociale, avec un accent particulier sur le principe d'absence de perte nette de biodiversité. Il impose aux projets d'identifier, éviter, réduire et, le cas échéant, compenser les impacts négatifs sur la biodiversité, conformément à la séquence Eviter-Réduire-Compenser (ERC). L'Office National pour l'Environnement

(ONE) est désigné comme l'entité responsable de la mise en œuvre de ce décret, assurant ainsi une gouvernance environnementale renforcée.

2.3.1.2 Refonte du code minier

La refonte du Code Minier vise à intégrer les principes de conservation et de restauration écologique, en cohérence avec le décret MECIE et les orientations des SPANB. Cette réforme marque un pas important vers la durabilité du secteur extractif.

2.3.1.3 Renouvellement des contrats de délégation de gestion des aires protégées

Cette mesure consolide la gouvernance locale, clarifie les responsabilités des gestionnaires et assure la continuité des actions de conservation, répondant ainsi à une ancienne lacune institutionnelle.

Le 19 août 2025, le Ministère de l'Environnement et du Développement Durable (MEDD) a signé 51 nouveaux contrats de délégation de gestion avec 20 gestionnaires d'aires protégées. Cet acte marque un tournant décisif dans la gestion de ces zones sensibles, après plus de sept ans sans signature de contrat. L'objectif est de renforcer l'efficacité de la gouvernance environnementale tout en plaçant les communautés locales au cœur des priorités. Les nouveaux contrats intègrent des innovations telles que l'utilisation des technologies pour le suivi et la lutte contre les trafics illicites et les feux, ainsi qu'une approche sociale visant à renforcer la participation des communautés locales à la gestion des aires protégées.

2.3.1.4 Renforcement de la planification et de la cohérence des cadres stratégiques

Le **Plan d'Action National Environnemental pour le Développement Durable (PANEDD 2024-2030)** constitue un cadre référentiel du secteur environnemental et du développement durable, fixant une vision à long terme pour une émergence environnementale. Ses axes prioritaires visent à renforcer la gouvernance environnementale, améliorer la performance des acteurs économiques et institutionnels, développer la résilience des infrastructures vertes, promouvoir l'économie verte et bleue, et asseoir le leadership environnemental aux niveaux international, national et infranational. La mise en œuvre de ces axes se traduit par le renforcement de la responsabilité mutuelle, le financement durable, la lutte contre la pollution et le changement climatique, la restauration et la conservation des paysages et forêts, ainsi que par des initiatives de diplomatie verte et de sensibilisation à l'environnement.

Dans le cadre de l'**Initiative Grande Muraille Verte (GMV)**, Madagascar a intégré ce principe dans toutes les politiques sectorielles et à tous les niveaux, en poursuivant des objectifs concrets de restauration de terres dégradées et de séquestration de carbone, tout en améliorant les conditions de vie des populations locales. La mise en œuvre de cette initiative repose sur la sécurisation foncière, la promotion de techniques agroforestières, le développement de filières vertes et l'amélioration des moyens de subsistance, tout en impliquant la société civile, les chercheurs et le secteur privé.

Madagascar a élaboré une **feuille de route décennale pour la lutte contre la pollution**, visant à réduire de 50 % toutes les sources de pollution d'ici 2034. Cette initiative s'inscrit dans un engagement national plus large pour une gestion durable de l'environnement, en mettant l'accent sur des modes de consommation et de production plus responsables.

Le ministère en charge de l'environnement œuvre activement à travers la mise en place d'infrastructures de tri et de valorisation des déchets à l'échelle nationale, tout en cherchant à instaurer des mesures incitatives pour promouvoir une gestion plus durable. Des initiatives locales, telles que le modèle de Sainte-Marie visant à devenir une île sans pollution plastique, illustrent également cet engagement.

Par ailleurs, le gouvernement malagasy a signé une déclaration lors de la quatrième session de la Conférence des Nations Unies sur les polluants organiques persistants, soulignant la nécessité d'une feuille de route décennale pour lutter contre la pollution sous toutes ses formes. Cette déclaration met en évidence les défis liés à la gestion durable de l'environnement, notamment la promotion de modes de consommation et de production plus durables.

Pour la **gestion des produits chimiques**, le Plan national de mise en œuvre de la Convention de Stockholm, le Plan d'action 2025-2030 pour la Convention de Nairobi, le Plan d'action national Minamata (2018) ainsi que la Stratégie nationale de gestion des pollutions PASP (2018) ont été actualisés et intégrés dans les politiques sectorielles pour améliorer la cohérence et la complémentarité des instruments de gestion environnementale, notamment en matière de lutte contre la pollution et les substances chimiques dangereuses.

Parallèlement, la **Stratégie Nationale de Responsabilité Sociétale des Entreprises (SNRSE)** a été mise à jour en 2024. Cette stratégie met en lumière la nécessité d'une résilience accrue et d'une responsabilité sociale plus pointue de la part des entreprises, notamment dans la réalisation des cadres mondiaux sur la biodiversité et le changement climatique. Elle encourage le secteur privé à adopter des pratiques durables, à travers la finance verte et responsable, et à investir dans la réalisation de l'Agenda 2030 pour le développement durable.

2.3.1.5 Intégration de la biodiversité dans les politiques sectorielles

La mise en œuvre des SPANB 2025-2030 inclut une attention particulière à l'**intégration de la biodiversité dans les systèmes alimentaires**, conformément aux Cibles 9 à 13 du Cadre mondial pour la biodiversité. Cette approche vise à garantir que la production agricole et l'élevage soient durables, résilients et compatibles avec la conservation des écosystèmes.

À Madagascar, plusieurs initiatives récentes contribuent à cet objectif. La feuille de route nationale sur les Systèmes Alimentaires Durables et les programmes d'Agriculture Intelligente face au Climat (AIC) visent à renforcer la résilience des filières agricoles tout en préservant la biodiversité locale. Elles encouragent l'utilisation de cultures locales et endémiques, la diversification des cultures et la promotion de pratiques agroforestières, permettant de restaurer les sols et d'assurer la sécurité alimentaire.

Ces actions sont également alignées avec l'Initiative Grande Muraille Verte (GMV) et le PANEDD 2024-2030, qui prévoient la restauration des terres dégradées et la création de filières vertes intégrant les espèces locales et la biodiversité. L'intégration de la biodiversité dans les systèmes alimentaires contribue non seulement à la durabilité écologique, mais aussi à la diversification des moyens de subsistance et à la résilience des communautés rurales face au changement climatique.

Le suivi et l'évaluation de cette intégration s'appuient sur des indicateurs de biodiversité et de performance agricole, permettant de mesurer l'efficacité des pratiques durables et d'ajuster les politiques agricoles et environnementales. Cette approche favorise la cohérence entre politiques agricoles, forestières et environnementales, tout en renforçant la gouvernance et la responsabilité partagée entre les acteurs publics, privés et communautaires.

Madagascar a poursuivi la mise en œuvre du processus **BIOFIN (Biodiversity Finance Initiative)** à travers :

- Analyse des politiques et institutions (API) ;
- Analyse des dépenses publiques (ADP) pour identifier les flux financiers favorables ou néfastes à la biodiversité ;
- Évaluation des besoins financiers (EBF) et des écarts de financement ;
- Élaboration du Plan de financement de la biodiversité, définissant les priorités et les mécanismes innovants de mobilisation des ressources. Ce plan identifie et priorise des mécanismes financiers pour soutenir la mise en œuvre des SPANB. Le plan a été finalisé en 2022 et sa mise en œuvre est en cours, avec l'appui du Gouvernement Allemand et de l'Union Européenne

- État des lieux sur la divulgation des informations financières liées à la biodiversité (biodiversity finance disclosure), pour renforcer la transparence et l'engagement du secteur privé.

2.3.2 Concertation et identification des priorités au niveau national et régional

La révision des SPANB 2026-2030 s'est appuyée sur un **processus de concertation participatif, inclusif et multisectoriel**, conformément à l'**approche pangouvernementale et pansociétale**. Les consultations ont mobilisé un large éventail d'acteurs : administrations publiques centrales et déconcentrées, collectivités territoriales décentralisées, organisations de la société civile, communautés locales, secteur privé, institutions de recherche, monde universitaire, partenaires techniques et financiers.

La participation active de ces acteurs a été essentielle pour identifier les priorités stratégiques reflétant les réalités écologiques, socio-économiques et culturelles au niveau local, régional et national.

Les consultations ont débuté au niveau local et régional afin de recueillir les perceptions, contraintes et priorités exprimées directement par les communautés, les organisations et les autorités locales. Les contributions recueillies ont servi de base à l'élaboration des priorités nationales, garantissant que les SPANB soient ancrés dans les réalités du terrain et les besoins des populations.

Au niveau **national**, les priorités régionales ont été consolidées lors d'ateliers multisectoriels et de groupes de travail thématiques. Ce processus a permis d'**aligner les priorités nationales sur les objectifs du Cadre mondial de la biodiversité**, d'intégrer les enjeux transversaux (genre, jeunesse, gouvernance communautaire, financement durable, données et éducation), de définir les responsabilités des acteurs à chaque niveau de mise en œuvre, et de garantir la faisabilité opérationnelle des actions.

Les ateliers participatifs ont permis :

- de dresser un bilan partagé des SPANB 2015-2025 et d'identifier les pressions majeures sur la biodiversité ;
- de clarifier les besoins actuels en matière de conservation et utilisation durable de la biodiversité ;
- de dégager des priorités communes entre acteurs locaux, sectoriels et nationaux, et adaptées aux contextes locaux et d'assurer l'appropriation locale de la stratégie ;
- de construire une vision partagée de la biodiversité comme fondation du développement durable du pays.

Diverses évaluations par les pairs et validations en séance plénière ont porté sur les composantes essentielles des SPANB.

Ainsi, les SPANB 2026-2030 reposent sur une vision partagée de la biodiversité comme fondement du développement durable de Madagascar, résultant d'une co-construction transparente et représentative à toutes les échelles de gouvernance et de la société.

2.4 Alignement au Cadre Mondial pour la Biodiversité de Kunming-Montréal

En plus de mieux identifier les enjeux relatifs à la préservation de la biodiversité à moyen et long termes, un des objectifs de la mise à jour des SPANB est de les aligner au CMBKM.

La biodiversité est cruciale. Les populations malagasy ont besoin d'écosystèmes résilients pour bénéficier de services essentiels, tels que l'air, l'eau propre, les sols fertiles, la séquestration du carbone, ainsi que l'atténuation des inondations et des sécheresses. Il est aussi évident que l'économie, les identités sociales et culturelles de Madagascar sont étroitement interconnectées avec la biodiversité et en dépendent. Mais la biodiversité est menacée, ce qui accentue l'importance de freiner et d'inverser la perte de biodiversité.

En tant que partie à la CDB, Madagascar est tenue de mettre à jour ses SPANB afin d'y intégrer de nouveaux objectifs et indicateurs nationaux, alignés au CMBKM, en tenant compte de ses circonstances et capacités nationales, ainsi que des leçons tirées des SPANB antérieurs.

Aligner les SPANB au CMBKM est une opportunité pour renforcer l'efficacité des initiatives de biodiversité, avoir accès aux financements internationaux, favoriser la coopération internationale et contribuer à la préservation de la biodiversité à l'échelle mondiale.

L'alignement des SPANB de Madagascar au CMBKM, et par extension de celles de toutes les parties à la CDB, permet de créer un front uni pour faire face à la crise de la biodiversité et maximiser l'impact positif des efforts de conservation en intégrant les points suivants :

- **Assurer la mise en cohérence avec la vision mondiale** : que les efforts de conservation nationaux s'inscrivent dans une vision globale, facilitant ainsi la mise en œuvre d'objectifs de biodiversité à l'échelle mondiale, d'où la définition des contributions potentielles de Madagascar aux objectifs pour 2050 et aux cibles du CMBKM pour 2030
- **Permettre à l'accès aux ressources** : l'alignement avec le CMBKM peut ouvrir la porte à des financements internationaux et à des partenariats, en montrant l'engagement à respecter des standards mondiaux

- **Mettre en œuvre le renforcement de capacités techniques de locaux** : l'alignement offre des opportunités d'échange de bonnes pratiques et de renforcement des capacités techniques locales, en s'appuyant sur des expériences réussies à l'échelle internationale
- **Mettre en œuvre la sensibilisation des acteurs et la mobilisation des ressources** : l'alignement peut aider à sensibiliser le public et les décideurs sur l'importance de la biodiversité, en liant les efforts nationaux aux enjeux globaux

En somme, aligner les SPANB sur le CMBKM est essentiel pour renforcer l'efficacité de la vision et des initiatives de biodiversité, favoriser la coopération internationale et contribuer à la préservation de la biodiversité à l'échelle mondiale.

3 Stratégie nationale pour la biodiversité

Madagascar, doté d'une biodiversité d'importance mondiale et fortement endémique, voit aujourd'hui ce patrimoine essentiel à son développement et à la résilience des communautés soumis à des pressions croissantes, comme le confirment le 6^e Rapport National sur la Biodiversité et les principales évaluations nationales. Face à ces enjeux, le pays a engagé la révision de sa Stratégie et de ses Plans d'Action Nationaux pour la Biodiversité (SPANB) afin d'actualiser ses priorités et de renforcer un cadre de gestion intégrée, efficace et résilient de son capital naturel. Ce processus traduit les efforts du MEDD avec toutes les entités gouvernementales, le secteur privé, la société civile, les populations et communautés locales, les communautés scientifiques, les partenaires techniques et financiers, pour contribuer ensemble à la gestion durable de la biodiversité du pays. Cette démarche s'inscrit également dans la dynamique du Cadre mondial de la biodiversité de Kunming-Montréal et répond aux recommandations de la COP 15 de la Convention sur la Diversité Biologique.

Les SPANB 2026 - 2030 constituent un raffermissement et un prolongement de l'ancienne version (2015 – 2025). Les SPANB s'inscrivent dans le cadre de gestion plus large de l'Environnement édictée par la Charte de l'Environnement Malagasy actualisée (CEM, loi n°2015-003) fixant les règles et principes fondamentaux pour la gestion de l'environnement y compris sa valorisation.

Dans ce contexte, les SPANB veulent fortement mettre en perspective les principes-clés reconnus universellement, transcrits dans la CEM, que sont : le principe de pollueur-payeur, le principe de précaution, le principe de prévention, le principe de participation du public, le droit inhérent à chaque individu d'accéder aux informations susceptibles d'influencer sur l'état de l'environnement et le principe de l'accès à la justice en cas de violation du droit à l'information, qui constitue la valeur intrinsèque de la nouvelle Charte.

Les SPANB, en tant que initiatives inscrites dans un cadre plus large de gestion de l'environnement, suivent, répondent et satisfont les principes, orientations et objectifs des cadres inhérents à cette gestion plus large de l'environnement, dont principalement le Plan d'Action National de l'Environnement pour le Développement Durable (PANEDD). Le PANEDD (2024 – 2030) est établi sur la base de la vision du MEDD d'ici 2030 : Gestion durable des ressources naturelles et valorisation de l'environnement pour le bien-être de la population et le développement durable de Madagascar.

3.1 Vision 2050

À l'horizon 2050, Madagascar ambitionne une société pleinement conscientisée, responsable, engagée et bénéficiaire de la gestion rationnelle et durable de son patrimoine naturel. Le pays se projette vers un futur où le capital naturel et la biodiversité sont conservés, restaurés, valorisés et résilients, constituant ainsi un pilier fondamental du bien-être des populations et du développement durable.

« D'ici 2050, la biodiversité de Madagascar est valorisée, conservée, restaurée et utilisée de manière durable, permettant de maintenir les services écosystémiques, de préserver la santé des écosystèmes et d'assurer des bénéfices essentiels, équitables et durables pour l'ensemble de la population malagasy. »

3.2 Mission 2030

La mission des SPANB pour la période 2026–2030 est de positionner Madagascar comme un **pays de solutions et d'actions pour la biodiversité** :

« D'ici 2030, des mesures concrètes et urgentes sont mises en œuvre pour réduire, faire cesser et inverser la perte de biodiversité, favorisant le rétablissement de la nature au bénéfice de la population malagasy, en s'appuyant sur la conservation et l'utilisation durable de la biodiversité, le partage juste et équitable des avantages issus des ressources génétiques, et la mobilisation effective des moyens nécessaires à leur mise en œuvre. »

3.3 Objectifs nationaux

Pour concrétiser la vision à l'horizon 2050 et accomplir la mission 2026–2030, les SPANB définissent un ensemble d'objectifs visant les principales causes de la perte de biodiversité, la conservation et la restauration des écosystèmes, ainsi que le renforcement de la gouvernance et des capacités nationales.

3.3.1 Objectif A

D'ici 2050, les écosystèmes naturels, les agroécosystèmes et la diversité génétique sont préservés, restaurés et améliorés, et les pressions anthropiques et naturelles susceptibles d'entraîner des pertes d'espèces sont réduites ou éliminées, garantissant l'intégrité, la connectivité et la résilience des écosystèmes de Madagascar.

La biodiversité de Madagascar subit des pressions anthropiques importantes, notamment la déforestation, la perte et la fragmentation des habitats et l'exploitation non durable des ressources, qui compromettent la résilience des écosystèmes et la survie des espèces endémiques. Cet objectif vise à inverser ces tendances négatives par la prévention, la restauration et la gestion intégrée des écosystèmes, en préservant la diversité génétique et en renforçant la capacité d'adaptation des espèces face aux changements environnementaux.

3.3.2 Objectif B

D'ici 2050, la biodiversité et ses services écosystémiques sont utilisés de manière durable, leurs contributions au bien-être et au développement des populations malagasys sont maintenues, restaurées et renforcées, et leur valeur sociale et économique est pleinement reconnue.

La perte de biodiversité constitue un frein au développement national, affectant la sécurité alimentaire, la santé et les revenus des populations. La promotion de l'utilisation durable de la biodiversité et la valorisation des services écosystémiques permettront de restaurer les fonctions naturelles, de soutenir le développement socioéconomique, de réduire la pauvreté et d'inciter les communautés à s'engager activement dans la conservation de la biodiversité.

3.3.3 Objectif C

D'ici 2050, les avantages monétaires et non monétaires issus de l'utilisation des ressources génétiques et de l'information de séquençage numérique, ainsi que les connaissances traditionnelles associées, sont partagés de manière juste et durable, contribuant à la conservation et à l'utilisation durable de la biodiversité.

Le partage équitable des avantages renforce la souveraineté des communautés locales et des groupes vulnérables, améliore leurs moyens de subsistance et soutient la conservation. Cet objectif garantit également la conformité avec les instruments internationaux et favorise une valorisation durable des connaissances et ressources locales.

3.3.4 Objectif D

D'ici 2050, les mécanismes de financement, le renforcement des capacités techniques, la coopération scientifique et technique, ainsi que l'accès aux technologies et leur transfert sont pleinement opérationnels pour assurer la mise en œuvre efficace et équitable des SPANB.

La réalisation des objectifs des SPANB repose sur la disponibilité de moyens adéquats et sur une coordination institutionnelle efficace. Le renforcement des capacités humaines, financières et techniques, le développement de partenariats et le transfert de technologies sont essentiels pour créer un environnement favorable à la conservation et à l'utilisation durable de la biodiversité, et pour garantir le suivi et l'évaluation des actions prioritaires.

3.4 Principes régissant la stratégie

Madagascar est reconnu comme un sanctuaire de la nature avec ses richesses en biodiversité d'un taux d'endémicité sans égal. Cependant, la gestion de ses ressources naturelles, notamment la biodiversité, est confrontée à des problèmes inhérents à son extinction. Malgré les divers moyens et initiatives mobilisés, la biodiversité malagasy continue de s'éroder. Nombreuses sont les causes de cette érosion de la biodiversité...

Dans un contexte où le concert des nations s'engage à freiner les conséquences négatives du changement climatique, et où plusieurs conventions internationales reconnaissent l'importance et la conservation de la diversité biologique dans tous ses aspects, le MEDD avec toutes les entités gouvernementales, le secteur privé, la société civile, les populations et communautés locales, les communautés scientifiques, les partenaires techniques et financiers, œuvre pour contribuer ensemble à la gestion de la biodiversité malagasy.

Le MEDD a de ce fait, aligné les SPANB 2015 – 2025 avec le CMKB, mis à jour et élaboré les SPANB 2026 – 2030, au regard du contexte international et des circonstances nationales.

3.4.1 Utilité publique et visibilité

Les SPANB constituent un instrument stratégique d'intérêt national qui traduit l'engagement de la République de Madagascar à mettre en œuvre les objectifs du Cadre mondial pour la biodiversité de Kunming-Montréal (2022-2030) et les dispositions de la Convention sur la diversité biologique (CDB). Leur élaboration et leur mise en œuvre répondent à la nécessité de préserver le patrimoine naturel exceptionnel de Madagascar, reconnu comme l'un des plus riches et des plus endémiques au monde, tout en soutenant le bien-être des populations et le développement durable du pays.

A. Reconnaissance de l'utilité publique

Les SPANB revêtent le caractère d'un document d'utilité publique nationale dans la mesure où ils définissent la vision, les orientations et les priorités nationales en matière de conservation et d'utilisation durable de la biodiversité. Ils servent de cadre de référence pour la planification, la coordination et l'évaluation des politiques et programmes liés à la biodiversité à tous les niveaux. Ils contribuent à la protection des droits environnementaux des générations présentes et futures et soutient la résilience écologique et socio-économique du pays face aux changements climatiques, à la dégradation des écosystèmes et à la perte de biodiversité. De ce fait, les SPANB s'imposent comme un outil stratégique d'intérêt général, au service de l'État malagasy, des collectivités territoriales décentralisées, des communautés locales, du secteur privé, de la société civile, du monde académique ainsi que des partenaires techniques et financiers sous l'impulsion du MEDD.

Le caractère d'utilité publique des SPANB sera consolidé par sa reconnaissance officielle à travers un décret validant et entérinant le document en tant que référence nationale pour la biodiversité.

B. Appropriation et communication stratégique

La visibilité des SPANB repose sur une stratégie de communication et d'appropriation visant à promouvoir la compréhension et la valorisation de la biodiversité auprès du grand public, des décideurs et des acteurs du développement, à favoriser la participation active des citoyens, des jeunes, des groupes vulnérables, des femmes et des communautés locales dans la mise en œuvre des actions. Il s'agit de mettre en avant et de poursuivre les initiatives réussies, les innovations locales et les bonnes pratiques contribuant à la conservation et à l'utilisation durable des ressources naturelles, et à renforcer le dialogue permanent et la transparence entre les institutions publiques, la société civile et les partenaires de développement.

Afin d'assurer son appropriation et son efficacité, la visibilité des SPANB doit être renforcée à tous les niveaux. Au niveau national, cela implique la diffusion du document auprès de l'ensemble des institutions publiques, des collectivités territoriales, des organisations de la société civile, du secteur privé et des institutions académiques, la vulgarisation de ses contenus à travers des outils accessibles et adaptés au niveau local et en langue nationale, ainsi que l'intégration de ses objectifs dans les programmes éducatifs, de recherche et de sensibilisation et d'éducation environnementale. Au niveau international, il s'agit de valoriser les SPANB comme instrument de référence démontrant l'engagement de Madagascar dans la mise en œuvre du Cadre mondial pour la biodiversité de Kunming-Montréal, de positionner Madagascar comme un acteur exemplaire et engagé dans cette dynamique, de présenter le document dans les instances régionales et mondiales et de renforcer la coopération ainsi que

la mobilisation des partenaires techniques et financiers en appui à la mise en œuvre du plan d'actions.

3.4.2 Faisabilité, intégration de la biodiversité dans les enjeux sectoriels et prise en compte des circonstances nationales

La mise à jour des SPANB s'appuie sur une approche réaliste et intégrée, fondée sur la faisabilité des actions, l'intégration effective de la biodiversité dans les politiques sectorielles et la prise en compte des circonstances nationales qui déterminent la capacité du pays à mettre en œuvre le Cadre mondial pour la biodiversité de Kunming-Montréal.

A. Faisabilité, renforcement des capacités et environnement favorable

La réussite des SPANB repose sur un environnement institutionnel, juridique, économique et social favorable, qui soutient la mise en œuvre cohérente des actions prévues. Ils se positionnent comme un levier de cohérence et de complémentarité entre les actions des différents secteurs, de mobilisation concertée des acteurs autour d'une vision commune et de pérennité des investissements liés à la biodiversité et au développement durable. Cette réussite s'appuie également sur une volonté politique affirmée en faveur de la gestion durable du patrimoine naturel, sur la prise en compte des enjeux socio-économiques liés à la pauvreté, à la dépendance des populations aux ressources naturelles et à l'aménagement du territoire, ainsi que sur l'attention portée aux disparités régionales en matière de gouvernance, d'infrastructures et de capacités (institutionnelles, techniques et financières). Les SPANB proposent ainsi une approche adaptative et différenciée, qui renforce les synergies entre conservation, développement local et réduction de la pauvreté. Ils reposent sur la mobilisation des acteurs publics et privés, des collectivités territoriales et des communautés locales de base, sur le renforcement des capacités institutionnelles et techniques à tous les niveaux, avec un accent particulier sur les acteurs locaux, et sur la disponibilité progressive des ressources financières internes et externes pour soutenir la mise en œuvre du plan d'actions.

Dans cette perspective, les SPANB encouragent une transition progressive d'un modèle centré sur les mesures de répression vers une approche fondée sur des incitations positives. Ils privilégient la valorisation des comportements responsables, la reconnaissance des bonnes pratiques et la mise en place de mécanismes de soutien qui stimulent l'engagement volontaire des acteurs. Cette orientation vise à renforcer la confiance, à favoriser l'adhésion collective et à créer un environnement propice où la conservation de la biodiversité devient non seulement une obligation, mais aussi une opportunité partagée de développement durable et inclusif.

B. Intégration de la biodiversité dans les enjeux sectoriels

Les SPANB reconnaissent que la biodiversité est au cœur du développement durable et constitue un levier transversal pour la sécurité alimentaire, la santé, le climat, le tourisme,

l'énergie, les infrastructures, l'eau, la foresterie, la pêche, l'agriculture, l'élevage, le financement durable et la paix sociale. Leur intégration dans les politiques et stratégies sectorielles vise à assurer la cohérence entre les priorités de développement et les objectifs de conservation, à promouvoir des approches fondées sur la nature dans les politiques publiques, à réduire les pressions exercées sur les écosystèmes par les activités productives et à encourager des modes de production et de consommation durables. Dans cette dynamique, le secteur privé joue un rôle essentiel en orientant ses investissements vers des pratiques plus responsables, en innovant dans des modèles économiques durables et en contribuant à la création de chaînes de valeur respectueuses de l'environnement. Cette intégration, qui mobilise à la fois les acteurs publics, privés et communautaires, constitue une condition essentielle de faisabilité à long terme et renforce la contribution de la biodiversité à une croissance verte et inclusive pour le pays.

3.4.3 Responsabilité partagée et redevabilité

La mise en œuvre effective des SPANB repose sur une responsabilité partagée entre l'État, les collectivités territoriales, les communautés locales, la société civile, le secteur privé et les partenaires techniques et financiers.

Cette approche inclusive traduit la conviction que la conservation et l'utilisation durable de la biodiversité ne peuvent être pleinement réalisées qu'à travers un engagement collectif, équitable et transparent à tous les niveaux de la société.

A. Responsabilité partagée dans la mise en œuvre et réformes incitatives

Les SPANB établissent un cadre de gouvernance participative où chaque acteur dispose d'un rôle clairement défini. Les institutions publiques, du niveau central aux niveaux régional et local, assurent la coordination, la planification et le suivi des actions. Les collectivités territoriales décentralisées intègrent la biodiversité dans leurs plans de développement durable et soutiennent la gestion communautaire des ressources naturelles. Les communautés locales de base (COBA) participent activement à la gestion durable des ressources naturelles, conformément aux principes de la gouvernance environnementale locale. Le secteur privé est encouragé à adopter des pratiques responsables à travers la Responsabilité Sociétale des Entreprises et à contribuer à la restauration ainsi qu'à la valorisation durable du capital naturel. Les organisations de la société civile, les institutions de recherche et les médias jouent, quant à eux, un rôle clé dans la sensibilisation, le plaidoyer et le suivi citoyen. Cette répartition des rôles garantit une mise en œuvre concertée et efficace, fondée sur la complémentarité des actions et la coresponsabilité.

Dans cette logique, les SPANB incitent à un environnement favorable où les acteurs investissent dans des processus viables en valorisant des chaînes d'approvisionnement

durables et en éradiquant progressivement les potentielles subventions nuisibles à la biodiversité.

B. Redevabilité, transparence et inclusion

La redevabilité constitue un principe central des SPANB. Elle se traduit par des mécanismes clairs de suivi, d'évaluation et de communication des progrès réalisés dans la mise en œuvre du plan d'actions. Un système national de suivi, aligné sur le Cadre mondial pour la biodiversité de Kunming-Montréal, permettra de mesurer les avancées vers les cibles, d'assurer la transparence dans l'utilisation des ressources et de faciliter la communication régulière des résultats auprès des acteurs et du public sous la coordination du MEDD.

Cette démarche repose également sur une approche fondée sur la participation communautaire, la prise en compte du genre et l'inclusion sociale. Les femmes, les jeunes, les communautés locales et les groupes vulnérables sont reconnus comme des acteurs essentiels de la conservation et bénéficient d'un appui spécifique destiné à renforcer leur participation et leur leadership. Cette approche inclusive favorise une gestion équitable et durable de la biodiversité, tout en contribuant à la justice et à la cohésion sociales.

3.4.4 Mécanisme de financement durable

La mise en œuvre effective des SPANB nécessite un système de financement durable, prévisible et diversifié, capable de soutenir à long terme les actions de conservation, de restauration et d'utilisation durable de la biodiversité.

Le mécanisme de financement vise à mobiliser, gérer et canaliser les ressources financières nationales et internationales de manière cohérente, transparente et alignée sur les priorités nationales définies dans la stratégie.

Il constitue un levier essentiel pour atteindre les objectifs du Cadre mondial pour la biodiversité de Kunming-Montréal (2022–2030) et renforcer la résilience socio-écologique du pays.

A. Intégration de la biodiversité dans la planification financière

La mobilisation du financement repose sur une reconnaissance par l'État de l'importance stratégique de la biodiversité de Madagascar, traduite par un renforcement des investissements nationaux. Le MEDD mène d'ailleurs un lobbying soutenu auprès du gouvernement afin d'assurer une contribution financière accrue dans les lois de finances futures et de faciliter l'utilisation des budgets alloués, en consolidant son rôle de soutien dans la réalisation des activités prévues. Cette démarche vise à garantir aux acteurs un appui continu à tous les niveaux. Elle implique également l'intégration des enjeux de biodiversité dans les mécanismes de décentralisation et dans les principaux documents de planification nationale, plus particulièrement les plans sectoriels. L'efficacité de cette intégration dépend de

la mise en place de budgets publics orientés vers la durabilité, notamment à travers des dépenses fiscales environnementales, des politiques fiscales et des incitatives favorables à la conservation et à l'économie circulaire, ainsi que de mécanismes de gouvernance financière transparents, fondés sur des règles claires. Elle nécessite en outre une coordination renforcée entre les institutions financières nationales, les ministères sectoriels et les partenaires techniques et financiers, l'amélioration des capacités nationales en planification budgétaire et en gestion des fonds environnementaux, ainsi que le développement de fonds spécialisés (fonds fiduciaires environnementaux et les mécanismes de financement communautaire). L'ensemble de ces mesures vise à garantir une utilisation efficiente, responsable et orientée vers l'impact des financements mobilisés.

B. Diversification des sources de financement et réduction des subventions nuisibles

Le modèle de financement des SPANB repose sur une approche multi-sources qui mobilise à la fois les ressources publiques nationales, incluant les budgets sectoriels et les paiements pour services environnementaux, les ressources internationales issues des fonds multilatéraux ou les financements bilatéraux, ainsi que les mécanismes de coopération. Il s'appuie également sur les investissements privés, les initiatives vertes et les partenariats public-privé, ainsi que sur des mécanismes innovants tels que la finance carbone et bleue, les obligations vertes, les taxes environnementales, les redevances d'exploitation durable et les certifications durables. Cette diversification des sources de financement vise à réduire la dépendance aux financements externes et à promouvoir une souveraineté accrue dans la conservation tout en reconnaissant le rôle clé de leur réinvestissement dans le secteur.

Conformément aux cibles du Cadre mondial pour la biodiversité de Kunming-Montréal, les SPANB encouragent l'élimination progressive des subventions nuisibles à la biodiversité, telles que celles liées aux pratiques agricoles (dont l'élevage et la foresterie) non durables, à l'exploitation non réglementée ou aux activités génératrices de pollution. Ils promeuvent la mise en place d'incitations financières positives, notamment pour la restauration des écosystèmes, le développement de pratiques agricoles durables, la pêche responsable et l'économie circulaire. Il valorise également les initiatives fondées sur des solutions basées sur la nature et encourage la création d'activités génératrices de revenus durables au profit des communautés locales.

4 Plans d'action nationaux 2026-2030 pour la biodiversité

Pour répondre aux contextes et circonstances nationales, et pour assurer une action cohérente, efficace et alignée sur les engagements internationaux, les SPANB s'articulent autour de trois programmes stratégiques de mise en œuvre :

- Programme 1 — Réduire les menaces pesant sur la biodiversité (Cibles 1 à 8) ;
- Programme 2 — Répondre aux besoins des populations malagasy par l'utilisation durable des ressources et le partage des bénéfices (Cibles 9 à 13) ;
- Programme 3 — Mettre à la disposition des programmes des outils adéquats et des solutions cohérentes et intégrer la biodiversité dans les différents niveaux des plans d'action des cibles (Cibles 14 à 23).

Ces programmes regroupent l'ensemble des 23 cibles du Cadre mondial pour la biodiversité de Kunming-Montréal, adaptées au contexte national et organisées selon une logique de résultats. Ils constituent le squelette opérationnel de la stratégie nationale et guident la planification et le suivi-évaluation des actions à tous les niveaux.

4.1 Programme 1 : Réduire les menaces pesant sur la biodiversité

La réduction des pressions sur la biodiversité dans le cadre de la planification stratégique de la biodiversité est cruciale car elle protège les services écosystémiques vitaux pour l'économie et le bien-être humain, tels que la disponibilité de la ressource en eau (sources d'eau, cours et plans d'eau, nappes phréatiques), la préservation des couvertures forestières/végétales, le maintien des couches pédologiques et la fertilité de sols, la purification de l'air ambiant et la pollinisation. Elle prévient également l'appauvrissement en composantes biologiques des écosystèmes naturels, la perte de richesse spécifique et l'effondrement des populations naturelles, et assure la résilience des paysages naturels et des communautés humaines face aux risques liés à la dégradation de l'environnement.

4.1.1 Cible 1

D'ici 2030, le taux de perte des zones de grande importance pour la biodiversité est réduit en s'appuyant sur une planification spatiale participative, intégrée et respectueuse de la biodiversité.

Justification

La protection et la gestion rationnelle et durable des zones écologiques à haute valeur pour la biodiversité sont essentielles à Madagascar, où les forêts naturelles et d'autres habitats restent vulnérables. Une planification spatiale intégrée et participative est nécessaire pour assurer la conservation des écosystèmes tout en respectant les droits des communautés locales et en coordonnant les enjeux sectoriels.

Les principaux défis résident dans l'évaluation et la cartographie complètes des habitats non protégés, la mise en œuvre effective des instruments de planification à toutes les échelles et la conciliation des droits locaux avec les objectifs de conservation.

■ Indicateur phare ● Indicateur binaire ▲ Indicateur de composante ◆ Indicateur complémentaire

Actions	Indicateurs	Acteurs
Axe stratégique 1 : Évaluation de l'état et intégration de la connaissance des écosystèmes dans les outils de planification		
1.1. Actualiser un inventaire national des écosystèmes (faune, flore et habitat) à fort intérêt pour la biodiversité	Nombre d'écosystèmes clés identifiés/cartographiés ■ Étendue des écosystèmes naturels (A.2) Liste et nombre des faunes et flores identifiées	Ministères en charge de : environnement, forêts et développement durable, aménagement du territoire et foncier, pêche et économie bleue, agriculture et élevage, enseignement supérieur et recherche scientifique, tourisme ; MNP
1.2. Intégrer dans le système de suivi-évaluation l'évolution de l'habitat	Évolution annuelle d'habitat (ha/an) Outils/canevas MEAL standards élaborés	Ministères en charge de : environnement, forêts et développement durable, aménagement du territoire et foncier, pêche et économie bleue, agriculture et élevage, enseignement supérieur et recherche scientifique, tourisme ; MNP
1.3. Mettre à jour les statuts de conservation des écosystèmes clés	■ Liste rouge des écosystèmes (A.1)	Ministères en charge de : environnement, forêts et développement durable, aménagement du territoire et foncier (observatoires), pêche et économie bleue ; MNP
1.4. Réaliser une étude approfondie des zones humides	Superficie des zones humides inventoriées	Ministères en charge de : environnement, forêts et développement durable, aménagement du territoire et foncier, agriculture et élevage, pêche et économie bleue, eau, assainissement et hygiène, énergie et hydrocarbures, travaux publics, transports ; MNP
Axe stratégique 2 : Élaboration des outils de planification		
2.1. Élaborer et mettre à jour les plans et schémas d'aménagement (terrestre et marine), en mettant en œuvre un zonage adapté afin d'assurer une répartition équilibrée du territoire tout en réduisant les conflits d'usage	● Nombre d'outils élaborés par type / niveau (1b) Nombre d'outils de planification territoriale intégrant la biodiversité élaborés ■ Pourcentage de la surface terrestre et maritime faisant l'objet d'une planification spatiale respectueuse de la biodiversité (1.1.)	Ministères en charge de : environnement, forêts et développement durable, aménagement du territoire et foncier, collectivités, communautés, OSC
2.2. Garantir la participation des communautés locales via des Évaluations Environnementales Stratégiques (EES)	Nombre de rapports EES intégrant les CL	Ministères en charge de : environnement, forêts et développement durable, industrie et commerce, transport et météorologie, pêche et économie bleue, travaux publics ; ONE, CTD, MNP, communauté locale, secteur privé

2.3. Intégrer le volet migration dans les scénarios de planification territoriale pour prévenir l'intrusion dans les zones clés	Nombre de planifications territoriales prenant en compte le volet migration Pourcentage d'infrastructures/surface adaptées aux flux migratoires de la population, garantissant des capacités d'accueil suffisantes et une intégration harmonieuse dans les schémas de planification territoriale	Ministères en charge de : environnement, forêts et développement durable, population, aménagement du territoire et foncier, intérieur ; CTD
2.4. Élaborer des plans d'aménagement local simplifié et sécurisé pour les écosystèmes clés hors AP et AMP	Nombre de plans d'aménagement local simplifié et sécurisé élaborés (terrestre et maritime)	Ministères en charge de : environnement, forêts et développement durable, aménagement du territoire et foncier, pêche et économie bleue, parlement
2.5. Vulgariser et diffuser les outils de planification à tous les niveaux (local, sectoriel, décisionnel)	Nombre de séances organisés Nombre d'outils de communication élaborés/diffusés	Ministères en charge de : environnement, forêts et développement durable, aménagement du territoire et foncier, pêche et économie bleue, communication ; médias, PTF
Axe stratégique 3 : Intégration de la biodiversité dans la planification spatiale		
3.1. Faciliter les procédures de sécurisation foncière pour les communautés vulnérables (femme, jeune...) en respectant les législations en vigueur	Nombre de titres/certificats fonciers délivrés	Ministères en charge de : environnement, forêts et développement durable, aménagement du territoire et foncier, pêche et économie bleue, décentralisation, justice
3.2. Sécuriser les zones prioritaires pour la biodiversité	Nombre de certificats fonciers délivrés Nombre de titres distribués	Ministères en charge de : environnement, forêts et développement durable, aménagement du territoire et foncier, pêche et économie bleue, CTD, communautés, OSC
3.3. Intégrer les zones de conservation (AP, AMP, TGRN, TGRH, AMCE, LMMA, IBA, ISRA, ZICO, EBSA, DFN, réserves de biosphère, sites du patrimoine mondial...) dans les planifications spatiales	Nombre de planifications territoriales intégrant les zones de conservation Nombre de zones de conservation sécurisées	Ministères en charge de : environnement, forêts et développement durable, aménagement du territoire et du foncier, agriculture et élevage, pêche et économie bleue ; gestionnaire des AP, collectivités
Axe stratégique 4 : Gouvernance, financement et suivi-évaluation		
4.1. Mobiliser des financements pour la mise en œuvre des planifications et des plans de gestion	Montant annuel mobilisé (en MGA) pour la planification et la gestion de la biodiversité	Ministères en charge de : environnement, forêts et développement durable, aménagement du territoire et foncier
4.2. Renforcer l'observatoire du territoire (Ministère en charge de l'aménagement du territoire et du foncier) pour le suivi-évaluation des planifications spatiales	Base de données à jour	Ministères en charge de : environnement, forêts et développement durable, aménagement du territoire et foncier
4.3. Mettre en cohérence les projets de développement avec les outils de planification territoriale	Plateforme interministérielle mobilisée	Ministères en charge de : environnement, forêts et développement durable, aménagement du territoire et foncier, pêche et économie bleue, CTD, STD, société civile, secteur privé

Besoins financiers estimés pour la mise en œuvre de la Cible 1

Catégorie d'action	Budget estimé (USD)	Justification
Évaluation de l'état et intégration de la connaissance des écosystèmes dans les outils de planification	3 539 746	Actualisation des inventaires des écosystèmes, cartographie des habitats, intégration des données dans les outils de planification
Élaboration des outils de planification	10 343 759	Développement ou mise à jour d'outils de planification territoriale
Intégration de la biodiversité dans la planification spatiale	42 058 838	Intégration des données écologiques dans les documents de planification territoriale, mise en cohérence des plans sectoriels avec les enjeux de conservation
Gouvernance, financement et suivi-évaluation	535 400	Coordination interinstitutionnelle, mise en œuvre du dispositif national de suivi-évaluation
TOTAL CIBLE 1	56 477 743	

Éléments stratégiques pour la mise en œuvre

- Gouvernance et pilotage stratégique

La mise en œuvre de la Cible 1 repose sur un renforcement cohérent du cadre politique et réglementaire permettant d'intégrer de manière systématique la connaissance des écosystèmes dans la planification territoriale et sectorielle. Cela implique une coordination accrue entre le Ministère en charge de l'environnement, des forêts et du développement durable; le Ministère en charge de l'aménagement du territoire et du foncier, les ministères sectoriels, les collectivités et les gestionnaires des écosystèmes afin d'harmoniser les zonages, sécuriser les espaces clés et intégrer les données écologiques dans les schémas d'aménagement.

- Données, suivi et évaluation

La cible 1 nécessite un dispositif robuste de production, de centralisation et de mise à jour des données, afin de suivre l'état des écosystèmes, l'évolution des habitats et la mise en œuvre des outils de planification. L'intégration de ces données dans les systèmes nationaux de planification constitue la base d'un suivi-évaluation efficace et harmonisé.

- Renforcement de capacités

Les besoins portent sur la maîtrise des méthodologies standardisées d'inventaire, d'analyse de l'évolution des habitats, de mises à jour de l'UICN et de gestion spatiale, ainsi que sur l'élaboration et la mise en œuvre des outils de planification. Les capacités doivent également être renforcées pour les processus participatifs, la conduite d'EES/EIE, la gestion foncière, la lutte contre les trafics et les pollutions, la gestion des feux et l'intégration des scénarios de migration. Le renforcement doit inclure des compétences en suivi-évaluation, SIG, analyse

territoriale et mobilisation communautaire, ainsi que des capacités organisationnelles pour soutenir la coordination intersectorielle et la gouvernance multi-niveaux.

- Mobilisation de financement durable

Pour répondre à l'ampleur des besoins, des financements conséquents sont nécessaires pour moderniser les systèmes d'information territoriaux, actualiser les inventaires des écosystèmes clés et appuyer les structures locales dans la mise en œuvre et la vulgarisation des plans. L'investissement doit également sécuriser le fonctionnement des observatoires, la coordination intersectorielle et la diffusion des outils auprès de tous les acteurs impliqués.

4.1.2 Cible 2

Veiller à ce que d'ici 2030, au moins 25% des zones dégradées de tous les écosystèmes terrestres, lacustres, côtiers et marins fassent l'objet d'une restauration efficace.

Justification

La restauration des zones dégradées est cruciale pour rétablir la biodiversité, les fonctions écologiques et les services écosystémiques, et pour renforcer la résilience des paysages. Madagascar a déjà fourni des efforts de restauration.

Les défis incluent la mise en place de mécanismes durables de suivi et d'évaluation, l'accès aux ressources financières et techniques, l'intégration des communautés locales dans la gestion à long terme des écosystèmes restaurés, et la prise en compte des projections climatiques dans les efforts de restauration.

■ Indicateur phare ● Indicateur binaire ▲ Indicateur de composante ◆ Indicateur complémentaire

Action	Indicateurs	Acteurs
Axe stratégique 1 : Assurer une bonne gouvernance à la mise en œuvre des activités de restauration (cadre politique, juridique et institutionnel)		
1.1. Améliorer la cohérence des cadres juridiques et réglementaires des activités de restauration	Nombre de recommandations formulées et adoptées	Ministère en charge de l'environnement, des forêts et du développement durable; tous les autres ministères, institutions de recherche, OSC
1.2. Effectuer le renforcement institutionnel des activités de restauration	Comité National RPF formalisé et opérationnel ; CSI adoptés	Ministère en charge de l'environnement, des forêts et du développement durable, tous les autres ministères sectoriels, CN RPF, PTF, collectivités locales
1.3. Renforcer la collaboration avec les ONG, les associations de proximité, les acteurs du secteur privé, et les diverses parties prenantes aux activités de restauration	Stratégie de communication et collaboration adoptée	Ministères en charge de : environnement, forêts et développement durable, pêche et économie bleue, ONG, OSC, secteur privé, collectivités locales

1.4. Renforcer les capacités matérielles et logistiques du Cadre institutionnel en charge des activités de restauration (Comité Interministériel du Plan d'Aménagement ou CIPA)	% des besoins matériels et logistiques couverts	Ministères en charge de : environnement, forêts et développement durable, pêche et économie bleue ; CIPA, CN RPF
1.5. Harmoniser les référentiels d'aménagement aux niveaux local, communal, national et sectoriels	Nombre de référentiels harmonisés	Ministères en charge de : environnement, forêts et développement durable, aménagement du territoire et foncier, CIPA, CTD
Axe stratégique 2 : Mettre en place les mesures techniques dans la mise à l'échelle des actions de restauration		
2.1. Consolider dans un seul document de référence les mesures ou pratiques de restauration documentées intégrant les considérations climatiques	Document de référence produit et diffusé ▲ Pourcentage de terres dégradées par rapport à la superficie totale des terres (2.CT.1)	Ministère en charge de l'environnement, des forêts et du développement durable; CN RPF, ONG, CTD, universités
2.2. Disposer d'un système d'évaluation et de planification des coûts et bénéfices liés aux actions de restauration	Système opérationnel	Ministères en charge de : environnement, forêts et développement durable, finances
2.3 Mobiliser les communautés locales, tenant compte de l'approche genre, aux activités de restauration	Nombre de supports produits, sessions réalisées, % participation femmes/jeunes	CN RPF, Ministère en charge de l'environnement, des forêts et du développement durable; CTD, OSC locales
2.4. Appliquer les prescriptions du document de référence des mesures ou pratiques de restauration documentées consolidées et du système d'évaluation et de planification des coûts et bénéfices liés aux actions de restauration, dans les zones à restaurer	% des plans de restauration exécutés et validés	Ministère en charge de l'environnement, des forêts et du développement durable; CN RPF, CTD
2.5. Appuyer la mise en place et la mise en œuvre des Plans d'Aménagement de Pêcheries (PAP) et la promotion des transferts de gestion halieutique	Nombre de PAP validés et mis en œuvre	Ministères en charge de : environnement, forêts et développement durable, pêche et économie bleue
2.6. Appuyer la restauration et la gestion durable des ressources en partenariat avec les institutions de recherche (appliquées) et en promouvant la recherche-action par le biais des startups innovantes : revégétalisation, agroforesterie, restauration des écosystèmes marins	Nombre de projets de recherche-action, nombre de start-up impliquées ■ Zone en cours de restauration (2.1)	Ministères en charge de : environnement, forêts et développement durable, pêche et économie bleue, institutions de recherche, start-up, CN RPF
2.7. Mettre en œuvre un mécanisme d'approvisionnement durable en intrants de qualité et en quantités suffisantes aux niveaux national, régional et local	% intrants disponibles et distribués efficacement	Ministère en charge de l'environnement, des forêts et du développement durable; CN RPF, ONG, PTF
2.8. Opérationnaliser et vulgariser le système de suivi et de comptabilisation des actions de restauration	Système fonctionnel, rapports périodiques publiés	Ministère en charge de l'environnement, des forêts et du développement durable; CTD, ONG, PTF
2.9. Élaborer et mettre en œuvre une stratégie de communication pour diffuser les résultats et bonnes pratiques de restauration à travers des canaux diversifiés	Stratégie adoptée et mise en œuvre	Ministère en charge de l'environnement, des forêts et du développement durable; Media
2.10. Mener des actions de prévention et de sensibilisation contre les incendies, les trafics illicites et l'envahissement des espèces exotiques envahissantes	Évolution du nombre d'incidents liés aux incendies et aux trafics illicites Nombre de campagnes de sensibilisation menées sur les EEE	Ministère en charge de : environnement, forêts et développement durable, agriculture et élevage, pêche et économie bleue, forces de l'ordre, CTD, communautés locales
2.11. Renforcer les actions répressives et le contrôle contre trafics illicites, les incendies, la destruction des habitats marins/côtiers (collecte de	Nombre d'incidents liés aux incendies, aux trafics illicites, à la destruction des habitats	Ministères en charge de : environnement, forêts et développement durable,

coraux, raclage - usage d'engins de pêche non réglementaire), la pollution marine et côtière	marins/côtières (collecte de coraux, raclage, usage d'engins de pêche non réglementés) et à la pollution marine et côtière	justice ; forces de l'ordre, CTD
2.12. Intensifier les patrouilles régulières dans les zones sensibles (aires protégées, forêts, zones de pêche)	Nombre de patrouilles, zones couvertes	Ministère en charge de l'environnement, des forêts et du développement durable; CN RPF, forces de l'ordre
Axe stratégique 3 : Intensifier la mobilisation des ressources pour la restauration et établir un mécanisme de financement durable au bénéfice de la résilience de la population, de la biodiversité et de la Neutralité en termes de Dégradation des Terres		
3.1. Renforcer la collaboration et la coopération avec les fondations nationales pour la mobilisation de financements en faveur de la RPF	Montant des fonds mobilisés pour la restauration	Ministère en charge de l'environnement, des forêts et du développement durable; PTF
3.2. Plaidoyer auprès du Ministère des Finances et du Budget pour la création de comptes spécifiques dédiés à la restauration par département ministériel	Comptes créés, fonds alloués	Ministères en charge de : environnement, forêts et développement durable, finances, tous les autres ministères
3.3. Mobiliser les secteurs partenaires pour promouvoir des approches de cofinancement des opérations de restauration.	Nombre de partenariats conclus	Ministères en charge de : environnement, forêts et développement durable, tous les autres ministères
3.4. Plaidoyer auprès de l'État malagasy pour l'allocation de fonds issus des accords bilatéraux et multilatéraux en faveur de la réalisation et de la mise en œuvre de la restauration	Montant des fonds mobilisés	Ministère en charge de l'environnement, des forêts et du développement durable; CN RPF
3.5. Développer et promouvoir les approches de Paiements pour Services Écosystémiques (PSE) comme leviers pour la mise en œuvre de la restauration	Nombre de PSE opérationnels	CN RPF, Ministère en charge de l'environnement, des forêts et du développement durable; Collectivités, ONG, secteur privé

Besoins financiers estimés pour la mise en œuvre de la Cible 2

Catégorie d'action	Budget estimé (USD)	Justification
Bonne gouvernance pour la mise en œuvre des activités de restauration	2 044 730	Renforcement des cadres juridiques, institutionnels, collaboration et logistique pour la restauration
Mesures techniques dans la mise à l'échelle des actions de restauration	19 054 343	Mise en œuvre et suivi des mesures de restauration, mobilisation communautaire, planification, recherche et communication
Financement durable au bénéfice de la résilience de la population, de la biodiversité et de la Neutralité en termes de Dégradation des Terres	1 080 888	Mobilisation de financements publics, privés et mécanismes innovants pour soutenir la restauration
TOTAL CIBLE 2	22 179 962	

Éléments stratégiques pour la mise en œuvre

- Gouvernance et pilotage stratégique

La mise en œuvre de la restauration écologique repose sur un cadre politique, juridique et institutionnel cohérent, garantissant la coordination multisectorielle et la participation active des parties prenantes. Cela implique la formalisation et l'opérationnalisation du Comité National RPF et l'harmonisation des référentiels d'aménagement à tous les niveaux.

- Données, suivi et évaluation

Un dispositif robuste de suivi et de comptabilisation des actions de restauration est nécessaire pour évaluer les coûts, les bénéfices et l'impact des interventions. Les données issues des actions sur le terrain, des systèmes de suivi et des évaluations participatives alimentent les décisions stratégiques, favorisent l'adoption des bonnes pratiques et permettent de planifier efficacement l'expansion des interventions. L'intégration des informations dans les systèmes nationaux et régionaux assure une traçabilité et un reporting régulier des progrès réalisés.

- Renforcement de capacités

Les capacités des acteurs doivent être renforcées pour assurer la planification, l'exécution et le suivi des activités de restauration écologique. Cela comprend le développement de compétences techniques pour appliquer les mesures de restauration (y compris en considérant le changement climatique), la mobilisation des communautés locales avec une approche genre, la gestion des intrants et des pépinières, ainsi que la conduite de recherches appliquées (recherche-action dynamique) et de suivi scientifique.

- Mobilisation de financement durable

Compte tenu des besoins matériels et logistiques importants, la restauration écologique demande des ressources financières durables pour l'acquisition d'intrants, la prévention des pressions (incendies, espèces invasives, trafics) et la consolidation des partenariats. Ces ressources doivent soutenir à la fois les actions de terrain et le développement d'un environnement institutionnel favorable, garantissant la durabilité des efforts engagés.

4.1.3 Cible 3

D'ici 2030, au moins 21,5 % des zones terrestres et 8,5 % des zones marines d'importance particulière pour la biodiversité et les services écosystémiques sont conservées et gérées efficacement au moyen de réseaux écologiquement représentatifs, d'aires protégées et d'autres mesures de conservation effectives par zone.

Justification

La conservation efficace des aires protégées terrestres et marines est fondamentale pour préserver la biodiversité et les services écosystémiques à Madagascar. Les superficies des aires protégées ont été largement augmentées, constituant une base solide pour la conservation de la biodiversité.

Les principaux obstacles concernent la gestion efficace des aires protégées, le financement pérenne, le suivi écologique, l'intégration dans des paysages écologiques vivants et la participation équitable des communautés locales.

■ Indicateur phare ● Indicateur binaire ▲ Indicateur de composante ◆ Indicateur complémentaire

Action	Indicateurs	Acteurs
Axe Stratégique 1 : Augmenter la superficie légalement sous protection, avec un effort particulier au niveau marin, aux zones humides, aux zones d'importance écologique et aux zones déjà sous conservation mais non reconnues		
1.1. Instituer des cadres légaux et des textes réglementaires, tenant compte des efforts déjà entrepris et des droits des communautés locales	Nombre de textes élaborés et validés	Ministère en charge de l'environnement, des forêts et du développement durable; gestionnaires, ONG, Privé, VOI, autres secteurs concernés
1.2. Augmenter la superficie des sites de conservation	Nombre des sites existants par type de gestion ■ Superficies des sites existants par type de gestion (3.1) Superficie KBA identifiée Superficie des corridors écologiques ▲ Indice ProtConn (A.CT.6) Nombre des sites protégés sécurisés	Ministère en charge de : environnement, forêts et développement durable, aménagement du territoire et du foncier ; gestionnaires, ONG, Privé, VOI
Axe Stratégique 2 : Renforcer la gestion pour la résilience des zones sous protection		
2.1. Mettre en place un système de gouvernance/ renforcer le système de gouvernance existant	Nombre de plateformes créées ou redynamisées Nombre d'outils de gestion élaborés et mis en œuvre par gestionnaire/site ◆ Union internationale pour la conservation de la nature – Norme de la Liste verte des aires protégées et conservées (3.CY.2)	Ministère en charge de l'environnement, des forêts et du développement durable; ONG, communautés locales, secteur privé, gestionnaires
2.2. Renforcer la capacité institutionnelle des acteurs (institutions publiques et non-publiques) impliqués dans la gestion des sites de conservation	Nombre de séances de renforcement de capacité	Ministère en charge de l'environnement, des forêts et du développement durable; gestionnaires, ONG, Privé, VOI
2.3. Gérer de manière durable les zones de conservation	Nombre de zones protégées disposant d'un plan de gestion validé et compatible avec les outils d'aménagement Évolution des scores d'efficacité de gestion des	Ministères en charge de ; environnement, forêts et développement durable, pêche et économie bleue ; gestionnaires, collectivités, ONG, secteur privé, VOI

	zones sous gestion (score METT, IMET, ...) ♦ Métrique du réseau d'aires protégées (3.CY.4)	
Axe stratégique 3 : Application de la loi		
3.1.Intégrer les plans d'action de lutte contre les feux dans les référentiels (communal, régional, national)	Nombre de référentiels (communal, régional, national) intégrant les plans de lutte contre les feux	Ministères en charge de : environnement, forêts et développement durable, aménagement du territoire et foncier
3.2.Appuyer la mise en œuvre des dispositifs de lutte contre les trafics des espèces (terre, mer)	Taux de diminution des trafics d'espèces terrestres et marines	Ministères en charge de : environnement, forêts et développement durable, justice ; douanes, forces de l'ordre, ONG, PTF
Axe stratégique 4 : Pérennisation financière pour la conservation		
4.1.Développer une politique de mécanismes de financement attractif pour la conservation	Nombre de mécanismes financiers identifiés	Ministère en charge de l'environnement, des forêts et du développement durable; gestionnaires, ONG, Privé, VOI
4.2.Renforcer le mécanisme de financement durable (market-based approach , offset, tax, private sector RSE, crédit biodiversité (BOND), REDD, écotourisme, financement local de proximité (ex : caisse bleue))	Nombre de mécanismes de financement durable promus % d'instruments financiers existants opérationnels % de sites de conservation disposant de mécanisme de financement durable	Ministère en charge de l'environnement, des forêts et du développement durable, gestionnaires, ONG, privé, VOI

Besoins financiers estimés pour la mise en œuvre de la Cible 3

Catégorie d'action	Budget estimé (USD)	Justification
Extension des aires légalement sous protection	1 821 652	Création de zones sous protection, connectivité, sécurisation
Renforcement de la gestion zones déjà sous protection	527 130 056	Renforcement de la gouvernance, des capacités des gestionnaires, mise en place d'outils de gestion et systèmes d'information
Mobilisation des acteurs et des ressources	787 838	Mobilisation et coordination des acteurs, promotion de mécanismes de financement durable et pérennisation des actions de conservation
TOTAL CIBLE 3	529 739 546	

Éléments stratégiques pour la mise en œuvre

- Gouvernance et pilotage stratégique

Pour la Cible 3, il est nécessaire de mettre à jour et d'harmoniser les cadres légaux et réglementaires afin de formaliser les différents types de gestion et de reconnaître les initiatives locales existantes, notamment les Autres Mesures de Conservation Efficace par zone (AMCE). La coordination entre le ministère en charge de l'environnement, des forêts et du développement durable; les gestionnaires, les ONG, les communautés locales, le secteur

privé et les autres acteurs concernés est essentielle pour traduire juridiquement les ambitions de conservation et assurer une gouvernance claire et pérenne.

- Données, suivi et évaluation

L'identification, l'inventaire et la classification des sites écologiques existants et potentiels sont des actions fondamentales pour atteindre la couverture cible des zones naturelles conservées. Un système intégré d'information et de suivi-évaluation permet de centraliser les données, de sécuriser les sites écologiques et de mesurer la performance de la gestion des zones naturelles protégées. Ces informations facilitent la prise de décision, l'allocation des ressources et la planification stratégique pour renforcer la résilience des écosystèmes.

- Renforcement de capacités

La consolidation du réseau d'Aires Protégées et des AMCE requiert une montée en compétences des gestionnaires, collectivités et partenaires pour planifier, surveiller et adapter les mesures de gestion. Le recours à des technologies avancées et à des systèmes d'information robustes est essentiel pour améliorer la prise de décision et renforcer la connectivité écologique.

- Mobilisation de financement durable

L'augmentation durable des financements est nécessaire pour étendre et gérer efficacement les zones protégées, moderniser les infrastructures, attirer et retenir un personnel qualifié, et promouvoir des initiatives socio-économiques directement liées à la conservation. Une mobilisation diversifiée de ressources permettra de garantir la résilience du système de conservation national.

4.1.4 Cible 4

D'ici 2030, l'extinction d'espèces menacées est significativement réduite, qu'elles soient indigènes ou sauvages, et la diversité génétique des espèces est préservée grâce à des actions de recherche, de conservation, de gestion durable et de restauration, tant in situ qu'ex situ.

Justification

La protection des espèces menacées et la préservation de la diversité génétique sont vitales, Madagascar étant un hotspot de biodiversité avec de nombreuses espèces endémiques uniques. Des évaluations et des plans de conservation existent pour certains groupes taxonomiques.

Les défis consistent à compléter les inventaires nationaux, étendre les plans de conservation à toutes les espèces menacées, renforcer le suivi écologique, et créer des structures intersectorielles pour prévenir le trafic et assurer la gestion durable des espèces.

■ Indicateur phare ● Indicateur binaire ▲ Indicateur de composante ◆ Indicateur complémentaire

Action	Indicateurs	Acteurs
Axe stratégique 1 : Identifier, cartographier et prioriser les espèces et habitats menacés		
1.1. Actualiser la Liste rouge nationale (UICN)	Liste rouge mise à jour ■ Indice de la liste rouge (A.3) ■ Pourcentage de populations au sein d'une espèce dont la taille effective est supérieure à Ne=500 (A.4) Nombre d'espèces évaluées par groupe taxonomique	Ministère en charge de l'environnement, des forêts et du développement durable; universités, UICN, ONG, institutions de recherche
1.2. Cartographier les capacités et les actions existantes (Mapping Capacity Actions)	Carte nationale des initiatives de conservation Rapport de coordination des acteurs	Ministère en charge de l'environnement, des forêts et du développement durable; DREDD, ONG, consortium Reverse the Red, COAP
1.3. Évaluer la vulnérabilité et la capacité d'adaptation des espèces au changement climatique	Plan d'action sur l'adaptation climatique des espèces vulnérables au changement climatique	Ministère en charge de l'environnement, des forêts et du développement durable; universités, UICN, ONG, institutions de recherche
1.4. Prioriser les espèces et zones d'intervention	Liste nationale des priorités de conservation validée	Ministère en charge de l'environnement, des forêts et du développement durable; comité scientifique national, ONG
1.5. Identifier les habitats potentiels pour être des refuges ou des zones d'accueil	Zonage Qualité des habitats	Ministère en charge de l'environnement, des forêts et du développement durable; universités, UICN, ONG, institutions de recherche
Axe stratégique 2 : Mettre en œuvre des programmes intégrés de conservation et de rétablissement des espèces menacées		
2.1. Développer et mettre en œuvre des plans de conservation et de rétablissement	Nombre de plans d'action mis en œuvre Taux de survie ou croissance des populations ciblées Pressions anthropiques contrôlées Habitats naturellement régénérés Taux de participation des communautés locales aux activités de conservation	Ministère en charge de l'environnement, des forêts et du développement durable; ONG, communautés locales, organismes de recherche, forces de l'ordre
2.2. Mettre en place des infrastructures de soins et de réhabilitation des espèces menacées (centres de soins et de reproduction, de réhabilitation, serres, pépinières, ...)	Nombre de textes normatives sur l'élevage ex situ et la translocation Nombre d'infrastructures construites	Ministères en charge de : environnement, forêts et développement durable, aménagement du territoire et du foncier ; universités, médecins vétérinaires
2.3. Renforcer la gestion intégrée des habitats clés	Pourcentage d'aires protégées intégrant la gestion d'espèces menacées Hectares restaurées	MNP, DREDD, ONG, Ministère en charge de l'environnement, des forêts et du développement durable; communautés
Axe stratégique 3 : Préserver et renforcer la diversité génétique des espèces sauvages		

3.1. Inventorier et évaluer la diversité génétique des espèces menacées	Inventaire national de ressources génétiques recensées Nombre d'espèces à valeur socio-économique identifiées	Ministères en charge de : environnement, forêts et développement durable, agriculture et élevage ; CNRE, universités, ONN
3.2. Mettre en place ou renforcer les banques de gènes, semences et ressources animales et végétales et les laboratoires de recherche et de multiplication	Nombre de banques fonctionnelles Volume/Quantité appropriée d'échantillons viables et bien conservés ▲ Nombre de ressources génétiques a) végétales et b) animales pour l'alimentation et l'agriculture conservées dans des installations de conservation à moyen ou à long terme (4.CT.1)	FOFIFA, CNRE, ONG, partenaires techniques
Axe stratégique 4 : Renforcer la coordination, le suivi et la mobilisation des parties prenantes		
4.1. Mettre en place un mécanisme de coordination et de suivi des actions de la Cible 4	Comité opérationnel établi Tableau de bord de suivi fonctionnel	Ministère en charge de l'environnement, des forêts et du développement durable; DREDD, ONG, bailleurs, UICN
4.2. Renforcer les capacités techniques et institutionnelles	Nombre de formations réalisées Plateforme nationale de données créée	Ministère en charge de l'environnement, des forêts et du développement durable; universités, ONG, coopérations techniques
4.3. Mobiliser les ressources financières et partenariales	Financements mobilisés Nombre de partenariats opérationnels	Ministère en charge de l'environnement, des forêts et du développement durable; bailleurs, secteur privé, ONG
Axe stratégique 5 : Renforcer et valoriser les efforts nationaux en matière de conservation et de recherche		
5.1. Renforcer la capacité des acteurs locaux en matière de conservation des espèces menacées	Nombre de personnes formées Nombre d'événements scientifiques	Ministère en charge de l'environnement, des forêts et du développement durable; universités, UICN, ONG, institutions de recherche, bailleurs, secteurs privés
5.2. Valoriser les résultats de recherche	Nombre d'articles scientifiques publiés Quantité/variété de matériels génétiques conservés	Ministère en charge de l'environnement, des forêts et du développement durable; universités, UICN, ONG, institutions de recherche, bailleurs, secteurs privés

Besoins financiers estimés pour la mise en œuvre de la Cible 4

Catégorie d'action	Budget estimé (USD)	Justification
Identification, cartographie et priorisation des espèces et habitats menacés	767 949	Inventaire, cartographie et priorisation des espèces et habitats menacés, incluant vulnérabilité climatique et planification des interventions
Conservation et rétablissement des espèces menacées	11 906 413	Mise en œuvre des plans de conservation, infrastructures de soins et réhabilitation, gestion intégrée des habitats et lutte contre les pressions anthropiques

Renforcement de la diversité génétique des espèces sauvages	10 637 905	Inventaire et évaluation de la diversité génétique, création/renforcement de banques de gènes et laboratoires de recherche et multiplication
Coordination, suivi et mobilisation des parties prenantes	997 968	Mécanisme de coordination, suivi des actions, renforcement des capacités techniques et institutionnelles
Efforts nationaux en matière de conservation et de recherche	900 000	Renforcement des capacités locales, valorisation de la recherche et diffusion des résultats scientifiques
TOTAL CIBLE 4	25 210 235	

Éléments stratégiques pour la mise en œuvre

- Gouvernance et pilotage stratégique

La mise en œuvre de la Cible 4 repose sur une coordination renforcée et un suivi centralisé des actions de conservation et de restauration des espèces menacées. Cela implique la création d'un comité national dédié, rattaché au comité de biodiversité du ministère en charge de l'environnement, des forêts et du développement durable, qui définit les indicateurs de performance et supervise le système de suivi et de reporting. La gouvernance inclut les acteurs institutionnels, scientifiques, ONG, bailleurs et communautés locales, afin de garantir la cohérence des interventions, la complémentarité des efforts et la prise de décision fondée sur des données fiables.

- Données, suivi et évaluation

Les actions clés incluent l'actualisation de la Liste rouge nationale (UICN), la cartographie des capacités techniques et des initiatives de conservation existantes, l'évaluation de la vulnérabilité des espèces face aux principales menaces (pressions anthropiques, trafics, changement climatique) et l'identification des habitats potentiels pour servir de refuges. Un système intégré de suivi-évaluation, avec une base de données SIG et plateformes numériques, permet de centraliser les informations sur les espèces (flore et faune), habitats et projets, d'optimiser la planification et de mesurer les impacts des actions.

- Renforcement de capacités

La conservation des espèces prioritaires et des ressources génétiques nécessite des capacités techniques accrues pour l'identification, la planification participative et le suivi in situ et ex situ. Les activités incluent la formation en taxonomie, suivi et gestion des habitats, gestion de la diversité génétique et élaboration de plans de conservation in situ et ex situ. Le développement de capacités techniques vise également la professionnalisation des communautés locales et des gestionnaires d'infrastructures de soins et de réhabilitation, le renforcement de la lutte contre les trafics, ainsi que la mise en réseau et le partage de connaissances scientifiques/traditionnelles à différentes échelles.

- Mobilisation de financement durable

Pour assurer la mise en œuvre de la Cible 4, des ressources matérielles, financières et technologiques doivent être mobilisées. Elles permettront de moderniser les infrastructures de conservation ex situ, d'assurer le suivi à long terme et de renforcer le cadre institutionnel nécessaire à la conservation durable des espèces. Cette stratégie permet de couvrir les besoins liés aux infrastructures de soins, aux programmes de rétablissement, aux actions de sauvegarde sur le terrain et aux projets de recherche appliquée.

4.1.5 Cible 5

D'ici 2030, les espèces sauvages (terrestre, marine et aquatique) sont utilisées, récoltées et commercialisées d'une manière durable, sûre et légale ; en prévenant la surexploitation, en minimisant les impacts sur les espèces sauvages non ciblées et les écosystèmes, en réduisant le risque de propagation d'agents pathogènes tout en respectant et en protégeant les pratiques traditionnelles des communautés locales en matière d'utilisation durable.

Justification

L'utilisation durable des espèces sauvages est essentielle surtout dans les zones rurales où les populations dépendent de la faune et de la flore pour leur subsistance et leurs revenus. Il s'agit d'assurer la sécurité alimentaire et économique tout en protégeant la biodiversité. Les défis incluent la régulation légale et sécurisée de l'exploitation, la prévention de la surexploitation et la promotion des pratiques coutumières durables au niveau local et national.

■ Indicateur phare ● Indicateur binaire ▲ Indicateur de composante ◆ Indicateur complémentaire

Action	Indicateurs	Acteurs
Axe stratégique 1 : Connaissance et suivi scientifique des espèces sauvages utilisées (avis sur le commerce non préjudiciable)		
1.1. Mettre en place une liste nationale des espèces sauvages les plus utilisées sur la base de la Liste rouge et les bases de données CITES et non CITES	Pourcentage d'espèces cibles identifiées par rapport au total estimé des espèces sauvages utilisées Listes des espèces utilisées et les filières de commerce associées identifiées Nombre espèces sauvages prioritaires identifiés	Ministères en charge de : environnement, forêts et développement durable, pêche et économie bleue, agriculture et élevage, universités, CNRE, CNARP, PBZT, CNRO, IHSM, ONG (BV, WCS, WWF, MBG, KEW, IRD, CETAMADA...)
1.2 Mettre en place un protocole scientifique simplifié de suivi des populations cibles et habitats des espèces les plus utilisées	Nombre de méthodologies de suivi standardisées élaborées Existence d'un protocole scientifique simplifié officiellement validé et diffusé Nombre de suivis réalisés sur les populations et habitats	Ministère en charge de l'environnement, des forêts et du développement durable; DREDD, universités, ONG, communautés locales

	clés conformément au calendrier établi	
1.3 Créer une base de données nationale centralisée sur l'exploitation et le commerce des espèces	Existence d'une base de données centralisée sur l'exploitation et le commerce des espèces Nombre d'institutions connectées et partageant leurs données via la plateforme	Ministères en charge de : environnement, forêts, développement durable, pêche et économie bleue, commerce ; douane, ONG
Axe stratégique 2 : Gestion durable des ressources halieutiques, marines et terrestres		
2.1 Mettre en place et appliquer les lois relatives aux espèces sauvages menacées et celles susceptibles de l'être (marine, aquatique et terrestre) à la pêche, à la chasse et à la collecte des ressources naturelles	Pourcentage de textes réglementaires recensés et à jour Pourcentage de ressources avec calendrier d'exploitation établi ▲ Degré de mise en œuvre des instruments internationaux visant à lutter contre la pêche illicite, non déclarée et non réglementée (5.CT.2)	Ministères en charge de : environnement, forêts, développement durable, pêche et économie bleue, justice
2.2 Promouvoir la cogestion communautaire des ressources naturelles (approche écosystémique et genre)	Nombre de sites sous cogestion Nombre d'associations féminines impliquées	Ministère en charge de l'environnement, des forêts et du développement durable; collectivités locales, ONG, communautés
2.3 Renforcer la gestion durable des ressources halieutiques, marines et terrestres	Nombre de quotas et normes de pêche durable établis ■ Pourcentage des stocks halieutiques se trouvant à des niveaux biologiquement viables (5.1) ◆ Indice de la Liste rouge (pour les espèces faisant l'objet d'échanges commerciaux internationaux) (5.CY.2) ◆ Indice de la Liste rouge (incidences de la pêche) (5.CY.3)	Ministère en charge de : pêche et économie bleue, environnement, forêts, développement durable ; IHSM, CNRO, ONG, communautés
Axe stratégique 3 : Lutte contre la surexploitation et le commerce illégal des espèces sauvages		
3.1 Renforcer les systèmes de contrôle, surveillance et suivi des prélèvements	Nombre d'équipes de patrouille formées sur le système de surveillance et de suivi Nombre de patrouilles conjointes effectuées par le Ministère en charge de l'environnement, la Gendarmerie et la Douane Nombre total de kits distribués aux patrouilleurs	Ministères en charge de : environnement, forêts, développement durable, pêche et économie bleue ; douane, gendarmerie, police
3.2. Renforcer la lutte contre le commerce illégal (CITES, bois précieux, faune sauvage)	Nombre de points d'entrée/sortie équipés de scanners biologiques	Ministères en charge de : environnement, forêts, développement durable, pêche et économie bleue, justice, douane, INTERPOL, UNODC

	● Instruments de réglementation du commerce des espèces sauvages (5.b)	
3.3 Renforcer les capacités des communautés et autorités locales en matière de lutte contre la surexploitation et le commerce illégal des espèces sauvages	Nombre de comités de surveillance communautaire mis en place	Ministère en charge de l'environnement, des forêts et du développement durable; collectivités locales, ONG
Axe stratégique 4 : Gestion écosystémique et valorisation des savoirs traditionnels		
4.1 Élaborer des plans de gestion spécifiques pour les espèces sauvages utilisées localement	Nombre d'espèces prioritaires identifiées Plans de gestion participatifs élaborés	Ministère en charge de l'environnement, des forêts et du développement durable, universités, ONG, communautés
4.2 Documenter et valoriser les savoirs traditionnels liés à l'usage durable des espèces.	Nombre de tabous, dina, pharmacopées locales répertoriés Protocole élaboré	Ministères en charge de : environnement, forêts, développement durable, pêche et économie bleue, culture, enseignement supérieur et recherche scientifique, associations communautaires
4.3. Renforcer les mesures techniques et juridiques sur les droits d'usage des communautés locales	Nombre de personnes formées sur les aspects juridiques, politiques sur l'utilisation des espèces sauvages	Ministères en charge de : environnement, forêts, développement durable, pêche et économie bleue, enseignement supérieur et recherche scientifique, ONG, universités, communautés locales, institutions de recherche
Axe stratégique 5 : Promotion des chaînes de valeur durables et alternatives économiques		
5.1 Développer des filières économiques durables (écotourisme, apiculture, aquaculture, plantes médicinales)	Nombre de produits locaux identifiés comme ayant un potentiel commercial Nombre de microentreprises locales soutenues	Ministères en charge de : environnement, forêts, développement durable, pêche et économie bleue, tourisme, ONG, secteur privé
5.2 Promouvoir la certification et la traçabilité des produits issus de la biodiversité.	Nombre de filières étudiées et préparées pour la labellisation Pourcentage des produits certifiés	Ministères en charge de : environnement, forêts, développement durable, commerce, secteur privé, ONG
5.3 Former et sensibiliser les communautés locales aux bonnes pratiques d'utilisation durable	Nombre de communautés locales sensibilisées	Ministère en charge de l'environnement, des forêts et du développement durable; ONG, communautés locales
5.4. Évaluer les marchés nationaux et extérieurs sur ces espèces (offres et demandes)	Nombre de produits ou filières nationales collectés et analysés Nombre de marchés internationaux analysés pour les filières ciblées	Ministères en charge de : environnement, forêts, développement durable, enseignement supérieur et recherche scientifique, pêche et économie bleue, ONG, opérateurs économiques

Besoins financiers estimés pour la mise en œuvre de la Cible 5

Catégorie d'action	Budget estimé (USD)	Justification
Connaissance et suivi scientifique des espèces sauvages utilisées (avis sur le commerce non préjudiciable)	494 286	Collecte de données, suivi et centralisation des informations sur l'état et l'usage des espèces sauvages

Gestion durable des ressources halieutiques et terrestres	576 571	Mise en place de cadres réglementaires et communautaires pour une exploitation durable des ressources naturelles
Lutte contre la surexploitation et le commerce illégal des espèces sauvages	739 832	Renforcement du contrôle, de la surveillance, de la traçabilité et des capacités des acteurs contre le commerce illégal
Gestion écosystémique et valorisation des savoirs traditionnels	366 190	Intégration des pratiques coutumières et connaissances locales dans la gestion durable des espèces
Promotion des chaînes de valeur durables et alternatives économiques	832 695	Développement de filières durables et alternatives économiques pour réduire la pression sur les espèces sauvages
TOTAL CIBLE 5	3 009 575	

Éléments stratégiques pour la mise en œuvre

- Gouvernance et pilotage stratégique

La mise en œuvre de la Cible 5 repose sur un système intégré de gouvernance environnementale incluant les ministères concernés (ministères en charge de l'environnement, des forêts et du développement durable ; de la pêche et de l'économie bleue, de l'agriculture et de l'élevage, du commerce, du tourisme, de la justice), les forces de l'ordre, les collectivités locales, les ONG, les universités et les communautés. Ce système assure la coordination des actions, la validation des plans de gestion et le suivi des activités. Des comités nationaux et régionaux sont mis en place pour superviser la coordination des actions, valider les plans de gestion et assurer la cohérence entre la réglementation, la cogestion communautaire et le suivi scientifique participatif de la biodiversité. La gouvernance environnementale inclut la participation active des femmes et des communautés locales pour garantir l'équité sociale et le respect des droits d'usage traditionnels.

- Données, suivi et évaluation

La base de données, le suivi et l'évaluation sont assurés par l'élaboration de listes nationales d'espèces de flore et de faune prioritaires, la centralisation des informations sur l'exploitation et le commerce, et la mise en place de protocoles scientifiques simplifiés pour le suivi des populations et des habitats. Des bases de données interopérables sont établies, intégrant les informations issues des institutions, Douanes, ONG et ministères concernés, et sont régulièrement mises à jour. Le suivi des ressources marines, halieutiques et terrestres repose sur des quotas, calendriers d'exploitation, zones de repos (refuges) biologiques et contrôles communautaires. L'ensemble de ces dispositifs fournit des informations fiables et actualisées pour orienter les politiques publiques et ajuster les interventions en temps réel.

- Renforcement de capacités

La gestion durable des ressources biologiques repose sur la professionnalisation des acteurs locaux et institutionnels, capables d'assurer des inventaires, d'appliquer des plans de gestion et de lutter contre la surexploitation des ressources. Le renforcement des capacités techniques doit également permettre la traçabilité, la certification et la vigilance face aux trafics illicites des ressources cibles.

- Mobilisation de financement durable

Pour soutenir ces efforts, des ressources financières, matérielles et technologiques sont requises pour alimenter une base scientifique centralisée, appuyer la mise en œuvre de plans locaux, développer des alternatives économiques et promouvoir des filières durables. Le financement durable s'appuie sur le développement de filières économiques alternatives, telles que l'écotourisme, l'apiculture, l'aquaculture, les plantes médicinales, les plantes aromatiques et les plantes à odeur et à saveur, ainsi que sur la certification et la traçabilité des produits issus de la biodiversité. Des microentreprises locales sont accompagnées et formées, et les marchés nationaux et internationaux sont évalués pour orienter les filières vers des pratiques durables. Cette approche contribue à réduire les pressions sur les espèces de flore et de faune sauvages tout en générant des revenus durables pour les communautés locales.

4.1.6 Cible 6

D'ici 2030, Madagascar dispose d'une base de connaissances consolidée sur les espèces exotiques envahissantes (EEE) et leurs voies d'introduction, permettant de guider des actions coordonnées de prévention, de surveillance, de sensibilisation, de recherche appliquée, de valorisation des EEE à potentiel utile, et de mobilisation de financements durables, en vue de réduire de manière significative les risques et les impacts négatifs associés aux EEE sur la biodiversité et les services écosystémiques.

Justification

La maîtrise des espèces exotiques envahissantes est critique pour protéger la biodiversité insulaire de Madagascar et préserver les services écosystémiques. Des cadres juridiques et des réseaux régionaux existent pour la prévention et le contrôle.

Les défis incluent le manque de connaissances complètes, l'insuffisance de la mise en œuvre des mesures de contrôle, la sensibilisation du public, et le développement de stratégies de valorisation durable des espèces exotiques envahissantes.

Action	Indicateurs	Acteurs
Axe stratégique 1 : Amélioration des connaissances sur les EEE afin d'orienter les décisions et les actions relatives à la gestion des EEE		
1.1. Effectuer une évaluation sur les EEE : inventaire, cartographie des EEE et des pathways	Inventaire national terrestre (agriculture, élevage), aquatique et insulaire ■ Taux d'établissement des espèces exotiques envahissantes (6.1)	Ministère en charge de l'environnement, des forêts et du développement durable; centres de recherche, universités, IHSM, ONG, Aires Protégées, Communautés
1.2. Évaluer les risques, les éventuelles valorisations et effectuer une priorisation des interventions	Liste nationale prioritaire d'EEE préoccupantes ◆ Indice de la Liste rouge (incidences des espèces exotiques envahissantes) (6.CY.1)	Ministère en charge de l'environnement, des forêts et du développement durable; experts académiques, IUCN, laboratoires
1.3. Mettre en place un système d'information dynamique et de détection précoce des EEE	Système d'information opérationnel	Ministère en charge de l'environnement, des forêts et du développement durable; ONE, universités, centres de recherche, ONG
Axe stratégique 2 : Prévention, préparation, détection précoce des EEE et amélioration des contrôles et surveillances aux points d'entrée		
2.1. Assurer la détection précoce des EEE afin de limiter l'introduction de nouvelles EEE	Protocoles standardisés de détection précoce Sites pilotes de surveillance et réseaux communautaires Cartographie des points d'entrée à risque (aéroports, voies terrestres) Déploiement de protocoles d'inspection Système d'alerte précoce	Ministères en charge de : environnement, forêts et développement durable, transport, ONE, Aires Protégées, communautés locales, universités, douane, ports, aéroports
2.2. Assurer le renforcement des capacités techniques et technologiques de détection au niveau des portes d'entrée afin d'améliorer le contrôle et la surveillance	Technologies adaptées au contexte actuel	Ministères en charge de : environnement, forêts et développement durable, agriculture, élevage, pêche et économie bleue, transport ; douane, ports, aéroports
Axe stratégique 3 : Gestion des EEE : éradication physique, biologique et chimique, valorisation et restauration des écosystèmes (Adaptive management)		
3.1. Promouvoir la gestion adaptative des EEE et la restauration des écosystèmes	Nombre d'EEE gérées	Ministères en charge de : environnement, forêts et développement durable, énergie et hydrocarbures ; universités, ONG, CTD
3.2. Promouvoir la valorisation d'espèces ciblées d'EEE	Programme de valorisation selon les espèces identifiées lors des inventaires et priorisation	Ministères en charge de : environnement, forêts et développement durable, agriculture, élevage, pêche et économie bleue ; institutions de recherche, communautés locales, secteur privé, ONG
3.3. Assurer la participation, l'action et l'engagement des populations locales	Réseaux de veille communautaire	Ministère en charge de l'environnement, des forêts et du développement durable; ONG, communautés locales, universités
3.4. Promouvoir l'utilisation des techniques de contrôle adaptées	Nombre de techniques promues	Ministères en charge de : environnement, forêts et développement durable, santé ; ONG, médias, associations

3.5. Intégrer et valoriser les savoirs locaux dans le système d'éradication des espèces envahissantes	Savoirs locaux intégrés dans le système	Ministère en charge de l'environnement, des forêts et du développement durable; communautés locales
Axe stratégique 4 : Gouvernance, financement et coordination		
4.1. Améliorer la gouvernance en matière d'EEE et renforcer la coordination de tous les acteurs	Comité interministériel pour suivi formalisé à travers un arrêté ministériel Ha d'écosystèmes restaurés (Adaptive management)	Primature, ministères en charge de l'environnement, des forêts et du développement durable, tous les ministères sectoriels, PTF, secteur privé
4.2. Améliorer le cadre réglementaire	Cadre stratégique et réglementaire sur les espèces envahissantes ● Réglementations, processus et mesures pertinents pour réduire les incidences des espèces exotiques envahissantes (6.b)	Ministère en charge de l'environnement, des forêts et du développement durable
4.3. Développer des mécanismes de financement durable pour lutter contre les EEE	Montant des fonds mobilisés pour la gestion des EEE	Ministère en charge de l'environnement, des forêts et du développement durable ; PTF, ONG
4.4. Mener des actions de plaidoyer, de sensibilisations ciblées et de renforcement de capacités sur les EEE	Nombre de séances de plaidoyer auprès des décideurs	Ministère en charge de l'environnement, des forêts et du développement durable ; PTF, ONG
4.5. Renforcer les partenariats internationaux, régionaux, sous-régionaux et nationaux sur la lutte relative à la gestion des EEE	Nombre de partenariats	Ministère en charge de l'environnement, des forêts et du développement durable; PTF

Besoins financiers estimés pour la mise en œuvre de la Cible 6

Catégorie d'action	Budget estimé (USD)	Justification
Amélioration des connaissances sur les EEE	2 820 178	Inventaire, cartographie et priorisation scientifique pour orienter la gestion des EEE
Prévention, préparation, détection précoce des EEE	1 141 426	Mise en place de protocoles de détection, contrôle aux points d'entrée et systèmes d'alerte précoce
Gestion des EEE : éradication physique, biologique et chimique, valorisation et restauration des écosystèmes	6 291 429	Actions de gestion adaptative, éradication des espèces prioritaires, restauration écologique et techniques de contrôle
Gouvernance, financement et coordination	3 567 810	Renforcement du cadre institutionnel, réglementaire et financier pour une gestion coordonnée et durable des EEE
TOTAL CIBLE 6	13 820 842	

Éléments stratégiques pour la mise en œuvre

- Gouvernance et pilotage stratégique

Pour la Cible 6, la gouvernance repose sur la mise en place d'un comité interministériel formalisé par arrêté ministériel, impliquant la Primature, le Ministère en charge de l'environnement, des forêts et du développement durable; les ministères sectoriels et les partenaires techniques et financiers. Ce comité assure la coordination des actions, l'intégration de la gestion des EEE dans les plans d'aménagement et de gestion des Aires Protégées, ainsi que dans les stratégies sectorielles. La gouvernance est renforcée par l'élaboration d'une stratégie et d'un plan d'actions national pour la gestion des EEE et par le développement d'un cadre réglementaire adapté pour encadrer la prévention, la détection et l'éradication des espèces envahissantes.

- Données, suivi et évaluation

Les connaissances et le suivi sont consolidés par l'inventaire et la cartographie des EEE terrestres et aquatiques, ainsi que par l'évaluation des risques et la priorisation des interventions techniques. Un système d'information dynamique est mis en place pour assurer la centralisation des données, la détection précoce et le suivi continu. Des protocoles standardisés de surveillance et de quarantaine sont déployés aux points d'entrée et au sein des sites écologiques pilotes, permettant une réaction rapide aux introductions et une évaluation régulière de l'efficacité des mesures. La cartographie des voies d'introduction et l'alerte précoce garantissent que les décisions sont basées sur des données fiables et actualisées.

- Renforcement de capacités

Le renforcement des capacités techniques cible les acteurs institutionnels, scientifiques et communautaires. Des formations sont organisées pour le personnel de terrain, les patrouilles, les gestionnaires d'Aires Protégées et les communautés locales afin d'assurer la mise en œuvre efficace des techniques de détection, de contrôle et de valorisation des EEE. Les savoirs locaux sont intégrés dans les stratégies d'éradication et de restauration écologique, et des actions de sensibilisation, de plaidoyer et de formation visent à mobiliser l'engagement des femmes, des jeunes et des acteurs privés pour une participation collaborative, active et durable à la gestion des espèces exotiques envahissantes.

- Mobilisation de financement durable

Le financement durable repose sur la création de mécanismes pérennes dédiés à la lutte contre les EEE, incluant des fonds spécifiques et l'appui de partenaires techniques et financiers. La promotion de la valorisation d'espèces ciblées et la mise en place et la mise en œuvre de programmes de restauration écologique des écosystèmes génèrent des opportunités économiques complémentaires. Les ressources mobilisées permettent de

soutenir les activités de prévention, de détection, d'éradication et de suivi, tout en garantissant la continuité des interventions et l'implication active des communautés et des acteurs locaux dans la gestion intégrée des invasions biologiques.

4.1.7 Cible 7

D'ici 2030, réduire la pollution de l'air, de l'eau et des sols liée aux plastiques, pesticides et produits chimiques hautement dangereux afin de préserver la biodiversité et d'assurer le maintien des services écosystémiques, contribuant ainsi à un équilibre écologique durable.

Justification

La réduction de la pollution de l'air, de l'eau et du sol est nécessaire pour maintenir la biodiversité et les services écosystémiques, dans un contexte de croissance urbaine, d'activités agricoles et industrielles. Des plans et conventions internationales existent pour encadrer la gestion de la pollution.

Les défis majeurs concernent le renforcement des capacités techniques et financières, la mise en œuvre effective des mesures de contrôle et de mitigation, ainsi que l'intégration des différentes sources de pollution dans une stratégie nationale cohérente.

■ Indicateur phare ● Indicateur binaire ▲ Indicateur de composante ◆ Indicateur complémentaire

Action	Indicateurs	Acteurs
Axe stratégique 1 : Renforcer le cadre politico-juridique et institutionnel relatif à la gestion de la pollution		
1.1. Veiller à l'intégration de la lutte contre la pollution et la coordination des actions, dans les lois et réglementations de tous les secteurs, pour mieux protéger la biodiversité	Loi-cadre élaborée et validée Nombre de secteurs intégrant la lutte contre la pollution dans leurs textes Politique nationale validée Nombre de contrôles liés à la pollution effectués Stratégie de lutte contre la pollution adoptée Nombre d'entreprises bénéficiant d'incitations fiscales vertes	Ministères en charge de : environnement, forêts et développement durable, agriculture et élevage, pêche et économie bleue, eau, assainissement et hygiène, aménagement du territoire et foncier, énergie et hydrocarbures, santé publique, industrialisation, commerce, ONE, CTD, universités, OSC, PTF, secteur privé
1.2. Créer des mécanismes juridiques dédiés à la prévention et réparation des atteintes aux milieux naturels et favoriser la participation des acteurs locaux pour une gouvernance inclusive	Taux d'application des procédures de Responsabilité environnementale Fonds opérationnel ; montant annuel mobilisé	Ministères en charge de : environnement, forêts et développement durable, agriculture et élevage, pêche et économie bleue, énergie et hydrocarbures, économie, finances, justice, industrialisation, commerce ; ONE, universités, OSC, PTF, Forces de l'ordre, douane
1.3. Assurer un accès équitable à la justice environnementale pour faire	Arrêté d'application adopté Nombre de plaintes traitées	Ministères en charge de : environnement, forêts et

respecter la protection des espèces et des habitats menacés		développement durable, justice ; ONE, OSC
1.4. Renforcer les mécanismes de responsabilité environnementales aux fins de réduire l'impact environnemental et favoriser les activités non polluantes, en faisant porter les coûts de prévention, de réduction et de lutte contre la pollution sur ceux qui sont responsables de cette pollution	Décret « pollueur-payeur » validé Taux de couverture des entreprises liées aux HHP (Highly Hazardous Pesticides), produits chimiques dangereux et plastiques, soumises à des mécanismes de responsabilité environnementale Mécanisme REP de matières plastiques approuvé Volume de plastique collecté via REP	Ministères en charge de : environnement, forêts et développement durable, énergie et hydrocarbures, justice, secteur privé, PTF
Axe stratégique 2 : Mettre en place les mesures techniques dans la mise à l'échelle des actions de restauration post-pollution		
2.1. Lutter contre la pollution qui dégrade directement les écosystèmes terrestres, aquatiques et marins en ciblant les sources majeures telles que les pesticides, les produits chimiques dangereux, les plastiques	Nombre de stations de suivi de la qualité de l'eau et des sols opérationnelles et équipées Fréquence de suivi de la qualité de l'eau ■ Indice d'eutrophisation côtière (7.1) ■ Concentration de l'environnement en pesticides et/ou toxicité totale appliquée agrégée (7.2) ▲ Densité des débris plastiques (7.CT.3) Volume de HHP importés Nombre de stations actives (calcul automatisé de l'empreinte plastique) Nombre de bassins versants appliquant la GIRE Taux de réduction de pollution hydrique	Ministères en charge de : environnement, forêts et développement durable, agriculture et élevage, énergie et hydrocarbures, ONE, ANAE, ANDEA, collectivités locales, universités, PTF
2.2. Promouvoir des pratiques agricoles et industrielles respectueuses de la biodiversité, qui limitent l'usage de produits chimiques nocifs	◆ Tendances des dépôts d'azote (7.CY.2) ◆ Utilisation de pesticides par surface cultivée (7.CY.6) Superficie en pratiques agroécologiques	Ministères en charge de : agriculture et élevage, environnement, forêts et développement durable ; ONG, PTF, universités
	Nombre de zones tampons autour des champs et rivières créées ; longueur totale végétalisée Nombre de labels attribués Pourcentage de produits certifiés durables	Ministères en charge de : agriculture et élevage, environnement, forêts et développement durable, industrialisation et commerce, ANAE, CTD, PTF, secteur privé

2.3. Mener des campagnes de sensibilisation mettant en avant l'importance de la réduction de la pollution, essentielle à la préservation de la biodiversité et au bon fonctionnement des écosystèmes	Campagne réalisée Nombre de régions couvertes Volume de déchets collectés	Ministères en charge de : environnement, forêts et développement durable, énergie et hydrocarbures, enseignement supérieur et recherche scientifique, communication ; ONE, OSC, ANAE, universités, collectivités locales, secteur privé
2.4. Développer et appliquer des plans de réhabilitation adaptés aux sites contaminés, mobilisant des techniques reconnues pour restaurer la qualité des sols, des eaux et de l'air, tout en impliquant les communautés locales dans le suivi et la gestion durable des terrains réhabilités	Nombre de plans élaborés et validés Superficie de sites restaurés Nombre de projets de dépollution participative Qualité des sols, eaux	Ministères en charge de : environnement, forêts et développement durable, agriculture et élevage, pêche et économie bleue, énergie et hydrocarbures ; ONE, ANDEA, CTD, secteur privé, universités
2.5. Mettre en œuvre la stratégie nationale de lutte contre les pesticides hautement dangereux	Liste actualisée et publiée des HHP Quantité de HHP éliminée Nombre de coopératives appuyées pour les alternatives biologiques et naturelles	Ministères en charge de : agriculture et élevage, environnement, forêts et développement durable ; douane, ONE, ONG, CTD, universités, secteur privé, PTF
Axe stratégique 3 : Développer et promouvoir des alternatives, économie circulaire		
3.1. Favoriser le recyclage et la valorisation des déchets dans tous les secteurs	Nombre de centres de tri et de valorisation des déchets créés Nombre de PME soutenues (recyclage et d'innovation verte) ◆ Pourcentage de déchets municipaux solides collectés et gérés dans des installations contrôlées par rapport au total des déchets produits, par ville (7.CY.3) ◆ Production de déchets dangereux par habitant (7.CY.4) Volume de déchets triés, recyclés et valorisés	Ministères en charge de : environnement, forêts et développement durable, pêche et économie bleue, énergie et hydrocarbures, ANAE, CTD, OSC, secteur privé, PTF
3.2. Soutenir la recherche et l'innovation pour remplacer les produits polluants par des alternatives durables	Fonds d'innovation pour les produits biodégradables créés et opérationnels ; montant disponible pour projets innovants Volume de produits substitutifs développés	Ministère en charge de l'environnement, des forêts et du développement durable; ANAE, CTD, OSC, secteur privé, universités
3.3. Inciter les entreprises et les collectivités à adopter des modèles d'économie circulaire	Nombre d'entreprises inscrites au REP Tonnage de matières recyclées via REP Nombre d'entreprises labellisées	Ministère en charge de l'environnement, des forêts et du développement durable; ONE, ANDEA, secteur privé, universités, OSC
3.4. Renforcer les capacités des acteurs pour accroître leur expertise	Nombre de sessions de formation "économie circulaire et pollution" réalisées	Ministères en charge de : environnement, forêts et développement durable, énergie et hydrocarbures ; ONE, OSC, universités, secteur privé, PTF

	Taux d'inscription et d'utilisation de la plateforme NPSEnergy sur la filière énergie-déchets	
Axe stratégique 4 : Mobiliser les ressources de financement et de partenariats nécessaires pour soutenir des actions efficaces et durables		
4.1. Identifier et mobiliser des financements adaptés pour les actions environnementales	Plan de financement de la lutte contre la pollution adopté Montant des financements mobilisés Fonds national dédié à la dépollution créé et opérationnel ; montant annuel mobilisé	Ministères en charge de : environnement, forêts et développement durable, finances ; ONE, OSC, secteur privé, PTF
4.2. Renforcer les partenariats entre acteurs publics, privés et associatifs	Plateforme de coordination multi-acteur de la gestion des pollutions fonctionnelle Nombre de PPP créés ; volume de déchets traités via PPP	Ministères en charge de : environnement, forêts et développement durable, affaires étrangères, ONE, secteur privé, OSC, collectivités, PTF
4.3. Appuyer les institutions dans l'amélioration de la gestion des ressources financières	Système de suivi du budget vert opérationnel Nombre de comptables formés à la traçabilité financière des fonds environnementaux CDN actualisée, indicateurs d'économie circulaire inclus	Ministères en charge de : environnement, forêts et développement durable, finances ; ONE, PTF, secteur privé
4.4. Assurer un suivi transparent et efficace des investissements	Nombre d'investissements suivis ; respect des critères environnementaux Audits réalisés ; recommandations appliquées	Ministères en charge de : environnement, forêts et développement durable, finances ; ONE

Besoins financiers estimés pour la mise en œuvre de la Cible 7

Catégorie d'action	Budget estimé (USD)	Justification
Renforcement du cadre politico-juridique et institutionnel relatif à la gestion de la pollution	824 261	Mise à jour des lois, politiques et mécanismes institutionnels
Mesures techniques dans la mise à l'échelle des actions de restauration	3 669 866	Déploiement d'actions techniques de lutte contre les pollutions (plastiques, HHP, pollutions hydriques et marines) et appui aux initiatives de restauration écologique
Promotion d'alternatives, économie circulaire	2 182 609	Développement d'alternatives aux produits polluants, valorisation des déchets, promotion du recyclage et stimulation de l'innovation verte
Financements et partenariats	2 071 603	Mobilisation de financements, mise en place de mécanismes dédiés et renforcement des partenariats publics, privés et communautaires
TOTAL CIBLE 7	8 748 338	

Éléments stratégiques pour la mise en œuvre

- Gouvernance et pilotage stratégique

Pour la Cible 7, le cadre politique, juridique et institutionnel est renforcé par l'élaboration et la mise à jour des lois, réglementations et stratégies sectorielles intégrant la lutte contre la pollution et la préservation de la biodiversité. La création d'une loi-cadre, la mise à jour de la stratégie de gestion des pollutions et l'élaboration de politiques sectorielles intégrant la préservation de la biodiversité assurent un pilotage stratégique cohérent. Des mécanismes juridiques de responsabilité environnementale et des dispositifs de signalement et de suivi permettent un contrôle effectif des pollueurs et garantissent l'application des principes « pollueur-payeur » et de la Responsabilité Élargie des Producteurs (REP).

- Données, suivi et évaluation

La collecte et l'analyse des données sur les plastiques, pesticides et produits chimiques dangereux, l'opérationnalisation de plateformes comme PlastiNetwork et la mise en œuvre de la stratégie et du plan d'actions pour l'élimination progressive des pesticides hautement dangereux, ainsi que du plan de réhabilitation écologique permettent un suivi technique/écologique précis de la qualité des sols, des eaux et de l'air. Des indicateurs mesurables, tels que le nombre de stations fonctionnelles, le volume de déchets valorisés et la couverture des zones agricoles et industrielles respectueuses de la biodiversité, facilitent l'évaluation de l'efficacité des interventions et l'ajustement des stratégies.

- Renforcement de capacités

La réduction de la pollution et la transition vers des pratiques d'économie circulaire nécessitent des compétences technologiques avancées chez les acteurs publics, privés et communautaires. Des formations sont prévues pour les décideurs publics, les magistrats, les forces de sécurité, les gestionnaires d'Aires Protégées, les communautés locales, ainsi que pour les acteurs du secteur privé et associatif. Des programmes de formation sur l'économie circulaire, la gestion des déchets, l'agroécologie et la réduction des pollutions chimiques et plastiques permettent aux parties prenantes de maîtriser les outils techniques, réglementaires et participatifs nécessaires à la mise en œuvre efficace du plan d'actions.

- Mobilisation de financement durable

La mobilisation de ressources permettra de financer les programmes de réduction de la pollution, la mise en œuvre de campagnes de sensibilisation et le développement de partenariats multisectoriels, tout en garantissant la transparence et la pérennité des actions engagées. La création de fonds dédiés à la dépollution, l'intégration des actions dans les budgets sectoriels, la budgétisation verte et les mécanismes de suivi financier assurent la disponibilité et la traçabilité des ressources. Parallèlement, les partenariats public-privé, les coopérations Sud-Sud et les plateformes multi-acteurs favorisent l'accès aux financements

innovants et garantissent un soutien continu aux initiatives de prévention, de restauration et de promotion de l'économie circulaire.

4.1.8 Cible 8

D'ici 2030, l'impact des changements climatiques sur la biodiversité est réduit au minimum et la résilience des écosystèmes est renforcée grâce à des mesures d'atténuation et d'adaptation, ainsi qu'à des mesures de réduction des risques de catastrophe naturelle, soutenues par la recherche, l'innovation et le suivi scientifique.

Justification

La réduction des impacts négatifs du changement climatique sur la biodiversité et le renforcement de la résilience des écosystèmes sont essentiels, Madagascar étant particulièrement vulnérable aux changements climatiques. Des stratégies d'atténuation et d'adaptation existent pour préserver les habitats et restaurer les écosystèmes.

Les défis incluent la quantification des impacts positifs à long terme, le renforcement de la gouvernance et des capacités locales, la coordination intersectorielle, et l'assurance de la pérennité des actions et des financements pour que les mesures soient durables et efficaces.

■ Indicateur phare ● Indicateur binaire ▲ Indicateur de composante ◆ Indicateur complémentaire

Action	Indicateurs	Acteurs
Axe stratégique 1 : Intégrer la biodiversité dans les politiques et actions climatiques		
1.1. Élaborer un guide d'intégration biodiversité-climat pour les référentiels de planification et de développement des secteurs à tous les niveaux	Guide validé et publié Nombre de ministères ayant appliqué le guide dans leurs plans ● Politiques minimisant les répercussions des CC sur la biodiversité (8.b)	Ministère en charge de l'environnement, des forêts et du développement durable; tous les autres ministères, ONG, OSC, universités, PTF
1.2. Renforcer les synergies entre CDN et SPANB	Niveau d'intégration des objectifs et mesures entre CDN et SPANB	Ministère en charge de l'environnement, des forêts et du développement durable
1.3. Élaborer/mettre à jour un plan d'action national sur les récifs coralliens et habitats associés (herbiers marins, mangrove...), intégrant les enjeux du changement climatique	Plans récifs, mangroves, herbiers validé	Ministère en charge de l'environnement, des forêts et du développement durable; CTD, ONG, universités, PTF
1.4. Appliquer la réglementation en vigueur intégrant la biodiversité et le changement climatique (sur l'aménagement du territoire, la pêche et l'économie bleue, l'agriculture et l'élevage ...) concernant les zones humides, habitat de la faune	Nombre de plans d'aménagement intégrant zones humides et zones clés	Ministères en charge de : environnement, forêts et développement durable, aménagement du territoire et foncier, pêche et économie bleue, agriculture et élevage, CTD, ONG, OSC

1.5. Promouvoir les infrastructures vertes/naturelles (Norme NIHYCRI/ Norme Malagasy des infrastructures hydro-agricoles contre les crues et inondations) dans les plans RRC et les Plans de Contingence Cyclones-inondations	Nombre d'infrastructures vertes installées	Ministère en charge de l'environnement, des forêts et du développement durable; BNGRC
1.6. Renforcer la mise en œuvre de la SNGRC via les approches Eco-RRC	Degré de mise en œuvre de la SNGRC	Ministère en charge de l'environnement, des forêts et du développement durable; BNGRC
Axe stratégique 2 : Mettre en œuvre des approches fondées sur les écosystèmes (EbA/SfN)		
2.1. Renforcer les pratiques EbA/SfN	Superficie d'écosystèmes fonctionnels préservés ▲ Indice de résilience des écosystèmes bioclimatiques (8.CT.2)	Ministère en charge de l'environnement, des forêts et du développement durable; tous les autres ministères, ONG, secteur privé, PTF
2.2. Identifier les zones prioritaires EbA/SfN (zones côtières et marines, forêts, zones humides, mangroves, coraux, herbiers marins...)	Nombre de sites EbA identifiés et validés	Ministères en charge de : environnement, forêts et développement durable, aménagement du territoire et foncier ; universités, centres de recherche, ONG
2.3. Appuyer le secteur privé à adopter les EbA/SfN	Nombre d'entreprises adoptant des pratiques EbA/SfN	Ministère en charge de l'environnement, des forêts et du développement durable; secteur privé
Axe stratégique 3 : Assurer le renforcement des connaissances, la recherche, le suivi et la transparence sur les liens biodiversité-climat		
3.1. Capitaliser et diffuser les bonnes pratiques SfN/EbA	Nombre de bonnes pratiques documentées	Ministères en charge de : environnement, forêts et développement durable, pêche et économie bleue, aménagement du territoire et foncier, agriculture et élevage ; ONG, PTF
3.2. Former les acteurs locaux, autorités, OSC, et communautés sur les enjeux climatiques et biodiversité, et les solutions fondées sur la nature (SfN)/approches basées sur les écosystèmes (EbA)	Nombre de personnes formées	Ministère en charge de l'environnement, des forêts et du développement durable; communautés locales, PTF
3.3. Capitaliser et valoriser les expériences des plateformes et réseaux existants (Réseau Récifs, NbS Platform – Blue Ventures, PNRRRC...)	Nombre de plateformes ou réseaux capitalisés	Ministère en charge de l'environnement, des forêts et du développement durable; ONG, PTF
3.4. Soutenir la recherche scientifique sur les impacts spécifiques du changement climatique et de l'acidification des océans sur la biodiversité, et promouvoir l'application des résultats	Nombre d'études publiées	Ministère en charge de l'environnement, des forêts et du développement durable; universités, centres de recherche
3.5. Mettre en place un système intégré spatialisé de suivi biodiversité-climat	Système opérationnel	Ministères en charge de : environnement, forêts et développement durable, pêche et économie bleue, aménagement du territoire et foncier, agriculture et élevage ; universités, PTF
3.6. Elaborer/Mettre à jour les indicateurs d'évaluation EbA/SfN	Liste d'indicateurs élaborée, intégrée dans le suivi-évaluation national	Ministère en charge de l'environnement, des forêts et du développement durable, PTF

3.7. Intégrer les données biodiversité dans les inventaires GES sectoriels	Nombre de secteurs ayant intégré biodiversité dans MRV	Ministère en charge de l'environnement, des forêts et du développement durable; tous les autres ministères
3.8. Renforcer la capacité nationale de rapportage commun Climat/Biodiversité	Nombre de rapports harmonisés produits	Ministère en charge de l'environnement, des forêts et du développement durable; tous les autres ministères
Axe stratégique 4 : Gouvernance et mobilisation des acteurs		
4.1. Rendre effective l'application de la charte de responsabilités entre les parties prenantes	Nombre de parties prenantes ayant signé et appliqué la charte	Ministères en charge de : environnement, forêts et développement durable (BNCC-REDD+), pêche et économie bleue, énergie et hydrocarbures, santé publique, BNGRC, APMF, secteur privé, OSC
4.2. Opérationnaliser la plateforme de coordination Climat-Biodiversité-RRC	Plateforme fonctionnelle	Ministères en charge de : environnement, forêts et développement durable, pêche et économie bleue, aménagement du territoire et foncier, énergie et hydrocarbures ; BNGRC, secteur privé, OSC
4.3. Capitaliser et valoriser les expériences des plateformes et réseaux existants (Réseau Récifs, NbS Platform – Blue Ventures, PNRRCC...)	Nombre d'expériences documentées et partagées	Ministère en charge de l'environnement, des forêts et du développement durable, ONG, PTF
4.4. Développer des projets intégrés biodiversité-climat à proposer au FEM, GCF et autres financements	Nombre de projets soumis et financés, montant mobilisé	Ministères en charge de : environnement, forêts et développement durable, pêche et économie bleue, aménagement du territoire et foncier ; OSC, secteur privé, PTF
4.5. Développer un mécanisme de financement innovant biodiversité/climat (green bonds...)	Mécanisme opérationnel, montant de financement mobilisé	Ministères en charge de : environnement, forêts et développement durable, pêche et économie bleue, aménagement du territoire et foncier ; secteur privé, PTF

Besoins financiers estimés pour la mise en œuvre de la Cible 8

Catégorie d'action	Budget estimé (USD)	Justification
Intégration de la biodiversité dans les politiques et actions climatiques	6 143 594	Assurer la cohérence entre politiques climat-biodiversité
Mise en œuvre EbA/SfN	8 054 862	Déployer des solutions fondées sur la nature pour l'adaptation, restaurer les écosystèmes prioritaires et réduire les risques liés au climat
Renforcement de capacités, suivi, recherche	9 526 256	Améliorer les connaissances, renforcer les compétences, documenter les bonnes pratiques et mettre en place un suivi intégré biodiversité-climat
Gouvernance et mobilisation des acteurs	1 417 030	Renforcer la coordination intersectorielle, dynamiser les plateformes existantes et

		mobiliser les financements pour des actions intégrées climat–biodiversité
TOTAL CIBLE 8	25 141 742	

Éléments stratégiques pour la mise en œuvre

- Gouvernance et pilotage stratégique

L'intégration de la biodiversité dans les politiques climatiques est renforcée grâce à la coordination multi-acteurs et à l'opérationnalisation de plateformes Climat-Biodiversité-RRC. L'élaboration de guides, de plans sectoriels et d'outils de planification favorise l'intégration systématique de la biodiversité dans les stratégies nationales et locales, y compris dans les plans d'aménagement, de réduction des risques et de restauration des écosystèmes. La charte de responsabilités et la participation effective des parties prenantes assurent un pilotage stratégique cohérent et inclusif.

- Données, suivi et évaluation

Le suivi de l'intégration biodiversité-climat repose sur des systèmes de données robustes et spatialisés. La mise en place d'une base de données commune, l'élaboration d'indicateurs EbA/SfN et l'intégration des données de biodiversité dans les inventaires de GES permettent d'évaluer l'impact négatif des actions climatiques sur la biodiversité. Des outils de suivi et de reporting harmonisés, incluant la documentation des bonnes pratiques et des expériences des plateformes existantes, facilitent l'évaluation continue, la transparence et la prise de décision basée sur des preuves concrètes.

- Renforcement de capacités

L'intégration des liens biodiversité-climat nécessite des compétences renforcées en matière de solutions fondées sur la nature, de suivi des co-bénéfices et d'intégration des données dans la planification climatique. La diffusion de guides, ainsi que les programmes de formation et d'échanges sur les pratiques climatiques et la biodiversité, permet de consolider les compétences techniques, stratégiques et opérationnelles nécessaires pour mettre en œuvre les actions définies.

- Mobilisation de financement durable

Les besoins en ressources incluent la structuration de mécanismes de financement climat-biodiversité, le développement de mécanismes innovants tels que les green bonds et fonds dédiés, la coordination multi-acteurs et le soutien à la restauration écologique contribuant à l'adaptation et à l'atténuation.

4.1.9 Besoins financiers consolidés du Programme 1 (2026-2030)

L'estimation des besoins financiers du Programme 1, établie à partir de la consolidation des coûts des actions prioritaires des cibles 1 à 8 pour la période 2026–2030, s'élève à **684,3 millions d'USD**. Elle reflète les priorités d'investissement nécessaires pour réduire durablement les menaces pesant sur la biodiversité, en particulier l'extension et la gestion des Aires Protégées et des autres sites de conservation.

Tableau 1 : Besoins financiers consolidés du Programme 1

Cibles	Intitulé synthétique	Besoins estimés (USD)	% du programme
Cible 1	Planification spatiale	56 477 743	8,25
Cible 2	Restauration des écosystèmes dégradés	22 179 962	3,24
Cible 3	Aires protégées et sites de conservation	529 739 546	77,41
Cible 4	Espèces menacées	25 210 235	3,68
Cible 5	Exploitation et trafic	3 009 575	0,44
Cible 6	Espèces exotiques envahissantes	13 820 842	2,02
Cible 7	Pollution et déchets	8 748 338	1,28
Cible 8	Biodiversité et climat	25 141 742	3,67
Total Programme 1		684 327 983	100

4.2 Programme 2 : Répondre aux besoins des populations malagasy par l'utilisation durable des ressources et le partage des bénéfices

L'utilisation durable de la biodiversité est essentielle dans la planification stratégique des ressources naturelles car elle garantit la satisfaction des besoins des générations actuelles et futures en utilisant les ressources naturelles à un rythme écologique compatible avec leur potentiel de renouvellement. Cela permet de maintenir des écosystèmes résilients et productifs, d'assurer la santé humaine, de soutenir l'économie et de promouvoir l'équité et la prospérité à long terme.

4.2.1 Cible 9

D'ici 2030, les espèces sauvages sont utilisées et gérées durablement, de façon à procurer des avantages sociaux, économiques et environnementaux aux populations, en particulier aux populations vulnérables.

Justification

L'utilisation et la gestion durable des espèces sauvages sont essentielles à Madagascar, où 80 % de la population dépend directement des ressources naturelles pour l'alimentation, la médecine, l'énergie et d'autres services écosystémiques. Ces activités soutiennent le bien-être humain tout en contribuant à la régulation des sols, de l'eau et des pollinisateurs. Les défis consistent à prévenir la surexploitation, à maintenir l'équilibre entre usage humain et conservation, et à garantir que l'exploitation des espèces sauvages ne dégrade pas les habitats ou ne perturbe pas les services écosystémiques essentiels.

■ Indicateur phare ● Indicateur binaire ▲ Indicateur de composante ◆ Indicateur complémentaire

Actions	Indicateurs	Acteurs
Axe stratégique 1 : Améliorer les connaissances et suivre l'utilisation durable des espèces sauvages (vis-à-vis des externalités positives sur l'économie et le social)		
1.1. Identifier les espèces sauvages exploitées et leurs usages	Nombre d'espèces sauvages exploitées inventoriées et suivies Information actualisée de la base de données ■ Avantages découlant de l'utilisation durable des espèces sauvages (9.1)	Ministères en charge de : environnement, forêts et développement durable ; pêche et économie bleue ; ONE, centres nationaux de recherche, universités, ONG, communautés locales
1.2. Suivre les tendances d'utilisation durable et les pressions sur les populations d'espèces exploitées	Nombre de protocoles de suivi opérationnels Tendances de la population des espèces ▲ Indice de la Liste rouge (espèces utilisées pour l'alimentation et la médecine) (9.CT.1) ◆ Indice de la Liste rouge (impact de la pêche) (5.CY.3) ◆ Indice de la Liste rouge (impact de l'utilisation) (9.CY.3) Nombre de communautés formées ■ Pourcentage de la population occupant des emplois traditionnels (9.2)	Ministères en charge de : environnement, forêts et développement durable ; pêche et économie bleue ; ONE, centres nationaux de recherche, universités, ONG, communautés locales
1.3. Valoriser et diffuser les connaissances sur les espèces exploitées	Plateforme nationale opérationnelle et mise à jour Guide d'exploitation conçu, multiplié et disséminé dans les zones d'intervention	Ministère en charge de l'environnement, des forêts et du développement durable; ONE, universités, ONG
Axe stratégique 2 : Renforcer la gouvernance – droits communautaires, coordination intersectorielle et financement durable		
2.1. Promouvoir le transfert de gestion communautaire des ressources naturelles (TGRN/TGRH)	Nombre de TGRN/TGRH opérationnels Superficie gérée sous transfert / Nombre de VOI formées Nombre de structures mises en place et fonctionnelles Nombre de texte élaboré et vulgarisé	Ministère en charge de l'environnement, des forêts et du développement durable; DREDD, ONG, collectivités, VOI, PTF

2.2. Protéger les droits d'accès et d'usage coutumier des communautés	Nombre de conventions locales signées Nombre de conflits d'usage résolus	Ministère en charge de l'environnement, des forêts et du développement durable; collectivités, COBA, structures locales, juristes environnementaux
2.3. Intégrer la gestion et utilisation durable des espèces sauvages pour le bénéfice des populations dans les plans et politiques sectoriels	Nombre de secteurs adoptant les plans ● Politiques de gestion et d'utilisation durables des espèces sauvages (9.b)	Tous secteurs confondus
2.4. Mobiliser les ressources financières pour la mise en œuvre	Nombre projets financés / Plan national de financement validé Montant du financement	Ministères en charge de : environnement, forêts et développement durable, finances ; PTF
Axe stratégique 3 : Développer des chaînes de valeur durables et équitables liées à l'utilisation des espèces sauvages		
3.1. Promouvoir les chaînes de valeur durables et traçables	Nombre de filières certifiées Pourcentage des produits traçables Système de certification opérationnel	Ministères en charge de : environnement, forêts et développement durable, industrialisation et commerce, ONN, secteur privé, ONG, centres de recherche
3.2. Conserver et pérenniser les ressources	Nombre de zones protégées ou restaurées Nombre de centres de reproduction agréés et fonctionnels Surfaces restaurées	Ministères en charge de : environnement, forêts et développement durable ; pêche et économie bleue ; collectivités, ONG, secteur privé
3.3. Soutenir les initiatives économiques locales durables	Nombre d'AGR durables soutenues Nombre de communautés adoptant les initiatives économiques durables Montant de financement vert mobilisé	Ministères en charge de : environnement, forêts et développement durable, économie et finances ; ONG, PTF
3.4. Former et encadrer les populations locales à la valorisation des ressources	Nombre de centres de formation créés Nombre de formations mobiles réalisées	Ministère en charge de l'environnement, des forêts et du développement durable; universités, ONG, radios communautaires

Besoins financiers estimés pour la mise en œuvre de la Cible 9

Catégorie d'action	Budget estimé (USD)	Justification
Amélioration des connaissances et suivi sur l'utilisation durable des espèces sauvages (vis-à-vis des externalités positives sur l'économie et le social)	454 475	Renforcer les données, le suivi et l'accessibilité des informations pour orienter une gestion durable et fondée sur la science
Renforcement de la gouvernance : droits communautaires, coordination intersectorielle et financement durable	222 491	Consolider les droits locaux, améliorer la coordination institutionnelle et sécuriser les financements
Développement de chaînes de valeur durables et équitables	2 175 914	Promouvoir des filières durables, traçables et équitables afin d'assurer

liées à l'utilisation des espèces sauvages		des bénéfices économiques tout en préservant les ressources
TOTAL CIBLE 9	2 852 880	

Éléments stratégiques pour la mise en œuvre

- Gouvernance et pilotage stratégique

La gouvernance est renforcée par la promotion des droits communautaires, la coordination intersectorielle et l'élaboration de textes régissant l'exploitation rationnelle et durable des espèces de flore et de faune sauvages. Les transferts de gestion communautaire (TGRN/TGRH), les conventions locales sécurisant les droits d'accès et d'usage, et l'intégration de la gestion durable dans les plans sectoriels assurent un pilotage inclusif et cohérent, permettant aux communautés locales de participer activement à la prise de décisions et à la mise en œuvre des politiques.

- Données, suivi et évaluation

Les connaissances scientifiques et traditionnelles sur les espèces exploitées sont consolidées et accessibles via des inventaires nationaux et des bases de données mises à jour. Le suivi participatif des tendances d'utilisation des ressources naturelles et des pressions sur les populations permet d'ajuster les politiques et d'anticiper la surexploitation. La valorisation des données et la diffusion via des plateformes et des guides renforcent la transparence et facilitent la prise de décision fondée sur des preuves concrètes.

- Renforcement de capacités

La valorisation des savoirs traditionnels et la gestion durable des espèces de flore et faune sauvages nécessitent des compétences pour le suivi participatif, l'intégration des connaissances locales et le contrôle de la durabilité des chaînes de valeur.

- Mobilisation de financement durable

Les ressources doivent soutenir la cogestion, les partenariats public-privé, les infrastructures de suivi et la documentation des bonnes pratiques, tout en favorisant des filières respectueuses des savoirs traditionnels et des dynamiques communautaires. La durabilité financière est soutenue par l'élaboration de plans de financement nationaux et la mobilisation de fonds auprès des partenaires techniques et financiers et du secteur privé. Le soutien aux initiatives économiques locales durables (écotourisme, artisanat vert, pisciculture, apiculture) et l'accès au financement vert et aux microcrédits écologiques assurent la pérennité des actions et encouragent les communautés à adopter des pratiques de gestion et d'exploitation durables des ressources naturelles.

4.2.2 Cible 10

D'ici 2030, les zones agricoles, pastorales, aquacoles, halieutiques et forestières sont gérées de manière durable et intégrée, en faveur de la conservation de la biodiversité.

Justification

La gestion durable des zones agricoles, pastorales, aquacoles, halieutiques et forestières est cruciale pour concilier production et conservation de la biodiversité, dans un pays où plus de 80 % de la population vit de l'agriculture et où l'aquaculture et l'exploitation forestière non durables ont déjà dégradé des écosystèmes sensibles.

Les défis incluent la mise en place de plans d'aménagement intégrés, la diffusion de pratiques agricoles, sylvicoles et aquacoles durables, le renforcement des capacités techniques locales, le contrôle de la surexploitation des ressources forestières et halieutiques, ainsi que la gestion du foncier productif, en veillant à ce qu'il contribue à la préservation des habitats naturels et à la conservation de la biodiversité.

■ Indicateur phare ● Indicateur binaire ▲ Indicateur de composante ◆ Indicateur complémentaire

Actions	Indicateurs	Acteurs
Axe stratégique 1 : Renforcer la planification intégrée, la réglementation et la gouvernance intersectorielle		
1.1. Élaborer et/ou mettre à jour les documents de planification et d'aménagement territoriaux	Nombre de schémas d'aménagement élaborés et validés/mis à jour	Ministères en charge de : aménagement du territoire et foncier, environnement, forêts et développement durable; CTD
1.2. Contribuer à la sécurisation foncière des éleveurs, agriculteurs, sylviculteurs et aquaculteurs	Nombre d'actes de propriété foncière délivrés aux ménages producteurs par type d'acte (certificat, titre...) par an Nombre de conventions locales de gestion signées	Ministères en charge de : environnement, forêts et développement durable, aménagement du territoire et foncier, guichets fonciers, CTD
1.3. Renforcer l'application des textes réglementaires/ juridiques relatifs à l'Agriculture, Elevage, Pêche, Aquaculture et Foresterie	Nombre de textes réglementaires/juridiques révisés ou mis à jour Nombre de campagnes d'IEC réalisées Nombre de séances de renforcement de capacité effectué Nombre de personnel des organes de contrôle formé	Tous les ministères
1.4. Mettre en place un système intégré de suivi des données liées à la biodiversité et aux zones productives	Nombre de rapports d'études validé Plateforme numérique opérationnelle Nombre d'utilisateurs ayant accès à la plateforme Système intégré de suivi mise en place et opérationnel	Ministères en charge de : environnement, forêts et développement durable, aménagement du territoire et foncier, pêche et économie bleue, agriculture et élevage ; INSTAT, CTD
Axe stratégique 2 : Promouvoir les pratiques durables dans les secteurs productifs		

2.1. Renforcer la capacité des paysans et promouvoir des pratiques durables (Gestion durable des terres, agricultures durables, élevage, apiculture, pêche, aquaculture, forêt)	Nombre de modules de formation développés Nombre des bénéficiaires formés Rendement de culture sous pratique de l'agriculture durable (agroécologie, AIC et agroforesterie) Nombre des ménages qui adoptent les techniques Agricoles respectueuses de la biodiversité ▲ Revenu moyen des petits producteurs de denrées alimentaires, par sexe et statut autochtone (10.CT.1) ■ Pourcentage de la surface agricole consacrée à une agriculture productive et durable (10.1)	Ministère en charge de l'environnement, des forêts et du développement durable; secteurs productifs, centres de recherche, universités, ONG, PTF, organisations paysannes
2.2. Développer les chaînes de valeur pour le secteur élevage, en promouvant la gestion durable des zones pastorales	Effectif des races locales sauvegardées et maintenues (Renitelo, chèvre locale...) Superficies des zones agrosylvopastorales aménagées	Ministères en charge de : environnement, forêts et développement durable, agriculture et élevage, ONG, éleveurs
2.3. Mettre en œuvre des programmes de développement de l'aquaculture et de la pêche durables	Nombre de pêcheurs artisanaux formés en aquaculture durable Nombre de missions de surveillance et de contrôle effectuées Nombre d'événements de pêche illicite constatés	Ministères en charge de : environnement, forêts et développement durable, pêche et économie bleue ; IHSM, ONG, communautés de pêcheurs
2.4. Assurer la santé et la durabilité des écosystèmes et des consommateurs par la restauration des zones sensibles	Superficie en ha des zones sensibles confondues restaurée Nombre d'autorisations/permis environnementaux délivrés Nombre pêcheurs formés et sensibilisés sur l'utilisation des matériels de pêche réglementaires Nombre de pêcheurs et communautés sensibilisés sur l'ICAM Nombre de transferts de gestion réalisés/mis en place	Ministère en charge de l'environnement, des forêts et du développement durable; CTD, ONG, associations locales
2.5. Mettre en place/à jour/en œuvre des plans d'aménagement et de gestion forestière pour chaque type d'écosystème (forêt sèche, humide, littorale...)	Inventaires réalisés Nombre de plan de gestion mis en œuvre ■ Progrès accomplis en faveur de la gestion durable des forêts (10.2)	Ministère en charge de l'environnement, des forêts et du développement durable; CTD, ONG, PTF
2.6. Renforcer les dispositifs de contrôle pour lutter contre l'exploitation forestière illégale	État des lieux des dispositifs de contrôle forestier élaborés Nombre de sessions de formation effectuées Nombre de matériels mis à la disposition des agents de contrôle selon leur type	Ministères en charge de : environnement, forêts et développement durable, justice ; forces de l'ordre, CTD, OSC
2.7. Promouvoir les différentes options de RPF : reboisement, afforestation, agroforesterie, enrichissement, restauration passive...	Superficie reboisée/restaurée ◆ Stocks de carbone organique du sol (10.CY.2) ◆ Pourcentage de terres dégradées par rapport à la superficie totale (2.CT.1)	Ministère en charge de l'environnement, des forêts et du développement durable; CTD, VOI, ONG

2.8. Sécuriser les zones de reboisement : foncier, pare-feu, lutte contre le feu, gestion des pâturages (foncier, pare-feu, entretien, gestion de pâturages – divagation de bétail)	Superficie de zone de reboisement délimitée Nombre d'infrastructures de protection mises en place et entretenues Nombre de plans de gestion communautaire appliqués	Ministères en charge de : environnement, forêts et développement durable, aménagement du territoire et foncier, guichets fonciers, CTD, communautés locales
2.9. Promouvoir l'utilisation des espèces locales, autochtones et endémiques	Nombre d'inventaires espèces locales, autochtones et endémiques réalisés Nombre de pépinières communautaires installés	Ministères en charge de : environnement, forêts et développement durable, agriculture et élevage ; ONG, éleveurs
2.10. Développer des pratiques apicoles respectueuses de la biodiversité	Nombre de jeunes plants (essences mellifères plantées/ superficie en ha cultivée Nombre d'apiculteurs formés sur lutte biologique et sur l'utilisation raisonnée en pesticides	Ministères en charge de : environnement, forêts et développement durable, agriculture et élevage ; ONG, apiculteurs
2.11. Promouvoir la recherche appliquée sur le savoir-faire, sur la gestion durable de la biodiversité, sur les innovations	Nombre d'études ou recherches réalisées sur les pratiques respectueuses de la biodiversité Nombre de sessions de vulgarisation ou formations organisées Nombre de techniques ou innovations locales documentées et vulgarisées Nombre d'événements de capitalisation organisés (forums, foires, visites d'échange...)	Ministère en charge de l'environnement, des forêts et du développement durable; centres de recherche, universités, ONG, PTF, communautés locales
Axe stratégique 3 : Mettre en œuvre des mécanismes financiers et incitatifs		
3.1. Mettre en place les cadres juridiques et institutionnels	Nombre de textes réglementaires élaborés ou révisés pour encadrer les mécanismes financiers durables (PSE, crédits verts, taxes écologiques, etc.) Organe de coordination redynamisée/opérationnelle	Ministères en charge de : environnement, forêts et développement durable, agriculture et élevage, économie et finances, pêche et économie bleue, Parlement
3.2. Mettre en place des mécanismes de paiements pour services écosystémiques (PSE) dans les zones productives sensibles	Zones productives potentielles pour un mécanisme de PSE cartographiées Nombre mécanismes PSE opérationnels Nombre de bénéficiaires (ménages, communautés, organisations) recevant un PSE	Ministères en charge de : environnement, forêts et développement durable, agriculture et élevage, pêche et économie bleue, eau, assainissement et hygiène; communautés locales, ONG, secteur privé
3.3. Inciter et renforcer les subventions vertes et bleues, crédits agricoles durables et incitations fiscales	Nombre d'opérateurs économiques et producteurs sensibilisés Nombre de contrats signés Montant total des financements verts accordés Nombre de producteurs ayant accès à des crédits/subventions durables Nombre d'entreprises et producteurs bénéficiant d'incitations fiscales écologiques	Ministères en charge de : environnement, forêts et développement durable, agriculture et élevage, économie et finances, pêche et économie bleue
3.4. Solliciter les financements en faveur de la biodiversité	Nombre de projets soumis et/ou financés Nombre d'institutions nationales (publiques, ONG, secteur privé, etc.) bénéficiaires des renforcements de capacités	Ministères en charge de, environnement, forêts et développement durable, économie et finances ; secteur privé, ONG, PTF

Besoins financiers estimés pour la mise en œuvre de la Cible 10

Catégorie d'action	Budget estimé (USD)	Justification
Planification intégrée, réglementation et gouvernance intersectorielle	8 380 602	Assurer une planification cohérente, sécuriser le foncier productif et renforcer l'application des textes pour orienter durablement l'usage des terres et des ressources
Promotion des pratiques durables dans les secteurs productifs	8 853 612	Diffuser et adopter des pratiques productives durables, renforcer les capacités, améliorer les chaînes de valeur et préserver les écosystèmes dans tous les secteurs
Mécanismes financiers et incitatifs	1 336 237	Mettre en place des instruments financiers qui encouragent la durabilité, mobilisent les financements et incitent producteurs et entreprises à adopter des pratiques écologiques
TOTAL CIBLE 10	18 570 451	

Éléments stratégiques pour la mise en œuvre

- Gouvernance et pilotage stratégique

La planification intégrée, la réglementation et la gouvernance intersectorielle sont renforcées par la mise à jour des documents de planification territoriale, la sécurisation foncière des producteurs, et l'application cohérente des textes réglementaires et juridiques dans l'agriculture, l'élevage, la pêche, l'aquaculture et la foresterie.

- Données, suivi et évaluation

Des systèmes intégrés de collecte, gestion et suivi des données sur la biodiversité et les zones productives sont établis, incluant des plateformes numériques et des études pour combler les lacunes existantes. Ces dispositifs permettent un suivi régulier de la durabilité des secteurs productifs et des écosystèmes, facilitent la planification basée sur des preuves et assurent la traçabilité et la fiabilité des informations.

- Renforcement de capacités

La transition vers des systèmes productifs durables demande un renforcement intensif et effectif des compétences techniques, organisationnelles et numériques des producteurs, collectivités et institutions. Les producteurs et acteurs locaux sont formés et sensibilisés à des pratiques agricoles, pastorales, halieutiques et forestières durables. La diffusion d'innovations, de centres techniques et d'échanges entre régions sera essentielle pour atteindre les performances environnementales attendues.

- Mobilisation de financement durable

Des mécanismes financiers et incitatifs (PSE, crédits verts, subventions, incitations fiscales) sont mis en place pour soutenir les pratiques durables dans les secteurs productifs et la conservation de la biodiversité et la gestion des écosystèmes. La mobilisation de financements publics et privés, nationaux et internationaux, permet de soutenir les projets intégrés de production durable et de conservation de la biodiversité.

4.2.3 Cible 11

D'ici 2030, les parts des solutions fondées sur la nature et les biens et services écosystémiques aux populations sont restaurées, préservées et renforcées.

Justification

La restauration et la préservation des contributions de la nature sont vitales pour le bien-être des populations malagasy, notamment pour l'eau, les forêts et les zones humides, qui fournissent des services écologiques essentiels et sont actuellement dégradés. Les défis portent sur l'identification et la quantification des services écosystémiques, la mise en œuvre de stratégies de restauration adaptées, la gestion durable des bassins versants et la prise en compte des besoins des communautés locales, en particulier des femmes qui dépendent directement de ces ressources.

■ Indicateur phare ● Indicateur binaire ▲ Indicateur de composante ◆ Indicateur complémentaire

Actions	Indicateurs	Acteurs
Axe stratégique 1 : Intégrer la valeur des biens et services écosystémiques dans les politiques nationales		
1.1. Élaborer un cadre juridique pour la comptabilité des écosystèmes et de la biodiversité	Nombre de cadres juridiques élaborés Nombre de politiques sectorielles alignées	Ministères en charge de : environnement, forêts et développement durable, eau, assainissement et hygiène, aménagement du territoire et foncier, mines et ressources stratégiques, autres ministères sectoriels
1.2. Mettre à jour/élaborer les documents stratégiques sectoriels nationaux	Nombre de Plans/Programmes mis à jour Nombre d'outils de planification urbaine mis à jour et opérationnels Stratégie de gestion pollution et déchet révisée	
1.3. Établir un mécanisme de gouvernance et de partage équitable sur les bénéfices des actions de la restauration, du maintien et de la préservation de la nature à la population	Mécanismes de partage des bénéfices mis en place Système de gouvernance mis en place	Ministères en charge de : environnement, forêts et développement durable, eau, assainissement et hygiène, aménagement du territoire et foncier, autres ministères sectoriels
Axe stratégique 2 : Optimiser la restauration et la valorisation des contributions de la nature aux populations nationales		
2.1. Promouvoir la recherche sur la biodiversité et écosystème et leurs contributions à la population	Nombre de programmes de recherche sur la biodiversité soutenus	Ministères en charge de : environnement, forêts et développement durable, enseignement supérieur et recherche scientifique ; autres ministères sectoriels

	Nombre de programmes de recherche sur les contributions de la nature à la population soutenus Impact de l'augmentation de la couverture forestière à l'échelle d'un terroir sur la qualité de l'eau, du sol et de l'air modélisé	
2.2. Capitaliser les données sur la biodiversité et écosystème et leurs contributions à la population	Nombre d'études de capitalisation des services écosystémiques effectuées ■ Services rendus par les écosystèmes (B.1) ▲ Niveaux moyens annuels de particules fines (p. ex., PM2,5 et PM10) dans les villes (11.CT.1)	Ministères en charge de : environnement, forêts et développement durable, enseignement supérieur et recherche scientifique ; BNM, centres nationaux de recherche
2.3. Restaurer, améliorer et maintenir les services rendus par les écosystèmes aux populations	Nombre de systèmes de surveillance mis en place Taux de réduction de pollution de l'air, du sol et de l'eau Taux de réduction de l'exploitation illicite des ressources naturelles terrestres et marines ◆ Pourcentage de la population utilisant des services d'eau potable gérés en toute sécurité (11.CY.3) ◆ Taux de mortalité attribué à l'eau non salubre, à l'assainissement non salubre et au manque d'hygiène (exposition aux services d'eau, d'assainissement et d'hygiène pour tous) (11.CY.4) ◆ Nombre de décès, de personnes disparues et de personnes directement touchées, attribués aux catastrophes pour 100 000 habitants (11.CY.5)	Ministères en charge de : environnement, forêts et développement durable, eau, assainissement et hygiène, industrialisation et commerce, sécurité publique, enseignement supérieur et recherche scientifique ; BNGRC, BNM, gendarmerie, centres nationaux de recherche
Axe stratégique 3 : Mobiliser les acteurs et les ressources nécessaires dans le cadre de la contribution de la nature aux populations		
3.1. Promouvoir l'implication des acteurs	Nombre de conventions de partenariats établis Taux de participation des jeunes dans les instances de décision Nombre des activités de restauration, de maintien et de préservation de la nature mis en œuvre par les autorités traditionnelles Nombre d'observatoires/centres d'information mis en place	Ministères en charge de : environnement, forêts et développement durable, eau, assainissement et hygiène ; secteur privé, OSC, acteurs locaux
3.2. Renforcer les mécanismes de financement durable	% de budget pour la biodiversité alloué dans le budget général de l'État Taux des recettes fiscales et parafiscales générées Taux de ministères/collectivités ayant ligne budgétaire dédiée biodiversité Montant/budget mis en disponibilité par le PTF	Ministères en charge de : environnement, forêts et développement durable, finances ; autres secteurs, PTF
Axe stratégique 4 : Informer, éduquer et communiquer à la population par rapport aux contributions de la nature au bien-être humain		
4.1. Sensibiliser les communautés locales, en particulier les jeunes, à la biodiversité, aux services écosystémiques et aux SfN à travers des outils modernes et accessibles	Nombre de plateformes créées Nombre de kits produits et diffusés Nombre d'écoles ou centres communautaires bénéficiaires des outils diffusés	Ministère en charge de l'environnement, des forêts et du développement durable, PTF

	Nombre de personnes sensibilisées sur les SfN en milieu urbain Nombre de jeunes sensibilisés Nombre des femmes sensibilisées	
4.2. Créer un espace de démonstration et de dialogue autour des pratiques durables et de la conservation des écosystèmes	Nombre de sites pilotes mis en place Nombre d'événements réalisés Nombre de visites d'échange réalisées	Ministères en charge de : environnement, forêts et développement durable, éducation nationale, population association des femmes, enseignement supérieur et recherche scientifique, jeunesse et sports, aménagement du territoire et foncier, santé, pêche et économie bleue, agriculture et élevage, communication et culture ; BNGRC, OSC, CTD, PTF

Besoins financiers estimés pour la mise en œuvre de la Cible 11

Catégorie d'action	Budget estimé (USD)	Justification
Intégration de la valeur de la biodiversité dans les politiques nationales	1 869 345	Assurer que la valeur écologique et économique de la nature guide les décisions politiques et sectorielles
Restauration et valorisation des contributions de la nature aux populations nationales, solutions fondées sur la nature	2 717 535	Maintenir et restaurer les écosystèmes pour renforcer les services indispensables aux communautés
Mobiliser des acteurs et des ressources	3 232 424	Renforcer les partenariats et les financements nécessaires pour appuyer les actions de conservation et restauration
Information, éducation et communication	6 375 585	Sensibiliser largement la population pour modifier les comportements et soutenir la conservation
TOTAL CIBLE 11	14 194 889	

Éléments stratégiques pour la mise en œuvre

- Gouvernance et pilotage stratégique

La cible 11 repose sur l'intégration complète de la biodiversité et de ses contributions dans les cadres juridiques, politiques et sectoriels. Il s'agit d'élaborer un cadre juridique pour la comptabilité environnementale des écosystèmes et de la biodiversité, garantissant que les décideurs disposent de données fiables pour orienter les investissements et les politiques sectorielles vers la durabilité.

- Données, suivi et évaluation

Des programmes de recherche scientifique sur les écosystèmes et leurs contributions au bien-être des populations humaines sont priorisés afin de démontrer le lien direct entre la santé des écosystèmes et la qualité de vie de la population. Les données existantes sur les services écosystémiques, les initiatives SfN, ainsi que les savoirs traditionnels et locaux, sont

capitalisées et des référentiels standardisés sont élaborés pour assurer la rigueur et la comparabilité des évaluations environnementales.

- Renforcement de capacités

La préservation des services écosystémiques et les solutions fondées sur la nature nécessitent des compétences scientifiques et institutionnelles pour les inventorier, les cartographier et les intégrer dans les politiques publiques. Les acteurs doivent pouvoir conduire des évaluations économiques, définir des indicateurs et suivre l'évolution des bénéfices pour le peuple malagasy.

- Mobilisation de financement durable

Le financement durable de la cible 11 repose sur une combinaison de ressources publiques, parafiscales et internationales. L'État alloue un budget dédié, les systèmes fiscaux et parafiscaux sont optimisés, et les comptes particuliers de trésor sont réactivés pour garantir l'usage exclusif des fonds pour la conservation. Des mécanismes innovants, tels que les Paiements pour Services Écosystémiques, les fonds verts ou les Fonds Forestiers Nationaux, sont promus pour diversifier les sources de financement, tandis que l'appui des partenaires internationaux est renforcé pour combler les écarts financiers et fournir expertise et technologies nécessaires à une gestion durable des écosystèmes.

4.2.4 Cible 12

D'ici 2030, les espaces verts et bleus urbains sont améliorés pour le bien-être humain et la biodiversité.

Justification

L'amélioration des espaces verts et bleus urbains est importante pour la biodiversité et le bien-être humain, en réduisant les effets des inondations, des sécheresses et de la pollution dans les villes comme Antananarivo, où ces espaces sont rares et fragmentés.

Les défis consistent à intégrer la nature dans la planification urbaine, à promouvoir des infrastructures vertes et des solutions fondées sur la nature, à gérer ces espaces de manière écologique et connectée, et à concilier développement urbain et préservation des écosystèmes.

■ Indicateur phare ● Indicateur binaire ▲ Indicateur de composante ◆ Indicateur complémentaire

Actions	Indicateurs	Acteurs
Axe stratégique 1 : Renforcement du cadre politique et juridique favorable à une gestion intégrée de la biodiversité urbaine		

1.1. Intégrer le volet biodiversité dans les cadres politiques et juridiques de l'urbanisme	Nombre d'outils de planification urbaine intégrant la biodiversité et approuvés Ratio minimal d'espaces verts et bleus intégré dans les documents d'urbanisme Taux de CTD utilisant les outils et guides de planification	Ministères en charge de : environnement, forêts et développement durable, aménagement du territoire et foncier, pêche et économie bleue, justice ; CTD, PTF
1.2. Veiller au respect strict des nouvelles dispositions	Taux de personnels techniques, judiciaires et de contrôle formés Nombre d'agents assermentés et d'OPJ spécialisés opérationnels Taux de contrôle effectif des règles d'urbanisme liées à la biodiversité	Ministères en charge de : environnement, forêts et développement durable, aménagement du territoire et foncier, pêche et économie bleue, justice ; CTD, PTF
1.3. Opérationnaliser la prise en compte obligatoire de la biodiversité et des standards écologiques dans les outils de planification (PuDi, PuDé, POS, SOS) et les permis de construire, en responsabilisant les collectivités territoriales décentralisées quant à leur intégration systématique, leur application rigoureuse et leur suivi sur le terrain	Taux de permis et projets urbains conformes aux obligations écologiques Surface totale végétalisée intégrée dans les projets urbains Existence et opérationnalité d'un mécanisme institutionnel de surveillance environnementale	Ministères en charge de : environnement, forêts et développement durable, aménagement du territoire et foncier, universités, centres de recherche
1.4. Appliquer de manière stricte la Loi Règlement National de l'Urbanisme (RNU) par exemple : imposer le traitement des eaux usées à chaque collectivité et projet de développement	Taux de collectivités et projets conformes au traitement des eaux usées Nombre annuel d'inspections et de sanctions appliquées	Ministères en charge de : aménagement du territoire, enseignement supérieur et recherche scientifique ; organismes de recherche, OPJE
1.5. Appliquer les clauses de performance environnementale issues des règlements d'urbanisme dans les contrats d'aménagement et les partenariats publics-privés	Pourcentage de contrats d'aménagement et PPP intégrant les clauses environnementales Existence et fonctionnement d'un système de suivi/sanction	Ministères en charge de : aménagement du territoire, environnement, forêts et développement durable; ONE, CTD
Axe stratégique 2 : Régénérer les territoires urbains en écosystèmes fonctionnels		
2.1. Inciter et appuyer les CTD à développer des plans d'urbanisme intégrant des espaces verts et bleus	Nombre de villes dotées de PuDi / PuDé intégrant la trame verte et bleue Superficie totale d'espaces verts et bleus garantis par la planification ● Plan d'urbanisme tenant compte de la biodiversité et mentionnant les espaces verts et bleus (12.b)	Ministères en charge de : aménagement du territoire, environnement, forêts et développement durable, intérieur, pêche et économie bleue, CTD, universités, centres de recherche, secteur privé
2.3. Promouvoir massivement des Solutions fondées sur la Nature (SfN) pour le traitement des eaux, la gestion des inondations, la lutte contre l'érosion et la chaleur urbaine, la gestion des catastrophes naturelles, et la purification de l'air	Nombre de sites SfN mis en œuvre Volume d'eaux traitées par SfN Taux de réduction des polluants Indice de retour d'espèces végétales/animales dans les zones restaurées ▲ Indice de Singapour sur l'indice de biodiversité des villes (12.CT.1)	Ministère en charge de l'enseignement supérieur et de la recherche scientifique, organismes de recherche

2.4. Convertir les terrains non aedificandi, vagues et les zones non construites en micro-parcs urbains et en jardins communautaires	Surface totale végétalisée créée Nombre d'arbres/plantes indigènes plantés	Ministères en charge de : aménagement du territoire, environnement, forêts et développement durable ; CTD, associations, secteur privé
Axe stratégique 3 : Financer la biodiversité urbaine comme une opportunité économique		
3.1. Créer un « Fonds Vert Urbain » pour financer les infrastructures vertes et bleues	Existence du cadre juridique du Fonds Montant annuel mobilisé (État, PTF, privé)	Ministères en charge de : aménagement du territoire, environnement, forêts et développement durable, finances, travaux publics, justice ; CTD, PTF
3.2. Mettre en place des mécanismes d'incitation financière (crédits verts, réductions d'impôts) et des PSE (Paiements pour Services Écosystémiques)	Nombre de mécanismes d'incitation fonctionnels (crédits verts, PSE, réductions fiscales) Nombre d'emplois créés dans la filière biodiversité urbaine	Ministères en charge de : aménagement du territoire, environnement, forêts et développement durable, finances, travaux publics, justice ; CTD
3.3. Promouvoir et financer la réhabilitation ou la création d'espaces publics verts et bleus	Superficie totale d'espaces verts/bleus financés ou réhabilités ■ Part moyenne de la zone bâtie des villes qui est un espace vert ou bleu à usage public pour tous (12.1)	Ministères en charge de : aménagement du territoire, environnement, forêts et développement durable, finances, travaux publics ; CTD
3.4. Mobiliser des financements privés pour les espaces verts et bleus	Montant des investissements privés mobilisés (y compris RSE) Nombre de PPP signés pour création/entretien d'espaces verts Taux de projets urbains labellisés selon un référentiel national	Ministères sectoriels, PTF, secteur privé
Axe stratégique 4 : Information, Éducation et Communication (IEC) sur les solutions fondées sur la nature en milieu urbain		
4.1. Renforcer les capacités des autorités locales et des techniciens à tous les niveaux	Nombre de participants formés Taux d'équipement des structures locales en matériels adéquats	Ministères en charge de : aménagement du territoire, environnement, forêts et développement durable, éducation nationale, pêche et économie bleue, population ; CTD
4.2. Sensibiliser et impliquer les autorités locales, les techniciens à tous les niveaux et les citoyens	Nombre de campagnes nationales menées Nombre de programmes d'instruction civique intégrant la biodiversité urbaine Nombre de personnes sensibilisées sur les SfN en milieu urbain	Ministères en charge de : aménagement du territoire, environnement, forêts et développement durable, éducation nationale, enseignement supérieur et recherche scientifique ; OSC, CTD, médias, secteur privé
4.3. Renforcer la responsabilisation citoyenne sur la gestion des espaces verts urbains	Nombre de comités citoyens opérationnels Taux de participation des CTD, associations et acteurs privés	Ministères en charge de : aménagement du territoire, environnement, forêts et développement durable ; OSC, CTD, PPP
4.4. Collaborer avec des leaders d'opinion, des artistes et des médias pour une communication percutante sur la biodiversité urbaine.	Nombre de supports de communication diffusés. Nombre d'établissements scolaires intégrant un module de biodiversité urbaine Taux de satisfaction et d'engagement des jeunes	Ministères en charge de : aménagement du territoire, environnement, forêts et développement durable, population

Besoins financiers estimés pour la mise en œuvre de la Cible 12

Catégorie d'action	Budget estimé (USD)	Justification
Cadre politique et juridique favorable à une gestion intégrée de la biodiversité urbaine	1 199 262	Mettre à jour les textes et outils d'urbanisme pour intégrer systématiquement la biodiversité et renforcer leur application
Régénération des territoires urbains en écosystèmes fonctionnels	1 151 752	Restaurer les espaces urbains dégradés et intégrer des infrastructures vertes et bleues essentielles à la résilience urbaine, développer des SfN par rapport aux défis sociétaux urbains
Financement de la biodiversité urbaine	1 344 857	Mettre en place des mécanismes et instruments financiers dédiés au développement d'infrastructures vertes et bleues
Information, Education et Communication (IEC)	5 936 079	Sensibiliser, former et mobiliser les acteurs et citoyens pour une gestion durable et participative de la biodiversité urbaine
TOTAL CIBLE 12	9 631 950	

Éléments stratégiques pour la mise en œuvre

- Gouvernance et pilotage stratégique

La mise en place d'un cadre politique et juridique intégré constitue le socle de la gouvernance de la biodiversité urbaine. L'intégration des normes environnementales et des standards écologiques dans les textes législatifs, les plans d'urbanisme et les permis de construire permet d'assurer la cohérence entre les niveaux nationaux, régionaux et locaux. La responsabilisation des collectivités territoriales décentralisées et l'application stricte de la réglementation garantissent un pilotage effectif et efficace et une surveillance continue des projets urbains.

- Données, suivi et évaluation

Un système national de suivi environnemental et d'évaluation stratégique est instauré pour mesurer la conformité des plans d'urbanisme et des projets aux exigences environnementales, incluant la surface végétalisée, la gestion des eaux usées et l'intégration des trames vertes et bleues. La production de tableaux de bord environnementaux à différents niveaux territoriaux, la réalisation d'études écosystémiques et la capitalisation des données sur les infrastructures vertes et bleues permettent d'informer les décisions et d'ajuster les interventions pour maximiser les bénéfices écologiques et sociaux.

- Renforcement de capacités

La planification stratégique et la gestion durable des espaces verts/bleus nécessitent des compétences techniques en urbanisme écologique, en maintenance et en suivi. Le

renforcement des compétences des autorités locales, des techniciens et des citoyens constitue un levier central pour l'intégration durable de la biodiversité en milieu urbain. Des programmes de formation, de sensibilisation et de mobilisation citoyenne sont mis en œuvre pour diffuser les connaissances sur la gestion des espaces verts et bleus et le développement des SfN en milieu urbain, responsabiliser les acteurs locaux et encourager l'appropriation collective des projets. L'éducation et la communication ciblée visent à instaurer une culture responsable urbaine de la biodiversité et à promouvoir des pratiques respectueuses de l'environnement naturel à tous les niveaux.

- Mobilisation de financement durable

La biodiversité urbaine est valorisée comme un levier économique à travers la mise en place d'un « Fonds Vert Urbain », de mécanismes d'incitation financière et de partenariats publics-privés. Les investissements publics et privés sont orientés vers la création, la réhabilitation et la gestion des espaces verts et bleus, tandis que des systèmes de labellisation verte et des paiements pour services écosystémiques favorisent l'adhésion des promoteurs et opérateurs économiques. Ce financement durable garantit la pérennité des infrastructures écologiques et soutient l'innovation dans les solutions fondées sur la nature.

4.2.5 Cible 13

D'ici 2030, compléter, vulgariser et mettre en œuvre les mesures juridiques, politiques, administratives et de renforcement des capacités efficaces à tous les niveaux et pour toutes les parties prenantes nationales pour assurer un accès facilité, réglementé et transparent aux ressources génétiques, suivant des normes techniques pour une valorisation rationnelle et durable, dans le cadre des actions de recherche et développement, tout en garantissant un partage juste et équitable des avantages découlant de l'utilisation des ressources génétiques, des connaissances traditionnelles associées et des informations de séquençage numérique, et d'en faire bénéficier les communautés locales et la gestion durable de la biodiversité.

Justification

Le partage équitable des avantages issus des ressources génétiques et des connaissances traditionnelles est crucial pour Madagascar, en conformité avec le Protocole de Nagoya, afin d'assurer que la recherche et l'exploitation commerciale profitent au pays et aux communautés locales.

Les défis incluent la mise en œuvre effective du cadre réglementaire et institutionnel, la sensibilisation et le renforcement des capacités des acteurs concernés, et l'harmonisation des activités commerciales et scientifiques avec les objectifs de l'APA pour garantir justice et équité dans le partage des bénéfices.

Actions	Indicateurs	Acteurs
Axe stratégique 1 : Assurer une gouvernance et une gestion efficace des ressources génétiques et des connaissances traditionnelles associées pour soutenir la mise en œuvre de l'APA Vulgariser le cadre national sur l'APA Assurer une gestion durable des ressources génétiques et des connaissances traditionnelles associées, dans le processus du mécanisme APA		
1.1.Information large (notamment dans les zones d'exploitation intense des ressources génétiques) sur le cadre national de l'APA, en particulier les procédures légales	● Mesures juridiques, politiques, administratives et de renforcement des capacités sur l'APA (13.b) Nombre de demandes de permis APA reçues Nombre de contrats CCCA conclus avec les utilisateurs Nombre de permis APA délivrés Nombre de guide/manuel sur l'APA	ANC, DREDDs\CIREFs, Commission ad hoc interministérielle
1.2.Création de fonds spéciaux dédiés aux avantages monétaires perçus avec le mécanisme APA	Montant annuel des avantages monétaires perçus au niveau local (escompté, reçu) ■ Montant annuel des avantages monétaires au niveau central (escompté, reçu) (C.1) Nombre de zones / communes / régions ayant bénéficié des actions de restauration de la biodiversité	Direction en charge des Aires Protégées et des ressources naturelles, ministère en charge des finances, CTD
1.3.Elaboration des normes d'exploitation durable des ressources génétiques et surveillance et contrôle sur leurs applications	Nombre de ressources génétiques, objets de normes sur la technique d'exploitation durable Nombre de cueilleurs formés Nombre annuel de mission de contrôle d'exploitation des ressources génétiques	Direction en charge des Aires Protégées et des ressources naturelles, DREDDs, CIREFs, CEFs, TEFs, Chefs Fokontany
1.4.Préservation, valorisation et conservation des ressources génétiques et des connaissances traditionnelles associées, par l'initiative des communautés locales, notamment les VOI, accompagnées par des structures d'appui	Nombre de rapports établis par les structures d'appui Nombre de zones, communes et régions concernées par les actions de préservation, de valorisation et de conservation des ressources génétiques	DREDDs, PTF
1.5.Transformation locale des ressources génétiques, appuyée par la Recherche pour réduire l'exportation des produits bruts	Nombre de fiches techniques diffusées pour la transformation des ressources génétiques	Ministères en charge de : environnement, forêts et développement durable, commerce et industrialisation, enseignement supérieur et recherche scientifique
1.6.Recensement continu et capitalisation des connaissances traditionnelles associées aux ressources génétiques, avec le consentement de leurs détenteurs	Nombre de connaissances traditionnelles associées recensées et capitalisées Nombre de détenteurs de connaissances traditionnelles ayant fourni leur consentement	Ministères en charge de : environnement, forêts et développement durable, communication et culture ; ANTM
Axe stratégique 2 : Développer les capacités nationales pour la mise en œuvre de l'APA Renforcer la capacité des communautés locales, des détenteurs de connaissances traditionnelles, des membres du secteur privé, et des chercheurs sur la mise en œuvre de l'APA Renforcer la capacité des autres départements ministériels sur le mécanisme APA, notamment le Ministère en charge de l'agriculture et de l'élevage et le Ministère en charge de la pêche et de l'économie bleue		
2.1.Sensibilisation et formation des communautés locales, notamment celles dans les zones d'exploitation importante et continue de ressources génétiques	Nombre de communautés locales sensibilisées et formées sur l'APA Nombre de Fokontany, de Communes et de Régions	DREDDs, autres structures d'appui aux communautés locales

	touchées Montant annuel des avantages monétaires pour les Communautés locales (escompté, reçu) ■ Montant annuel des avantages non monétaires pour les communautés locales (escompté, reçu) (C.2)	
2.2.Accompagnement des communautés locales dans l'élaboration de protocoles et de registres communautaires	Nombre de protocoles communautaires élaborés Nombre de registres communautaires élaborés	DREDDs, autres structures d'appui aux communautés locales
2.3.Renforcement des capacités des communautés locales dans les négociations des avantages avec les utilisateurs de ressources génétiques	Nombre annuel de CPCC établis	ANC, DREDDs
2.4.Renforcement des capacités des détenteurs de connaissances traditionnelles dans les négociations des avantages avec les utilisateurs	Nombre annuel de détenteurs de connaissances traditionnelles ayant perçu des avantages Montant annuel des avantages monétaires reçus par les détenteurs de connaissances traditionnelles ■ Valeur annuelle des avantages non monétaires reçus par les détenteurs de connaissances traditionnelles (C.2)	Ministères en charge de : environnement, forêts et développement durable, communication et culture ; ANTM, autorités traditionnelles, structures d'appui
2.5.Information et sensibilisation des membres du secteur privé national sur l'application du mécanisme APA visant au partage des avantages par les utilisateurs de ressources génétiques	Nombre de membres du secteur privé sensibilisés et formés sur l'APA Nombre de membres du secteur privé national approvisionnant des utilisateurs de ressources génétiques, en conformité avec le mécanisme APA	Ministère en charge de l'environnement, des forêts et du développement durable; ANC
2.6.Information et sensibilisation des chercheurs nationaux sur l'application du mécanisme APA visant au partage des avantages par leurs partenaires de recherche à l'extérieur	Nombre de permis APA pour l'utilisation de ressources génétiques, à vocation de recherche non commerciale Nombre de co-publications par les chercheurs nationaux et leurs partenaires extérieurs relative, à l'issue des recherches basées sur les ressources génétiques de Madagascar Nombre d'étudiants diplômés à l'issue des travaux de recherche basée sur les ressources génétiques et les connaissances traditionnelles, le cas échéant	Ministères en charge de : environnement, forêts et développement durable, enseignement supérieur et recherche scientifique
2.7.Réunion périodique de coordination organisée par le Ministère en charge de l'environnement, des forêts et du développement durable avec les autres secteurs concernés par l'APA Consultation de la Commission ad hoc interministérielle par l'ANC, dans le traitement des dossiers APA	Nombre de permis APA portant sur des ressources génétiques autres que forestières Nombre de personnel des différents départements ministériels sensibilisés et formés sur l'APA	Ministère en charge de l'environnement, des forêts et du développement durable, autres ministères

Axe stratégique 3 : Appliquer un système national de suivi et de surveillance et de gestion des connaissances sur la mise en œuvre de l'APA Assurer un partage adéquat des informations sur les permis APA délivrés à Madagascar Mettre en œuvre un mécanisme national de suivi et de gestion des connaissances sur l'APA Promouvoir et appuyer la création et le fonctionnement des Comités locaux de suivi de la mise en œuvre de l'APA Instituer un Comité national APA		
3.1.Documentation adéquate des dossiers APA Utilisation de système d'information disponible au sein du Ministère en charge de l'environnement, des forêts et du développement durable pour partager les informations sur la mise en œuvre de l'APA	Nombre annuel de demande de permis APA Nombre annuel de permis APA délivrés Nombre de données enregistrées dans le système d'information du Ministère en charge de l'environnement, des forêts et du développement durable Nombre annuel de rapports fournis par les Utilisateurs	ANC, PFN, Secrétariat ANC, DCSI / Ministère en charge de l'environnement, des forêts et du développement durable
3.2.Capitalisation et diffusion des bonnes pratiques et des leçons tirées de la mise en œuvre de l'APA pour le suivi et l'apprentissage collectifs sur le mécanisme	Nombre annuel de documents sur les bonnes pratiques et les leçons tirées de la mise en œuvre de l'APA Nombre annuel de cibles de distribution des documents	DAPRNE
3.3.Réunions communautaires pour la création des Comités locaux Appui aux communautés locales pour définir le mandat et la mission des comités Accompagnements initiaux des comités locaux	Nombre de réunions communautaires organisées Nombre de comités locaux sur l'APA établis et fonctionnels Nombre de documents élaborés par les Comités locaux	DREDDs et démembrements, structures locales d'appui aux communautés, CTDs
3.4.Atelier de concertation inclusive et participative pour la désignation des membres du Comité national Rédaction commune du mandat et de la mission du Comité Définition des modalités d'opérationnalisation du Comité	Document sur la nomination et le fonctionnement des membres du Comité national sur l'APA Nombre annuel de réunions et de rapports établis par le Comité national APA	DAPRNE

Besoins financiers estimés pour la mise en œuvre de la Cible 13

Catégorie d'action	Budget estimé (USD)	Justification
Gouvernance et gestion efficace des ressources génétiques et des connaissances traditionnelles associées	893 804	Renforcer le cadre APA, améliorer son application et garantir que l'exploitation des ressources génétiques et des savoirs traditionnels soit durable et conforme aux procédures légales
Développement des capacités nationales pour la mise en œuvre de l'APA	739 362	Former et outiller les communautés, détenteurs de savoirs, chercheurs, secteur privé et institutions pour assurer un partage juste des avantages et une application cohérente du mécanisme APA
Suivi, surveillance et gestion des connaissances sur la mise en œuvre de l'APA	348 482	Mettre en place un système national de suivi, documenter les pratiques, assurer la transparence et renforcer la gouvernance via les comités locaux et nationaux
TOTAL CIBLE 13	1 981 648	

Éléments stratégiques pour la mise en œuvre

- Gouvernance et pilotage stratégique

La gouvernance de l'APA repose sur un cadre politique, réglementaire et institutionnel consolidé, permettant l'intégration et la territorialisation du mécanisme à tous les niveaux. Tous les acteurs, publics, privés et communautaires, sont mobilisés à travers des partenariats inclusifs pour assurer la gestion rationnelle, durable et efficace des ressources génétiques et des connaissances traditionnelles associées. Les autorités nationales et locales, les structures techniques et les communautés locales sont engagées dans l'application des normes d'exploitation durable, la délivrance des permis et la supervision des activités, garantissant la cohérence, la transparence et la valorisation des avantages issus des ressources génétiques.

- Données, suivi et évaluation

Un système national de suivi technique et de capitalisation des informations est mis en place pour documenter les demandes et permis APA, le partage des avantages, ainsi que les connaissances traditionnelles associées. La centralisation de données dans un système d'information accessible aux acteurs concernés permet le suivi rigoureux des ressources génétiques et favorise l'apprentissage collectif. La diffusion des bonnes pratiques et des leçons tirées de la mise en œuvre de l'APA contribue à améliorer la qualité de la gestion des ressources génétiques et à renforcer la responsabilisation des acteurs à tous les niveaux.

- Renforcement de capacités

Le mécanisme APA requiert des capacités solides pour négocier, suivre et gérer les accords de partage des avantages. Les communautés, chercheurs et opérateurs privés doivent maîtriser les principes, les procédures et les mécanismes de gouvernance des ressources génétiques. Des programmes de sensibilisation et de formation permettent aux communautés et aux détenteurs de connaissances traditionnelles de négocier efficacement les avantages issus de l'utilisation des ressources génétiques. Les autorités locales et sectorielles sont formées à l'application des procédures légales et à la gestion rationnelle et durable des ressources génétiques, tandis que le secteur privé et les chercheurs nationaux sont informés pour assurer la conformité stratégique et la valorisation responsable des ressources génétiques.

- Mobilisation de financement durable

Des mécanismes de financement dédiés sont établis pour assurer la redistribution équitable des avantages monétaires et non monétaires issus de l'utilisation des ressources génétiques. La création de fonds spéciaux au niveau local et national garantit la pérennité des initiatives de conservation et de valorisation, soutient les actions communautaires et favorise l'innovation locale. Ces dispositifs financiers encouragent la participation active des acteurs et permettent

d'assurer un retour tangible sur les ressources génétiques tout en consolidant la durabilité du mécanisme APA.

4.2.6 Besoins financiers consolidés du Programme 2 (2026-2030)

L'estimation des besoins financiers du Programme 2, établie à partir de la consolidation des coûts des actions prioritaires des cibles 9 à 13 pour la période 2026–2030, s'élève à **47,2 millions USD**. Elle reflète les besoins nécessaires pour promouvoir des usages durables de la biodiversité, renforcer les secteurs productifs résilients et assurer un partage juste et équitable des bénéfices issus des ressources génétiques.

Tableau 2 : Besoins financiers consolidés du Programme 2

Cibles	Intitulé synthétique	Besoins estimés (USD)	% du programme
Cible 9	Gestion durable des espèces sauvages	2 852 880	6,04
Cible 10	Secteurs productifs durables et résilients	18 570 451	39,32
Cible 11	Services écosystémiques et SfN	14 194 889	30,05
Cible 12	Espaces verts et bleus urbains	9 631 950	20,39
Cible 13	APA	1 981 648	4,20
Total Programme 2		47 231 818	100

4.3 Programme 3 : Mettre à la disposition des programmes des outils adéquats et des solutions cohérentes et intégrer la biodiversité dans les différents niveaux des plans d'action des cibles

Les cibles stratégiques 14 à 23 constituent des approches complémentaires et favorisant des capitaux pour la planification stratégique de la biodiversité car elles permettent d'assurer une gestion durable et appropriée des ressources naturelles, de mettre en coordination les acteurs et parties prenantes et de concilier les axes stratégiques, les objectifs de conservation avec les activités humaines et entreprises. Ces cibles définies permettent d'intégrer les enjeux de biodiversité dans les politiques sectorielles et l'approche de développement durable, et à mobiliser les moyens humains, financiers et techniques nécessaires pour atteindre les ambitions fixées.

4.3.1 Cible 14

D'ici 2030, la biodiversité et ses multiples valeurs sont intégrées dans la prise de décision à tous les niveaux.

Justification

L'intégration de la biodiversité dans toutes les décisions sectorielles est cruciale à Madagascar, où la richesse du capital naturel influence directement l'agriculture, l'énergie, la santé et le développement économique. Les initiatives existantes, comme les pratiques de l'agroécologie, la comptabilité du capital naturel et les évaluations environnementales des investissements, montrent l'importance de considérer la valeur écologique dans la planification nationale.

Le principal défi reste l'incorporation systématique de ces valeurs dans l'économie, la planification politique et le système comptable, afin que la biodiversité guide efficacement les décisions et les budgets nationaux.

■ Indicateur phare ● Indicateur binaire ▲ Indicateur de composante ◆ Indicateur complémentaire

Actions	Indicateurs	Acteurs
Axe stratégique 1 : Intégration de la biodiversité et ses multiples valeurs dans tous les instruments, processus et décisions à tous les niveaux		
1.1. Réaliser une évaluation des instruments et processus de planification	Nombre d'outils recensés Nombre de rapports d'analyse produits et validés incluant des recommandations	Ministère en charge de l'environnement, des forêts et du développement durable, ministères concernés : DAJC
1.2. Développer et adopter des outils législatifs et réglementaires pour l'intégration de la biodiversité	Guide d'intégration de la biodiversité élaboré et validé Nombre d'acteurs, décideurs formés	Ministères en charge de : environnement, des forêts et développement durable, aménagement du territoire et foncier, intérieur ; STD, IOGA, PTF, C3EDM, CTD, représentant de l'État (RE)
1.3. Promouvoir l'intégration de la biodiversité et ses multiples valeurs dans les principaux instruments et processus de planification	Nombre de décideurs formés et accompagnés ● Nombre de textes réglementaires législatifs révisés/rédigés et soumis (14.b) Nombre d'actions de plaidoyer/lobbying effectuées	Ministères en charge de : environnement, des forêts et développement durable, aménagement du territoire et foncier, intérieur ; Commission Environnement au sein de l'Assemblée Nationale, ministères sectoriels concernés, STD, IOGA, C3EDM, CTD, OSC, PTF
1.4. Renforcer les mécanismes de coordination intersectorielle pour la prise de décision à tous les niveaux	Plateformes multipartites redynamisées	Ministère en charge de l'environnement, des forêts et du développement durable; ministères sectoriels
Axe stratégique 2 : Intégration de la biodiversité et ses multiples valeurs dans les différents modèles économiques sectoriels considérant les aspects socioculturels		
2.1. Mettre en place des incitations financières et réglementaires	Norme de certification et de labellisation mise en place Nombre d'entreprises adhérant dans le système Nombre d'entreprises sensibilisées	Ministère en charge de l'environnement, des forêts et du développement durable ; BNM

	Nombre de partenariats/accords signés	
2.2. Élaborer des outils et des standards d'intégration de la biodiversité	Nombre d'outils développés Nombre d'acteurs formés	Ministère en charge de l'environnement, des forêts et du développement durable; secteurs, ONG, secteur privé, PTF
2.3. Mener une analyse ciblée des secteurs prioritaires	Nombre d'études d'impact réalisées Nombre de plan d'intégration de la biodiversité dans les politiques sectorielles élaborées	Ministère en charge de l'environnement, des forêts et du développement durable; secteurs, ONG, secteur privé, PTF
2.4. Renforcer et mettre en place des moyens pour l'intégration de la biodiversité dans les prises de décisions	Nombre de séances de vulgarisation effectuées	Ministère en charge de l'environnement, des forêts et du développement durable; secteurs, ONG, secteur privé, PTF
Axe stratégique 3 : Mobilisation des opportunités/mécanismes de financement relatifs à l'intégration de la biodiversité et ses multiples valeurs dans les prises de décision		
3.1. Réaliser des évaluations des valeurs de la biodiversité et de ses services écosystémiques	Disponibilité d'une évaluation nationale des valeurs de la biodiversité et des services écosystémiques Nombre de secteurs disposant d'une évaluation spécifique intégrée dans leurs outils de décision	Ministères en charge de : environnement, forêts et développement durable, finances, secteurs ; universités, centres de recherche, INSTAT, PTF, OSC
3.2. Informer, éduquer et communiquer sur les valeurs du capital naturel	Nombre de séances d'information/IEC réalisées Nombre de documents politiques intégrant les valeurs de la biodiversité	Ministères en charge de : environnement, forêts et développement durable, éducation nationale, enseignement supérieur et recherche scientifique ; CTD, OSC, secteur privé, PTF, médias
3.3. Établir une base de référence sur les mécanismes financiers disponibles et leur efficacité pour la biodiversité	Nombre de mécanismes de financement inventoriés et analysés Identification des opportunités et lacunes en matière de financement de la biodiversité	Ministères en charge de : environnement, forêts et développement durable, finances ; ONE, PTF, OSC, secteur privé, universités
3.4. Développer les capacités institutionnelles et techniques pour mobiliser et gérer efficacement les financements de la biodiversité	Nombre d'acteurs formés aux mécanismes financiers et instruments économiques	Ministères en charge de : environnement, forêts et développement durable, finances ; universités, PTF, OSC
3.5. Assurer la prise en compte effective de la biodiversité dans les politiques budgétaires et financières de l'Etat	Nombre d'actions de plaidoyer menées auprès des décideurs sectoriels et du MEF Montant additionnel budgétaire alloué à la biodiversité Nombre de ministères/collectivités ayant ligne budgétaire dédiée biodiversité ▲ Mise en œuvre du SCEE (14.CT.1)	Ministères en charge de : environnement, forêts et développement durable, finances, secteurs ; CTD, OSC, PTF, Parlement

Besoins financiers estimés pour la mise en œuvre de la Cible 14

Catégorie d'action	Budget estimé (USD)	Justification
Intégration de la biodiversité et ses multiples valeurs dans tous les instruments, processus et décisions à tous les niveaux	1 303 653	Intégrer les valeurs de la biodiversité dans la planification, renforcer les cadres juridiques, former les décideurs et améliorer la coordination intersectorielle
Intégration de la biodiversité dans les différents modèles économiques	1 768 324	Développer outils, standards et incitations pour que les entreprises et secteurs productifs intègrent la biodiversité dans leurs décisions et leurs pratiques
Financement	4 863 718	Mobiliser, analyser et renforcer les mécanismes financiers pour soutenir la prise en compte du capital naturel dans les politiques, investissements et décisions économiques
TOTAL CIBLE 14	7 935 695	

Éléments stratégiques pour la mise en œuvre

- Gouvernance et pilotage stratégique

L'intégration de la biodiversité et de ses multiples valeurs dans tous les instruments, processus et décisions à tous les niveaux repose sur un cadre institutionnel et juridique solide. Les autorités nationales, les ministères sectoriels, les collectivités territoriales et les OSC collaborent via des mécanismes de coordination stratégique intersectorielle et des structures multipartites pour garantir la cohérence et l'efficacité des décisions. Le renforcement des plateformes et cellules environnementales, ainsi que la création/redynamisation des structures locales de concertation (SLC) et collèges dédiés à la biodiversité, favorisent la participation inclusive et le dialogue effectif entre tous les acteurs.

- Données, suivi et évaluation

Un système de suivi technique et de capitalisation des acquis est mis en place pour documenter l'intégration de la biodiversité dans les instruments de planification stratégique, les politiques sectorielles et les modèles économiques. Les évaluations, analyses coûts-bénéfices et études sectorielles permettent de mesurer l'impact (positif/négatif) de chaque secteur sur la biodiversité et d'identifier les opportunités et lacunes. La diffusion d'informations relatives aux bonnes pratiques et au suivi-évaluation des mécanismes financiers renforce la transparence et l'apprentissage collectif.

- Renforcement de capacités

Des programmes de formation et de sensibilisation ciblent les décideurs, les communautés locales, les entreprises, les chercheurs et les OSC. Ils visent à améliorer et à développer les

capacités techniques et opérationnelles des acteurs pour intégrer la biodiversité dans les instruments de planification stratégique, les politiques sectorielles, les modèles économiques (analyses coûts-bénéfices) et les processus décisionnels. Les outils, guides et standards élaborés facilitent l'adoption de pratiques durables et la prise de décisions éclairées, respectant les valeurs économiques, écologiques et socioculturelles de la biodiversité.

- Mobilisation de financement durable

Des ressources appropriées doivent soutenir les mécanismes d'incitation verte et le développement d'outils de comptabilité du capital naturel. Le plaidoyer ciblé et l'intégration de la biodiversité dans les politiques budgétaires nationales garantissent l'allocation de ressources publiques et privées nécessaires pour soutenir la conservation et la valorisation de la biodiversité à long terme.

4.3.2 Cible 15

D'ici 2030, les entreprises, en particulier les grandes entreprises et les institutions financières, évaluent, divulguent et réduisent leurs impacts négatifs sur la biodiversité, tout en promouvant des modes de production et de consommation responsables et durables.

Justification

Les entreprises et institutions financières doivent évaluer et réduire leurs impacts négatifs sur la biodiversité tout en adoptant des modes de production responsables. Madagascar dispose d'un cadre réglementaire via le Décret MECIE et certaines entreprises privées appliquent des normes ISO 14001, mais les données et connaissances sur les limites écologiques restent limitées.

Les défis incluent la coordination entre acteurs de la chaîne de production, l'adoption de politiques RSE plus ambitieuses et le développement de plans d'aménagement intégrés pour assurer l'utilisation durable des ressources naturelles.

■ Indicateur phare ● Indicateur binaire ▲ Indicateur de composante ◆ Indicateur complémentaire

Actions	Indicateurs	Acteurs
Axe stratégique 1 : Sensibiliser, former et accompagner les entreprises dans leur démarche RSE et biodiversité		
1.1. Élaborer et diffuser des guides thématiques sur la biodiversité et la RSE (ISO 26000, TNFD, cadre MECIE, etc.)	Nombre de guides publiés et diffusés Existence d'un guide officiel de reporting biodiversité validé	Ministères en charge de : environnement, forêts et développement durable, secteurs ; PTF
1.2. Organiser des campagnes nationales ciblées (secteurs industriels, agricoles, extractifs et PME) sur les enjeux liés à la biodiversité	Nombre de sessions organisées par secteur Nombre d'entreprises sensibilisées/informées par secteur	Ministères en charge de : environnement, forêts et développement durable, secteurs ; entreprises, PTF

1.3. Former les entreprises et groupements à l'évaluation et au reporting biodiversité	Nombre d'entreprises formées Nombre d'entreprises ayant publié des données environnementales ▲ Nombre d'entreprises publiant des rapports sur la durabilité (15.CT.1)	Ministère en charge de l'environnement, des forêts et du développement durable; ONE, CTE, CTS, secteurs, entreprises
1.4. Organiser des ateliers sectoriels de co-construction de plans RSE et de plans d'action biodiversité	Nombre d'ateliers sectoriels organisés Nombre d'entreprises avec un PRSE et un PAB	Ministère en charge de l'environnement, des forêts et du développement durable; ONE, secteurs, entreprises
1.5. Mener des campagnes de sensibilisation du grand public sur l'achat et la consommation responsables	Nombre de sessions de sensibilisation sur l'achat et la consommation responsable	Ministère en charge de l'environnement, des forêts et du développement durable, secteurs, entreprises, média
Axe stratégique 2 : Renforcer la mobilisation des parties prenantes et promouvoir les engagements des entreprises dans la réduction des impacts		
2.1. Appliquer les obligations de reporting biodiversité dans le décret MECIE et les futures réformes environnementales	● Nombre de cadres politico-juridiques et institutionnels intégrant des obligations de reporting biodiversité (15.b) Nombre d'entreprises conformes aux obligations de reporting biodiversité	Tous les secteurs, entreprises
2.2. Déployer un label national RSE/biodiversité aligné aux normes internationales	Nombre de labels nationaux adoptés et diffusés	Tous les secteurs
	Nombre d'entreprises labellisées RSE/biodiversité	Entreprises, BNM, OMAPI
2.3. Créer un registre national des rapports biodiversité (base nationale alignée ODD)	Existence d'un registre national opérationnel des rapports sur la biodiversité accessible au public ■ Nombre d'entreprises déclarant leurs dépendances, risques et impacts +/- sur la biodiversité (15.1)	Ministère en charge de l'environnement, des forêts et du développement durable, entreprises
2.4. Mettre en œuvre les réglementations sur l'APA, en exigeant des entreprises un reporting régulier	Nombre d'entreprises ayant soumis un rapport annuel APA	Ministère en charge de l'environnement, des forêts et du développement durable, entreprises
2.5. Instaurer des mesures encourageant l'étiquetage environnemental (biodiversité) sur les produits à fort impact positif sur la biodiversité	Nombre de produits mis sur le marché avec un étiquetage conforme (environnemental biodiversité)	Ministère en charge de l'environnement, des forêts et du développement durable, secteurs, BNM, ISTN, Radio isotope
2.6. Inciter le secteur privé œuvrant dans le domaine de l'environnement, à soutenir et valoriser la redevabilité vis-à-vis des communautés locales, pour contribuer aux efforts de conservation de la biodiversité	Nombre d'initiatives de gestion de la biodiversité par les communautés locales appuyées par le secteur privé Montant annuel des investissements privés dans des initiatives environnementales ou communautaires	Ministère en charge de l'environnement, des forêts et du développement durable, secteurs, entreprises

2.7. Renforcer l'application de l'approche Hiérarchie d'atténuation "Éviter – Réduire – Restaurer – Compenser" et l'approche "Réduire, réutiliser, recycler, refuser, rendre à la terre ou composter" (5R) au niveau des entreprises et des communautés locales	Nombre de bonnes pratiques ERRC et 5R diffusées	Ministère en charge de l'environnement, des forêts et du développement durable, entreprises, communautés locales
Axe stratégique 3 : Accompagner les entreprises, valoriser leurs engagements et mobiliser les financements en faveur de la biodiversité		
3.1. Développer des mécanismes et procédures permettant de débloquent des crédits/assistances en faveur de la biodiversité pour les entreprises, les CTD et les communautés locales, sur les fonds nationaux existants (FFN, Fonds routier, crédit-carbone, finance carbone, subventions environnementales, etc.) et autres mécanismes financiers nationaux	Nombre de mécanismes d'investissement responsable opérationnels à CT/LT	Ministère en charge de l'environnement, des forêts et du développement durable, ONG, PTF
3.2. Accroître les contributions des banques dans le financement des projets Biodiversité des entreprises, des CTD et des communautés locales	Montant total mobilisé et alloué pour la biodiversité	Ministère en charge de l'environnement, des forêts et du développement durable; entreprises, PTF, ONG, banques, CTD, communautés locales
3.3. Mécanismes de financement innovants	Nombre de mécanismes de financement innovants	Ministère en charge de l'environnement, des forêts et du développement durable; entreprises, PTF, ONG
3.4. Appuyer l'implémentation des projets territoriaux gagnant-gagnant développés dans le cadre de partenariats multi-acteurs (entreprises, CTD, ONG, communautés locales) et financés par les mécanismes de financement de la transition vers la durabilité (ci-dessus : 3.2.; 3.3.)	Nombre de projets biodiversité mis en œuvre via des partenariats multi-acteurs	Ministère en charge de l'environnement, des forêts et du développement durable, entreprises, CTD, ONG, PTD, communautés locales
3.5. Veiller, favoriser, sécuriser les investissements favorables/œuvrant pour la biodiversité	Existence d'une base de données centralisée Nombre d'entreprises identifiées et répertoriées dans la base de données Montant total (en MGA/USD) des investissements favorables à la biodiversité sécurisés ou facilités via des dispositifs publics, des incitations fiscales ou des partenariats Plateformes ou portails opérationnels de capitalisation sur la biodiversité ◆ Nombre d'organisations au sein du pays qui ont signalé leur intention de commencer à adopter les recommandations du Groupe de travail sur la divulgation d'informations financières liées à la nature (15.CY.1)	Ministères en charge de : environnement, forêts et développement durable, finances ; ONE

Besoins financiers estimés pour la mise en œuvre de la Cible 15

Catégorie d'action	Budget estimé (USD)	Justification
Sensibilisation et formation des entreprises dans leur démarche RSE et biodiversité	1 205 489	Renforcer la compréhension, les compétences et l'engagement des entreprises en matière de biodiversité, reporting et RSE
Réduction des impacts des entreprises	2 653 432	Mettre en place cadres, outils et incitations pour améliorer la transparence, réduire les impacts et promouvoir les bonnes pratiques (ERC, 5R, label, reporting)
Mobilisation des financements en faveur de la biodiversité	1 806 364	Développer et activer des mécanismes financiers innovants, incitatifs et accessibles pour soutenir les initiatives biodiversité des entreprises, CTD et communautés
TOTAL CIBLE 15	5 665 285	

Éléments stratégiques pour la mise en œuvre

- Gouvernance et pilotage stratégique

Un cadre incitatif et réglementaire clair est mis en place pour renforcer l'engagement des entreprises et autres parties prenantes en matière de biodiversité. Les initiatives de co-construction de plans RSE et de plans d'actions biodiversité assurent la participation active et collaborative des secteurs privés et la cohérence avec les politiques nationales de conservation de la conservation.

- Données, suivi et évaluation

Un système de suivi technique et de capitalisation des acquis permet de recenser les entreprises, leurs actions RSE et les investissements favorables à la biodiversité. Le registre national des rapports biodiversité et la base de données sur les investissements permettent de mesurer les progrès, d'identifier les lacunes et de valoriser les bonnes pratiques. Des mécanismes de suivi-évaluation, des ateliers sectoriels et des campagnes d'information renforcent la transparence et la conformité aux obligations de reporting biodiversité.

- Renforcement de capacités

Les entreprises doivent être accompagnées pour adopter des pratiques responsables, évaluer leurs impacts (positifs/négatifs) et mettre en œuvre le principe 5R. Des capacités techniques doivent être renforcées en reporting, gestion environnementale et innovation. Des campagnes grand public favorisent également l'adoption de comportements responsables en matière d'achat et de consommation des ressources.

- Mobilisation de financement durable

Les mécanismes financiers existants (fonds nationaux, crédits verts, subventions, finance carbone, etc.) sont adaptés et renforcés pour soutenir les initiatives biodiversité des entreprises, collectivités et communautés locales. Des instruments innovants tels que les obligations vertes et garanties financières sont explorés et mis en œuvre. La mobilisation des banques et investisseurs privés, le suivi des investissements et la reconnaissance annuelle des acteurs engagés (entreprises exemplaires) contribuent à sécuriser et valoriser les financements favorables à la biodiversité.

4.3.3 Cible 16

D'ici 2030, les consommateurs nationaux adoptent aisément et systématiquement des pratiques durables d'achat et d'utilisation de biens et services, ainsi que de gestion de déchets, au service de la conservation de la biodiversité, en particulier dans les secteurs à forts impacts.

Justification

La promotion de pratiques de consommation durable est essentielle dans un pays où 80 % de la population dépend directement des ressources naturelles. Encourager une économie circulaire et des habitudes de consommation respectueuses de l'environnement contribuera à réduire la pression sur la biodiversité tout en améliorant la qualité de vie. Le défi consiste à sensibiliser et mobiliser efficacement les consommateurs, à développer des produits durables accessibles et à instaurer des systèmes de gestion de déchets et de ressources intégrés à l'ensemble du cycle de production et de consommation.

■ Indicateur phare ● Indicateur binaire ▲ Indicateur de composante ◆ Indicateur complémentaire

Actions	Indicateurs	Acteurs
Axe stratégique 1 : Mettre en place un système national de connaissance des impacts de la consommation sur la biodiversité		
1.1. Développer une base de connaissances sur la situation de la consommation nationale et ses impacts sur la biodiversité	Existence d'un rapport de diagnostic validé Indice de gaspillage de biens et ressources ▲ Indice de gaspillage alimentaire (16.CT.1) Nombre de lacunes d'informations et données identifiées Empreinte biodiversité de la consommation nationale ▲ Empreinte matérielle importée (16.CT.2) ▲ Empreinte écologique importée (16.CT.3)	Ministères en charge de : environnement, forêts et développement durable, ministères sectoriels ; INSTAT, Groupement des Entreprises de Madagascar, Syndicat des Industries de Madagascar, Chambres de Commerce, ONG, OSC

1.2. Renforcer la performance des mesures et actions visant à encourager les choix de consommation durables	Nombre de textes portant mise en place du Comité Liste des membres du Comité Nombre et types d'outils d'évaluation élaborés	Ministères en charge de : environnement, forêts et développement durable, ministères sectoriels ; INSTAT, Groupement des Entreprises de Madagascar, Syndicat des Industries de Madagascar, Chambres de Commerce, ONG, OSC
Axe stratégique 2 : Instaurer un environnement réglementaire, institutionnel et économique favorable à l'adoption de modes de consommation durables		
2.1. Développer et/ou renforcer les instruments juridiques sur les modes de consommation durables	● Nombre et type d'instruments juridiques adoptés (textes de prohibition, instauration de taxes...) (16.b) Nombre/Type de produits/services retirés ou interdits du marché Nombre/Type de dispositifs d'incitation créés Taux d'entreprises bénéficiaires d'incitations écologiques Nombre de réglementations adoptées ou révisées Nombre d'infractions aux nouvelles réglementations, par les usagers des communautés, enregistré Liste des ressources naturelles faisant l'objet de réglementation Nombre/Type de cadres recensé Nombre de sanctions ou contrôles appliqués en cas de non-conformité	Ministères en charge de : environnement, forêts et développement durable, ministères sectoriels ; INSTAT, Groupement des Entreprises de Madagascar, Syndicat des Industries de Madagascar, Chambres de Commerce, ONG, OSC
	Nombre et type d'instruments économiques incitatifs promouvant la création de filières et infrastructures de valorisation de déchets élaborés et appliqués Nombre d'entreprises de gestion de déchets bénéficiaires d'incitations écologiques (économique, réglementaire...) Nombre de filières de valorisation créées ou renforcées ◆ Taux de recyclage national, tonnes de matériaux recyclés (16.CY.2)	Ministère en charge de l'environnement, des forêts et du développement durable; Ministères sectoriels, CTD
2.2. Développer et/ou renforcer les instruments institutionnels sur les modes de consommation durables	Nombre de politiques publiques et privées prescrivant l'adoption et le respect de clauses environnementales dans les procédures d'achats institutionnels Proportion des appels d'offres publics et privés intégrant des critères de durabilité et respectant les clauses environnementales	Ministères en charge de : environnement, forêts et développement durable, ministères sectoriels ; INSTAT, Groupement des Entreprises de Madagascar, Syndicat des Industries de Madagascar, Chambres de Commerce, ONG, PTF
	Nombre et type d'instruments institutionnels renforcés et appliqués Nombre de membres ou bénéficiaires des instruments institutionnels développés	Ministère en charge de l'environnement, des forêts et du développement durable; Ministères sectoriels, INSTAT, Groupement des Entreprises de Madagascar, Syndicat des Industries de Madagascar, Chambres de Commerce, ONG, OSC

	Nombre de PPP signés pour des infrastructures écologiques Nombre de PPP appliqués pour des infrastructures écologiques	Ministères en charge de : environnement, forêts et développement durable, aménagement du territoire et foncier, eau, assainissement et hygiène; CTD, sociétés de gestion de déchets, ONG, PTF, secteur privé
	Existence d'une stratégie nationale validée Réduction du volume de gaspillage des biens et ressources (alimentaire...)	Ministère en charge de l'environnement, des forêts et du développement durable; secteurs, municipalités, sociétés de gestion de déchets, Groupement des Entreprises de Madagascar, Syndicat des Industries de Madagascar, Chambres de Commerce, PTF, OSC
Axe stratégique 3 : Déployer des structures et systèmes garantissant l'accessibilité d'une offre de biens et services de consommation durable		
3.1. Développer l'accessibilité des infrastructures et services favorisant les pratiques d'achat et d'utilisation durables	Nombre de marchés verts normalisés Nombre de marchés verts nouvellement créés Nombre/Type de biens/services écologiques distribués Nombre de stations de remplissage fonctionnelles Nombre d'usagers utilisant ces stations Nombre d'espaces de réparation, d'entretien, d'échange ou de location normalisés Quantité et type de produits réparés, échangés, réutilisés ou loués (en unités ou tonnes)	Ministère en charge de l'environnement, des forêts et du développement durable; Ministères sectoriels, Groupement des Entreprises de Madagascar, Syndicat des Industries de Madagascar, Chambres de Commerce, ONG, OSC
3.2. Promouvoir des services durables de gestion de déchets accessibles au grand public	Quantité de déchets triés à la source par type (en tonnes/an) Quantité de déchets collectés par type (en tonnes/an) Nombre d'infrastructures de valorisation installées et fonctionnelles Quantité de déchets valorisés par type (%)	Ministères en charge de: environnement, forêts et développement durable, eau, assainissement et hygiène; CTD, PTF, OSC
Axe stratégique 4 : Promouvoir les Changements Sociaux et Comportementaux (SBC) vers l'adoption de modes de Consommation Durable		
4.1. Concevoir les outils de communication pour le SBC vers l'adoption de pratiques de consommation durable	Nombre d'outils développés Nombre de curricula révisé pour intégrer explicitement la thématique Consommation Durable (CD). Nombre de kits opérationnels distribués, diffusés et installés Nombre d'outils IEC développés et distribués auprès des consommateurs Nombre de points de diffusion d'information (médias) Nombre d'outils de renforcement des capacités techniques et formation conçus Nombre d'outils de renforcement des capacités techniques et formation produits	Ministère en charge de l'environnement, des forêts et du développement durable; ministères sectoriels, PTF, ONG, OSC

4.2. Communiquer et former pour le SBC vers l'adoption de pratiques de consommation durable	Pourcentage d'enseignants formés sur la CD et les pratiques pédagogiques actives (ex: projets verts, activités pratiques) Nombre d'activités pratiques intégrées (recyclage, compost, ateliers réparation, achats responsables...) Nombre de campagnes d'information et de sensibilisation réalisées auprès des différents types de consommateurs sur les écogestes Nombre d'activités de plaidoyer effectué auprès des décideurs Changement de comportement mesurés	Ministère en charge de l'environnement, des forêts et du développement durable; ministères sectoriels, PTF, ONG, OSC
---	--	--

Besoins financiers estimés pour la mise en œuvre de la Cible 16

Catégorie d'action	Budget estimé (USD)	Justification
Connaissance des impacts de la consommation sur la biodiversité	691 716	Mettre en place une base de données et un diagnostic national pour mesurer l'empreinte et les impacts de la consommation sur la biodiversité
Environnement réglementaire, institutionnel et économique favorable à l'adoption de modes de consommation durables	2 321 143	Développer et renforcer les cadres juridiques, institutionnels et économiques pour encourager des pratiques de consommation durables et limiter les impacts négatifs
Structures et systèmes garantissant l'accessibilité d'une offre de biens et services de consommation durable	1 401 158	Assurer l'accès aux biens et services durables via infrastructures, marchés verts, stations de remplissage, systèmes de réparation et valorisation des déchets
Changements Sociaux et Comportementaux (SBC) vers l'adoption de modes de Consommation Durable	295 825	Promouvoir l'adoption de comportements responsables via l'information, la sensibilisation, la formation et le plaidoyer auprès des consommateurs et acteurs clés
TOTAL CIBLE 16	4 709 841	

Éléments stratégiques pour la mise en œuvre

- Gouvernance et pilotage stratégique

La mise en œuvre de la Cible 16 repose sur un pilotage stratégique solide et intégré, garantissant la cohérence entre les politiques, les cadres réglementaires et les instruments institutionnels. Cette approche vise à mobiliser tous les acteurs – administrations publiques, collectivités territoriales, secteur privé, organisations de la société civile et partenaires techniques et financiers – et à promouvoir des partenariats efficaces pour l'adoption de modes de consommation durables.

- Données, suivi et évaluation

Un système national de connaissances, de suivi et d'évaluation est essentiel pour orienter les décisions et mesurer l'impact positif des politiques de consommation durable sur la biodiversité. Il s'appuie sur le recueil et l'analyse des données relatives aux pratiques de consommation, à l'empreinte écologique et matérielle nationale et importée, ainsi qu'aux performances des mesures incitatives et réglementaires. Ce dispositif permet de combler les lacunes d'information, de guider la priorisation des actions, d'évaluer les résultats, et de produire des rapports synthétiques pour améliorer la transparence, la redevabilité et l'apprentissage continu au niveau national et territorial.

- Renforcement de capacités

La transition vers une consommation durable repose sur la sensibilisation des acteurs et le changement comportemental à grande échelle. Les compétences stratégiques doivent être renforcées chez les consommateurs, les institutions publiques, les opérateurs économiques, les communautés locales et les acteurs du changement social. Le développement des capacités techniques vise à soutenir le changement social et comportemental, à améliorer l'adoption des écogestes et des pratiques durables, et à faciliter la mise en œuvre effective des cadres réglementaires, institutionnels et économiques.

- Mobilisation de financement durable

La pérennité des actions de consommation durable repose sur des mécanismes financiers robustes et diversifiés, combinant incitations économiques, subventions ciblées, allègements fiscaux, crédits verts et partenariats public-privé. Ces instruments permettent de soutenir la production et la distribution de biens et services durables, de valoriser les déchets, et de créer des infrastructures accessibles aux consommateurs.

4.3.4 Cible 17

D'ici 2030, des mesures relatives à la sécurité biotechnologique, à sa gestion et au partage de ses avantages sont créées et renforcées.

Justification

La sécurité biotechnologique et le partage des avantages associés sont cruciaux pour gérer les risques liés aux OGM et promouvoir la biotechnologie moderne dans l'alimentation, l'agriculture et la santé. Madagascar dispose déjà d'un cadre réglementaire et d'institutions telles que le CNB et des laboratoires nationaux.

Les défis portent sur le renforcement des capacités, l'acceptation politique, la gestion coordonnée des risques, et l'application effective des mesures de biosécurité à l'échelle nationale pour protéger la biodiversité tout en tirant parti des innovations biotechnologiques.

Actions	Indicateurs	Acteurs
Axe Stratégique 1 : Développer le cadre politique, juridique et réglementaire relatif à la prévention des risques biotechnologiques		
1.1. Mettre à jour / Élaborer la politique, les instruments juridiques et les outils stratégiques sur la biosécurité	● Nombre de politiques et lois adoptées (17.b) Normes élaborées Participation aux tribunes	Ministère en charge de l'environnement, des forêts et du développement durable; Parlement, ANC, secteurs concernés, PTF
1.2. Mettre à jour / Élaborer les principaux textes réglementaires portant application de la loi sur la biosécurité	Nombre de politique nationale de biosécurité mis à jour Nombre de décret portant mise en place et fonctionnement des organes de gestion de biosécurité mis à jour	Ministère en charge de l'environnement, des forêts et du développement durable; secteurs concernés, Parlement
	Nombre Décret/Arrêté portant création du bureau national de biosécurité, Comité évaluation des risques, Laboratoire de référence	Ministère en charge de l'environnement, des forêts et du développement durable; secteurs concernés
1.3. Mettre à jour / Élaborer les textes réglementaires encadrant les dispositifs institutionnels et les mesures d'urgence liées à la biosécurité	Arrêtés adoptés et dispositifs opérationnels	Ministère en charge de l'environnement, des forêts et du développement durable; SOCM, ONE, CST, ANC, CTD
Axe stratégique 2 : Réaliser le renforcement institutionnel sur la prévention des risques biotechnologiques		
2.1. Renforcer les structures de gestion	Nombre d'organes fonctionnels (ANC, CNB, etc.) disposant d'un mandat opérationnel clair	Ministère en charge de l'environnement, des forêts et du développement durable; SOCM, CST, BNB, CNB, ANC, Douane, universités, PTF
2.2. Renforcer les initiatives de gestion des urgences et de la recherche	Plan et manuel adoptés ; exercices réalisés ; nombre de personnes formées ; nombre de projets de recherche	Ministère en charge de l'environnement, des forêts et du développement durable; SOCM, ANC, CTD, universités, laboratoires
2.3. Mener des campagnes d'IEC sur la biosécurité	Nombre de campagnes IEC sur la biosécurité	Ministère en charge de l'environnement, des forêts et du développement durable; ministères sectoriels, Parlement, ANC, OSC, universités, associations de médias, PTF
Axe stratégique 3 : Développer un mécanisme de financement durable lié à la biosécurité		
3.1. Rechercher des mécanismes de financement durable lié à la biosécurité	Montant mobilisé pour la biosécurité	Ministères en charge de : environnement, forêts et développement durable, finances ; ANC, communautés locales, PTF
3.2. Développer la collaboration régionale, multilatérale et nationale	Nombre de partenariats développés	Ministère en charge de l'environnement, des forêts et du développement durable; ministères sectoriels, ANC, PNUE-FEM, PTF

Besoins financiers estimés pour la mise en œuvre de la Cible 17

Catégorie d'action	Budget estimé (USD)	Justification
Cadre politique, juridique et réglementaire relatif à la prévention des risques biotechnologiques	2 610 432	Mettre à jour et élaborer la politique nationale, la loi, les textes réglementaires et les normes de biosécurité pour prévenir et gérer les risques biotechnologiques conformément aux protocoles internationaux
Renforcement institutionnel sur la prévention des risques biotechnologiques	2 539 540	Renforcer les capacités opérationnelles des organes de biosécurité, structures de gestion, services douaniers, comités scientifiques et techniques, et développer les dispositifs de gestion d'urgence et de recherche
Mécanisme de financement durable lié à la biosécurité	903 581	Créer et opérationnaliser un mécanisme financier pérenne (fonds national, mobilisation de ressources publiques et multilatérales) pour soutenir la mise en œuvre des mesures de biosécurité et du partage équitable des bénéfices
TOTAL CIBLE 17	6 053 552	

Éléments stratégiques pour la mise en œuvre

- Gouvernance et pilotage stratégique

Les instruments législatifs et réglementaires, alignés sur les protocoles internationaux de Cartagena et de Nagoya-Kuala Lumpur, sont intégrés dans les politiques sectorielles et territoriales. La gouvernance implique la mobilisation coordonnée de tous les acteurs concernés — ministères, collectivités territoriales, institutions scientifiques, secteur privé, société civile et partenaires techniques et financiers — pour assurer la planification stratégique, le suivi technique et la coordination cohérente des actions à l'échelle nationale et régionale.

- Données, suivi et évaluation

Un système national de connaissances et de suivi technique est essentiel pour orienter la prévention et la gestion des risques biotechnologiques. Il repose sur la production et l'analyse de données scientifiques, la tenue de rapports nationaux, l'évaluation des risques et la réalisation d'exercices de simulation. Ce dispositif permet de combler les lacunes d'information, d'évaluer l'efficacité des mesures, de renforcer la participation publique et de garantir l'apprentissage actif et continu, tout en soutenant la prise de décision éclairée et la conformité aux standards internationaux.

- Renforcement de capacités

Le renforcement des capacités techniques concerne l'ensemble des acteurs impliqués dans la biosécurité, y compris les structures institutionnelles, les autorités compétentes, les douaniers, les universitaires, les chercheurs et les communautés locales. Il inclut la formation technique, l'accompagnement opérationnel, le développement de compétences stratégiques pour la gestion d'urgence et la production de connaissances, éventuellement la détection, l'évaluation des risques, la réglementation et la communication.

- Mobilisation de financement durable

La durabilité des mesures de biosécurité repose sur des mécanismes financiers robustes et pérennes, incluant un fonds national de biosécurité, la mobilisation de ressources publiques et internationales, ainsi que la coopération régionale et multilatérale. Ces dispositifs assurent la mise en place du cadre institutionnel national, le fonctionnement des laboratoires, le suivi-évaluation et le financement durable permettant de gérer efficacement les risques liés aux OVM/OGM.

4.3.5 Cible 18

D'ici 2030, les incitations inappropriées et négatives sur la biodiversité sont éliminées ou réduites progressivement afin de minimiser les impacts négatifs, tandis que les incitations positives pour la conservation et l'utilisation durable de la biodiversité et des ressources naturelles sont développées et appliquées.

Justification

La réduction des incitations négatives et le développement d'incitations positives sont essentiels pour orienter les pratiques économiques vers la conservation et l'usage durable de la biodiversité. Des initiatives comme les paiements pour services écosystémiques ont commencé, mais la participation du secteur privé reste faible.

Le défi consiste à renforcer et élargir ces mécanismes, notamment via des subventions réformées et des instruments financiers innovants, afin de soutenir durablement les actions favorables à la biodiversité.

■ Indicateur phare ● Indicateur binaire ▲ Indicateur de composante ◆ Indicateur complémentaire

Actions	Indicateurs	Acteurs
Axe stratégique 1 : Réduire et supprimer progressivement les subventions nuisibles à la biodiversité		
1.1. Procéder à l'analyse ainsi qu'à l'évaluation des budgets sectoriels et les flux financiers alloués par types de subventions	Nombre de secteurs touchés par les subventions nuisibles identifiés	Ministères en charge de : environnement, forêts et développement durable, communication, finances, ministères sectoriels ; Parlement, Primature, ONG, universités, bureaux d'études, centres de recherche, ONE, OSC

1.2. Mener des campagnes d'IEC à tous les niveaux	Nombre de campagnes d'IEC menées	Ministère en charge de l'environnement, des forêts et du développement durable, ONG, PTF
1.3. Rendre effectives les indications du Plan de réaffectation des subventions nuisibles	■ Valeur des subventions et autres incitations nuisibles à la biodiversité qui ont été éliminées, supprimées progressivement ou réformées (18.2)	Ministères en charge de : environnement, forêts et développement durable, finances, ministères sectoriels ; secteur privé
Axe stratégique 2 : Promouvoir les incitations positives		
2.1. Capitaliser les subventions favorables à la biodiversité existantes	■ Mesures d'incitation positive en place pour promouvoir la conservation de la biodiversité et son utilisation durable (18.1)	Ministère en charge de l'environnement, des forêts et du développement durable, ministères sectoriels
2.2. Mener des campagnes d'IEC sur les subventions favorables à la biodiversité, à tous les niveaux	Coût budgétaire des subventions positives	Ministère en charge de l'environnement, des forêts et du développement durable; ONG, PTF, FAPBM, MNP, secteur privé
2.3. Rendre concrètes les indications du Plan de maximisation durable des subventions favorables à la biodiversité	Degré de mise en œuvre du Plan	Ministères en charge de : environnement, forêts et développement durable, finances ; secteur privé, ONG
Axe stratégique 3 : Reformier les subventions et rendre transparents l'utilisation et les impacts des divers financements, publics ou privés		
3.1. Réformer les politiques publiques et fiscales	Nombre de mécanismes de gouvernance adopté et opérationnel	Ministère en charge de l'environnement, des forêts et du développement durable, INREF, universités
3.2. Rendre transparents l'utilisation et les impacts des financements, autant publics que privés	Base de données disponibles	Ministère en charge de l'environnement, des forêts et du développement durable, ministères sectoriels ; ONE
3.3. Réaliser des formations et des campagnes de sensibilisation à tous les niveaux	Nombre de séances de formation et de sensibilisation sur les subventions nuisibles	Ministère en charge de l'environnement, des forêts et du développement durable; Primature, Parlement, ONE, INREF, universités, OSC
3.4. Recherche de financement et mobilisation des initiatives pour la mobilisation de financement en faveur de la biodiversité	▲ Montant mobilisé Valeur monétaire des paiements pour les services écosystémiques (18.CT.2) ▲ Valeur monétaire des compensations pour la biodiversité (18.CT.3)	Ministères en charge de : environnement, forêts et développement durable, finances, ministères sectoriels ; secteur privé, ONG, PTF

Besoins financiers estimés pour la mise en œuvre de la Cible 18

Catégorie d'action	Budget estimé (USD)	Justification
Réduction et suppression progressive des subventions nuisibles à la biodiversité	398 225	Identifier, analyser et réduire progressivement les subventions publiques et privées ayant des effets néfastes sur la biodiversité
Promotion des incitations positives	398 283	Capitaliser et promouvoir les subventions favorables à la biodiversité, à la production et à la consommation, à travers des stratégies et campagnes IEC pour assurer leur adoption durable

Réforme des subventions et transparence dans l'utilisation et les impacts des divers financements, publics ou privés	745 918	Réformer les politiques publiques et fiscales pour intégrer la biodiversité, assurer la transparence dans l'usage des financements et promouvoir des investissements durables (normes ESG, SFN, pratiques écologiques)
TOTAL CIBLE 18	1 542 427	

Éléments stratégiques pour la mise en œuvre

- Gouvernance et pilotage stratégique

La mise en œuvre de la Cible 18 repose sur un cadre de gouvernance intégré visant à réduire les subventions nuisibles à la biodiversité et à promouvoir les incitations positives. Les instruments politiques, fiscaux et réglementaires sont coordonnés à tous les niveaux, de la planification nationale à la territorialisation, avec la participation active des ministères sectoriels, des autorités locales, de la société civile, du secteur privé et des partenaires techniques et financiers.

- Données, suivi et évaluation

Un dispositif national de suivi technique et d'évaluation des subventions et des financements est mis en place pour mesurer leur impact sur la biodiversité, la production et la consommation. Il repose sur l'analyse des budgets sectoriels, l'évaluation des flux financiers, la création/mise en place de bases de données et la diffusion de résultats validés. Ce système permet de suivre l'élimination progressive/réaffectation des subventions nuisibles, d'évaluer l'efficacité des incitations positives et d'informer la prise de décision ainsi que les stratégies de réallocation et de maximisation durable des ressources.

- Renforcement de capacités

Le renforcement des capacités techniques cible l'ensemble des acteurs impliqués dans la gestion des subventions et des financements, incluant les institutions publiques, les collectivités territoriales, les décideurs sectoriels, les utilisateurs finaux et la société civile. La réorientation des subventions demande des compétences stratégiques en analyse économique, transparence budgétaire et évaluation des incitations.

- Mobilisation de financement durable

Les ressources doivent permettre de mettre en place des bases de données, d'assurer le suivi budgétaire et de financer les mesures incitatives positives favorables à la biodiversité. Cela comprend la réallocation stratégique des subventions nuisibles vers des usages favorables à la biodiversité, la promotion et le renforcement des incitations positives, ainsi que la mobilisation de financements publics, privés et multilatéraux pour soutenir des initiatives durables.

4.3.6 Cible 19

D'ici 2030, les capitaux humains et financiers pour la mise en œuvre de la Convention sur la biodiversité ont augmenté à des niveaux suffisants et adéquats pour atteindre les objectifs des SPANB.

Justification

Le financement et les ressources humaines sont au cœur de la mise en œuvre des SPANB. Madagascar dispose de fondations et de mécanismes comme REDD+ et PSE, mais les contributions publiques restent limitées.

Les défis incluent l'augmentation des capitaux financiers et humains, la mise en place d'un système de financement durable, le renforcement des capacités à tous les niveaux et l'instauration de mécanismes innovants, tels que la taxation verte, pour soutenir la conservation et le développement socio-économique.

■ Indicateur phare ● Indicateur binaire ▲ Indicateur de composante ◆ Indicateur complémentaire

Actions	Indicateurs	Acteurs
Axe stratégique 1 : Instaurer des cadres favorables à la mobilisation des ressources pour la biodiversité, à la promotion de la diplomatie verte et au développement des coopérations		
1.1. Mettre en place des cadres politiques, stratégiques, institutionnels et opérationnels favorisant le financement de la biodiversité	Nombre de stratégies spécifiques de mobilisation des ressources développées et mise en œuvre	GOV, Ministère en charge de l'environnement, des forêts et du développement durable; tous les secteurs, ONG, PTF, OSC, secteur privé
	Plan de financement mis à jour et opérationnel ■ ■ ■ Montant du soutien financier national et international, public et privé, pour la biodiversité par an recensé, négocié et acquis (D.1, D.2, D.3)	GOV, Ministère en charge de l'environnement, des forêts et du développement durable; tous les secteurs, Projet BIOFIN, Programme SPACES, ONG, PTF
	Nombre et types de coopération/partenariats impliqués dans les questions de biodiversité	GOV, ministère en charge de l'environnement, des forêts et du développement durable, tous les secteurs ; ONG, PTF, OSC, secteur privé, bailleurs de fonds, Accords Bilatéraux et Accords Multilatéraux et Environnementaux
	Nombre de cadres politiques, stratégiques, législatifs, opérationnels développés et appliqués Plan de développement et/ou budget sectoriel intégrant la biodiversité, budget vert établi, marqueurs biodiversité développés Montant des incitations fiscales (réductions d'impôts, exonérations) pour les entreprises investissant dans des projets durables Plateforme nationale biodiversité, disposant de données fiables et actualisées sur la	GOV, ministères en charge de : environnement, forêts et développement durable, finances, justice, tous les secteurs ; ONE, Sénat, Parlement, ONG, PTF, secteur privé, OSC

	biodiversité et sur le financement de la biodiversité mise en place et opérationnelle	
Axe stratégique 2 : Optimiser la mobilisation et l'utilisation des financements nationaux et internationaux, publics et privés		
2.1. Inventorier, mobiliser, gérer de manière efficiente les financements nationaux et internationaux pour des résultats concrets	Montant de financement fourni par le biais des bailleurs de fonds (GEF, GBFF, Kunming Biodiversity Fund, Japanese Fund, FVC, ...) - Investissement direct venant de l'étranger, aide publique au développement et coopération Sud-Sud en proportion du budget intérieur total Montant et composition des financements liés à la biodiversité déclarés au système de déclaration des créanciers de l'OCDE ◆ Valeur monétaire du budget annuel pour la biodiversité par rapport au budget national total (D.CY.9) ◆ Pourcentage des dépenses annuelles consacrées à la biodiversité dans les budgets totaux des administrations publiques nationales (D.CY.10)	GOV, ministères en charge de : environnement, forêts et développement durable, finances, affaires étrangères ; UE, ONU, pool de mobilisation financière
	Nombre de partenariats bilatéraux et multilatéraux ciblés renforcés - Montant des financements multilatéraux pour la biodiversité négociés et acquis Augmentation du budget alloué à la conservation	GOV, ministères en charge de : environnement, forêts et développement durable, finances, affaires étrangères, tous les secteurs ; Parlement, ambassades, PTF, ONG
	Montant de financement mobilisé - Nombre de sites d'intervention	GOV, ministères en charge de : environnement, forêts et développement durable, finances ; FAPBM, Fondation Tany Meva, secteur privé
	Budget de l'investissement du secteur privé dans des programmes en faveur de la biodiversité - Nombre d'initiatives développées et opérationnelles - Montant de financement PPP pour la biodiversité - Nombre d'initiatives RSE promues	GOV, ministères en charge de : environnement, forêts et développement durable, finances ; PTF, ONG, secteur privé
	Nombre d'initiatives communautaires promues - Nombre de communautés locales bénéficiaires - Association de femmes et jeunes ayant accès au financement	Ministères en charge de : environnement, forêts et développement durable, finances, tous les secteurs ; ONE, communautés locales, secteur privé
2.2. Développer et promouvoir de nouvelles sources et des mécanismes de financement innovants pour accroître le financement de la biodiversité	Montant mobilisé, nombre d'initiatives/de projets financés, nombre de crédits biodiversité développés, montant mobilisé	GOV, ministères en charge de : environnement, forêts et développement durable, finances, affaires étrangères ; Ambassades/Consulats, PTF, bailleurs, banques primaires, microfinance, secteur privé, investisseurs privés, organismes de certification, entreprises/opérateurs
	Mécanismes développés et mis en œuvre pour les paiements des services écosystémiques, nombre de sites PSE opérationnels, montant mobilisé	Ministère en charge de : environnement, forêts et développement durable, finances, tourisme et artisanat, eau, assainissement et hygiène,

		décentralisation ; secteur privé, communautés locales
	Nombre de filières et/ou de chaînes de valeur promues, Nombre de sites touristiques promus, superficie sous gestion durable, Montant de revenus générés	Ministère en charge de : environnement, forêts et développement durable, finances, tourisme et artisanat, agriculture et élevage, pêche et économie bleue, aménagement du territoire et foncier, tous les secteurs ; Programme SPACES
	Nombre de labels et certifications écologiques délivrés, Montant de revenus générés	Ministère en charge de l'environnement, des forêts et du développement durable; BNM, ONE, PTF, ONG, organismes de certification, secteur privé, incubateurs, agrégateurs de filière
	Nombre de financement mixte développé, Montant mobilisé	Ministère en charge de : environnement, forêts et développement durable, finances, affaires étrangères ; secteur privé, PTF, ONG, Banque Centrale, banques primaires, microfinances, investisseurs privés, investissements à impact, assurances
	Montant du fonds sur la biodiversité et sur le climat via l'accréditation d'entités nationales promu, nombre d'entités accréditées et opérationnelles	Ministère en charge de : environnement, forêts et développement durable, finances ; ONG, PTF
Axe stratégique 3 : Renforcer la gouvernance, promouvoir la transparence en matière d'utilisation des fonds et la capacité des acteurs		
3.1. Mettre en place un système national pour assurer la transparence et la redevabilité en matière de mobilisation financière et d'utilisation des ressources financières	Mécanisme de coordination instauré et opérationnel	GOV, ministères en charge de : environnement, forêts et développement durable, finances, tous les secteurs ; PIF, secteur privé, OSC, bailleurs, PCSE
	Indicateurs de performance financiers et écologiques établis	Ministères en charge de : environnement, forêts et développement durable, finances ; bailleurs, PTF, ONG, secteur privé
	Montant de financement réparti/partagé par catégorie d'acteurs	Ministères en charge de : environnement, forêts et développement durable, pêche et économie bleue, finances
	Nombre des rapports périodiques publiés sur l'utilisation des ressources financières obligatoires (Obligation par rapport à la CDB)	GOV, ministères en charge de : environnement, forêts et développement durable, finances, tous les secteurs ; PTF, ONG, secteur privé, bailleurs, communautés locales
3.2. Renforcer la capacité technique et institutionnelle du pays à gérer efficacement les ressources internes et externes pour	Nombre de stratégie de communication ciblée élaboré et opérationnel Nombre d'outils de sensibilisation développés Nombre de campagnes de sensibilisation réalisées	Ministères en charge de : environnement, forêts et développement durable, finances, communication et culture, tous les secteurs ; PTF, ONG, secteur privé,

financer les actions prioritaires sur la biodiversité	Nombre d'outils de négociation et de communication développés	baillleurs, jeunes, communautés locales
	Modules de formations développées, Nombre de bénéficiaires, Nombre de campagnes d'IEC et de plaidoyer effectuées	Ministères en charge de : environnement, forêts et développement durable, finances, éducation nationale, formation professionnelle, communication et culture, tous les secteurs ; PTF, ONG, secteur privé, communautés locales
	Nombre de participation aux événements/Type de participation (Sommet, Conférence des Parties, Side-events, Réunions bilatérales-multilatérales, ateliers, visites-échanges...), Nombre de partenariat et/ou coopération développé, Montant de financement mobilisé par l'intermédiaire de négociation internationale liée au positionnement et aux spécificités de Madagascar	Ministères en charge de : environnement, forêts et développement durable, affaires étrangères, tous les secteurs, PTF, secteur privé, ONG, OSC

Besoins financiers estimés pour la mise en œuvre de la Cible 19

Catégorie d'action	Budget estimé (USD)	Justification
Cadres favorables à la mobilisation des ressources pour la biodiversité, à la promotion de la diplomatie verte et au développement des coopérations	2 142 000	Mettre en place des cadres politiques, institutionnels et opérationnels pour renforcer la diplomatie verte, développer les partenariats et favoriser la mobilisation de ressources pour la biodiversité à l'échelle nationale, régionale et internationale
Mobilisation et utilisation des financements nationaux et internationaux, publics et privés	3 202 286	Optimiser l'identification, la mobilisation et l'utilisation des financements nationaux et internationaux, publics et privés, via des instruments innovants (blended finance, PPP, PSE, crédits biodiversité), et promouvoir l'économie verte et bleue pour la pérennité des projets
Gouvernance, transparence en matière d'utilisation des fonds et capacitation des acteurs	1 593 016	Renforcer la transparence, la redevabilité et la gouvernance des financements pour la biodiversité, développer les capacités des acteurs publics, privés et communautaires, et assurer le suivi, l'évaluation et la publication régulière des ressources mobilisées et utilisées
TOTAL CIBLE 19	6 937 302	

Éléments stratégiques pour la mise en œuvre

- Gouvernance et pilotage stratégique

La mise en œuvre de la Cible 19 repose sur l'établissement de cadres politiques, stratégiques, légaux et opérationnels intégrés favorisant la mobilisation durable des ressources pour la biodiversité. Ces cadres soutiennent la diplomatie verte, la coopération internationale et régionale, ainsi que l'intégration de la biodiversité dans les plans nationaux de développement durable, les budgets sectoriels et les stratégies fiscales et économiques. L'approche stratégique privilégie la coordination multisectorielle, l'implication des secteurs public et privé, des communautés locales et des partenaires techniques et financiers, assurant une gouvernance efficace, transparente et inclusive.

- Données, suivi et évaluation

Un système national est mis en place pour inventorier, suivre et évaluer les financements publics et privés dédiés à la biodiversité, incluant les fonds nationaux, internationaux, multilatéraux et bilatéraux. Les données collectées permettent de mesurer l'efficacité des investissements, d'assurer la redevabilité, de soutenir la planification stratégique et de guider les décisions sur l'orientation des ressources. Les indicateurs financiers et écologiques permettent de suivre la répartition, l'impact et l'utilisation des financements, assurant ainsi la transparence et la prise de décision basée sur des informations fiables.

- Renforcement de capacités

Le renforcement des capacités techniques vise l'ensemble des acteurs impliqués dans la mobilisation et la gestion des ressources pour la biodiversité. Il inclut des programmes de formation, des outils de communication et de sensibilisation des acteurs, et le développement de compétences stratégiques pour la préparation de projets bancables, le plaidoyer et la coordination institutionnelle. Ces initiatives renforcent l'aptitude technique et institutionnelle à mobiliser efficacement des financements, à structurer des partenariats, et à intégrer durablement la biodiversité dans les processus décisionnels nationaux et sectoriels.

- Mobilisation de financement durable

La durabilité financière repose sur la diversification et l'optimisation des sources de financement, incluant les fonds publics, privés, philanthropiques, ainsi que les mécanismes innovants tels que les crédits biodiversité, paiements pour services écosystémiques, marchés carbone, obligations vertes et bleues, et partenariats public-privé. L'objectif est d'assurer un financement stable et pérenne des actions en faveur de la biodiversité, de renforcer les fonds fiduciaires nationaux et communautaires, et de mobiliser les investisseurs tout en maximisant les impacts écologiques et socio-économiques positifs.

4.3.7 Cible 20

D'ici 2030, la prise de décision, l'action et les résultats liés à la biodiversité sont améliorés par le développement des capacités, la coopération technique et scientifique, le transfert de technologies et l'innovation.

Justification

Le renforcement des capacités, la coopération scientifique et le transfert de technologies sont essentiels pour améliorer l'efficacité des actions liées à la biodiversité. Le partenariat avec universités, centres de recherche et organisations internationales permet de combler les lacunes techniques.

Le défi consiste à développer une coordination systémique pour favoriser l'innovation, l'échange de connaissances et l'intégration des technologies adaptées aux besoins nationaux et régionaux.

■ Indicateur phare ● Indicateur binaire ▲ Indicateur de composante ◆ Indicateur complémentaire

Actions	Indicateurs	Acteurs
Axe stratégique 1 : Renforcement institutionnel et Développement de capacités techniques des acteurs (institutions, individus) clés impliqués dans la gestion de la biodiversité		
1.1. Développement/consolidation de document de stratégie nationale de renforcement de capacités techniques et institutionnelles	● Nombre de stratégies identifiées (20.b) Nombre de stratégies nationales de renforcement de capacités élaborées/consolidées Nombre de centre renforcé, taux de participation des types d'acteurs (genre et autres) aux campagnes de renforcement de capacité Nombre de réseaux renforcés	Ministères en charge de : environnement, forêts et développement durable, enseignement supérieur et recherche scientifique ; PTF
1.2. Élaboration et opérationnalisation de programme inclusif de renforcement de capacités	Nombre de cibles identifiées, taux d'implication des cibles (efficacité/efficience) nombre de cibles identifiées, taux d'implication des cibles (efficacité/efficience) Besoins priorités/Liste de besoins en renforcement de capacités identifiés et priorités Nombre de thèmes dans le programme Nombre de certificats de compétence selon le type de certification/Nombre de programmes de certification de compétences des acteurs clés élaborés et mis en œuvre	Ministères en charge de : environnement, forêts et développement durable, enseignement supérieur et recherche scientifique, industrie, commerce et consommation ; OSC, PTF
1.3. Conception et application d'un système de certification environnementale et de label pour les institutions privées et autres	Certification (nombre de certification), labellisation (nombre de structure labellisée) Système d'évaluation établi/Existence des systèmes d'évaluation de performance institutionnelle Nombre de logo ; nombre d'entreprise assumant leur redevabilité/ Système de valorisation et de redevabilité relative à l'exploitation des images (logo) établi	Ministères en charge de : environnement, forêts et développement durable, industrie, commerce et consommation ; secteur privé, PTF

Axe stratégique 2 : Encouragement à l'adoption de solutions technologiques et innovantes		
2.1. Élaboration et mise à jour des cadres juridiques et institutionnels sur l'utilisation des technologies et innovation	Document d'analyse élaboré/ Rapports d'analyses Document d'ajustement des cadres Nombre de nouveaux cadres adaptés et ajustés suivant les besoins Nombre de séances de diffusion de cadre et réglementation effectuée Nombre de cadres et des réglementations diffusés de façon assez large Pourcentage de réduction (évolution en baisse) du nombre de doléances sur les infractions de violation de la propriété intellectuelle	Ministères en charge de : environnement, forêts et développement durable, industrie, commerce et consommation, enseignement supérieur et recherche scientifique ; PTF
2.2. Promotion et usage de la technologie et des innovations dans la gestion de la biodiversité (Smartphones, drones, télédétection, caméra trap... Conservation AI, logiciels divers, modèles de projection)	Nombre de matériels par type de technologie adaptée aux besoins de la promotion et usage de la technologie et innovations dans la gestion de la biodiversité Nombre de type de bonne pratique utilisée par les communautés Nombre de technologies maîtrisées et utilisées par les communautés locales Nombre d'acteurs/entreprises productrices ayant promu la technologie et l'innovation ; type de technologie adaptée Pourcentage de l'augmentation (évolution à la hausse) des acteurs ayant accès aux innovations	Ministère en charge de l'environnement, des forêts et du développement durable; PTF, OSC
2.3. Transfert de technologie et innovations adaptées aux contextes	Nombre de stages en matière de technologie et innovation Nombre de stagiaires (taux par type de domaine de recherches) par rapport au total Liste de programmes de stages et de mobilité en matière de technologie et innovation établie et mise en œuvre ▲ Montant des fonds alloués pour les technologies respectueuses de l'environnement (20.CT.1)	Ministères en charge de : environnement, forêts et développement durable, enseignement supérieur et recherche scientifique
	Nombre d'experts appuyant les incubateurs et accélérateurs Mécanismes d'appui aux incubateurs et accélérateurs spécialisés dans l'innovation verte et durable renforcés	Ministères en charge de : environnement, forêts et développement durable, industrie, commerce et consommation, finances ; PTF
	Nombre de suivi par type de technologie et innovations Nombre de technologies et innovations adaptées aux contextes vulgarisées	Ministères en charge de : environnement, forêts et développement durable, enseignement supérieur et recherche scientifique
Axe stratégique 3 : Renforcement des partenariats sur la recherche, le renforcement de capacité, d'innovation et la technologie		

3.1. Renforcement de la collaboration sud sud, nord sud, triangulaire en termes de recherche	Nombre de partenariats établis Nombre de réseaux de recherche communs créés/ utilisés Nombre de programmes conjoints de recherche élaborés Nombre de conférences régionales et internationales Nombre de hubs régionaux accessibles Nombre de centres de recherche ayant contracté de collaboration Nombre de centres de recherche/établissements publics de recherche (universités/écoles/départements) établis et valorisés Nombre de femmes entreprenant des recherches en biodiversité	Ministères en charge de : environnement, forêts et développement durable, enseignement supérieur et recherche scientifique, PTF, ONG, OSC, universités, centres de recherche
3.2. Production de connaissances à partir des résultats de recherche	◆ Chercheurs (en équivalent temps plein) par million d'habitants) (20.CY.1) ◆ Nombre de publications scientifiques communes (dans le système d'information sur la biodiversité océanique) par secteur (D.CY.2) Montant de financement/rapport entre budget biodiversité %budget total investi en matière de recherche	Ministères en charge de : environnement, forêts et développement durable, enseignement supérieur et recherche scientifique, finances ; PTF, OSC, facultés, universités, centres de recherche
	Nombre de citations d'un article (utiliser Google Scholar) Nombre de résultats de recherches scientifiques appuyés dans la publication Nombre de projets de recherche actions et appliquées en matière de biodiversité	Ministères en charge de : environnement, forêts et développement durable, enseignement supérieur et recherche scientifique ; PTF, OSC
Axe stratégique 4 : Financement durable de la recherche, technologie, innovation et renforcement de capacités		
4.1. Création de fonds innovant (mixte) pour la recherche, technologie innovation et RC	Nombre d'investisseurs optant pour l'offre verte Liste des sources de financement innovantes identifiées et mobilisées Structures autonomes de certification et d'audit mises en place Taux de mobilisation des ressources financières par type de sources Montant des fonds venant des sociétés privées productrices de technologie mobilisés Type de mécanisme de financement, capitaux générés, montant du fonds collectés, nombre d'émission de titres (collecte de fonds), trésorerie nette	Ministères en charge de : environnement, forêts et développement durable, enseignement supérieur et recherche scientifique, finances, commerce et consommation, industrie ; PTF, OSC

Besoins financiers estimés pour la mise en œuvre de la Cible 20

Catégorie d'action	Budget estimé (USD)	Justification
Renforcement institutionnel et développement de	2 468 222	Améliorer les compétences techniques et institutionnelles des acteurs clés impliqués dans la gestion de la biodiversité, à travers la

capacités techniques des acteurs		consolidation des stratégies de renforcement de capacités, l'élaboration de programmes inclusifs, et la mise en place de systèmes de certification et de labellisation
Encouragement à l'adoption de solutions technologiques et innovantes	2 099 333	Promouvoir l'usage des technologies et innovations adaptées aux besoins locaux (drones, télédétection, conservation AI, logiciels, etc.), créer un cadre juridique et institutionnel favorable, et faciliter l'accès des acteurs aux innovations pour améliorer la surveillance, la gestion et la valorisation des ressources naturelles
Partenariats sur la recherche, le renforcement des capacités, l'innovation et la technologie	5 346 032	Développer des partenariats nationaux et internationaux (Sud-Sud, Nord-Sud, triangulaire) pour renforcer la recherche, l'innovation et les capacités techniques, favoriser le partage de connaissances, la production scientifique, et la valorisation des résultats pour appuyer les efforts de gestion durable de la biodiversité
Financement durable de la recherche, technologie, innovation et renforcement de capacités	295 238	Mettre en place des mécanismes de financement stables (fonds mixtes, dispositifs légaux adaptés, mobilisations de sources innovantes) pour soutenir la recherche, l'innovation, et le renforcement des capacités, en ciblant des projets à fort potentiel et à risque modéré, afin de garantir la durabilité et la continuité des initiatives
TOTAL CIBLE 20	10 208 825	

Éléments stratégiques pour la mise en œuvre

- Gouvernance et pilotage stratégique

La mise en œuvre de la Cible 20 repose sur une gouvernance coordonnée et inclusive, intégrant les ministères sectoriels, les partenaires techniques et financiers, les OSC, les universités, les centres de recherche nationaux et le secteur privé. Le pilotage stratégique s'appuie sur des mécanismes de suivi technique et d'évaluation rigoureux, des dispositifs de certification et d'audit, et des rapports périodiques permettant d'adapter les actions aux résultats et aux besoins émergents. L'approche stratégique privilégie l'inclusion, l'équité et la participation des communautés locales, tout en favorisant le développement des capacités techniques, le transfert de technologies, l'innovation et la coopération scientifique nationale et internationale.

- Données, suivi et évaluation

Le développement et l'utilisation de données fiables, ainsi que la mise en place de systèmes de suivi technique et d'évaluation performants, permettent d'assurer une gestion adaptative et fondée sur des preuves. La production et la capitalisation des connaissances issues de la recherche, leur diffusion et leur valorisation auprès des décideurs, des praticiens et des

communautés locales contribuent à orienter les politiques, à améliorer l'efficacité des interventions et à renforcer la transparence et la redevabilité des acteurs impliqués.

- Renforcement de capacités

Le déploiement d'outils technologiques pour la biodiversité nécessite des compétences scientifiques avancées, en gestion de projet, innovation et transfert de technologies. Le renforcement des capacités techniques vise à doter les individus, les institutions et les organisations clés des compétences techniques, des outils et des ressources nécessaires et indispensables pour améliorer la prise de décision, la performance opérationnelle et l'innovation dans la gestion de la biodiversité. Les programmes de formation, les certifications, les systèmes de labellisation et la facilitation de l'accès aux technologies et aux innovations adaptées aux contextes locaux assurent une approche inclusive, équitable et durable.

- Mobilisation de financement durable

Le financement durable soutient l'ensemble des interventions en mobilisant des ressources publiques et privées, en créant des fonds innovants et des mécanismes financiers stables, et en garantissant des structures de certification et d'audit autonomes. Ce dispositif assure la continuité des programmes de recherche, d'innovation et de renforcement de capacités techniques, tout en favorisant l'investissement dans des solutions à fort impact positif pour la conservation et l'usage durable de la biodiversité. Les ressources doivent permettre l'acquisition et l'exploitation de technologies modernes, renforcer les partenariats de recherche et soutenir les projets d'innovation.

4.3.8 Cible 21

D'ici 2030, les décisions relatives à la biodiversité s'appuient sur des données, des informations et des connaissances fiables, accessibles et largement partagées avec les décideurs, les acteurs et le public.

Justification

La prise de décision fondée sur des données fiables est indispensable pour la conservation et l'usage durable de la biodiversité. Madagascar dispose de nombreuses informations scientifiques et stratégiques, mais leur partage et leur appropriation restent insuffisants.

Le défi est de renforcer les systèmes de diffusion, tels que le Clearing House Mechanism, pour assurer l'accès et l'utilisation efficace des connaissances par les décideurs, les acteurs et le public.

Actions	Indicateurs	Acteurs
Axe stratégique 1 : Institutionnalisation et Cadre d'Intégration Politique de la Biodiversité et des Services Écosystémiques (BES)		
1.1. Valoriser et mettre à jour les études et les travaux préparatoires effectués (Analyse des plateformes, des mécanismes, des initiatives sur la biodiversité), concevoir le modèle institutionnel adéquat et l'architecture fonctionnelle de la Plateforme Nationale pour la Biodiversité (PNB) ; et finaliser le processus de mise en place de la PNB	Guide fonctionnel de la PNB Madagascar développé Arrangement institutionnel et gouvernance de la PNB validé	Ministère en charge de l'environnement, des forêts et du développement durable- Projet CABES- Projet GBF/GIZ
1.2. Officialiser et instituer la PNB par voie réglementaire et vulgariser la PNB au niveau national et régional pour en assurer son opérationnalisation	Texte réglementaire élaboré et adopté au niveau du Conseil de Gouvernement Ateliers de vulgarisation régionale de la PNB effectués Atelier de lancement national de la PNB effectué	Ministère en charge de l'environnement, des forêts et du développement durable Projet CABES- Projet GBF/GIZ
1.3. Cadrer la coordination gestion des données sur la biodiversité	Nombre par type d'acteurs œuvrant dans la gestion de la biodiversité identifié et concerté Charte de responsabilité des acteurs élaborée Cadre institutionnel de coordination de gestion des données sur la biodiversité	Ministères en charge de : environnement, forêts et développement durable, enseignement supérieur et recherche scientifique ; gestionnaires AP, CNRE, CNRO, ONE, PTF
1.4. Valoriser et protéger les savoirs traditionnels conformément aux lois en vigueur	Nombre des acteurs identifiés et concertés Nombre des textes sur la protection et valorisation des savoirs traditionnels élaborés Nombre des textes réglementaires vulgarisés	Ministère en charge de l'environnement, des forêts et du développement durable, communautés locales
Axe stratégique 2 : Développement du système d'information sur la biodiversité		
2.1. Inventorier les détenteurs et les connaissances traditionnelles existantes	Nombre des pratiques et connaissances traditionnelles documentées et analysées Nombre des connaissances traditionnelles valorisées en faveur de la communauté locale	Ministères en charge de : environnement, forêts et développement durable, enseignement supérieur et recherche scientifique ; CNRE, CNRO, ONE, gestionnaires AP, PTF, VOI, CTD, OSC, secteur privé
	Nombre de communautés locales par genre et classe d'âge sensibilisées	Ministère en charge de l'environnement, des forêts et du développement durable; CTD, autorités locales
2.2. Standardiser et harmoniser les protocoles de collecte, stockage et validation des données sur la biodiversité.	Nombre par type d'outils de collectes sur la biodiversité inventoriés/identifiés Standards de collectes de données élaborés	Ministères en charge de : environnement, forêts et développement durable, enseignement supérieur et recherche scientifique ; CNRE, CNRO, ONE, gestionnaires AP, PTF

2.3. Mettre en place un système d'information national de collecte de données sur la biodiversité	Système d'information sur la biodiversité mis en place ■ Indicateur sur les informations relatives à la biodiversité pour le suivi du Cadre mondial de la biodiversité de Kunming-Montréal (21.1)	Ministères en charge de : environnement, forêts et développement durable, enseignement supérieur et recherche scientifique ; CNRE, CNRO, ONE, gestionnaires AP, PTF
2.4. Faciliter l'accès au système par catégorie (décideurs, praticiens, grand public, genre)	Nombre de type d'informations catégorisés Type de formats de partages et de diffusion d'information/données définis	Ministères en charge de : environnement, forêts et développement durable, enseignement supérieur et recherche scientifique ; CNRE, CNRO, ONE, gestionnaires AP, PTF
2.5. Rendre accessible et mettre en valeur les informations sur les connaissances et savoir traditionnelles	Nombre de centre de partage d'information et concertation sur les connaissances et savoirs traditionnels créés Annuaire sur les informations, connaissances et savoirs traditionnels élaborés	Ministère en charge de l'environnement, des forêts et du développement durable; CTD
Axe stratégique 3 : Renforcement des Capacités, Outils Technologiques et Dynamisation de l'Interface Science-Politique		
3.1. Renforcer les capacités (techniques, humaines, matérielles) des institutions et des techniciens sur le système d'information en tenant compte de l'approche genre	Manuel de procédure du système élaboré	Ministère en charge de l'environnement, des forêts et du développement durable
	Nombre de personnes formées par genre et classe d'âge Nombre par type de matériel distribué Mécanisme de suivi sur l'opérationnalisation du système mis en place	Ministères en charge de : environnement, forêts et développement durable, enseignement supérieur et recherche scientifique ; CNRE, CNRO, ONE, gestionnaires AP, PTF
3.2. Améliorer les connaissances sur la BES entre les acteurs politiques, les scientifiques, les acteurs de conservation, les OSC et les communautés locales sur des processus de prise de décision mieux informés et plus inclusifs	Nombre de formations effectuées sur le BES par cible Nombre des personnes formés par genre, catégorie ▲ Participation des peuples autochtones et communautés locales à la prise de décisions concernant l'application de la Convention à tous les niveaux (21.CT.2)	Ministères en charge de : environnement, forêts et développement durable, enseignement supérieur et recherche scientifique ; Projet CABES- Projet BIOTACT, OSC, CTD
3.3. Assurer les regroupements périodiques des différents niveaux de la PNB pour assurer des prises de décision raisonnées sur la BES et en assurer l'animation et le dynamisme	Réunion annuelle de la CIME/PNB sur la BES réalisée Réunion annuelle du COPIL de la PNB réalisée Réunions mensuelles sur SE de la CMB réalisées Réunions trimestrielles des 23 groupes thématiques/ Cible de la CMB réalisées Réunions bisannuelles de l'AG des 23 Cibles de la CMB réalisées	Ministère en charge de l'environnement, des forêts et du développement durable- Projet CABES- PTF
Axe stratégique 4 : Mobilisation des ressources et partenariats pour la pérennité de la PNB		

4.1. Mobiliser les ressources techniques, humaines et financières pour garantir le fonctionnement pérenne de la PNB	Campagnes de plaidoyer et de communication de la PNB effectuées Nombre de programmes, projets, mécanismes et initiatives ayant des activités relatives à la PNB Nombre de mécanismes de financement innovants mobilisés pour la PNB Nombre de programmes, de projets et initiatives mondiaux, régionaux, sous-régionaux appuyant les Plateformes Nationales pour la Biodiversité et les Programmes d'échange et de mentoring sur la PNB	Ministère en charge de l'environnement, des forêts et du développement durable- Projet CABES- Projet GBF/GIZ, OSC, PTF, secteur privé, CTD
---	---	--

Besoins financiers estimés pour la mise en œuvre de la Cible 21

Catégorie d'action	Budget estimé (USD)	Justification
Institutionnalisation et Cadre d'Intégration Politique de la Biodiversité et des Services Écosystémiques (BES)	211 111	Mettre en place et officialiser la Plateforme Nationale pour la Biodiversité (PNB)
Développement du système d'information sur la biodiversité	467 688	Améliorer la collecte, la gestion, la standardisation et l'accessibilité des données sur la biodiversité et les savoirs traditionnels
Renforcement des Capacités, Outils Technologiques et Dynamisation de l'Interface Science-Politique	16 826 635	Développer les compétences techniques, la dotation matérielle et l'interface Science-Politique pour assurer l'utilisation efficace du système d'information et la prise de décisions éclairées sur la BES. Inclut formations, manuels de procédure, renforcement de jeunes acteurs et animation régulière des organes de la PNB
Mobilisation des ressources et partenariats pour la pérennité de la PNB	223 302	Assurer la durabilité financière, technique et humaine de la PNB par le plaidoyer, l'intégration de la PNB dans programmes et projets nationaux, et la mobilisation de financements innovants et de partenariats régionaux et internationaux
TOTAL CIBLE 21	17 728 736	

Éléments stratégiques pour la mise en œuvre

- Gouvernance et pilotage stratégique

La gouvernance de la Cible 21 repose sur l'institutionnalisation et la pérennisation de la Plateforme Nationale sur la Biodiversité (PNB), garantissant l'intégration de la biodiversité et des services écosystémiques (BES) dans les politiques et décisions à tous les niveaux. La plateforme assure la coordination entre les acteurs publics, privés, académiques et communautaires, favorisant un dialogue inclusif et structuré à travers ses organes (CIME,

Comité de pilotage, Secrétariat exécutif et groupes thématiques). La légitimité juridique et la gouvernance participative sont renforcées par l'officialisation réglementaire et la vulgarisation nationale et régionale de la PNB, garantissant l'adhésion et l'engagement des parties prenantes pour la planification stratégique, le suivi technique et la mise en œuvre effective des actions sur la biodiversité et les services écosystémiques.

- Données, suivi et évaluation

Le développement d'un système national d'information sur la biodiversité permet de standardiser et d'harmoniser la collecte, le stockage, le partage et l'accès aux données. Les connaissances traditionnelles et locales sont inventoriées, capitalisées et valorisées, garantissant leur intégration dans la prise de décision et leur préservation. L'accès aux informations est structuré selon les besoins des différents utilisateurs (décideurs, praticiens, communautés et grand public), facilitant l'interopérabilité, la transparence et l'utilisation efficace des données pour orienter les politiques et renforcer la gestion adaptative de la biodiversité.

- Renforcement de capacités

La gestion des connaissances exige des capacités techniques pour collecter, valider et utiliser les données, incluant les savoirs autochtones. Les capacités techniques et matérielles des acteurs impliqués dans la PNB sont renforcées pour assurer l'opérationnalisation du système d'information et l'interface science-politique. Les formations, la dotation en matériel, la promotion de l'accès aux connaissances sur la biodiversité et les services écosystémiques, ainsi que l'implication des jeunes et des décideurs, contribuent à améliorer la performance des institutions et la qualité des décisions. La tenue régulière des réunions et activités de la PNB garantit l'animation, le dynamisme et la cohérence des actions, permettant aux acteurs de s'approprier pleinement les outils et les informations pour des prises de décision éclairées.

- Mobilisation de financement durable

Les financements doivent appuyer l'élaboration de standards nationaux, les systèmes de rétroaction et les campagnes de sensibilisation des acteurs pour une meilleure intégration des données dans la prise de décision. La pérennité de la PNB est assurée par la mobilisation de ressources humaines, techniques et financières, incluant l'intégration dans les programmes et projets nationaux et régionaux et l'identification de mécanismes de financement innovants. L'engagement dans des initiatives internationales et régionales permet le renforcement effectif et continu des capacités techniques, l'échange de bonnes pratiques et l'alignement des objectifs stratégiques sur les standards mondiaux. Ces mesures garantissent la continuité opérationnelle de la PNB et son rôle primordial dans la coordination, le suivi technique et la mise en œuvre effective des actions liées à la biodiversité et aux services écosystémiques à Madagascar.

4.3.9 Cible 22

D'ici 2030, la participation de tous à la prise de décision et l'accès à la justice et à l'information relative à la biodiversité sont assurés.

Justification

La participation inclusive et l'accès à l'information et à la justice environnementale permettent de responsabiliser les communautés locales et d'intégrer les savoirs traditionnels dans la gestion des ressources.

Le défi est d'élargir et systématiser cette participation, de protéger les savoirs traditionnels et de garantir que toutes les décisions relatives à la biodiversité soient transparentes et équitables pour tous les acteurs, notamment les communautés locales, en veillant à la protection des défenseurs environnementaux et du droit au recours.

■ Indicateur phare ● Indicateur binaire ▲ Indicateur de composante ◆ Indicateur complémentaire

Actions	Indicateurs	Acteurs
Axe Stratégique 1 : Renforcement de la Gouvernance, de l'accès à la Justice et de la Protection des Droits Humains liés à la Biodiversité		
1.1. Renforcer les mécanismes de protection et de suivi de la situation des défenseurs des droits humains en matière d'environnement et de biodiversité	Nombre de textes légaux/réglementaires adoptés et publiés sur la protection des défenseurs des droits humains en matière d'environnement et de biodiversité Taux de ratification du mécanisme par les parties prenantes Nombre de cliniques/guichets juridiques fonctionnels Pourcentage d'affaires et de doléances liées à la biodiversité traitées par les mécanismes de protection Nombre de rapports d'évaluation produits et diffusés publiquement ▲ Nombre de cas vérifiés d'homicides et d'autres attaques contre des défenseurs des droits de l'homme en matière d'environnement au cours des 12 derniers mois (22.CT.2)	Ministères en charge de : environnement, forêts et développement durable, pêche et économie bleue, justice, aménagement du territoire ; ONE, Assemblée Nationale, TAFO MIHAAMO, MIHARI, ANTM, OSC
1.2. Renforcer la lutte contre la corruption dans le secteur environnemental pour garantir la transparence et l'équité	Nombre de mesures prises pour la réduction de la corruption dans le secteur environnemental Taux de mise en œuvre des recommandations de la stratégie de lutte contre la corruption Nombre de réunions du comité mixte tenues annuellement Pourcentage de doléances traitées par le comité mixte	Ministères en charge de : environnement, forêts et développement durable, pêche et économie bleue, justice, aménagement du territoire ; cours et tribunaux, BIANCO, OSC
1.3. Formaliser la reconnaissance des droits fonciers dans les territoires traditionnels des communautés locales et sécurisation des régimes fonciers communautaires	Pourcentage des aires et territoires traditionnels des communautés locales dont les droits fonciers sont légalement reconnus Nombre de certificats fonciers ou titres de propriété communautaire délivrés Nombre de communes disposant d'un PAG ou SAC opérationnel	Ministères en charge de : environnement, forêts et développement durable, pêche et économie bleue, industrie, culture, mines et ressources stratégiques, aménagement du territoire ; OMNIS, ONE, TAFO

	Pourcentage de PAG/SAC intégrant les formes de gestion communautaire ▲ Pourcentage de la population adulte disposant de documents fonciers reconnus (désagré par sexe) (22.CT.1) Nombre de titres et certificats délivrés annuellement Nombre de guichets fonciers (BIF) fonctionnels Augmentation annuelle du pourcentage de terres communautaires sécurisées par CFC dans les zones prioritaires ■ Changement d'affectation des terres et régime foncier dans les territoires traditionnels des peuples autochtones et communautés locales (22.1)	MIHAAVO, MIHARI SIF, OSC
1.4. Intégrer les connaissances, innovations et pratiques traditionnelles des Communautés Locales dans la gestion de la biodiversité	Nombre de protocoles communautaires établis suivant le principe du CLIP Nombre de contrats de partenariat établis avec les communautés locales Montant des bénéfices tirés de l'utilisation des connaissances, innovations et pratiques traditionnelles et redistribués aux communautés locales	Ministères en charge de : environnement, forêts et développement durable, pêche et économie bleue, communication et culture ; ONE, TAFO MIHAAVO, MIHARI, SIF, OSC, PTF
1.5. Renforcer l'utilisation des dina et des modes alternatifs de règlement des conflits basés sur les valeurs et la culture malagasy en conformité avec les lois en vigueur	Données statistiques sur l'utilisation des dina et des modes alternatifs de règlement des conflits Nombre de sessions de renforcement de capacités octroyées aux acteurs Existence d'un mécanisme de suivi des dina et des modes alternatifs de règlement des conflits au niveau local au niveau national et local	Ministères en charge de : environnement, forêts et développement durable, justice, pêche et économie bleue, intérieur, cours et tribunaux, District, STD, KMD, OSC
Axe Stratégique 2 : Promotion de la Participation Équitable et de l'Accès à l'Information sur la Biodiversité		
2.1. Développer des plateformes et des mécanismes inclusifs pour la participation effective et équitable aux prises de décision (du local au national)	Nombre de plateformes de participation inclusives créées/renforcées. ● Taux de participation des communautés locales et des personnes vulnérables/jeunes/personnes handicapées aux processus décisionnels Pourcentage de femmes et de jeunes dans les organes de décision liés à la biodiversité	Ministères en charge de : environnement, forêts et développement durable, pêche et économie bleue, communication et culture, santé publique ; Cours et tribunaux, médiateur de la République, gendarmerie, Police nationale, Fokontany, BIANCO, détenteurs de connaissances traditionnelles , ONG
2.2. Renforcer les capacités de négociation et de plaidoyer des communautés et des groupes vulnérables	Nombre de personnes issues des communautés locales/groupes vulnérables formées. Taux d'utilisation des outils de plaidoyer dans les réunions de prise de décision	Ministères en charge de : environnement, forêts et développement durable, justice, défense, pêche et économie bleue, santé publique ; Assemblée Nationale, PTF, OSC

2.3. Améliorer l'accès à l'information relative à la biodiversité et aux lois environnementales	Nombre de documents environnementaux produits, traduits et vulgarisés Pourcentage de la population adulte déclarant avoir accès aux informations relatives à la biodiversité Nombre de campagnes de sensibilisation menées par an. Nombre de consultations de la plateforme sur la biodiversité (si existante). Nombre de canaux de diffusion opérationnels ● Action en faveur d'une représentation et d'une participation pleines et entières, équitables, inclusives, efficaces et tenant compte du genre des peuples autochtones et communautés locales aux processus décisionnels, ainsi que leur accès à la justice et aux informations relatives à la biodiversité (22.b)	Ministères en charge de : environnement, forêts et développement durable, justice, pêche et économie bleue, OSC, CNIDH, HCDDDED
2.4. Intégrer les enjeux de participation et de l'accès à la justice dans les programmes d'éducation et de formation	Nombre d'agents publics et leaders communautaires formés par an Taux d'intégration des modules sur la gouvernance environnementale dans les cursus universitaires/professionnels Statistiques sur les délais de traitement des contentieux environnementaux	Ministères en charge de : environnement, forêts et développement durable, pêche et économie bleue, communication et culture, enseignement supérieur ; ONE, Akademia malagasy, autorités traditionnelles, ONG, SIF, centres de recherche
Axe Stratégique 3 : Mise en Place de Mécanismes de Financement Durables pour la Gouvernance et la Justice Environnementale		
3.1. Mobiliser et Sécuriser les Ressources Financières	Nombre de lignes budgétaires spécifiques créées ou augmentées dans les budgets sectoriels (Justice, Environnement, CTD). Nombre de sources de financement innovantes (autres que amendes/redevances) établies Volume total des financements mobilisés auprès du secteur privé ou des mécanismes de compensation	Ministères en charge de : environnement, forêts et développement durable, pêche et économie bleue, finances, communication et culture ; ONE, TAFO MIHAARO, MIHARI SIF, PTF

Besoins financiers estimés pour la mise en œuvre de la Cible 22

Catégorie d'action	Budget estimé (USD)	Justification
Gouvernance, justice et protection des droits humains liés à la biodiversité	2 576 540	Renforcer le cadre légal et institutionnel pour protéger les défenseurs de l'environnement, garantir l'accès à la justice environnementale et la lutte contre la corruption, sécuriser les droits fonciers et les connaissances traditionnelles des communautés locales, et assurer l'intégration des savoirs traditionnels dans la gestion de la biodiversité
Promotion de la participation équitable et de l'accès à l'information sur la biodiversité	2 293 424	Assurer la participation inclusive et équitable des groupes marginalisés (femmes, jeunes, personnes vulnérables) aux processus décisionnels, améliorer l'accès à l'information et aux connaissances sur la biodiversité et les

		droits associés, et intégrer ces enjeux dans l'éducation et la formation des fonctionnaires et leaders communautaires
Financement durable pour la gouvernance et la justice environnementale	447 406	Garantir la pérennité des mécanismes de gouvernance, de participation et de protection des défenseurs de l'environnement par l'intégration dans les budgets publics, le suivi des décaissements et la mobilisation de sources de financement innovantes (PPP, compensation, secteur privé)
TOTAL CIBLE 22	5 317 370	

Éléments stratégiques pour la mise en œuvre

- Gouvernance et pilotage stratégique

La gouvernance de la biodiversité et la protection des droits associés reposent sur un cadre légal et institutionnel renforcé, assurant la protection effective des défenseurs de l'environnement et l'accès à la justice pour tous. Ce pilotage stratégique intègre les dimensions politiques, réglementaires et institutionnelles, favorise l'intégration des droits humains et des savoirs traditionnels dans la gestion de la biodiversité, et mobilise tous les acteurs à tous les niveaux, du local au national. La territorialisation et la mise en place de mécanismes inclusifs garantissent l'adhésion et la participation équitable des communautés locales et des groupes vulnérables, tout en assurant un partenariat solide entre institutions publiques, société civile, communautés et partenaires techniques et financiers.

- Données, suivi et évaluation

La collecte, la gestion et l'accès aux informations relatives aux droits, aux lois environnementales et à la biodiversité se font de manière systématique et obligatoire pour soutenir une prise de décision éclairée et inclusive. Des mécanismes de suivi technique et d'évaluation permettent d'assurer l'efficacité des dispositifs de protection des défenseurs de l'environnement naturel, des guichets juridiques et des plateformes de participation, tout en facilitant l'analyse de l'impact des interventions sur l'accès à la justice et la gouvernance environnementale.

- Renforcement de capacités

Le renforcement des capacités techniques vise à doter les acteurs institutionnels, communautaires et jeunes leaders des compétences nécessaires pour comprendre et appliquer les droits relatifs à la biodiversité et à l'environnement naturel (protection des défenseurs environnementaux), ainsi que pour participer activement aux processus décisionnels (médiation, communication communautaire). La formation et l'accompagnement renforcent l'interface entre science de la nature, droit et politique, garantissant que tous les

acteurs disposent des connaissances et des outils pour contribuer efficacement à la protection de l'environnement et à la participation équitable.

- Mobilisation de financement durable

Les ressources doivent soutenir le fonctionnement des dispositifs de participation, le développement des outils de suivi technique et la mise en œuvre effective d'un cadre de protection efficace. L'intégration de lignes budgétaires dédiées dans les plans et budgets sectoriels, combinée à l'identification de sources de financement innovantes, garantit la mise en œuvre durable des dispositifs de protection des défenseurs de l'environnement naturel et des mécanismes inclusifs de participation, tout en réduisant la dépendance aux cycles politiques ou à l'aide extérieure.

4.3.10 Cible 23

D'ici 2030, les actions en faveur de la biodiversité intègrent une approche sensible au genre.

Justification

L'intégration de la dimension genre est cruciale pour valoriser les savoirs locaux et renforcer la participation communautaire à la conservation de la biodiversité. Madagascar a déjà mis en place des politiques nationales et des programmes comme le PANAGED pour promouvoir l'égalité des sexes.

Le défi est de généraliser cette approche dans tous les projets et programmes de conservation, en assurant un accès équitable aux ressources et aux avantages, et en intégrant systématiquement la considération du genre, de l'équité intergénérationnelle et des populations vulnérables.

■ Indicateur phare ● Indicateur binaire ▲ Indicateur de composante ◆ Indicateur complémentaire

Actions	Indicateurs	Acteurs
Axe stratégique 1 : Assurer une bonne compréhension du genre et des vulnérabilités dans le contexte de la préservation de la biodiversité		
1.1. Mener une analyse de situation genre et biodiversité	Nombre de consultations organisées Nombre de participants (désagrégué par Sexe/Âge) Nombre de rapports de consultation validés Nombre de groupes vulnérables consultés Liste des besoins prioritaires identifiés Nombre de pratiques traditionnelles inventoriées (cultures, us et coutumes...) Ratio pratiques favorables / pratiques nuisibles Rapport d'analyse disponible et validé Nombre de types de VBG traditionnelles identifiées	Ministères en charge de : environnement, forêts et développement durable, population ; INSTAT, OSC, PTF, associations de femmes

1.2. Capitaliser les bonnes pratiques en matière de préservation de la biodiversité tenant compte du genre	Nombre d'ateliers interrégionaux réalisés Nombre de structures ou d'organisations représentées Nombre de "Fiches de Bonnes Pratiques" rédigées et éditées Types de supports de capitalisation produits	Ministère en charge de l'environnement, des forêts et du développement durable; PTF, OSC, universités
1.3. Mener une campagne de sensibilisation et de formation sur le genre et la biodiversité	Nombre et types d'outils produits Nombre de supports effectivement distribués/diffusés Nombre d'ateliers/formations organisés Nombre de personnes sensibilisées (H/F/Jeunes) Nombre de canaux de communication utilisés Nombre de documents de "Leçons Apprises" produits Nombre d'événements de restitution organisés	Ministères en charge de : environnement, forêts et développement durable, population ; médias, CTD, OSC, PTF
Axe stratégique 2 : Intégrer l'aspect genre dans les cadres juridiques, politiques et stratégies relatifs à la biodiversité		
2.1. Élaborer des outils et des référentiels pour intégrer la dimension genre dans la gestion de la biodiversité	Nombre de textes et documents cadres analysés Nombre de dispositions juridiques identifiées comme "discriminatoires" ou "neutres au genre" Nombre de recommandations formulées pour l'amélioration des textes Rapport de diagnostic "Genre & Biodiversité" Document du Référentiel (Guide/Manuel) disponible et adopté	Ministères en charge de : environnement, forêts et développement durable, justice, pêche et économie bleue, transports, culture et communication, énergie et hydrocarbures, mines, agriculture, aménagement du territoire et foncier, population, tourisme ; PTF, ONG
2.2. Promouvoir l'intégration de l'aspect genre dans les cadres juridiques, les politiques et stratégies relatifs à la biodiversité	Nombre de séances de plaidoyer/lobbying réalisées Nombre de décideurs touchés (Désagregé H/F et par institution) Nombre de réunions tenues avec les décideurs ● Nombre de textes révisés (projets de loi, décrets, stratégies) (23.b) Nombre d'ateliers de révision de textes organisés Nombre d'outils de vulgarisation produits Nombre de canaux de diffusion utilisés Nombre de séance de vulgarisation de textes Nombre de guides simplifiés distribués	Ministères en charge de : environnement, forêts et développement durable, justice, pêche et économie bleue, transports, culture et communication, énergie et hydrocarbures, mines, agriculture, aménagement du territoire et foncier, population, tourisme ; PTF, ONG
Axe stratégique 3 : Promouvoir l'approche genre dans les prises de décision et de planification dans le cadre de la biodiversité		
3.1. Assurer l'équité de genre dans la gouvernance locale/conventions collectives	Nombre de dialogues communautaires organisés Taux de participation des femmes et des jeunes Nombre de leaders (par catégorie) touchés % de leaders présents aux réunions Nombre de sessions de formation réalisées Nombre de personnes formées (Désagregé Sexe/Âge) % de femmes/hommes formés	Ministères en charge de l'environnement, des forêts et du développement durable ; CTD, STD, autorités traditionnelles, tribunaux, communautés locales

3.2. Améliorer l'accès des femmes à la terre et aux ressources naturelles	Nombre de séances de sensibilisation réalisées Nombre de participants (H/F) % de personnes touchées par les campagnes Nombre de femmes/personnes vulnérables accompagnées Nombre de certificats ou titres fonciers effectivement délivrés aux femmes/vulnérables % de dossiers complets déposés au Guichet Foncier Nombre d'associations féminines créées et structurées % d'associations disposant d'un statut légal	Ministères en charge de : environnement, forêts et développement durable, aménagement du territoire et foncier, agriculture et élevage, population ; OSC, associations de femmes, PTF
3.3. Développer l'"empowerment" féminin dans la gestion de la biodiversité	Nombre de femmes formées aux métiers verts (désagrégué par filière : écotourisme, agroforesterie, recyclage, apiculture, etc.) Nombre de micro-entreprises ou d'activités génératrices de revenus (AGR) créées post-formation % de femmes certifiées Nombre de binômes (Mentor / Mentorée) constitués % de mentorées ayant accédé à un poste de responsabilité ou lancé leur projet Nombre de profils de femmes leaders mis en avant Nombre de diffusions % de reportages produits Nombre d'OSC ou de groupements féminins appuyés % de subventions accordées	Ministère en charge de l'environnement, des forêts et du développement durable; PTF, OSC, structures de formation
3.4. Promouvoir un financement sensible au genre	Nombre de sessions de plaidoyer technique tenues Adoption d'une circulaire budgétaire intégrant la BSG % de réunions avec la Commission Budget/Finance Nombre de campagnes de sensibilisation effectuées Nombre de propositions de financement Nombre de programmes/projets ayant bénéficié d'un appui financier Nombre de dossiers soumis aux bailleurs	Ministère en charge de l'environnement, des forêts et du développement durable; toutes les institutions publiques, secteur privé, OSC, ONG, PTF

Besoins financiers estimés pour la mise en œuvre de la Cible 23

Catégorie d'action	Budget estimé (USD)	Justification
Bonne compréhension du genre et des vulnérabilités dans le contexte de la préservation de la biodiversité	2 545 859	Assurer la collecte et l'analyse des données sur le genre et les vulnérabilités, capitaliser les bonnes pratiques, et sensibiliser/formation sur l'intégration du genre dans la préservation de la biodiversité pour permettre des actions plus inclusives et adaptées aux besoins spécifiques des groupes vulnérables
Intégration du genre dans les cadres juridiques,	318 717	Examiner et mettre à jour les cadres juridiques, politiques et stratégiques pour y

politiques et stratégies relatifs à la biodiversité		intégrer l'approche genre, concevoir des référentiels et outils de vulgarisation
Promotion du genre dans les prises de décision et de planification de la biodiversité	11 769 470	Garantir la participation effective des femmes à la gouvernance et la planification de la biodiversité, améliorer l'accès des femmes à la terre et aux ressources, développer leur "empowerment" à travers la formation et le mentorat, et promouvoir un financement sensible au genre
TOTAL CIBLE 23	14 634 046	

Éléments stratégiques pour la mise en œuvre

- Gouvernance et pilotage stratégique

La gouvernance de la biodiversité intègre pleinement les dimensions de genre et de vulnérabilité humaine, assurant que les politiques, cadres juridiques et stratégies sectoriels reflètent l'égalité des droits et répondent aux besoins spécifiques des femmes, des hommes et de groupes humains vulnérables. Les mécanismes de pilotage stratégique favorisent la participation inclusive à tous les niveaux, depuis les communautés locales jusqu'aux instances nationales, et encouragent les partenariats entre institutions publiques, organisations de la société civile, communautés et partenaires techniques et financiers pour une gestion équitable et durable de la biodiversité.

- Données, suivi et évaluation

Des systèmes d'analyse et de suivi sont établis pour collecter et capitaliser les informations sur le genre, la vulnérabilité humaine, les pratiques culturelles et les bonnes pratiques en matière de conservation. Ces données permettent d'orienter la planification, d'évaluer l'impact des interventions et de partager les leçons apprises afin de renforcer l'efficacité des stratégies et de garantir une intégration continue de l'égalité de genre dans la gestion de la biodiversité.

- Renforcement de capacités

Le renforcement des capacités techniques cible les acteurs institutionnels, communautaires et les femmes leaders afin de développer leurs compétences stratégiques en matière de gouvernance, de leadership, de planification stratégique, et de gestion rationnelle et durable de la biodiversité. La formation, le mentorat et le partage d'expériences permettent de soutenir l'autonomisation des femmes, d'encourager leur participation active aux décisions et de valoriser leur rôle dans la conservation de la biodiversité et l'utilisation durable des ressources naturelles.

- Mobilisation de financement durable

Des ressources sont nécessaires pour financer les programmes de formation, mettre en place des systèmes de suivi technique et soutenir les institutions dans l'application des politiques de

genre et d'équité. Le financement durable garantit l'allocation équitable et pérenne des ressources pour soutenir l'intégration du genre dans les enjeux de la biodiversité. Les budgets sensibles au genre et les mécanismes de financement innovants permettent de sécuriser les projets et programmes promouvant l'égalité, tout en renforçant l'autonomie économique et la résilience des femmes et des groupes humains vulnérables impliqués dans la gestion des ressources naturelles.

4.3.11 Besoins financiers consolidés du Programme 3 (2026-2030)

L'estimation des besoins financiers du Programme 3, issue de la consolidation des coûts des actions prioritaires des cibles 14 à 23 pour la période 2026–2030, s'élève à **80,7 millions USD**. Elle reflète les investissements nécessaires pour renforcer les cadres institutionnels, les capacités, les mécanismes financiers, les systèmes d'information et les approches transversales indispensables à la mise en œuvre effective et inclusive de l'ensemble des SPANB.

Tableau 3 : Besoins financiers consolidés du Programme 3

Cibles	Intitulé synthétique	Besoins estimés (USD)	% du programme
Cible 14	Intégration de la biodiversité	7 935 695	9,83
Cible 15	Responsabilité du secteur privé	5 665 285	7,02
Cible 16	Consommation durable	4 709 841	5,83
Cible 17	Biosécurité	6 053 552	7,50
Cible 18	Réforme des subventions nuisibles	1 542 427	1,91
Cible 19	Financement de la biodiversité	6 937 302	8,59
Cible 20	Renforcement des capacités	10 208 825	12,65
Cible 21	Données, connaissances	17 728 736	21,96
Cible 22	Inclusion	5 317 370	6,59
Cible 23	Approche genre	14 634 046	18,13
Total Programme 3		80 733 079	100

4.4 Conditions de mise en œuvre

Bien que les SPANB 2026 – 2030 ambitionnent de positionner Madagascar comme un **pays de solutions et d'actions pour la biodiversité**, la traduction de ses aspirations en des actions concrètes dans la poursuite des objectifs, aux fins de produire et d'obtenir des résultats tangibles et utiles, conformes et répondant aux principes établis, nécessitent des circonstances favorables. Il s'agit principalement de (i) un engagement politique fort, (ii) une gouvernance cohérente sur tous les piliers de gouvernance reconnus – Pilier 1 : Cadre politique, juridique et institutionnel ; Pilier 2 : Processus de planification et de prise de décision ; Pilier 3 : Cadre de mise en œuvre -, (iii) un arrangement institutionnel approprié, (iv)

un ancrage opérationnel à tous les niveaux - du niveau central aux niveaux décentralisés et des terrains, comme le stipule la Charte de l'Environnement Malagasy - , (v) des ressources adaptées et disponibles à temps.

LOI n° 2015- 003 Portant Charte de l'Environnement Malagasy actualisée

L'Assemblée nationale a adopté en sa séance du 20 janvier 2015, la loi dont la teneur suit :

Conscient que :

- La Biodiversité unique et les ressources naturelles de Madagascar constituent une richesse et un patrimoine naturel national et mondial que le pays a la responsabilité de préserver pour les générations actuelles et futures;
- Le Changement climatique est une menace potentielle pour Madagascar et peut altérer les ressources climatiques à la base de nombreuses orientations économiques ;
- Les ressources naturelles de Madagascar en tant que capital naturel forment la base de son développement durable tant économique que social et constituent un élément essentiel dans la réduction de la pauvreté à laquelle fait face le pays ;
- La santé et le bien-être de la population sont déterminés par la qualité de l'environnement ;
- Tout citoyen doit avoir un réflexe environnemental.

Convaincu que :

- La préservation de l'environnement est un des éléments clés du développement durable ; Il y a des liens très forts entre réduction de la pauvreté et protection de l'environnement, en ce sens que la dégradation environnementale a des impacts sur (i) la productivité agricole, du secteur pêche et du tourisme ; (ii) la productivité du travail des femmes et de la scolarité des enfants qui doivent renoncer à des tâches plus productives pour l'approvisionnement en eau et combustibles ; (iii) la santé humaine.
 - L'intégration de la dimension et les prescriptions environnementales sont d'une importance indéniable pour toute politique sectorielle ;
 - Le point d'ancrage de la bonne gouvernance environnementale repose sur la décentralisation effective à tous les niveaux et dans tous les secteurs, les communes et les communautés de base s'offrent l'opportunité de gérer leur milieu environnant en assurant une gestion durable des ressources et un développement local équilibré ;
- La valorisation économique soutenue par la gestion pérenne et efficace des ressources est le garant du développement durable, fondement de préservation de l'environnement.

Réaffirmant que :

- La participation du pays à la résolution des problèmes environnementaux d'ordre mondial se traduit par le respect des engagements internationaux à travers la mise en œuvre effective des conventions internationales environnementales ratifiées ;
- Tous les textes législatifs, les politiques, plans, programmes et projets sectoriels doivent tenir compte :
 - du changement climatique, et du transfert de technologie dans sa gestion et celle de l'environnement en général ;
 - de la gestion des risques et des catastrophes ;
 - de la gestion intégrée des ressources en eau ;
 - de la gestion intégrée des zones humides ;
 - de la gestion du Tourisme Durable ;
 - de la gestion durable des ressources naturelles renouvelables et non renouvelables et dont l'utilisation n'est pas gratuite ;
 - du partage équitable des avantages tirés des services environnementaux à travers :
 - ✓ l'utilisation des ressources génétiques et biologiques de Madagascar, pays à grande diversité endémique ;
 - ✓ l'utilisation des revenus dérivés des marchés « carbone » ;
 - de la protection des ressources génétiques et biologiques face aux espèces envahissantes et organismes génétiquement modifiés lesquels présentent des risques sérieux quant à la modification et l'extinction des espèces et aussi pour la santé et l'environnement ;
 - de la gestion des différentes sources de pollution ;
 - de la gestion intégrée des zones marines et côtières ;
 - de la lutte contre l'érosion du sol, et la gestion des bassins versants ;
 - de la lutte contre la désertification et la dégradation des terres ;
 - de l'interaction entre l'environnement d'une part et l'exploration/exploitation des ressources minières et pétrolières d'autre part;

- de la lutte contre la destruction, l'exploitation et de la commercialisation illicites en matière de biodiversité mais aussi d'autres ressources terrestres et halieutiques ;
- des risques sanitaires liés à l'environnement.

Il est donc plus que primordial de mettre en place un cadre juridique rénové en diapason avec le dynamisme de l'évolution technologique, climatique, socio-économique et culturelle pour une gestion durable de l'environnement.

4.4.1 Mécanisme de mise en œuvre des SPANB

4.4.1.1 Arrangement institutionnel

La mise en œuvre des SPANB repose sur un **cadre institutionnel renforcé et une structure interinstitutionnelle cohérente**, conçus pour garantir une gouvernance efficace de la biodiversité à tous les niveaux, conformément aux principes les régissant (SPANB).

Au sommet, le **Comité Interministériel de l'Environnement (CIME)**, qui a été actualisé au cours de la mise en œuvre de la SPANB 2015 – 2025, pour être en adéquation avec la gestion plus large de l'environnement, et particulièrement de la biodiversité, est désormais placé sous l'autorité du Premier Ministre. Il joue le rôle d'instance stratégique nationale. Il assure l'intégration de l'environnement dans toutes les politiques publiques, arbitre les conflits entre secteurs et soutient les ministères dans la mise en œuvre de leurs engagements environnementaux.

Décret n° 2024 – 1808 du 22 Octobre 2024 portant création, organisation et fonctionnement du Comité Interministériel de l'Environnement (CIME)

Article 2 : Le Comité Interministériel de l'Environnement (CIME) est placé sous l'autorité du Premier Ministre, Chef du Gouvernement.

Article 3 : Le CIME est un organe garant de l'intégration des impératifs de la gestion de l'Environnement dans une perspective de développement durable et du renforcement de la gouvernance nationale en matière de changement climatique à travers le Ministère de l'Environnement et du Développement Durable.

Article 4 : Le CIME est un organe de pilotage, de décision et de coordination ayant pour missions de :

- Favoriser la cohérence et la synergie des actions entre toutes les institutions étatiques afin de surmonter les enjeux majeurs en matière d'Environnement et de lutte contre les changements climatiques tant au niveau national qu'international ;
- Assister le Chef de Gouvernement dans la définition des grandes orientations de la politique générale de l'Etat en matière de l'Environnement et de changement climatique mise en œuvre par le Ministère chargé de l'Environnement ainsi que dans la détermination des stratégies opérationnelles de mise en œuvre ;
- Orienter et s'assurer de l'intégration de la dimension Environnement et changements climatiques dans les politiques publiques ;

Article 5 : Suivant ses mission, le CIME :

- Assure l'arbitrage des divergences stratégiques entre les différents secteurs et départements ministériels sur les questions environnementales et climatiques. A cet effet, il est organisé, au besoin, une réunions qui repose sur l'évaluation éclairée des dossiers visant à examiner les divergences soumise et statuer sur les orientations stratégiques à adopter. Les décisions prises à l'issue des l'arbitrages sont consignées dans des directives, qui sont exécutoires pour les départements concernés.
- Veille à l'intégration effective des considérations environnementales et climatiques, y compris les aspects budgétaires, dans toutes les politiques, stratégies et plans sectoriels, nationaux et régionaux. A ce titre, suivant les modalités prévues par le Règlement Intérieur du CIME, chaque Département

Ministériel lui fait parvenir, en début d'année, à titre de planification, un document stratégique synthétisé de ses grandes orientations environnementales, et en fin d'année, un rapport annuel synthétisé y afférent.

Sur la base des rapport reçus, une évaluation annuelle est réalisée sous la supervision du CIME pour mesurer l'efficacité de ces orientations par les départements concernés. Ladite évaluation donne lieu à un rapport assortie de recommandations sur les ajustements à apporter aux orientations sectorielles en matière d'environnement et de changement climatique en vigueur.

- Oriente l'intégration de la dimension environnementale et changement climatique au niveau des institutions étatiques, des différentes plateformes de concertation et de coordinations existantes notamment, sans que cette liste ne soit exhaustive, la Cellule Environnementale Sectorielle, en abrégé CES, la Cellule Environnementale Régionale, en abrégé CER, le secteur privé, les mouvements associatifs et l'Organisation de la Société Civile.
- Favorise la collaboration multi-acteurs en vue de l'implication de toutes les parties prenantes dans une même vision de gestion durable de l'Environnement et de la lutte contre les changements climatiques.
- En matière de résolution des problématiques opérationnelles, le CIME identifie et résout les obstacles rencontrés par les départements ministériels dans la mise en œuvre des politiques environnementales, en examinant les difficultés soumise par les secteurs et proposant des solutions opérationnelles adéquates.
- Examine les propositions d'orientation proposées par les structures opérationnelles par rapport aux évolutions des réalités pratiques de la dimension Environnementale de chaque secteur.

Le **Ministère de l'Environnement et du Développement Durable (MEDD)** assure la **tutelle technique** et la **coordination intersectorielle**. Il pilote l'application des normes, supervise le suivi-évaluation et veille à ce que les SPANB soit déclinée dans l'ensemble des secteurs économiques et sociaux.

Décret n° 2022-482 du 20 février 2019 Fixant les attributions du Ministre de l'Environnement et du Développement Durable ainsi que l'Organisation Générale de son Ministère.

Article 2. -Sur la base des principes et des dispositions de la Charte de l'Environnement Malagasy et des Conventions Internationales relatives à l'Environnement ratifiées par Madagascar, le Ministre de l'Environnement et du Développement Durable est chargé de la conception, de la coordination, de la mise en œuvre et du suivi-évaluation de la politique de l'Etat en matière d'Environnement et de Développement Durable

A ce titre, il a la charge de :

- Développer et/ou mettre à jour des instruments politiques, stratégiques et juridiques pour améliorer la gouvernance environnementale et forestière, en intégrant la diplomatie environnementale, en coordination avec le Ministère des Affaires Etrangères ;
- Représenter le Gouvernement sur le plan national et international pour toutes les questions relatives à l'environnement, au développement durable et aux changements climatiques ;
- Assurer de manière coordonnée la prise en considération de la dimension environnementale dans les politiques de développement au niveau de tous les secteurs et des collectivités décentralisées ;
- Développer des stratégies de pérennisation de la gestion des Aires Protégées pour la préservation et la valorisation de la biodiversité au profit du développement de l'écotourisme et de leur utilisation durable, ainsi que d'augmenter la superficie des Aires Marines Protégées ;
- Mettre en œuvre la stratégie nationale de reforestation et de restauration des paysages urbains et forestiers;
- Promouvoir des programmes et des projets de développement durable rural et urbain.

Un **Secrétariat Exécutif**, appuyé par la **Maison de la Biodiversité**, assure la coordination opérationnelle quotidienne : gestion de l'information, suivi des programmes, capitalisation des données, appui aux ministères sectoriels et coordination avec les acteurs non étatiques.

Autour de cette structure centrale, des **communautés** réunissent des expertises variées : scientifiques, techniques, juridiques, sociales, publiques, privées et financières. Elles contribuent à éclairer la décision, harmoniser les actions, renforcer la cohérence des politiques et proposer des solutions fondées sur la science et les besoins du terrain.

Les **ministères sectoriels** (agriculture, élevage, pêche, mines, énergie, aménagement, finances, tourisme, éducation, etc.) intègrent les objectifs des SPANB dans leurs politiques, plans et budgets, selon leurs champs de compétence. Ils assurent l'opérationnalisation sectorielle des mesures prescrites.

Au niveau local, les **collectivités territoriales** (régions, communes) prennent en charge la mise en œuvre territoriale des SPANB, en adaptant les actions aux réalités locales, en mobilisant les communautés et en veillant au respect des obligations réglementaires.

LOI ORGANIQUE N° 2014 – 018 du 12 septembre 2014 régissant les compétences, les modalités d'organisation et de fonctionnement des Collectivités territoriales décentralisées, ainsi que celles de la gestion de leurs propres affaires. (J.O. n° 3578 du 03 octobre 2014, page 3690

Art. 14 – Conformément à l'article 141 de la Constitution, les Collectivités territoriales décentralisées assurent avec le concours de l'Etat, notamment la sécurité publique, la défense civile, l'administration, l'aménagement du territoire, le développement économique, la préservation de l'environnement et l'amélioration du cadre de vie.

DECRET n° 2015 – 957, du 16 juin 2015, relatif à la Structure Locale de Concertation des Collectivités territoriales décentralisées

Art. 3 – La Structure Locale de Concertation est un espace de dialogue et de consultation permettant la participation inclusive de tous les acteurs de développement aussi bien publics que privés.

Elle constitue un outil d'aide à la définition, à l'orientation, aux modalités de mise en œuvre et de suivi-évaluation des politiques publiques de la Collectivité.

Le principe de fonctionnement de la Structure Locale de Concertation est de favoriser la liberté d'expression, la participation, l'engagement et la responsabilisation des citoyens.

Art. 4 – La mise en place de la Structure Locale de Concertation a pour objectifs de :

- créer un lien entre tous les acteurs en vue de la promotion et la mise en œuvre de la décentralisation, du développement local et de la participation citoyenne ;
- offrir des opportunités aux acteurs locaux de contribuer au développement local ;
- responsabiliser les différents acteurs dans la mise en œuvre des politiques publiques ;
- renforcer la cohésion sociale et culturelle pour une expression des besoins et des demandes liées à la bonne gouvernance, fondée sur des mécanismes participatifs de prise de décision ;
- promouvoir la démocratie locale en vue de renforcer l'appropriation des actions et politiques menées ;
- émettre des idées et des suggestions pour alimenter le processus de prise de décision au niveau des Collectivités.

Art. 5 – La Structure Locale de Concertation développe une approche intégrée de résolution des problématiques, et permet ainsi de cerner et de gérer les interfaces entre acteurs, entre secteurs et entre territoires.

Ainsi, la Structure Locale de Concertation veille au respect des valeurs et des principes suivants :

- la non-discrimination ;
- les droits humains ;

4.4.1.2 Mécanisme de financement

Le mécanisme de financement des SPANB constitue un dispositif intégré, établi par l'État afin d'assurer la mobilisation, l'allocation et la gestion efficaces et transparentes des ressources nécessaires à la mise en œuvre des objectifs nationaux pour la biodiversité.

Ce mécanisme de financement repose sur un portefeuille diversifié de sources financières, combinant :

- les ressources publiques nationales à travers l'intégration des priorités des SPANB dans la Loi des finances et les Cadres de Dépenses à Moyen Terme (CDMT) des secteurs concernés, dans le cadre d'une budgétisation sensible à la biodiversité ;
- la mobilisation des partenaires techniques et financiers, bilatéraux et multilatéraux ;
- la contribution du secteur privé à travers la Responsabilité Sociétale des Entreprises (RSE), les partenariats public-privé et les mécanismes de compensation ; et
- le recours aux instruments économiques et financiers innovants, incluant les crédits carbone, les paiements des services écosystémiques (PSE), les obligations vertes, les fonds environnementaux.

Les financements mobilisés sont administrés par des dispositifs nationaux habilités, notamment les Fonds Environnementaux et autres mécanismes reconnus de gestion financière, conformément aux principes de transparence, de redevabilité et d'efficacité.

Le Gouvernement engage un processus progressif de réexamen, de réduction et de suppression des subventions nuisibles à la biodiversité, conformément aux engagements nationaux et internationaux. Ce mécanisme vise à sécuriser un financement pérenne et prévisible, à optimiser l'efficacité des investissements, à réduire les coûts liés à la dégradation des écosystèmes et à créer un environnement favorable à la conservation, la restauration et la valorisation durable de la biodiversité au niveau national, sectoriel, privé et communautaire.

4.4.1.3 Gestion des informations et communication

Pour mieux protéger la biodiversité unique de Madagascar, les SPANB mettent en place un système national qui rassemble toutes les informations importantes sur la nature : où se trouvent les espèces (terrestres/aquatiques), comment les forêts changent (superficie, structure, richesse en essences...), quelles menaces (feux, exploitation, défrichement...) pèsent sur les écosystèmes, et quelles actions sont en cours.

Ce *Système National d'Information sur la Biodiversité*, les autres *Centre d'Échange d'Informations* et la *Plateforme Nationale pour la Biodiversité (PNB)*. Ensemble, ils collectent les données venant de nombreux acteurs : l'État, les scientifiques, les communautés locales, les ONG et le secteur privé acquit beaucoup plus d'attention est maintenant accordée par rapport à la gestion de la Biodiversité.

Les informations sont stockées et organisées grâce à des outils modernes : cartes numériques, inventaires d'espèces, bases de données, systèmes de suivi sur le terrain, etc. Cela permet de mieux comprendre l'état de la nature et de prendre de bonnes décisions pour la protéger.

La communication joue aussi un rôle essentiel. Informer, éduquer et sensibiliser le public permet à chacun de comprendre l'importance de la biodiversité et d'agir pour sa préservation. Les institutions, comme l'Office National pour l'Environnement (ONE), partagent régulièrement des informations, des alertes et des conseils pour encourager un comportement responsable.

D'ici 2030, l'objectif est simple : *que toutes les décisions importantes – dans les villages, les communes, les régions et au niveau national – puissent s'appuyer sur des informations fiables et accessibles, et que chaque citoyen dispose des connaissances nécessaires pour participer à la protection du patrimoine naturel malagasy.*

4.4.1.4 Suivi et évaluation

Les SPANB reposent sur un système national de suivi-évaluation conçu pour mesurer les progrès, vérifier l'efficacité des actions et assurer la transparence dans la mise en œuvre de la stratégie. Ce dispositif s'appuie sur un cadre de performance comprenant des indicateurs quantitatifs et qualitatifs alignés sur le Cadre mondial de la biodiversité de Kunming–Montréal. Il inclut des mécanismes de collecte, d'analyse, de vérification et de revue périodique des données, ainsi que des rapports réguliers destinés aux instances nationales et aux obligations internationales.

Le ministère en charge de l'Environnement pilote ce système en collaboration avec les institutions sectorielles, les collectivités territoriales, les organisations communautaires, les ONG, les universités et les centres de recherche. Des évaluations indépendantes peuvent être réalisées pour apprécier l'efficacité des interventions et proposer des ajustements.

Ce dispositif intègre également le suivi des liens entre biodiversité et changement climatique. Il prévoit le renforcement des capacités des acteurs, la formation aux solutions fondées sur la nature, la capitalisation des bonnes pratiques, ainsi que le développement de recherches scientifiques sur les impacts climatiques. Un système intégré et spatialisé de suivi biodiversité-climat, ainsi que des indicateurs dédiés (SfN/EbA), permettra de suivre les co-bénéfices et d'intégrer les données de biodiversité dans les inventaires sectoriels de gaz à effet de serre.

Enfin, la transparence et le reporting commun climat-biodiversité sont consolidés pour assurer une information fiable, accessible et conforme aux engagements nationaux et internationaux.

4.4.2 Cadre institutionnel

4.4.2.1 Institutions publiques

Les institutions publiques constituent l'ossature de la mise en œuvre des SPANB. Elles interviennent à tous les niveaux — national, sectoriel et local — afin d'assurer une gestion coordonnée, cohérente et efficace de la biodiversité. Le Comité Interministériel de l'Environnement (CIME), placé sous l'autorité du Premier Ministre, joue un rôle stratégique majeur : il garantit l'intégration des enjeux environnementaux dans l'ensemble des politiques publiques, facilite l'arbitrage entre secteurs et renforce la cohérence des décisions gouvernementales.

Le ministère chargé de l'Environnement assure la tutelle technique des SPANB, coordonne l'action intersectorielle et supervise le suivi-évaluation. Les ministères sectoriels (agriculture, élevage, pêches, mines, énergie, aménagement du territoire, tourisme, finances, éducation, etc.) ont l'obligation d'intégrer les mesures des SPANB dans leurs plans, programmes et budgets, afin de réduire les pressions sur la biodiversité et de promouvoir un développement durable.

Au niveau territorial, les collectivités décentralisées (régions, districts, communes) sont responsables de l'adaptation et de la mise en œuvre locale des actions, en veillant à l'implication des communautés, à la protection des ressources naturelles et au respect des règles environnementales. Enfin, les institutions de recherche, les universités et les services techniques déconcentrés soutiennent l'ensemble du dispositif à travers la production de données, le renforcement des capacités et le suivi scientifique.

4.4.2.2 Acteurs et/ou institutions non étatiques

Les acteurs non étatiques jouent un rôle essentiel et complémentaire à celui de l'État dans la mise en œuvre des SPANB. Ils contribuent à la conservation, à la restauration et à la valorisation durable de la biodiversité, tout en renforçant la mobilisation sociale, la recherche et l'innovation.

Les organisations de la société civile (OSC) et les ONG nationales et internationales apportent expertise technique, capacités opérationnelles, plaidoyer et appui aux communautés. Elles participent également aux espaces de concertation, à la mise en œuvre des projets et au suivi des actions, bien que leur implication reste parfois limitée par l'absence de cadres institutionnels clairs de collaboration avec l'État.

Les communautés locales de base, véritables gardiennes des ressources naturelles, sont au cœur de la gestion territoriale : elles participent à la gouvernance, au suivi communautaire, et contribuent à la mise en œuvre d'actions de restauration, d'aménagement durable et de valorisation économique.

Le secteur privé est engagé à travers la Responsabilité Sociétale des Entreprises (RSE), l'innovation verte, les filières durables et le respect des normes environnementales. Il contribue financièrement et techniquement, notamment via la finance durable et les partenariats public-privé.

Les institutions académiques et de recherche jouent un rôle clé dans la production de connaissances, l'innovation, le suivi scientifique et le développement des compétences.

Les Partenaires Techniques et Financiers (PTF) soutiennent les SPANB via le financement, l'appui technique, la supervision et l'évaluation des résultats/impacts. Ils appuient également la communication, le plaidoyer et la coordination nationale.

Enfin, les populations locales — principaux bénéficiaires — contribuent par leur engagement, leurs savoirs, leurs efforts directs et, parfois, leur participation financière ou matérielle. Elles sont aussi les premières concernées par les effets positifs ou négatifs des actions menées.

4.4.3 Structure organisationnelle interinstitutionnelle

La mise en œuvre des SPANB repose sur une structure organisationnelle interinstitutionnelle conçue pour assurer la cohérence, la coordination et l'efficacité des actions de conservation à tous les niveaux. Au niveau national, une instance de pilotage définit les orientations stratégiques et garantit l'intégration de la biodiversité dans l'ensemble des politiques publiques. Elle est appuyée par des comités sectoriels et thématiques, chargés d'harmoniser les interventions des différents secteurs (agriculture, élevage, pêche, mines, énergie, aménagement, etc.) et de prévenir les conflits d'usage des ressources naturelles.

Au niveau territorial, des plateformes régionales de coordination assurent la planification locale, l'engagement des collectivités et des communautés, ainsi que le suivi opérationnel des actions. Ces dispositifs fonctionnent selon des mandats et responsabilités clairement définis par voie réglementaire, couvrant la planification intersectorielle, la coordination technique, l'arbitrage, la gestion du partage d'information et le suivi des résultats sur le terrain.

Cette organisation favorise une gouvernance collaborative, incluant l'État, les institutions publiques, les organisations de la société civile, les communautés locales, le secteur privé, les chercheurs et les partenaires techniques. Elle permet une prise de décision fondée sur des données fiables et garantit une mise en œuvre cohérente, transparente et concertée des SPANB, tant au niveau national que local.

4.4.4 Mobilisation des ressources financières

La mobilisation des ressources financières pour les SPANB repose sur un cadre institutionnel et budgétaire conçu pour garantir des financements suffisants, durables et cohérents en faveur de la biodiversité. L'État intègre désormais les priorités environnementales dans la Loi de Finances, les budgets sectoriels et les cadres nationaux tels que le PANEDD et les engagements climatiques, afin d'assurer une action publique harmonisée. Cette démarche s'appuie sur des mécanismes financiers équitables, incluant des mesures fiscales incitatives, des instruments innovants et la réduction progressive des soutiens nuisibles à l'environnement, tout en veillant à une redistribution juste des bénéfices issus des ressources naturelles.

Pour renforcer cette dynamique, Madagascar doit élaborer une Stratégie Nationale de Mobilisation des Ressources. Cette stratégie — encore en attente en raison des crises récentes — permettra d'identifier précisément les besoins financiers, les particularités écologiques du pays et les capacités institutionnelles, afin d'orienter efficacement les investissements et de faciliter l'accès aux financements internationaux. Elle tiendra compte de toutes les sources de financement possibles, publiques ou privées, nationales ou internationales, en fonction des priorités et des capacités effectives du pays.

La mise en œuvre de cette stratégie reposera sur la transparence, la redevabilité et une forte volonté politique, appuyée par un suivi régulier, des évaluations et des ajustements continus selon le contexte. Son objectif global est de garantir un financement durable, équitable et efficace des actions en faveur de la biodiversité, afin de préserver les écosystèmes malagasy et d'assurer leurs bénéfices pour les générations actuelles et futures.

L'ensemble de ces dispositifs et circonstances favorise la mise en œuvre des SPANB et occasionne la production des résultats attendus, conformes aux principes établis.

Sur cette base, et afin de traduire les orientations stratégiques des SPANB en engagements financiers concrets, une estimation consolidée des besoins financiers nécessaires à sa mise en œuvre a été réalisée. Cette estimation couvre l'ensemble des programmes, cibles et axes d'intervention définis dans les Plans d'action nationaux 2026–2030, incluant les coûts liés à la planification, à la mise en œuvre des actions, au renforcement des capacités, au suivi-évaluation ainsi qu'à la coordination institutionnelle. Les montants présentés ci-après constituent une base indicative destinée à orienter la programmation budgétaire nationale, la mobilisation des ressources auprès des partenaires techniques et financiers et le recours aux mécanismes innovants de financement. Ils pourront être affinés et actualisés en fonction de l'évolution des priorités nationales, des capacités institutionnelles et du contexte de mise en œuvre.

Les besoins financiers estimés des SPANB pour la période **2026–2030** s'élèvent à **812 292 880 USD**, répartis entre les trois programmes et l'ensemble des cibles associées, comme présenté dans le tableau ci-après.

Programmes et cibles	Budget (USD)
Programme 1 : Réduire les menaces pesant sur la biodiversité	684 327 983
Cible 1	56 477 743
Cible 2	22 179 962
Cible 3	529 739 546
Cible 4	25 210 235
Cible 5	3 009 575
Cible 6	13 820 842
Cible 7	8 748 338
Cible 8	25 141 742
Programme 2 : Répondre aux besoins des populations malagasy par l'utilisation durable des ressources et le partage des bénéfices	47 231 818
Cible 9	2 852 880
Cible 10	18 570 451
Cible 11	14 194 889
Cible 12	9 631 950
Cible 13	1 981 648
Programme 3	80 733 079
Cible 14	7 935 695
Cible 15	5 665 285
Cible 16	4 709 841
Cible 17	6 053 552
Cible 18	1 542 427
Cible 19	6 937 302
Cible 20	10 208 825
Cible 21	17 728 736
Cible 22	5 317 370
Cible 23	14 634 046
TOTAL SPANB	812 292 880

5 Références bibliographiques et webographiques

- Aurélien Carré, Hajanirina Razafindrainibe, Harison Rabarison, Harison Randrianasolo, Verónica Ruiz & Zarasoa. 2020. Dynamiques spatiales des écosystèmes terrestres, côtiers et marins de Madagascar : Une première application des critères de la Liste rouge des écosystèmes de l'UICN. 2020 UICN, Union Internationale pour la Conservation de la Nature. https://www.researchgate.net/publication/349426421_DYNAMIQUES_SPATIALES_DES_ECOSYSTEMES_TERRESTRES_COTIERS_ET_MARINS_DE_MADAGASCAR_Une_premiere_application_des_criteres_de_la_Liste_rouge_des_ecosystemes_de_l'UICN
- Botosoamananto, Radonirina Lebely, Gildas Todinanahary, Lahitsiresy Max Gasimandova, Mahery Randrianarivo, François Guilhaumon, Lucie Penin, and Mehdi Adjerooud. 2024. Coral Recruitment in the Toliara Region of Southwest Madagascar: Spatio-temporal Variability and Implications for Reef Conservation. *Marine Ecology* 45 (2): e12794.
- Callmander, Martin W., George E. Schatz, and Porter P. Lowry II. 2011. *The Endemic Flora of Madagascar*. St. Louis: Missouri Botanical Garden Press.
- Convention sur la diversité biologique (CBD). 2023. Kunming-Montréal Global Biodiversity Framework. Secrétariat de la CBD, Montréal, Canada.
- Doukakis, Patsy, Andrew T. Fields, Andrew H. Hearn, R. Andriantsoa, and Demian D. Chapman. 2017. "Testing the Effectiveness of International Trade Regulations for Shark Conservation: Patterns of Trade in Madagascar." *Conservation Biology* 31 (5): 1074–1085.
- FAPBM (Fondation pour les Aires Protégées et la Biodiversité de Madagascar). 2022. *Our Protected Areas Are Vital for Our Development: White Paper Resulting from the Study on the Economic Value of Protected Areas in Madagascar*. Antananarivo: FAPBM.
- FAO (Food and Agriculture Organization of the United Nations). 2025. *Global Forest Resources Assessment 2025: Main Report*. Rome: FAO.
- Fisher, Brian L. 1997. "Ant Diversity Patterns in Madagascar." In *Biodiversity and Conservation of Madagascar*, edited by S.M. Goodman and B.D. Patterson. Washington, D.C.: Smithsonian Institution Press.
- Glaw, Frank, and Miguel Vences. 2007. *A Field Guide to the Amphibians and Reptiles of Madagascar*. Cologne: Vences & Glaw Verlag.
- Goodman, Steven M., and J. P. Benstead, eds. 2003. *The Natural History of Madagascar*. Chicago: University of Chicago Press.
- Goodman, Steven M., Olga Ramilison, et Voahangy Soarimalala. 2018. *Les petits mammifères de Madagascar*. Antananarivo : Association Vahatra.

Hawkins, F. A. A., Roger Safford, et al. 2015. Field Guide to the Birds of Madagascar and the Indian Ocean Islands. London: Helm Field Guides / Bloomsbury Publishing.

IPBES. 2019. "Report of the Plenary of the Intergovernmental Science-Policy Platform on Biodiversity and Ecosystem Services on the work of its seventh session - Summary for policymakers of the global assessment report on biodiversity and ecosystem services of the Intergovernmental Science-Policy Platform on Biodiversity and Ecosystem Services". Paris, May 2019, 44 pp.

IUCN. 2025. The IUCN Red List of Threatened Species (Version 2025-1). Disponible sur <https://www.iucnredlist.org> (consulté le 11 janvier 2026).

Le Manach, Frédéric, Charlotte Gough, Alasdair Harris, Frances Humber, Sarah Harper, and Daniel Zeller. 2012. "Unreported Fishing, Hungry People and Political Turmoil: The Recipe for a Food Security Crisis in Madagascar?" *Marine Policy* 36: 218–225.

Leuteritz, Thomas E. J., and Jean François Pedrono. 2008. "Conservation of *Astrochelys radiata* and *Pyxis arachnoides* Tortoises in Madagascar." *Chelonian Conservation and Biology* 7 (1): 33–42.

Maka, Olivier D., Benjamin Pascal, and Gildas Georges Boleslas Todinanahary. 2022. "Wild Sea Cucumber Fishery in Southwestern Madagascar." *SPC Beche-de-mer Information Bulletin* 42: 36.

Ministère de l'Environnement, de l'Écologie, de la Mer et des Forêts . Décret n°2016-128 du 23 février 2016 portant adoption de la Stratégie et Plans d'Action Nationaux pour la Biodiversité de Madagascar 2015-2025. <https://www.cbd.int/doc/world/mg/mg-nbsap-v2-fr.pdf>

Paulian, Renaud. 1961. "La Zoogéographie de Madagascar et des îles voisines." In *Faune de Madagascar*, tome 13. Tananarive : Institut de Recherches Scientifiques de Madagascar.

Rakotondravony, Daniel, Achille P. Raselimanana, Fanomezana M. Ratsoavina, Angelin Razafimanantsoa, and Miguel Vences. 2013. "Reptile Trade in Madagascar: Trends and Implications for Conservation." *Herpetological Conservation and Biology* 8 (1): 1–12.

Randriamahazo, Harison, Jonah H. Ratsimbazafy, Rainer Dolch, Richard Lewis, and James P. Gibbs. 2015. "Illegal Trade of Radiated Tortoises in Madagascar: Patterns, Drivers and Implications for Conservation." *Oryx* 49 (4): 626–634.

Randrianarivo, Mahery, Solofo Rakotomanga, Fano Razafindramasy, Daniel K. Ravelojaona, Tojoniaina Ranaivoson, Dina Rakotomalala, and Rija Ratsimbazafy. 2025. "Coral Reefs in the Mahafaly Seascape (SW Madagascar) as Potential Climate Refugia Following the 2024 Mass Bleaching Event." *PeerJ* 13: e20319

Raselimanana, Achille P. 2008. "Herpétofaune des forêts sèches malagasy." *Malagasy Nature* 1: 46–75.

Robinson, James E., Julia M. Griffiths, Daniel L. A. Rabearivony, Achille P. Raselimanana, and Julia P. G. Jones. 2016. "Realities of the Reptile Trade: Species, Volumes and Conservation Implications from Madagascar." *Biological Conservation* 204 (Part B): 290–297.

Sparks, John S., and Melanie L. J. Stiassny. 2003. "The freshwater fishes of Madagascar, Introduction to the freshwater fishes." In *The Natural History of Madagascar*, edited by S.M. Goodman and J.P. Benstead. Chicago: University of Chicago Press.

World Bank. 2022. *Madagascar Country Environmental Analysis: Promoting Green, Resilient, and Inclusive Development*. Washington, DC: World Bank.

Annexes

Annexe 1 : Liste des indicateurs par cible

Cible	Phare	Binaire	Composante	Complémentaire	National
Cible 1	A.1 Liste rouge des écosystèmes A.2 Étendue des écosystèmes naturels 1.1 Pourcentage de la surface terrestre et maritime faisant l'objet d'une planification spatiale respectueuse de la biodiversité	1.b Nombre de pays disposant d'une planification spatiale participative, intégrée et respectueuse de la biodiversité ou de processus de gestion du changement d'affectation des terres et des mers efficaces, afin de réduire la perte de zone de grande importance pour la biodiversité à un niveau proche de zéro d'ici 2030			Superficie des zones humides inventoriées Nombre d'outils de planification territoriale intégrant la biodiversité élaborés
Cible 2	2.1 Zone en cours de restauration		2.CT.1 Pourcentage de terres dégradées par rapport à la superficie totale des terres		Comité National RPF formalisé et opérationnel Nombre d'incidents liés aux incendies, aux trafics illicites, à la destruction des habitats marins/côtiers (collecte de coraux, raclage, usage d'engins de pêche non réglementés) et à la pollution marine et côtière Montant des fonds mobilisés pour la restauration
Cible 3	3.1 Couverture des zones protégées et des autres mesures efficaces de conservation par zone		A.CT.6 Indice de protection et de connexion	3.CY.2 Union internationale pour la conservation de la nature – Norme de la Liste verte des aires protégées et conservées 3.CY.4 Métrique du réseau d'aires protégées	Superficie KBA identifiée Scores d'efficacité de gestion des zones sous gestion (score METT, IMET, ...) % de sites de conservation disposant de mécanisme de financement durable
Cible 4	A.3 Indice de la liste rouge A.4 Pourcentage de populations au sein d'une espèce dont la taille effective est supérieure à $N_e=500$		4.CT.1 Nombre de ressources génétiques a) végétales et b) animales pour l'alimentation et l'agriculture conservées dans des installations de conservation à moyen ou à long terme		Carte nationale des initiatives de conservation Pourcentage d'aires protégées intégrant la gestion d'espèces menacées

Cible	Phare	Binaire	Composante	Complémentaire	National
Cible 5	5.1 Pourcentage des stocks halieutiques se trouvant à des niveaux biologiquement viables	5.b Nombre de pays disposant d'instruments juridiques ou d'autres cadres politiques de réglementation du commerce des espèces sauvages	5.CT.2 Degré de mise en œuvre des instruments internationaux visant à lutter contre la pêche illicite, non déclarée et non réglementée	5.CY.2 Indice de la Liste rouge (pour les espèces faisant l'objet d'échanges commerciaux internationaux) 5.CY.3 Indice de la Liste rouge (incidences de la pêche)	Listes des espèces utilisées et commercialisées Existence d'une base de données centralisée sur l'exploitation et le commerce des espèces Nombre de quotas et normes de pêche durable établis Nombre de points d'entrée/sortie équipés de scanners biologiques
Cible 6	6.1 Taux d'établissement des espèces exotiques envahissantes	6.b Nombre de pays adoptant des réglementations, processus et mesures pertinents pour réduire les incidences des espèces exotiques envahissantes		6.CY.1 Indice de la Liste rouge (incidences des espèces exotiques envahissantes)	Inventaire national des EEE Liste nationale prioritaire d'EEE préoccupantes Nombre d'EEE gérées Cadre stratégique et réglementaire sur les espèces envahissantes Montant des fonds mobilisés pour la gestion des EEE
Cible 7	7.1 Indice d'eutrophisation côtière 7.2 Concentration de l'environnement en pesticides et/ou toxicité totale appliquée agrégée		7.CT.3 Densité des débris plastiques	7.CY.2 Tendances des dépôts d'azote 7.CY.3 Pourcentage de déchets municipaux solides collectés et gérés dans des installations contrôlées par rapport au total des déchets produits, par ville 7.CY.4 Production de déchets dangereux par habitant 7.CY.6 Utilisation de pesticides par surface cultivée	Stratégie de lutte contre la pollution adoptée Mécanisme REP de matières plastiques approuvé Volume de HHP importés Nombre de centres de tri et de valorisation des déchets créés
Cible 8		8.b Nombre de pays disposant de politiques visant à minimiser les répercussions des changements climatiques et de l'acidification des océans sur la biodiversité et à minimiser les répercussions négatives et à favoriser les	8.CT.2 Indice de résilience des écosystèmes bioclimatiques		Nombre d'entreprises/initiatives et projets/programmes adoptant des pratiques EbA/SfN Montant de financement mobilisé pour la cible 8

Cible	Phare	Binaire	Composante	Complémentaire	National
		répercussions positives de l'action pour le climat sur la biodiversité			
Cible 9	9.1 Avantages découlant de l'utilisation durable des espèces sauvages 9.2 Pourcentage de la population occupant des emplois traditionnels	9.b Nombre de pays ayant mis en place des politiques de gestion et d'utilisation durables des espèces sauvages, de façon à procurer des avantages sociaux, économiques et environnementaux aux populations et à protéger et promouvoir les pratiques traditionnelles d'utilisation durable des peuples autochtones et communautés locales	9.CT.1 Indice de la Liste rouge (espèces utilisées pour l'alimentation et la médecine)	5.CY.3 Indice de la Liste rouge (impact de la pêche) 9.CY.3 Indice de la Liste rouge (impact de l'utilisation)	Nombre d'espèces sauvages exploitées identifiées Nombre de transfert de gestion des ressources naturelles (TGRN)/halieutiques (TGRH)
Cible 10	10.1 Pourcentage de la surface agricole consacrée à une agriculture productive et durable 10.2 Progrès accomplis en faveur de la gestion durable des forêts		10.CT.1 Revenu moyen des petits producteurs de denrées alimentaires, par sexe et statut autochtone	10.CY.2 Stocks de carbone organique du sol 2.CT.1 Pourcentage de terres dégradées par rapport à la superficie totale	Nombre d'actes de propriété foncière délivrés aux ménages producteurs Nombre des ménages qui adoptent les techniques Agricoles respectueuses de la biodiversité Nombre d'événements de pêche illicite constatés Superficie reboisée/restaurée

Cible	Phare	Binaire	Composante	Complémentaire	National
Cible 11	B.1 Services rendus par les écosystèmes		11.CT.1 Niveaux moyens annuels de particules fines (p. ex., PM2,5 et PM10) dans les villes	11.CY.3 Pourcentage de la population utilisant des services d'eau potable gérés en toute sécurité 11.CY.4 Taux de mortalité attribué à l'eau non salubre, à l'assainissement non salubre et au manque d'hygiène (exposition aux services d'eau, d'assainissement et d'hygiène pour tous) 11.CY.5 Nombre de décès, de personnes disparues et de personnes directement touchées, attribués aux catastrophes pour 100 000 habitants	% de budget alloué à la biodiversité par rapport au budget général de l'État Taux des recettes fiscales et parafiscales générées
Cible 12	12.1 Part moyenne de la zone bâtie des villes qui est un espace vert ou bleu à usage public pour tous	12.b Nombre de pays disposant d'un plan d'urbanisme tenant compte de la biodiversité et mentionnant des espaces urbains verts ou bleus	12.CT.1 Indice de Singapour sur l'indice de biodiversité des villes		Nombre d'outils de planification urbaine intégrant la biodiversité Nombre de villes dotées de PuDi / PuDé intégrant la trame verte et bleue Nombre de personnes sensibilisées sur les SfN en milieu urbain Nombre de sites SfN mis en œuvre

Cible	Phare	Binaire	Composante	Complémentaire	National
Cible 13	C.1 Avantages monétaires reçus conformément aux instruments internationaux applicables en matière d'accès et de partage des avantages C.2 Avantages non monétaires découlant des instruments internationaux applicables en matière d'accès et de partage des avantages	13.b Prise de mesures juridiques, politiques, administratives et de renforcement des capacités efficaces à tous les niveaux, selon qu'il convient, pour assurer le partage juste et équitable des avantages découlant de l'utilisation des ressources génétiques et de l'information de séquençage numérique sur les ressources génétiques, ainsi que des connaissances traditionnelles associées aux ressources génétiques	13.CT.1 Nombre total de certificats internationalement reconnus publiés dans le Centre d'échange sur l'accès et le partage des avantages	13.CY.1 Nombre total de transferts de matériels de culture provenant du système multilatéral du Traité international sur les ressources phytogénétiques pour l'alimentation et l'agriculture reçus dans un pays C.CY.1 Nombre d'utilisateurs ayant fourni aux points de contrôle désignés des informations relatives à l'utilisation des ressources génétiques C.CY.2 Nombre de communiqués relatifs aux points de contrôle publiés dans le Centre d'échange sur l'accès et le partage des avantages C.CY.3 Nombre total de certificats de conformité internationalement reconnus à des fins non commerciales publiés dans le Centre d'échange sur l'accès et le partage des avantages	Nombre de permis APA délivrés Nombre de connaissances traditionnelles associées recensées et capitalisées Nombre de communautés locales sensibilisées et formées sur l'APA Nombre de protocoles communautaires élaborés Nombre de registres communautaires élaborés Nombre de membres du secteur privé sensibilisés et formés sur l'APA
Cible 14		14.b Nombre de pays intégrant la biodiversité et ses multiples valeurs dans les politiques, les réglementations, la planification, les processus de développement, les stratégies d'élimination de la pauvreté et, le cas échéant, dans la comptabilité nationale, à tous les niveaux de gouvernement et dans tous les secteurs, et alignant progressivement toutes les activités publiques et privées concernées, ainsi que les flux fiscaux et	14.CT.1 Intégration de la diversité biologique dans les systèmes nationaux de comptabilité et d'établissement de rapports, définie comme la mise en œuvre du Système de comptabilité économique et environnementale		Guide d'intégration de la biodiversité élaboré et validé Disponibilité d'une évaluation nationale des valeurs de la biodiversité et des services écosystémiques

Cible	Phare	Binaire	Composante	Complémentaire	National
		financiers sur les objectifs et les cibles du Cadre			
Cible 15	15.1 Nombre d'entreprises divulguant leurs risques, dépendances et incidences sur la biodiversité	15.b Nombre de pays disposant de mesures juridiques, administratives ou politiques visant à inciter les entreprises à agir et à leur donner les moyens de le faire, notamment en veillant à ce que les grandes entreprises et les entreprises transnationales, ainsi que les institutions financières réduisent progressivement leurs incidences négatives sur la biodiversité, accroissent leurs incidences positives, réduisent leurs risques liés à la biodiversité et promeuvent des mesures propres à garantir des modes de production durables	15.CT.1 Nombre d'entreprises publiant des rapports sur la durabilité	15.CY.1 Nombre d'organisations au sein du pays qui ont signalé leur intention de commencer à adopter les recommandations du Groupe de travail sur la divulgation d'informations financières liées à la nature	Nombre de guides thématiques sur la biodiversité et la RSE publiés et diffusés Existence d'un guide officiel de reporting biodiversité validé Nombre d'entreprises formées sur l'évaluation et le reporting biodiversité Nombre d'entreprises avec un PRSE (plan de responsabilité sociétale des entreprises)
Cible 16		16.b Nombre de pays qui élaborent, adoptent ou mettent en œuvre des instruments politiques visant à encourager et à permettre aux habitants de faire des choix de consommation durables	16.CT.1 Indice de gaspillage alimentaire 16.CT.2 Empreinte matérielle, empreinte matérielle par habitant et empreinte matérielle par PIB 16.CT.3 Empreinte écologique	16.CY.2 Taux de recyclage national, tonnes de matériaux recyclés 16.CY.7 Niveau de pauvreté	Existence d'un rapport de diagnostic sur la consommation nationale validé Quantité de déchets collectés par type (en tonnes/an) Nombre d'infrastructures de valorisation des déchets installées et fonctionnelles Quantité de déchets valorisés par type (%)
Cible 17		17.b Nombre de pays qui ont agi pour appliquer des mesures de prévention des risques biotechnologiques telles qu'énoncées à l'article 8 g) de la Convention et des mesures pour la gestion des biotechnologies et le partage de leurs avantages prévues à l'article 19 de celle-ci			Politique nationale de biosécurité mise à jour Décret/Arrêté portant création du bureau national de biosécurité adopté Nombre de campagnes IEC sur la biosécurité Montant mobilisé pour la biosécurité

Cible	Phare	Binaire	Composante	Complémentaire	National
Cible 18	18.1 Mesures d'incitation positive en place pour promouvoir la conservation de la biodiversité et son utilisation durable 18.2 Valeur des subventions et autres incitations nuisibles à la biodiversité qui ont été éliminées, supprimées progressivement ou réformées		18.CT.2 Valeur monétaire des paiements pour les services écosystémiques 18.CT.3 Valeur monétaire des compensations pour la biodiversité		Nombre de secteurs touchés par les subventions nuisibles identifiés Nombre de séances de formation et de sensibilisation sur les subventions nuisibles Coût budgétaire des subventions positives
Cible 19	D.1 Financement public international, y compris l'aide publique au développement pour la conservation et l'utilisation durable de la biodiversité et des écosystèmes D.2 Financement public national pour la conservation et de l'utilisation durable de la biodiversité et des écosystèmes D.3 Financement privé (national et international) pour la conservation et de l'utilisation durable de la biodiversité et des écosystèmes			D.CY.9 Valeur monétaire du budget annuel pour la biodiversité par rapport au budget national total D.CY.10 Pourcentage des dépenses annuelles consacrées à la biodiversité dans les budgets totaux des administrations publiques nationales	Budget vert établi Marqueurs biodiversité développés Montant mobilisé par crédit biodiversité

Cible	Phare	Binaire	Composante	Complémentaire	National
Cible 20		20.b Nombre de pays ayant pris des mesures significatives en vue d'accroître le renforcement et le développement des capacités, l'accès aux technologies et leur transfert, et de promouvoir l'innovation et à la coopération technique et scientifique et l'accès à celles-ci	20.CT.1 Montant total des fonds alloués aux pays en développement pour promouvoir le développement, le transfert, la diffusion et la dissémination de technologies respectueuses de l'environnement	20.CY.1 Chercheurs (en équivalent temps plein) par million d'habitants)	Nombre de stratégies nationales de renforcement de capacités élaborées/consolidées Nombre de centres de recherche/Etablissement Publics de Recherche (Universités/Écoles/Départements) établis et valorisés Nombre de femmes entreprenant des recherches en biodiversité
Cible 21	21.1 Indicateur sur les informations relatives à la biodiversité pour le suivi du Cadre mondial de la biodiversité de Kunming-Montréal		21.CT.2 Participation des peuples autochtones et communautés locales à la prise de décisions concernant l'application de la Convention à tous les niveaux	21.CY.4 Pourcentage des espèces connues évaluées par l'Union internationale pour la conservation de la nature - Liste rouge des espèces menacées	Texte réglementaire sur la Plateforme Nationale pour la Biodiversité (PNB) élaboré et adopté au niveau du Conseil de Gouvernement Système d'information sur la biodiversité mis en place
Cible 22	22.1 Changement d'affectation des terres et régime foncier dans les territoires traditionnels des peuples autochtones et communautés locales	22.b Action en faveur d'une représentation et d'une participation pleines et entières, équitables, inclusives, efficaces et tenant compte du genre des peuples autochtones et communautés locales aux processus décisionnels, ainsi que leur accès à la justice et aux informations relatives à la biodiversité, dans le respect de leurs cultures et de leurs droits sur leurs terres, territoires, ressources et connaissances traditionnelles, tout en veillant à inclure les femmes, les filles, les enfants, les jeunes et les personnes handicapées, et de la pleine protection des défenseurs et défenseuses des droits de l'homme en matière d'environnement	22.CT.1 Pourcentage de la population adulte totale ayant des droits fonciers garantis, a) disposant de documents légalement reconnus, et b) percevant leurs droits fonciers de manière garantie, par sexe et par type de régime foncier 22.CT.2 Nombre de cas vérifiés d'homicides et d'autres attaques contre des défenseurs des droits de l'homme en matière d'environnement au cours des 12 derniers mois	22.CY.1 Part des postes dans les institutions nationales et locales, y compris: a) les organes législatifs ; b) la fonction publique ; et c) le pouvoir judiciaire, par rapport à la répartition nationale, par sexe, âge, handicap et groupe de population	Nombre de certificats fonciers ou titres de propriété communautaire délivrés Nombre de communes disposant d'un PAG ou SAC opérationnel Nombre de guichets fonciers (BIF) fonctionnels

Cible	Phare	Binaire	Composante	Complémentaire	National
Cible 23		23.b Nombre de pays disposant de cadres juridiques, administratifs ou politiques, entre autres, pour mettre en œuvre le Plan d'action pour l'égalité des sexes (2023-2030), visant à garantir que toutes les femmes et toutes les filles bénéficient des mêmes possibilités et capacités de contribuer à la réalisation des trois objectifs de la Convention, notamment en reconnaissant l'égalité de leurs droits et de leur accès aux terres et aux ressources naturelles	23.CT.1 Pourcentage de sièges occupés par des femmes dans a) les parlements nationaux et b) les administrations locales 23.CT.2 Indicateur de mise en œuvre nationale du plan d'action pour l'égalité des sexes (2023-2030)	22.CY.1 Part des postes dans les institutions nationales et locales, y compris: a) les organes législatifs ; b) la fonction publique ; et c) le pouvoir judiciaire, par rapport à la répartition nationale, par sexe, âge, handicap et groupe de population	Rapport d'analyse de situation genre et biodiversité disponible et validé Nombre d'associations féminines créées et structurées Nombre de femmes formées aux métiers verts